



Master de spécialisation inter-universitaire en **Conservation** et **Restauration** du **Patrimoine** culturel immobilier

 UCLouvain

 UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES

 LIEGE
université

 UMONS
Université de Mons

 UNIVERSITÉ
DE NAMUR

 heCh
CHATELAIN

 WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

 CENTRE DES MÉTIERS
DU PATRIMOINE
« LA PIERRE »

 PÔLE
DE LA
PIERRE

 Wallonie

 Wallonie
patrimoine
AWaP

TITRE : Étude archéologique du bâti appliquée à un ensemble urbain
sis à Bruxelles (122, rue de Flandre) - Partie 1

TFE réalisé pour l'obtention du Master de spécialisation inter-universitaire
en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier
par

Fabian Van Boxem

Promoteurs : Philippe Sosnowska
(promoteur)
Jean-Louis Vanden Eynde
(co-promoteur)
Sylviane Modrie (lectrice)

Année académique : 2023-2024

 FÔAL
Un éventail de formations, une multitude d'horizons

 UCLouvain

Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique¹ du MSC

Le présent document n'engage que son auteur

¹ Dans ce cas, l'autorité académique est représentée par les promoteurs membres du personnel enseignant du MSC.



Master de spécialisation inter-universitaire en **Conservation** et **Restauration** du **Patrimoine** culturel immobilier

 UCLouvain

 UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES

 LIEGE
université

 UMONS
Université de Mons

 UNIVERSITÉ
DE NAMUR

 heCh
CHATELAINAGE

 WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

 CENTRE DES MÉTIERS
DU PATRIMOINE
« LA PIERRE »

 PÔLE
DE LA
PIERRE

 Wallonie

 Wallonie
patrimoine
AWaP

TITRE : Étude archéologique du bâti appliquée à un ensemble urbain
sis à Bruxelles (122, rue de Flandre) - Partie 1

TFE réalisé pour l'obtention du Master de spécialisation inter-universitaire
en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier
par

Fabian Van Boxem

Promoteurs : Philippe Sosnowska
(promoteur)
Jean-Louis Vanden Eynde
(co-promoteur)
Sylviane Modrie (lectrice)

Année académique : 2023-2024

 FÔAL
Un éventail de formations, une multitude d'horizons

 UCLouvain

Remerciements

Je présente tous mes remerciements à mon promoteur Philippe Sosnowska, mon co-promoteur Jean-Louis Vanden Eynde ainsi qu'à ma lectrice Sylviane Modrie pour leurs conseils et leur aide extrêmement précieuse dans la réalisation de ce travail. Je tiens également à remercier toute l'équipe de professionnels du patrimoine qui, par sa bienveillance et sa disponibilité, m'a permis d'élargir mon champ de vision et ma compréhension du patrimoine, combinaison indispensable dans l'étude d'un ensemble bâti : Patrice Gautier, Louise Hardenne et Armelle Weitz pour l'étude de dendrochronologie et les relevés des charpentes, Sylvie Byl, Paulo Charruadas et Benjamin Van Nieuwenhove pour l'étude du projet BAS, Quentin Roland et Denis Willaumez pour le travail de mise à l'échelle et l'aide à la réalisation de photogrammétriques. Je remercie Urban.brussels pour m'avoir donné la possibilité par le biais, d'abord d'un stage, puis par l'intégration à ce projet d'étude, de découvrir l'archéologie du bâti sur des sites patrimoniaux dans la Région de Bruxelles-Capitale. J'aimerais également remercier François Rossignol pour le temps qu'il m'a accordé pour m'expliquer le fonctionnement d'AutoCad.

Je remercie mes parents Viviane et Marc pour le soutien inconditionnel et sans faille qu'ils m'accordent dans ce long parcours formatif, leurs conseils et leurs relectures attentives. J'ai une pensée pour tous ceux qui m'ont accompagné sur le site dans des conditions parfois compliquées afin de garantir ma sécurité : Ines, José-Luis, Alexeï et Line. Enfin, j'ai une pensée particulière pour la personne sans qui cette grande aventure aurait sans nul doute été beaucoup plus ardue : Ines. Ses encouragements, son indéfectible foi dans mon projet, sa présence et ses recherches ont grandement participé à la réalisation de ce travail.

Résumé

VAN BOXEM F., *Etude d'archéologie du bâti appliquée à un ensemble urbain sis à Bruxelles (122, rue de Flandre)*, Année académique 2023 – 2024, session de janvier. Promoteur : Philippe Sosnowska, Co-Promoteur : Jean-Louis Vanden Eynde, Lectrice : Sylviane Modrie.

Le 9 juin 2005 l'ensemble sis au n° 122 de la rue de Flandre est regroupé avec cinq autres bâtiments de la même artère qui sont classés comme « monument ». Cet acte marque l'aboutissement d'un processus de reconnaissance de la valeur patrimoniale de ces constructions par notre société. Pour le n° 122 ce sont les intérêts « historique » et « esthétique » qui ont été retenus pour la protection de la quasi-totalité de l'immeuble.

Cette valorisation patrimoniale amène également certaines obligations afin de garantir la bonne conservation des éléments qui ont conduit à cette décision. Parmi ces obligations, il existe la possibilité de la mise en place d'une « clause archéologique » lors de la réalisation de travaux ou de modifications. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit l'étude ci-présente. Cette dernière tente de proposer un schéma de l'évolution du site basé sur une observation des vestiges matériels par l'archéologie du bâti.

Afin d'élargir au maximum les champs de vision et de compréhension de l'évolution des bâtiments, l'archéologie du bâti doit se concevoir dans une approche interdisciplinaire. C'est pourquoi cette étude est enrichie des données fournies par l'archéologie, l'histoire, l'histoire de l'art et la dendrochronologie. L'apport de ces différentes disciplines représente un avantage important pour ce patrimoine et pour les nouvelles hypothèses d'évolution qu'elles proposent.

Cette analyse s'est développée en trois grandes étapes. La première consiste en l'établissement de la fiche signalétique et un état de la question sur les informations disponibles pour l'ensemble. La deuxième s'attache à la réalisation d'une étude historique qui permet, au travers de l'approche de l'*huizenonderzoek*, de retracer l'histoire des bâtiments et du quartier Sainte-Catherine du XIV^e siècle jusqu'à nos jours grâce aux sources écrites et iconographiques. Enfin, la troisième étape consiste en une étude d'archéologie du bâti basée sur l'enregistrement, l'observation et la description des vestiges matériels.

L'association de ces trois étapes a permis d'aboutir à une proposition d'interprétation composée de sept phases pour l'ensemble des constructions. Ces phases s'échelonnent de la période tardo-médiévale (XIV^e – XVI^e siècle) jusqu'à aujourd'hui (XXI^e siècle) et semblent témoigner de l'urbanisation progressive du quartier et de l'accroissement des besoins en espaces intérieurs des habitants. En effet, les bâtiments sont agrandis à plusieurs reprises, principalement au XVII^e et XVIII^e siècles. Au XIX^e siècle, l'escalier principal du bâtiment avant est modifié, une cave et le couloir de liaison entre le bâtiment avant et le bâtiment arrière sont ajoutés et des modifications sont apportées aux façades avant des bâtiments à front de rue et de fond de parcelle. Les XX^e et XXI^e siècles sont marqués par l'agrandissement des espaces intérieurs du rez-de-chaussée via le couvrement partiel de la cour et par le dérochage extensif des récents travaux.

C'est également le cadre bâti à la fois sur le site et autour du site qui est documenté. Ainsi, la phase I (XIV^e – XVI^e siècle) pose la question de savoir si un bâtiment était présent sur le site en raison du peu d'éléments actuellement attribuables à d'éventuels habitants (une niche, deux possibles cheminées, un éventuel étage entre le rez-de-chaussée et le premier étage, une structure en cave de fonction indéterminée). La phase II (XVII^e siècle), pourrait être marquée

par l'apparition de l'*achterhuis* (datation par dendrochronologie de l'abattage des arbres servant pour les poutres maîtresses entre 1628 et 1640). Celle-ci possède un système de baies percées dans le mur oriental du bâtiment qui indique qu'aucune construction n'était directement voisine du côté oriental, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le dépouillement des archives a également permis de documenter la fonction de l'ensemble qui est lié au monde de la production et de la vente d'alcool dès le XVII^e siècle ainsi que le profil socio-économique des habitants qui l'ont occupé. Au XVII^e et XVIII^e siècles ce sont régulièrement des gens en lien avec l'activité de brassage de bière ou de production d'eau-de-vie. Au cours des XIX^e et XX^e siècles les activités commerciales se poursuivent et se diversifient. Enfin, depuis le rachat de l'ensemble par le propriétaire actuel l'activité commerciale a cessé.

Sommaire

Remerciements.....	7
Résumé.....	8
Liste des abréviations	13
Introduction.....	14
1.1. Fiche signalétique et cadre de l'étude	15
1. Localisation	15
2. Cadre de l'étude archéologique	16
3. Description générale	16
1.2. Etat de la question	18
1. Notice dans <i>Le patrimoine monumental de Belgique</i>	18
2. Classement de la maison, 9 juin 2005.....	18
3. Etude historique, mai 2021.....	19
4. Projet de demande de permis d'urbanisme, juillet 2021	19
5. Evaluation patrimoniale, juillet 2021.....	19
1.3. Méthodologie d'approche de l'étude.....	21
1. Heuristique et consultation d'archives.....	21
2. Etablissement des plans et coupes	21
3. Mise en place d'unités stratigraphiques (US).....	21
4. Réalisation de photogrammétries	22
1.4. Nomenclature	23
2. Sources écrites et iconographiques	24
2.1. Consultation d'archives	24
1. Dossier de la Commission royale des Monuments et Sites.....	24
2. Archives de la Ville de Bruxelles (AVB)	24
1. Archives de l'Etat à Bruxelles (Forest).....	24
2.2. Méthodologie de l'étude historique régressive de la parcelle et des bâtiments	24
3. Contexte historique du quartier Sainte-Catherine et de l'ensemble étudié (XIV ^e – XXI ^e siècle).....	28
3.1. XIV ^e – XVI ^e siècle : Evolution et intensification de l'urbanisation.....	28

3.2. XVII ^e – XVIII ^e siècle : Evolution du cadre bâti et premières mentions dans les sources	30
3.3. XIX ^e siècle : Premières modifications documentées.....	35
3.4. XX ^e et XXI ^e siècles : Poursuite et cessation des activités commerciales.....	42
4. Description et étude archéologique du site.....	54
4.1. Le bâtiment à front de rue (Ensemble A)	57
4.1.1. Structuration générale	57
4.1.2. Façade à rue (façade antérieure).....	58
4.1.3. Façade sur cour (façade postérieure)	61
4.1.4. Niveau de cave.....	62
4.1.5. Rez-de-chaussée	67
1. Secteur 0.1	67
2. Secteur 0.2	82
3. Secteur 0.3	94
4.1.6. Premier étage.....	105
1. Secteur 1.1	105
2. Secteur 1.2	114
3. Secteur 1.3	123
4.1.7. Deuxième étage	132
1. Secteur 2.1	132
2. Secteur 2.2	139
3. Secteur 2.3	147
4.1.8. Niveau sous comble	153
1. Secteur 3.1	153
2. Secteur 3.2	163
3. Secteur 3.3	167
4.2. Le bâtiment de liaison (Ensemble B)	170
4.2.1. Structuration générale	170
4.2.2. Rez-de-chaussée	170
1. Secteur 0.4	170
4.2.3. Premier étage.....	186
1. Secteur 1.4	186
4.3. Cour (Ensemble C).....	195
4.3.1. Structuration générale	195
4.3.2. Rez-de-chaussée	195
1. Secteur 0.5	195
2. Secteur 0.6	201

4.4. Le bâtiment en fond de parcelle (Ensemble D).....	208
4.4.1. Structuration générale	208
4.4.2. Façade antérieure	208
4.4.3. Secteur 0.7	210
4.4.4. Secteur 1.5.....	212
4.4.5. Secteur 2.4.....	214
5. Interprétation de l'ensemble et proposition de chronologie.....	216
5.1. Bâtiment avant (Ensemble A).....	216
1. Phase I : XIV ^e – XVI ^e siècles	216
2. Phase II : XVII ^e siècle.....	221
3. Phase III : XVIII ^e siècle ?.....	227
4. Phase IVa : 1804 ?	231
5. Phase IVb : 1861.....	232
6. Phase V : XIX ^e siècle	233
7. Phase VI : XX ^e – XXI ^e siècles.....	233
5.2. Bâtiment de liaison (Ensemble B).....	235
1. Phase III : XVIII ^e siècle ?.....	235
2. Phase IVa : 1804 ?	237
3. Phase V : XIX ^e siècle	237
4. Phase VI : XX ^e – XXI ^e siècles.....	238
5.3. Cour (Ensemble C).....	239
1. Phase III : XVIII ^e siècle.....	239
2. Phase V : XIX ^e siècle	239
5.4. Bâtiment arrière (Ensemble D)	240
1. Phase II : XVII ^e siècle.....	240
2. Phase III : XVIII ^e siècle	240
3. Phase V : XIX ^e siècle	240
4. Phase VI : XX ^e – XXI ^e siècles.....	241
Conclusion	242
Bibliographie.....	245
Sources internet.....	248
Table des illustrations.....	249

Liste des abréviations

AEB : Archives de l'État à Bruxelles
AVB : Archives de la Ville de Bruxelles
CRMS : Commission royale des Monuments et Sites
DAO : Dessin assisté par ordinateur
EdB : États de Brabant
GSB : Greffes scabinaux de Bruxelles
IRPA : Institut royal du Patrimoine Artistique
TP : Travaux publics
US : Unité stratigraphique
Xylophage : Insecte xylophage

Introduction

Les premières études archéologiques de bâtiments dans l'actuelle Région de Bruxelles-Capitale remontent au XIX^e siècle. La mise en place du *Comité d'Étude du Vieux-Bruxelles* en 1903 par la Ville de Bruxelles et la Société royale d'Archéologie de Bruxelles va entamer une période faste pour l'intérêt porté aux vestiges anciens encore présents dans un cadre urbain en pleine modernisation. Cependant, cet intérêt porte principalement sur l'histoire de l'architecture et ne se concentre que sur des édifices majeurs ou présentant un intérêt particulier¹. Dans ce contexte, le bâtiment civil « ordinaire » qui ne possède pas de caractère remarquable particulier est invisibilisé.

Il faudra attendre les années 2000 et notamment l'année 2004 pour voir la Région adopter un cadre légal pour la pratique de l'archéologie : le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT²). Ce cadre va notamment définir les notions de « site archéologique » et de « biens archéologiques » dans l'article 206. Celles-ci vont avoir pour avantage de ne pas limiter le champ d'application de l'archéologie à un espace enfoui sous terre. En effet, ces définitions sont suffisamment larges pour permettre d'envisager une archéologie plus globale et se déployant sur l'entièreté des bâtiments : des fondations aux élévations.

De plus, ce cadre légal rend obligatoire la réalisation d'études archéologiques dans des demandes de permis pour l'exécution de travaux dans des bâtiments classés ou mis en liste de sauvegarde. Ceci pose donc les bases de l'élaboration d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux. Lorsque la décision de ne pas conserver les éléments est prise, une « archéologie préventive » ou de « sauvetage », qui va documenter et étudier un maximum d'éléments, est alors mise en place. En parallèle, l'archéologie recourt également à des études programmées pour analyser des bâtiments, mais aussi pouvoir étudier et documenter la patrimonialité.

Cela fait donc une vingtaine d'années que la pratique de l'archéologie du bâti s'est développée sur le bâti bruxellois, quel qu'il soit. Cette pratique a notamment permis d'améliorer considérablement nos connaissances du bâti d'Ancien Régime (avant la fin du XVIII^e siècle) en matière de techniques constructives, mais également de matériaux et de leur mise en œuvre. Bien que cette étude se base sur la matérialité des bâtiments en analysant ce qui les compose, l'archéologie du bâti permet également d'accéder aux pratiques immatérielles en observant les différentes pratiques, fonctions ou usages des espaces ainsi que de ceux qui les ont conçus et y ont vécu.

Cependant, il est important de préciser que l'archéologie du bâti se conçoit comme une approche interdisciplinaire dans laquelle le regard de chaque discipline est complémentaire aux autres et permet d'élargir le champ de vision et de compréhension du site dans son ensemble. Cette étude réalisée sur l'ensemble sis rue de Flandre, 122 a pour but de documenter et d'analyser l'évolution et la fonction de ces bâtiments grâce à l'archéologie du bâti mise en relation avec d'autres champs disciplinaires tels que l'histoire ou la dendrochronologie.

¹ DEMETER S., « Le patrimoine bâti bruxellois comme objet d'étude archéologique », *L'archéologie des bâtiments en question. Un outil pour les connaître, les conserver et les restaurer*, Actes du colloque international, Liège, les 9 et 10 novembre 2010, Namur, 2010, p. 237. (*Études et Documents, Archéologie*, 35)

² Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) :

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2004040935&table_name=loi], consulté le 13-11-22.

1.1. Fiche signalétique et cadre de l'étude

1. Localisation

Région : Bruxelles-Capitale

Commune : Bruxelles

Adresse : Rue de Flandre 122 (fig. 1 et 2)

Référence cadastrale : Bruxelles, 11^e division, section M, 1^{ère} feuille, parcelle n° 71.

Code de parcelle : 21811M0071/00_000

Altitude du seuil actuel du bâtiment : 17,40 m (calculé à partir du point de repère altimétrique de l'Institut géographique national situé 99, rue de Flandre ayant pour matricule Bhm_69)

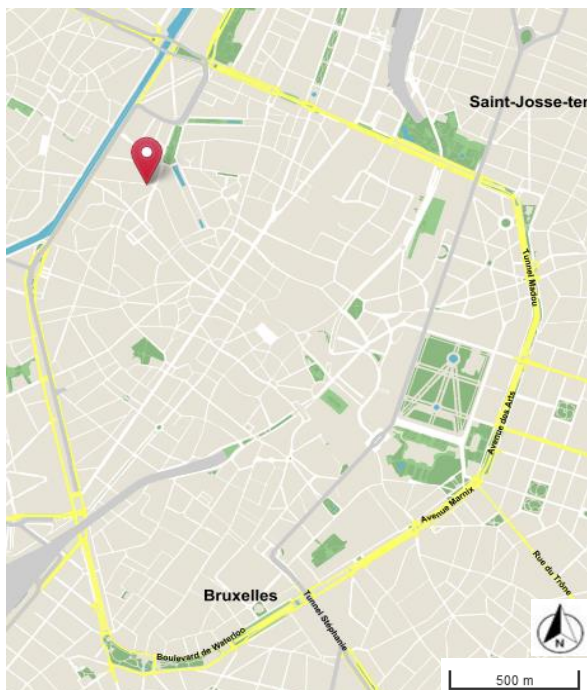


Fig. 1. Localisation du 122, rue de Flandre dans la ville de Bruxelles. ©BruGIS



Fig. 2. Orthophotoplan du 122, rue de Flandre dans son contexte actuel. ©BruGIS

2. Cadre de l'étude archéologique

Le propriétaire actuel du bien souhaite réaliser des travaux de transformation et de modification sur l'ensemble depuis le 17 août 2018 (date du dépôt de la première demande de permis³). Le statut classé du 122, rue de Flandre entraîne certaines obligations lorsque des travaux vont être effectués, tels que la réalisation d'une « étude archéologique du bâti préalable, un suivi des travaux sur le bâti et de tous travaux de terrassements⁴ ».

Des travaux entrepris sans permis ont constitué une infraction entraînant l'arrêt total des travaux. Cette étude se situe donc dans ce cadre. Il est également important de mentionner que les bâtiments sont actuellement inoccupés et en grande partie vides, ce qui permet d'accéder à la plupart des espaces. C'est notamment dans le cadre des premiers travaux réalisés qu'une partie des murs ont été dérochés extensivement ou ont partiellement été dégagés du second œuvre et des couches de finition. Ceci donne une chance exceptionnelle d'approcher au plus près les matériaux de construction mis en œuvre pour l'élévation des bâtiments et ainsi de réaliser une étude d'archéologie du bâti.

L'étude archéologique a été réalisée *in situ* durant les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 au moyen d'un stage effectué auprès de Mme Sylviane Modrie, archéologue-attachée du Département du patrimoine archéologique de la Direction du Patrimoine culturel d'Urban.brussels (Service Public Régional Bruxelles Urbanisme et Patrimoine).

3. Description générale

Cette étude porte sur un ensemble classé depuis le 9 juin 2005 en raison de ses valeurs historiques et esthétiques. Le site se compose d'un bâtiment avant, d'un bâtiment arrière, d'une aile de liaison et d'une cour fermée. L'ensemble s'étend sur une parcelle dite « en lanière », étroite mais profonde (6.39 m de large pour 26 m de profondeur) d'une superficie de 139, 05 m². Le noyau qui est daté typologiquement du XVII^e siècle avec une façade à rue subit des transformations durant le XIX^e siècle.

Le n° 122, rue de Flandre se situe dans un cadre urbain densément bâti positionné entre la première et la seconde enceinte de la ville de Bruxelles. Plusieurs autres « monuments », « ensembles » ou « monument + site » reçoivent une protection par classement, certains étant assortis d'une zone de protection complémentaire (fig. 3). De nombreux biens de la rue de Flandre⁵ ainsi que de l'îlot (formé par les rues de Flandre, Léon Lepage, du Rempart des Moines, Antoine Dansaert et de la Clé) dans lequel se trouve le site sont également repris à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. Le bien est donc pris dans un contexte à haute valeur patrimoniale.

L'étude portera sur l'occupation et l'évolution du bien ainsi que sur les liens qu'il entretient avec son contexte urbain direct tels que les bâtiments qui l'entourent ou le réseau viaire. Cela pourra ensuite être mis en relation avec le contexte plus global de la rue de Flandre et de

³ Page OpenPermits de Bruxelles reprenant l'ensemble des demandes et le statut de celles-ci pour l'ensemble du 122, rue de Flandre, 1000 Bruxelles : [https://openpermits.brussels/fr/_PU/695057], consulté le 14-11-22.

⁴ MODRIE S., *Evaluation patrimoniale, Bâtiment sis rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles*, Département Patrimoine archéologique, Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine, Bruxelles, 2021, p. 4.

⁵ Biens de la rue de Flandre repris à l'Inventaire du patrimoine architectural : [<https://monument.heritage.brussels/index.php?street=10003065§ion=buildings&lg=fr>], consulté le 17-11-22.

l'évolution du cadre bâti de cette voie de circulation. De plus, les observations pourront être vérifiées dans le cas où des travaux seraient projetés aux actuels n° 120 ou 124 et ainsi améliorer les connaissances de ces constructions et de leur évolution.



Fig. 3. *Contexte patrimonial actuel de l'îlot* : -Rose (n° 122, classé comme monument) ; -Vert (rue de la Cigogne, classée comme monument + site) ; -Mauve (n° 140 et 142, classé comme ensemble) ; -Pastille rouge (biens repris à l'Inventaire) ; -Zone encadrée en bleu (zone de protection), © BruGIS.

1.2. Etat de la question

1. Notice dans *Le patrimoine monumental de Belgique*

C'est avec la réalisation de l'inventaire d'urgence du patrimoine monumental de Belgique que le 122, rue de Flandre obtient une première entrée descriptive d'un de ses éléments en 1993, la façade à rue. En effet, comme expliqué dès l'Avertissement du premier des trois volumes portant sur la région bruxelloise : « La description et la datation se bornent à l'extérieur des bâtiments [...] »⁶, il s'agit donc là d'une limite de cet inventaire réalisé avec des observations de terrain faites depuis la voie publique. D'ailleurs, la notice ne porte que sur la « maison de trois niveaux et deux travées sous bâtière de tuiles »⁷.

La description d'ordre typologique et stylistique nous donne une première datation possible pour le bâtiment à front de rue avec un « noyau traditionnel du XVII^e s., modifié et enduit probablement à la fin du XVIII^e s. pour aboutir au volume actuel, et au XIX^e s. »⁸. La description architecturale de la façade est très complète et nous renseigne notamment sur l'état de la façade en 1993 avec la mention du fait qu'elle soit « aujourd'hui décapée »⁹ et laisse ainsi voir les briques et pierres blanches qui la constituent.

2. Classement de la maison, 9 juin 2005

Le 9 juin 2005, l'ensemble des bâtiments situés au 122, rue de Flandre sont classés. Ce classement (annexe 1) comme « monument » vise « les caves, la façade avant, la façade arrière, les murs mitoyens, la toiture, les éléments de la structure portante ancienne ainsi que la totalité de l'aile de liaison et de l'annexe arrière de l'immeuble [...] »¹⁰. L'arrêté fixe les intérêts historiques et esthétiques de ces bâtiments et en motive le choix.

L'intérêt historique est justifié par l'emplacement du bien dans la rue de Flandre qui constitue l'un des tronçons encore existants de l'ancienne *Steenwech* (ou chaussée) qui traversait Bruxelles d'est en ouest et dont le tracé semble pouvoir remonter au moins jusqu'au XI^e siècle. La fonction commerciale de l'ensemble (rez-de-chaussée aménagé pour des activités commerciales, bâtiment de fond de parcelle devant servir d'entrepôt ou d'atelier) est caractéristique de ce quartier et participe également à sa valeur historique. Dans ce classement, l'immeuble est à nouveau daté du XVII^e siècle « pour ses parties les plus anciennes [...] »¹¹.

L'intérêt esthétique se fonde sur des « caractéristiques structurelles et typologiques, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, à savoir : son implantation parcellaire originelle, un noyau ancien formé par un réseau de poutres et de solives en bois solidarisiées par quatre pans de murs en briques, une façade arrière sommée d'un pignon à rampants droits, des caves en briques voûtées en berceau »¹². Ces éléments de mise en œuvre et de techniques constructives sont considérés

⁶ « Avertissement », *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles : Pentagone*, vol. 1A, Mardaga, Bruxelles, 1989, p. IX.

⁷ « N° 122 », *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles : Pentagone*, vol. 1B, Mardaga, Bruxelles, 1993, p. 58.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ « Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme monument certaines parties de l'immeuble sis rue de Flandre 122 à Bruxelles », 9-06-2005.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

comme étant caractéristiques de la période médiévale jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Le bâtiment de fond de parcelle semble présenter les mêmes spécificités. Enfin, les « embellissements » de la façade à rue sont datés du courant néoclassique du XIX^e siècle à Bruxelles.

L'arrêté de classement et ses justifications vont plus loin que la description de la façade extérieure du bâtiment à front de rue en décrivant les structures internes et une partie des espaces intérieurs. De plus, la typologie de ces éléments est replacée dans une première chronologie.

3. Etude historique, mai 2021

En mai 2021 une étude historique est commanditée, probablement par le propriétaire, à l'historienne de l'art et urbaniste Mme Lohri Mahmoudian¹³. Il s'agit ici d'une étude historique qui se base en partie sur les archives du XIX^e siècle présentes aux archives de la Ville de Bruxelles (AVB). Lohri Mahmoudian replace le contexte historique de l'évolution de la rue de Flandre et de son quartier. Une analyse de l'état actuel du bien tant dans son aspect extérieur qu'intérieur avec son aménagement et sa décoration est réalisée. De même, ce travail donne une première bibliographie ainsi qu'un travail sur les cartes, plans et orthophotoplans existants.

Dans cette étude, une première hypothèse est avancée au sujet de l'évolution du bâtiment à la fin du XVII^e siècle : soit le bâtiment n'a pas été touché par le bombardement de 1695 et possède un noyau ancien plus ou moins transformé et agrandi ; soit le bâtiment a été endommagé de manière plus ou moins importante par cet événement et a donc été reconstruit en tout ou en partie.

4. Projet de demande de permis d'urbanisme, juillet 2021

Des plans ont été réalisés par l'architecte M. S. Giannaros dans le cadre d'une demande de permis datée du 10 janvier 2020 par le propriétaire actuel afin d'effectuer des transformations dans le bien. Malheureusement, ces plans n'ont pas vocation à documenter un état existant pour une étude patrimoniale, mais visent à proposer un projet de transformation. En conséquence, ces plans omettent certains détails comme la projection du système de poutraison des plafonds, la présence de certains éléments disparus comme des conduits de cheminée ou encore, ne reflètent pas exactement la réalité des espaces dans les caves. Les plans des combles du bâtiment à front de rue n'ont pas été réalisés.

5. Evaluation patrimoniale, juillet 2021

Le 25 juin 2021, suite au début de certains travaux dans les bâtiments sans avoir de suivi archéologique comme il est pourtant prévu lors de travaux réalisés dans un bien classé, une infraction a été constatée. Sylviane Modrie (archéologue – attachée à la Région de Bruxelles-Capitale) a été dépêchée sur place afin de réaliser un diagnostic archéologique.

Ce diagnostic sur place débouche sur un rapport d'évaluation patrimoniale le 7 juillet 2021. Pour le réaliser, Sylviane Modrie se base sur ses observations *in situ* et sur les plans réalisés par l'architecte S. Giannaros (voir ci-dessus).

¹³ MAHMOURIAN L., *Etude historique et architecturale de l'immeuble sis rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles*, Bruxelles, 2021, 35 p.

Le rapport confirme la valeur patrimoniale des éléments protégés par le classement. L'origine « Ancien Régime » du bâtiment à front de rue (**Ensemble A**) semble confirmée. Une réserve est cependant émise sur le bâtiment de liaison (**Ensemble B**) qui pourrait être le fruit d'une reconstruction au courant du XIX^e siècle sur une base plus ancienne. Le bâtiment de fond de parcelle (**Ensemble D**) semble assez homogène et présente des éléments d'Ancien Régime.

1.3. Méthodologie d'approche de l'étude

1. Heuristique et consultation d'archives

Afin d'élargir au maximum les possibilités de trouver des éléments intéressants pour le développement du site dans les archives, deux grands types d'archives ont été consultés.

Le premier type correspond aux archives liées à la période contemporaine. Celles-ci permettent de suivre le bien depuis l'extrême fin du XVIII^e siècle jusqu'à aujourd'hui. Ces archives sont conservées aux Archives de la Ville de Bruxelles (AVB) et une partie d'entre elles sont consultables en ligne sur leur catalogue général (Pallas). Les fonds des archives des travaux publics, de l'hygiène publique, des recensements de population et des Almanachs regroupent plus particulièrement des informations sur le bien. Les AVB possèdent également un fonds iconographique ainsi qu'un fonds cartographique. Ce premier ensemble permet également de suivre le changement de numérotation du bien au travers des périodes hollandaise, française et autrichienne.

Le second type d'archive tente de remonter le plus loin possible dans le temps en s'intéressant à la période d'Ancien Régime. Cette seconde étape est plus délicate car il faut parvenir à suivre le bien au travers des *Wijckboeken*, des registres du vingtième denier et des recensements de population. Ces archives sont conservées aux Archives de l'Etat à Bruxelles (AEB, Forest).

Les informations ainsi collectées et analysées peuvent ensuite être mises en parallèle, le cas échéant, avec des observations faites *in situ* et d'ainsi, éventuellement, corroborer des faits archéologiques par des sources textuelles.

2. Etablissement des plans et coupes

La première partie du travail a consisté en la réalisation manuelle des plans de l'ensemble du site (annexe 2). Pour cela il a été fait usage d'un système de triangulation dans lequel chaque point est calculé en fonction de la distance qu'il a avec deux autres points. Grâce à cela, chaque point peut être positionné précisément dans le plan.

Ensuite, deux coupes ont été réalisées, toujours sur base d'une prise manuelle des informations. Une coupe longitudinale qui va du nord au sud et qui longe l'ensemble des maçonneries est du site, ainsi qu'une coupe transversale est – ouest qui donne une vision globale de l'intérieur de la façade sud du bâtiment à front de rue (ensemble A).

Les visuels obtenus avec ces premières démarches *in situ* sont plus proches de la réalité archéologique que ce qui avait pu être réalisé auparavant par l'architecte désigné par le propriétaire. En effet, cette première série de plans n'était pas destinée à servir de base pour la réalisation d'une étude archéologique.

3. Mise en place d'unités stratigraphiques (US)

En archéologie, la stratigraphie joue aujourd'hui un rôle très important pour l'analyse. Afin de comprendre ce que cela recoupe, commençons par la définition suivante : « La stratigraphie est

la science décrivant l'agencement des couches ou strates selon leur forme, leur organisation, leur division et leur succession dans le temps dans le but de reconstituer leur histoire.¹⁴ ».

Issue à la base de la géologie, cette approche permet de fixer une chronologie entre différentes couches ou strates en considérant que la plus ancienne est en dessous. La transposition de cette approche à l'archéologie « sédimentaire » a permis de relier des objets aux couches qui les contenaient et ainsi de le replacer dans une chronologie.

Avec le développement de l'archéologie du bâti, cette notion de stratigraphie a été adaptée à une observation tridimensionnelle dans laquelle l'unité stratigraphique (US) est « [...] la plus petite division de la séquence stratigraphique locale.¹⁵ » et « [...] correspond à un événement ou une fraction d'évènement réel [...] »¹⁶. C'est par l'étude des relations entre ces US qu'une chronologie va pouvoir être établie.

L'archéologue Joëlle Burnouf¹⁷ fixe quatre types de relation entre ces US :

- « le contact simple¹⁸ » (par juxtaposition ou superposition)
- « le colmatage¹⁹ » (phénomène de bouchage de baie par exemple)
- le recoupement entre US (une US en interrompt une autre par exemple)
- le recouvrement d'une US par une autre (par exemple dans le cas d'un enduit).

Dans le cadre de cette étude, les US sont d'abord mises en place sur un croquis puis transposées à la fois dans un tableau synthétique général et sur les relevés (annexe 3). Ceci permet de fixer l'information, mais aussi de la rendre plus lisible et compréhensible.

4. Réalisation de photogrammétries

Pour cette étude, l'ensemble des maçonneries ont été relevées à l'aide de photogrammétries. Nous remercions Mountaser Idhammou Youssouf, étudiant au master de la Paix-Dieu qui a également réalisé son mémoire sur l'ensemble de la rue de Flandre, pour les prises de vues qui ont servi de base à la réalisation de la photogrammétrie de la façade antérieure du bâtiment avant (Ensemble A). Il s'agit d'une technique permettant d'éliminer le problème de parallaxe dû aux objectifs des appareils photographique et ainsi de produire des images « redressées » sur lesquelles les dimensions réelles sont respectées. Pour cela, chaque objet doit être photographié sous forme de bandes de plusieurs dizaines de prises de vue qui doivent avoir un taux de recouvrement d'environ 80%. Ensuite, un logiciel va rassembler ces images et créer une image redressée. Ces dernières peuvent ensuite être positionnées verticalement grâce à l'altitude absolue relevée sur site. Le positionnement horizontal est obtenu par la prise de mesure in situ. Par la suite, l'ensemble de ces photogrammétries sont regroupées pour obtenir une vue globale des maçonneries et les US sont redessinées manuellement par-dessus (annexe 3).

¹⁴ LEHOËRFF A. et GILIGNY F., « 2. Le travail de terrain – La stratigraphie : principes et enregistrement des données », dans *Guide des méthodes de l'archéologie*, 4^{ème} édition, Paris, La Découverte, 2020, p. 77.

¹⁵ *Ibid.*, p. 80.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ BURNOUF J., « Archéologie de l'espace urbain – Un champ d'application prometteur : archéologie du bâti et maison de ville », dans *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 2020, p. 207.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

1.4. Nomenclature

Afin de situer le plus précisément possible les espaces et éléments analysés, il est fait usage de suites alphanumériques uniques pour chaque maçonnerie :

1. Au sein de l'ensemble bâti dans sa globalité, une première division s'opère par ensemble large :

Ensemble A : bâtiment avant à front de rue

Ensemble B : bâtiment de liaison entre le bâtiment à front de rue (ensemble A) et le bâtiment de fond de parcelle (ensemble D)

Ensemble C : Cour située entre la façade postérieure du bâtiment à front de rue (ensemble A), le mur gouttereau du bâtiment de liaison (ensemble B) et la façade antérieure du bâtiment de fond de parcelle (ensemble D).

Ensemble D : Bâtiment arrière de fond de parcelle

2. L'espace de chaque ensemble est divisé selon les pièces qui le composent en **secteurs**. Chaque secteur est composé de deux chiffres séparés par un point. Le premier correspond au niveau (cave = -1, rez-de-chaussée = 0, premier niveau = 1, etc.), le second chiffre identifie la pièce. Ainsi, par exemple la première pièce du rez-de-chaussée à front de rue sera le secteur « 0.1 ».
3. Chaque mur du secteur est identifié selon son **orientation** : mur nord, mur est, mur sud et mur ouest. Les couvrements et les revêtements de sol de chaque secteur seront indiqués en tant que tels.

Par exemple, le mur occidental du secteur 0.1 sera identifié :

E(nsemble) A, S(ecteur) 0.1, M(ur) O(uest).

Les plans qui reprennent la division en ensembles et en secteurs se trouvent en (annexe 2) afin que le lecteur puisse s'y référer.

2. Sources écrites et iconographiques

2.1. Consultation d'archives

1. Dossier de la Commission royale des Monuments et Sites

- CRMS, Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122.

2. Archives de la Ville de Bruxelles (AVB)

Plusieurs fonds ont été consultés aux AVB ou depuis leur site internet :

- Archives des Travaux publics : n° 665 et 878.
- Fonds des Travaux publics : n° 11190, 11191.
- Hygiène publique 6170 : Boîte 2010 n° 14.
- Atelier photographique de l'urbanisme : AVB C-22044
- Plans de Bruxelles : Plan Lefebvre d'Archambault (n° 2 et 120), Plan parcellaire de Bastendorff (n° 48)
- Recensement de population de 1795 à 1947 (via Pallas)
- Almanachs du commerce et de l'industrie de 1820 à 1969 (via le site internet des AVB)

1. Archives de l'Etat à Bruxelles (Forest)

Deux fonds ont été consultés aux archives de l'Etat à Bruxelles, sur le site de Forest :

- Fonds Etat de Brabant (EdB), Registres : BE-A0541.1, n° 5833 à 5860.
- Fonds des greffes scabinaux (GSB) : BE-A0541.47, n° 1247 et 1306.

Deux recensements des populations ont également été édités et ont pu être consultés :

- Recensement de 1702 : SWINNEN H. *et al.*, *De volkstelling van 1702 in Brussel en omgeving*, vol. 1, Louvain, Familiekunde Vlaanderen Regio Leuven, 2018, p. 564.
- Recensement de 1767 : MEHAUDEN A. et VANWELKENHUYZEN M., *La ville de Bruxelles : ses habitants, leurs métiers et leurs adresses vers 1767*, Bruxelles, 1998, 337 p.

Deux actes ont été consultés sur le site internet Genealogie.arch :

- AEB, Généalogie.arch, Actes de mariages Bruxelles : Sainte-Catherine, 1784 – 1793, [p. 138].
- AEB, Généalogie.arch, Actes de décès Bruxelles : Sainte-Catherine, 1836, [p. 312].

2.2. Méthodologie de l'étude historique régressive de la parcelle et des bâtiments

Une étude historique de l'ensemble a été réalisée en parallèle à l'étude archéologique *in situ*. Pour cela, il a été possible de bénéficier de l'aide et des explications de Paulo Charruadas qui

utilise la méthodologie de l'*Etude régressive des maisons (Huizenonderzoek)*²⁰. Cette approche consiste à étayer l'histoire d'un bâtiment en croisant les informations fournies par les archives disponibles avec celles observables matériellement sur le site par l'archéologie du bâti. Il s'agit donc de partir de la situation actuelle et de remonter ou « régresser » dans le temps afin de documenter le contexte géographique, social et économique de l'évolution du bien. L'application de cette méthode s'est faite en deux temps.

Dans un premier temps, l'étude s'est concentrée sur les archives de la période contemporaine (XIX^e, XX^e et XXI^e siècles), dans un second temps ce sont les archives d'Ancien Régime (avant 1794) qui ont été utilisées.

Pour la période contemporaine, ce sont les archives présentes aux AVB et le dossier de la CRMS qui ont été étudiés. Un croisement a été réalisé entre les informations présentes à la fois dans les recensements de populations (1795 – 1900), les *Almanachs* (1820 – 1969), les dossiers liés à des demandes de permis (travaux publics et hygiène publique) et enfin le dossier constitué à partir de 2004 pour le classement de l'ensemble par la CRMS.

Pour la période d'Ancien Régime, la base consiste en une identification de la parcelle étudiée sur le premier plan parcellaire de Bruxelles « Bastendorff » réalisé en 1821. Celui-ci reprend les parcelles et numéros de police qui étaient en vigueur durant la période hollandaise (1815 – 1830). Ceci donne une vision de l'état du parcellaire bruxellois avant les grandes mutations urbaines que connaîtra Bruxelles durant le XIX^e siècle (fig. 4). L'actuel n° 122 de la rue de Flandre est identifié dans la parcelle n° 1793.



Fig. 4. Plan parcellaire de Bastendorff avec identification de la parcelle de l'actuel n° 122, rue de Flandre, image mise à disposition par Modrie S. ©Urban.brussels, ©AVB, Cartes et plans de Bruxelles et de la Région bruxelloise 48.

Ensuite, il faut comparer cet état avec la division ancienne des quartiers et des numérotations de la ville de Bruxelles dans le « Plan parcellaire manuscrit de Bruxelles, avec indication des rues, des quartiers, des numéros des parcelles et correspondant aux Wijckboeken, circa 1776 », AVB Plan de Bruxelles grand format n° 1.

²⁰ CHARRUADAS P. et DEMETER S., « Méthodologie *Huizenonderzoek* pour l'étude historique (régressive) des maisons à Bruxelles », version du 12 septembre 2017, [https://www.academia.edu/32101383/M%C3%A9thodologie_Huizenonderzoek_pour_l%C3%A9tude_historique_r%C3%A9gressive_des_maisons_%C3%A0_Bruxelles], consulté le 19-04-22.

Le parcellaire n'ayant pas subi de changements majeurs entre ces deux états, il est possible de localiser l'actuel n° 122 de la rue de Flandre au n° 17 de la section 23 de la *lange Vlaemsche steenwech* (au-delà de la *Verlorencost Poort*) (fig. 5). Cette identification est capitale car elle fournit la clé pour accéder à plusieurs types de documents : les recensements de population, les registres du *Vingtième denier* et les *Wijckboecken*.

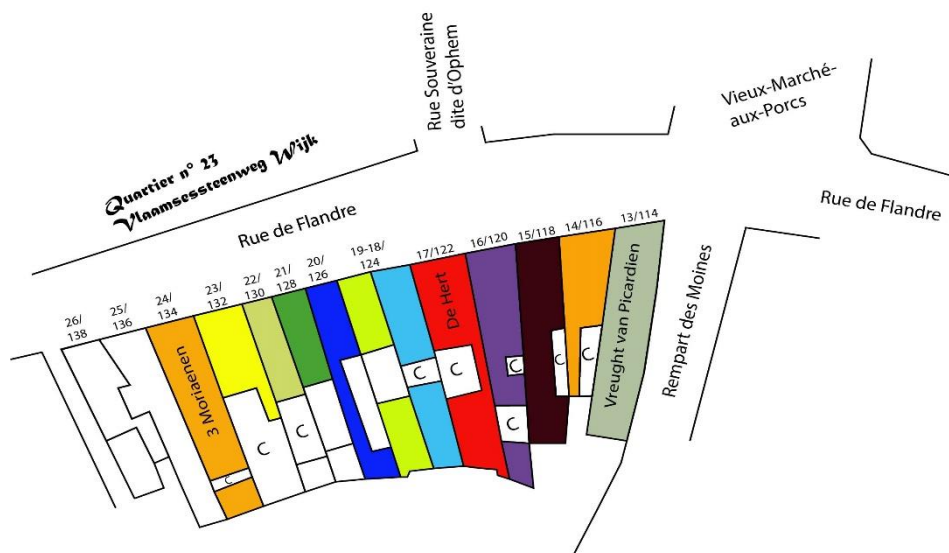


Fig. 5. Identification du numéro de la parcelle durant le XVIIIe siècle,
P. Charruadas, 2022.

Chaque document va amener différentes informations tant du point de vue socio-économique des habitants que des bâtiments eux-mêmes. Deux recensements de population ont également été édités, celui de 1702²¹ et celui de 1767.²² Ils fournissent un complément d'information intéressant pour le cas étudié.

Ensuite, il est également possible d'accéder aux *Wijckboecken*. Ces derniers regroupent plus ou moins ce qui est connu aujourd'hui comme l'enregistrement et les hypothèques²³ allant du milieu du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. On y retrouve par exemple : les actes de vente, les constitutions ou les mutations de rentes sur des biens immobiliers. Ces actes sont très importants puisque, par exemple, lors de la vente d'un bien immobilier, il faut le situer et donc éventuellement décrire son environnement direct ou des parties dont il est constitué. Il existe deux séries de *Wijckboecken*. La seconde série est la plus accessible car elle est classée d'après la numérotation de la maison. Malheureusement, l'actuel n° 122 n'y apparaît pas et la consultation des actes relatifs aux deux maisons voisines (actuels n° 120 et 124) ne fournit pas d'information sur le bâtiment étudié. La première série est difficile d'accès car elle est classée selon l'ordre chronologique d'enregistrement des actes. En effet, lorsqu'avait lieu, par exemple, la vente d'une maison, il fallait déclarer l'acte de vente auprès du responsable du quartier qui l'inscrivait dans les *Wijckboecken*.

²¹ SWINNEN H. et al., *De volkstelling van 1702 in Brussel en omgeving*, vol. 1, Louvain, Familiekunde Vlaanderen Regio Leuven, 2018, p. 564.

²² MEHAUDEN A. et VANWELKENHUYZEN M, *La ville de Bruxelles : ses habitants, leurs métiers et leurs adresses vers 1767*, Bruxelles, 1998, p. 137.

²³ *Inventaire des archives du Bureau des annotations de Bruxelles (wijckboecken)*, BE-A0541_005645_004367_FRE, Les archives de l'Etat en Belgique, 2001, [https://search.arch.be/fr/?option=com_rab_findingaids&view=findingaid&format=pdf&eadid=BE-A0541_005645_004367_FRE], consulté le 20-05-22, p. 4.

Afin de repérer le bâtiment concerné par cette étude dans la masse des actes, il a fallu dépouiller les registres du *Vingtième denier*. Il s'agit d'une taxation foncière sur les possessions des propriétaires. De cette façon, il est possible de remonter à des actes du début du XVIII^e siècle. Ces registres sont répartis en fonction des sections. Chaque maison possède son numéro au sein de la section concernée, l'actuel n° 122 est le n° 17 de la 23^e section. Dans le cas du bâtiment étudié, il existe des actes qui remontent jusqu'au début du XVIII^e siècle et qui utilisent cette numérotation (17) pour la maison. Il a ainsi été possible de consulter les registres allant de 1701 à 1788. L'évolution des différents propriétaires et des locataires a ainsi pu être établie. La liste de propriétaires donne ensuite accès à la première série des *Wijckboecken* afin d'y trouver des informations sur le bien concerné. Malheureusement, le résultat de cette partie de la recherche s'est avéré pauvre en informations en raison de l'absence d'identification de description de l'ensemble ou de son contenu. En annexe 4 se trouve le tableau synoptique récapitulatif issu du dépouillement complet des archives réalisé par Paulo Charruadas²⁴.

²⁴ Nous tenons à remercier Paulo Charruadas pour l'aide précieuse et les explications fournies dans cette recherche.

3. Contexte historique du quartier Sainte-Catherine et de l'ensemble étudié (XIV^e – XXI^e siècle)

3.1. XIV^e – XVI^e siècle : Evolution et intensification de l'urbanisation

Pour cette période, aucune archive en lien direct avec le bien étudié n'a pu être identifiée. Cependant, l'étude historique menée par Paulo Charruadas sur le n° 180 de la rue de Flandre a permis d'apporter un éclairage sur le développement et l'urbanisation de ce quartier par le biais des « actes dits "de la pratique"²⁵ », à savoir les contrats de transactions à caractère foncier ou immobilier. L'arrivée de la première modernité voit la production du premier matériel cartographique actuellement connu et permet de croiser ces informations.

Le drainage des zones marécageuses du versant ouest de la vallée de la Senne permet le développement du quartier Sainte-Catherine entre 1150 et 1300²⁶. Cette zone, bien que située essentiellement hors de la première enceinte (courant du XIII^e siècle), est traversée par la route marchande reliant Bruges à Cologne²⁷ et dénommée *Steenwech* à Bruxelles. La rue de Flandre en est une portion. Cet axe commercial important va devenir un pôle d'attraction démographique et probablement entraîner une urbanisation des abords directs de la voie. Le développement démographique des lieux poussera à la fondation de la chapelle Sainte-Catherine, citée dès 1201 par les sources, dans cette partie orientale de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Molenbeek²⁸.

L'installation de deux grandes institutions religieuses, le couvent de Jéricho ou des Dames-Blanches et le béguinage de la Vigne va également marquer le quartier durant le milieu du XIII^e siècle. Peu de temps après est creusé un fossé en arc dénommé « *Cleijne vesten* ou *Papenvest* (Rempart des Moines)²⁹ » qui vient doubler la partie occidentale de la première enceinte. L'étude des actes réalisée par Paulo Charruadas indique que pour les périodes des XIII^e – XIV^e siècles l'urbanisation se concentre surtout à l'intérieur de la première enceinte. A l'extérieur, l'urbanisation est « concentrée sur le *Heergracht* (fossé de la première enceinte) et les premiers tronçons du *Steenwech* et du *Laekenwech*.³⁰ ». En dehors de ces espaces, les terres semblent avoir plutôt des vocations agricoles³¹.

La dénomination de *Langen Steenwech* apparaît et remplace progressivement « les expressions *Platea lapidea/Steenwech versus/naar Molenbeke*³² » à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle pour la zone située hors de la première enceinte. Dès la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle des mentions sont faites pour la *Langen Steenwech intra muros* située entre la *Verlorenkost Poort* (au niveau du carrefour actuel entre la rue Léon Lepage et la rue de Flandre)

²⁵ BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA PH., *Etude archéologique du bâti d'une habitation sise rue de Flandre 180 à Bruxelles (BR247). Evolution d'une habitation du Moyen Age à nos jours (XIV^e – XXI^e siècle)*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles. Centre de Recherche en Archéologie et Patrimoine, 2011, p. 8.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ DEGRE S., *Brasseries au quartier Sainte-Catherine*, Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1995, p. 18. (*Archéologie à Bruxelles*, 2).

²⁸ CHARRUADAS P., *Molenbeek-Saint-Jean. Un village bruxellois au Moyen Âge*, Bruxelles, 2004, p. 53 – 54.

²⁹ BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA PH., *op. cit.*, p. 9.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA PH., *op. cit.*, p. 9.

et la *Vlaemsche Poorte*³³. A cette époque, les sources font mention de maisons et de terres agricoles (notamment de prés et de jardins)³⁴.

Un indice supplémentaire de la forte urbanisation, au moins à front de rue, de la portion de la *Langen Steenwech* semble être identifiable dans une ordonnance datée du 21 avril 1448 par le Magistrat de Bruxelles³⁵. En effet, celle-ci permet de comprendre qu'un incendie ravagea la zone située au-delà de la *Verlorenkost Poort* en direction de la *Vlaemsche Poort*. A cette occasion, l'ordonnance interdit aux propriétaires de couvrir les maisons reconstruites avec du chaume et le Magistrat consent à participer à hauteur d'un quart dans les frais d'achats de tuiles. L'extension de l'incendie à tout un quartier pourrait avoir été favorisée par une densité urbaine assez importante. En effet, la proximité des bâtiments à front de voirie permettant la transmission des flammes³⁶, surtout dans le cas de bâtiments avec des façades-pignons³⁷ à rue.

Le XVI^e siècle et l'arrivée de la première modernité est marqué par la première information cartographique actuellement connue pour la ville de Bruxelles : le plan de Deventer, après 1554³⁸.

Cette carte levée par Jacques de Deventer à l'initiative de Charles Quint puis Philippe II fait partie d'une série de 215 plans de villes des anciens Pays-Bas. La carte est orientée au nord et à l'échelle approximative de 1/9000^e. Dans son travail sur la cartographie bruxelloise, Lisette Danckaert souligne l'exactitude de la carte et de ses tracés³⁹. Le détail centré sur la *Langen Stenwech* (fig. 6) permet d'observer l'emplacement approximatif de l'ensemble étudié (indiqué par la flèche). Comme l'étude menée par Paulo Charruadas l'a démontré, la carte témoigne surtout d'une urbanisation concentrée à



Fig. 6. Détail de la *Langen Steenwech*, Plan de la Ville de Bruxelles et de ses environs par Jacques de Deventer, © KBR.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ HENNE A. et WAUTERS A., *Histoire de la Ville de Bruxelles*, nlle éd., t. 4, Bruxelles, Editions Culture et civilisation, 1969, 129 – 130.

³⁶ BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA PH., *op. cit.*, p. 10.

³⁷ Les termes « façade-pignon » et « façade-corniche » sont repris des travaux de Christophe Loir sur le néoclassique, voir : LOIR C., *Bruxelles néoclassique. Mutation de l'espace urbain 1775-1840*, nlle. éd. revue et complétée, Bruxelles, CFC éditions, 2017, p. 170 - 172.

³⁸ VANNIEUWENHUYZE B., « Le cartographe Jacques Deventer à Bruxelles », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 89, fasc. 2, 2011, p. 886 – 887.

³⁹ DANCKAERT L., *L'évolution territoriale de Bruxelles. La cartographie de +- 1550 à 1840*, Bruxelles, Arcade, 1968, p. 18.

front de voirie le long de la *Langen Steenwech* qui passe par la *Verlorenkost Poort* et le *Philipsbrugge* [2] pour sortir de la deuxième enceinte au niveau de la *Vlaemsche Poort* [6]. Ce front bâti préserve de vastes espaces dédiés à la culture ou à l'élevage dans de grands îlots.

Une voirie est connectée perpendiculairement au nord de la *Langen Steenwech*, il s'agit probablement de l'*Ophemstrate* [1] qui n'apparaît que partiellement urbanisée. Au sud, plusieurs voiries se connectent également perpendiculairement à l'axe de la chaussée. Directement après le *Philipsbrugge* [2], qui permet de passer par-dessus le fossé du *Papenvest*, se trouve une voirie qui correspond environ à l'actuelle rue Rempart des Moines [3]. A l'ouest de l'ensemble étudié, la *Sleutelstrate* [4] est coudée et connecte la chaussée et la rue Rempart des Moines. Les habitations semblent se concentrer dans le tronçon en lien direct avec la chaussée. Enfin, la *Modderstrate* [5] reliait la chaussée avec un tracé très irrégulier (ligne droite puis coude) à un long chemin qui sera appelé plus tard *Papenvest*. Cette voirie semble également peu bâtie⁴⁰.

Il est intéressant de constater que l'ensemble des zones non bâties sont colorées en vert, ce qui indique la présence de zones marécageuses⁴¹ ou du moins humides, à l'exception de l'îlot formé par la chaussée, la rue Rempart des Moines et la *Sleutelstrate* dans lequel se situe l'ensemble étudié. S'agit-il d'un oubli de colorisation lors de la réalisation du plan ou cela témoigne-t-il déjà d'un drainage de la zone ? En 1663, la présence d'un fossé ou ruisseau est attestée au bout de la parcelle étudiée⁴².

Le plan de Braun et Hogenberg réalisé en 1572 présente la même situation du réseau de voirie et du cadre bâti pour ce tronçon de la chaussée.

3.2. XVII^e – XVIII^e siècle : Evolution du cadre bâti et premières mentions dans les sources

Cette période est caractérisée par un essor économique important du quartier. C'est également de cette époque que datent les premières mentions de l'actuel n° 122 de la rue de Flandre dans les sources. L'étude archéologique semble également montrer que cette période sera très importante pour la maison à front de rue (ensemble A) et l'*achterhuis* (ensemble D).

Le XVII^e siècle correspond à une période de développement global pour la Ville de Bruxelles. Dès la fin de la période médiévale, l'activité brassicole se déploie amplement dans le quartier de Sainte-Catherine en raison des besoins permanents en eau de cette activité⁴³. Cette fonction liée au secteur de la bière ou de l'eau-de-vie sera attestée dès le XVII^e siècle pour l'actuel n° 122. Cela pourrait éventuellement être mis en lien avec le puits situé dans le secteur -1.1.

C'est également durant ce siècle que Martin de Tailly réalise sa première édition de *Bruxella, nobilissima Brabantiae civitas An° 1640*. Cet ensemble de 15 feuillets dédiés à Philippe IV présente une vue orientée sud-est à l'échelle approximative de 1/3000^e de la Ville de Bruxelles combinée à un panorama de la ville et des textes explicatifs. Une deuxième édition sera réalisée

⁴⁰ BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA PH., *op. cit.*, p. 10.

⁴¹ DANCKAERT L., *L'évolution territoriale de Bruxelles. La cartographie de +- 1550 à 1840*, Bruxelles, Arcade, 1968, p. 22.

⁴² AEB, GSB 1247, cahier n° 1 : *Vande Verloren Cost tot de Vlaemsche poorte toe*, acte n° 91

⁴³ DEGRE S., *Brasseries au quartier Sainte-Catherine*, Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1995, p. 25. (*Archéologie à Bruxelles*, 2).

en 1748 avec l'ajout de fortifications, de bastions et du fort de Monterey⁴⁴. La densité d'urbanisation reste équivalente à celle présente chez Jacques de Deventer avec des habitations essentiellement concentrées autour de la chaussée. L'îlot concerné par l'étude ci-présente montre toujours un front bâti le long de la chaussée (fig. 7). L'intérieur de l'îlot est surtout composé de jardins parsemés de quelques arbres. Trois bâtiments sont construits en retrait et occupent le centre de l'îlot. Cette représentation possède l'avantage d'individualiser les bâtiments. Une réserve critique doit cependant être exercée, car il ne s'agit pas d'un levé géométrique, ce qui entraîne nécessairement des distorsions. En outre, une telle représentation implique nécessairement certaines stylisations. Lisette Danckaert souligne donc l'impossibilité

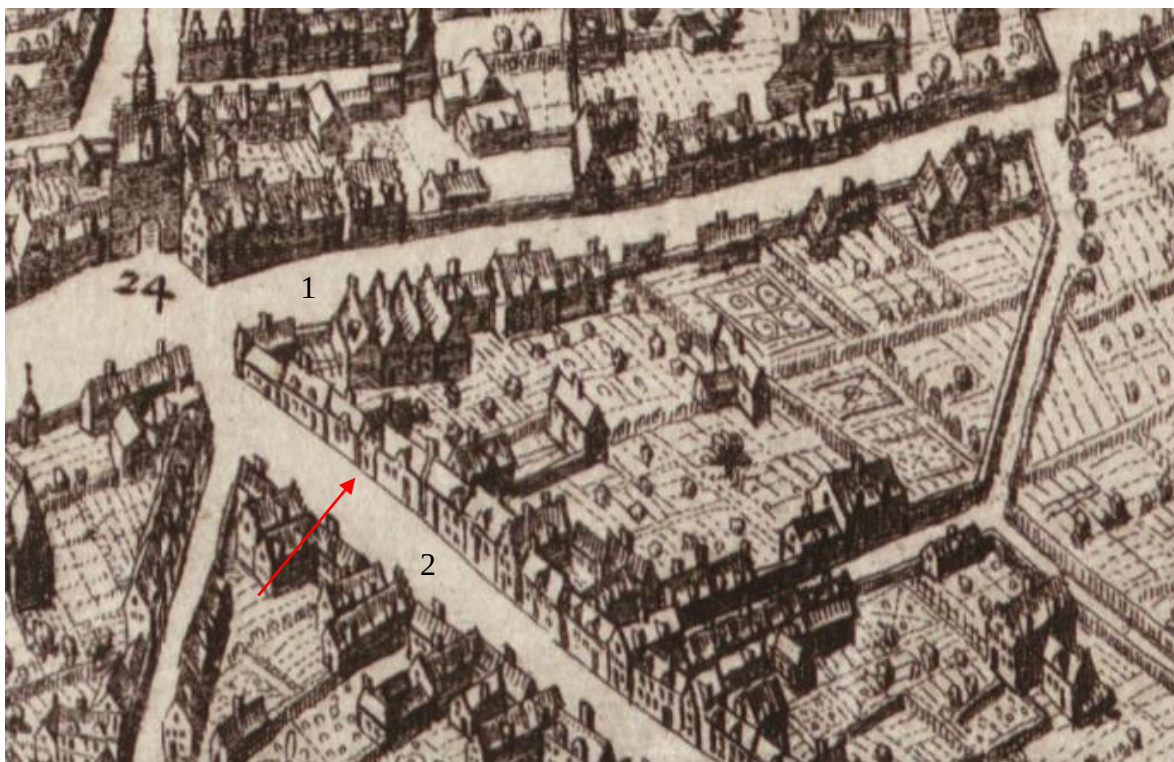


Fig. 7. Détail de la *Langen Steenwech*, *Bruxella nobilissima Brabantiae civitas An° 1640* par Martin de Tailly, © KBR.

de reporter avec précision un bâtiment de cette représentation sur un plan contemporain. Cependant, il est possible d'identifier un bâtiment par rapport à son îlot⁴⁵.

L'*huizenonderzoek* a permis d'observer la grande continuité de situation dont semble jouir la parcelle concernée par l'étude ci-présente. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'actuel n° 122 correspond au n° 17 de la section n° 23 de la *Lange Vlaemsche Steenwech*. Il semble donc plausible que l'actuel n° 122 de la rue de Flandre soit le cinquième bâtiment à partir de l'angle formé par la rue Rempart des Moines [1] et la *Langen Steenwech* [2]. En reportant cette information sur le plan de de Tailly il est possible d'observer un bâtiment à façade-pignon (fig. 7). Il semble illusoire de vouloir tirer plus d'informations sur la façade. Cependant, l'étude dendrochronologique date l'abattage des bois mis en œuvre dans la fermette du secteur 3.3 entre 1642 et 1653. L'hypothèse d'une ancienne façade-pignon semble plausible bien que la représentation de de Tailly de 1640, donc deux ans avant la datation dendrochronologique, n'est peut-être qu'une coïncidence ou le fruit d'une stylisation.

⁴⁴ DANCKAERT L., *Bruxelles, cinq siècles de cartographie*, Tielt – Knokke, Lannoo – Mappamundi, 1989, p. 35.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 23.

En 1708, le plan réalisé par Jacques Harrewyn représente le siège de la ville par les troupes françaises. Orienté vers l'est le plan est à l'échelle approximative de 1/9700^e. Ce plan permet de constater une évolution de la voirie avec l'apparition de la *t Swaen stratie* (future rue de la Cigogne) qui relie la chaussée à la rue Rempart des Moines entre la *Verlorenkost Poort* et *'t Sleutel stratie* (fig. 8). L'îlot dans lequel se situe le bien étudié se resserre. Malheureusement, cette carte ne donne aucune indication sur les bâtiments compris dans ces îlots. La carte réalisée par Jacques Gérard Harrewijn en 1712⁴⁶ témoigne de la même situation sans apporter d'autre information sur le tronçon de la chaussée qui comprend l'ensemble étudié.



Fig. 8. Détail de la *Langen Vlaemsche Steen Wegh*, Plan de la ville de Bruxelles par Jacques Harrewyn, © KBR.

Une première représentation précise et fiable de l'urbanisation et du réseau viaire de la zone est réalisée avec le plan levé en 1774 par Lefebvre d'Archambault. Ce plan dédié à Charles de Lorraine est orienté à l'ouest et réalisé à une échelle approximative de 1/1700^e. Lisette Danckaert soulignait en 1989 l'importance capitale de ce plan qui, malgré quelques imperfections, témoigne très précisément du parcellaire bruxellois⁴⁷.

Actuellement, les AVB disposent de deux versions de ce plan. Une première version⁴⁸ dans laquelle le parcellaire est indiqué au moyen de traits fins augmentés d'un trait gras qui indique la présence du volume des bâtiments (fig. 9). Une seconde version⁴⁹ ne présente le parcellaire que sous forme de traits fins (fig. 10). En croisant ces deux versions il est donc possible non seulement d'avoir une vision du parcellaire, mais également de bâtiments en élévation.

Ceci est très utile pour le bâtiment étudié, car l'observation du plan permet de comprendre qu'en 1774 l'actuel n° 122 (indiqué par une flèche dans les deux figures) disposait d'une maison avant ainsi que d'une *achterhuis* séparée par un espace ouvert. Alors que l'actuel n° 120 ne disposait que d'un bâtiment avant et que l'actuel n° 124 disposait d'un bâtiment avant relié par un bâtiment de liaison à une *achterhuis*. Un recul de la façade de cette dernière pourrait avoir été

⁴⁶ Voir : HARREWYN J. G. Opac, Catalogue général de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR), [https://uurl.kbr.be/1621714/p124], consulté le 31-07-23.⁴⁷ DANCKAERT L., *Bruxelles, cinq siècles de cartographie*, op. cit., p. 72.

⁴⁷ DANCKAERT L., *Bruxelles, cinq siècles de cartographie*, op. cit., p. 72.

⁴⁸ AVB, Plan de Bruxelles grand format n° 2.

⁴⁹ AVB, Plan de Bruxelles de grand format n° 120.

identifié dans le secteur 0.5. L'absence de bâtiment à l'est de l'*achterhuis* de l'actuel n° 122 semble confirmée par la présence de baies aujourd'hui rebouchées sur le mur gouttereau oriental de l'*achterhuis* (ensemble D). Ce parcellaire montre également que l'îlot dans lequel se situe l'actuel n° 122 a vu son cadre bâti se développer depuis le plan de de Tailly de 1640.



Fig. 9. Détail de la *Langen Steenwech*, *Plan détaillé de la ville de Bruxelles* par Pierre Lefebvre d'Archambault, © AVB, plan de Bruxelles n° 2.

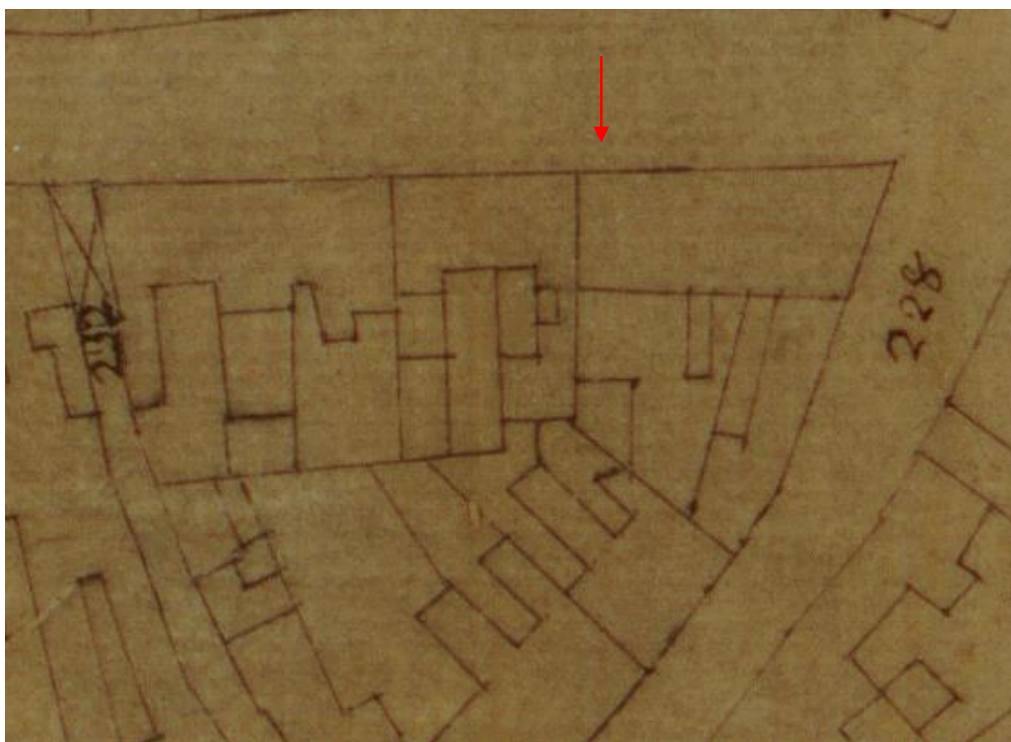


Fig. 10. Détail de la *Langen Steenwech*, *Plan détaillé de la ville de Bruxelles* par Pierre Lefebvre d'Archambault, © AVB, plan de Bruxelles n° 120.

L'occupation de l'ensemble et le profil socioéconomique des habitants de la maison a pu être étudié grâce à l'*huizenonderzoek* depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu'au XX^e siècle. Pour les périodes plus anciennes des XVII^e et XVIII^e siècles la maison ne semble avoir connu que trois familles de propriétaires, mais est déjà mentionnée avec ses dépendances (*ende zijnen anderen toebehoorten*⁵⁰). Dès le troisième quart du XVII^e siècle, la maison est mentionnée comme étant en lien, en alternance, avec le commerce de bière et l'activité de distillation. Un tableau complet de ces mentions est repris en annexe 4, il mentionne les passages et les actes dont ils sont issus.

La première mention directement en relation à la maison dans les *Wijckboecken* est un acte daté du 29 août 1663⁵¹ dans lequel on apprend que Guillaume vanden Berghe et sa femme Elisabeth vander Meren achètent la maison et ses dépendances sur un terrain au bout duquel se trouve un ruisseau ou petit fossé. Ce dernier n'est pas observable sur le plan de de Tailly en 1640 (fig. 7). Le 12 février 1672⁵², un acte de vente entre Elisabeth vander Meren et Joss Kints mentionne toujours la maison et ses dépendances et précise qu'un débit de bière appelé *Verlorencost Poort* s'y trouve (« [...] *eenen biertap geheeten Verlorencost Poort* [...] »). Il s'agit là de la première mention actuellement identifiée pour une activité liée au commerce de bière dans l'ensemble étudié.

Les mentions présentent dans les *Wijckboecken* peuvent également être croisées avec les dénombremments de population. Ces derniers ont l'avantage de mentionner, dans certains cas, les métiers exercés par les propriétaires ou occupants de la maison. Ainsi, le dénombrement réalisé en 1702⁵³ mentionne que l'ensemble est occupé par Guillaume de Ven, un distillateur d'eau-de-vie. Le 28 janvier 1707⁵⁴, le dénombrement indique que l'ensemble est la propriété d'Arnold t'Kint et qu'il est toujours occupé par Guillaume de Ven. Une indication supplémentaire est présente, car la maison n'est plus mentionnée sous l'enseigne *Verlorencost Poort* mais bien *In den hert*. Le 10 février 1747⁵⁵, à l'occasion d'un prêt garanti sur la maison, il est fait mention du propriétaire de la maison, Jean t'Kint, en tant que maître brasseur de la ville de Bruxelles. Cette mention pourrait attester de la situation sociale moyenne, voire élevée du propriétaire du bien. Le 11 septembre 1763⁵⁶, le maître brasseur Jean t'Kint vend sa maison en bon état, dans laquelle se trouve un débit de bière et portant l'enseigne *Het Verloren Cost Poort* à François vanden Borre et sa femme Anne vander Elst. Le dénombrement de 1767⁵⁷ mentionne effectivement que le propriétaire occupant est François vanden Borre qui est repris en tant que distillateur d'eau-de-vie. Jusqu'en 1793 / 1794⁵⁸ il est fait mention de François vanden Borre en tant que propriétaire occupant. A partir de 1788⁵⁹, un occupant est également mentionné au nom de Jean Puttaert. Le recensement de population de 1795⁶⁰ mentionne la présence de Jacques Philips, brasseur de genièvre. C'est également durant cette période que démarre le régime français. Celui-ci sera marqué administrativement par un changement de numérotation des bâtiments. L'actuel n° 122 est repris dans la section n° 3, au n° 1567. Enfin,

⁵⁰ AEB, GSB 1247, cahier n° 1, *Vande Verloren Cost tot de Vlaemschepoorte toe*, acte n° 91.

⁵¹ AEB, GSB 1247, cahier n° 1, *Vande Verloren Cost tot de Vlaemschepoorte toe*, acte n° 91.

⁵² AEB, GSB 1247, cahier n° 1, *Vande Verloren Cost tot de Vlaemschepoorte toe*, acte n° 169.

⁵³ SWINNEN H. *et al.*, *op. cit.*, p. 564.

⁵⁴ AEB, EdB 5839, quartier n° 23, n° 17.

⁵⁵ AEB, GSB 1247, cahier n° 1, *Vande Verloren Cost tot de Vlaemschepoorte toe*, acte n° 625.

⁵⁶ AEB, GSB 1247, cahier n° 1, *Vande Verloren Cost tot de Vlaemschepoorte toe*, acte n° 720.

⁵⁷ MEHAUDEN A. et VANWELKENHUYZEN M, *op. cit.*, p. 137.

⁵⁸ AEB, EdB 5860, quartier n° 23, n° 17.

⁵⁹ AEB, EdB 5855, quartier n° 23, n° 17.

⁶⁰ AVB, Recensement de 1795, Section 3, [p. 97].

en 1799⁶¹ l'activité de brassage de genièvre semble se poursuivre, mais avec David Vandenkerckoven. Les recensements de population permettent également de voir que les deux derniers brasseurs de genièvre vivent dans la maison avec leur femme. Jacques Philips sera également accompagné de sa mère, alors que David Vandenkerckoven sera, lui, accompagné d'une fille de confiance.

3.3. XIX^e siècle : Premières modifications documentées

Cette période correspond à de grands changements pour le quartier, mais aussi globalement pour la ville de Bruxelles qui devient capitale dès 1815, de façon bisannuelle suite au passage sous le régime hollandais, puis l'unique capitale de la jeune Belgique. Elle devient la première ville industrielle du pays. Cela va amener une véritable explosion démographique dans la ville et ses agglomérations, la population étant multipliée par six en un siècle⁶². Ceci sera combiné dans la seconde moitié du XIX^e siècle à la disparition de la Senne et au remblaiement des bassins de Sainte-Catherine.

Pour le XIX^e siècle, l'étude des recensements de populations (dénombrements démographiques et fiscaux) offre une vision sur le profil socioprofessionnel des occupants de l'actuel n° 122 rue de Flandre. Un tableau complet (annexe 5) reprend toutes ces informations et les documents d'archives desquels elles sont issues.

En voici une version synthétique pour l'extrême fin du XVIII^e et le XIX^e siècle :

1795	La maison est occupée par une famille de trois personnes : les Philips-Dekers
1799	La maison est occupée par une famille de deux personnes et leur fille de confiance : les Vandenkerckoven-Dekeyn
1802	La maison est occupée par la même famille avec une nouvelle servante
1812	La maison est occupée par la famille propriétaire du bien composée de deux personnes avec une servante : les Van Cutsem-Torné
1816	La maison est occupée par la même famille avec une nouvelle servante
1829	La maison est occupée par le veuf Van Cutsem et une servante
1835	Idem 1829
1842	La maison est occupée par une famille de cinq personnes, les Van Campenhout-Stallaerts et de deux personnes isolées
1846	La maison est toujours occupée par les Van Campenhout-Stallaerts composés cette fois de huit personnes et de quatre personnes isolées.
1856	La maison est toujours occupée par les Van Campenhout-Stallaerts
1866	La maison est occupée par une famille de sept personnes : les Deborger-Verbrugghen
1876	La maison est occupée par une famille de cinq personnes, Lebreton-Deborger, trois domestiques, une demoiselle de magasin, une nourrice, un fabricant de tabac et treize autres personnes avec des dates d'entrée et de sortie différentes

⁶¹ AVB, Recensement de 1799, Section 3, [p. 207].

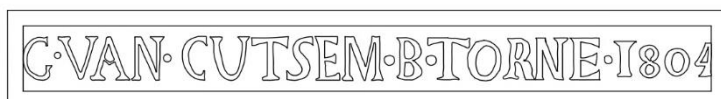
⁶² DE BEULE M., *Bruxelles, histoire de planifier : urbanisme aux 19^e et 20^e siècles*, Bruxelles, Mardaga, 2017, p. 17.

1890	La maison est occupée par sept familles avec des dates d'entrée et de sortie différente pour un total de dix-sept personnes
1900	La maison est occupée par trois familles : Malbrain-De Ceulener (sept personnes), VanAffelterre-Scheerlinck (deux personnes), Reinbold-De Becker (quatre personnes) et deux personnes isolées.

Tableau 1. Synthèse des mentions de l'actuel n° 122 issues des recensements de populations et des *Almanachs*

Ces recensements peuvent être mis en relation avec d'une part les *Almanachs* classés par nom ou métier disponibles dès 1820 et les *Almanachs* classés par nom de rue à partir de 1860⁶³. Deux tableaux reprennent ces entrées pour le XIX^e et le XX^e siècle (annexe 6).

Cette étude croisée des recensements et des almanachs apporte une donnée très intéressante. En effet, les recensements de 1812 à 1835⁶⁴ mentionnent la famille Van Cutsem-Torné. La famille se compose en 1812 de Guillaume Van Cutsem, âgé de 47 ans et originaire de Beerth, marié depuis 1793⁶⁵ à Barbara Torné âgée de 46 ans et originaire de Saint-Gilles. Les époux sont accompagnés de la cousine de Barbara Torné, Susanne Torné âgée de 21 ans et d'une servante, Elisabeth Van Hemelryck âgée de 29 ans. Guillaume Van Cutsem est mentionné en tant que distillateur.



Ci-dessus : fig. 11. Relevé de la signature et du millésime de 1804, DAO J.-L. Vanden Eynde.

A droite : fig. 12. Balustre de départ de la rampe d'escalier avec la signature et le millésime en partie supérieure, cliché de F. Van Boxem.



⁶³ Une réserve doit être émise sur le degré de fiabilité de ce genre de sources car les *Almanachs* ne témoignent pas forcément de la réalité.

⁶⁴ AVB : Recensement de 1812, S3B, [p. 207] ; Recensement de 1816, S3B, [p. 217] ; Recensement de 1829, S3, [p. 821] ; Recensement de 1835, S3B, [p. 365].

⁶⁵ AEB, Généalogie.arch, Actes de mariages Bruxelles : Sainte-Catherine, 1784 – 1793, [p. 138].

Le nom des époux est à rapprocher des noms inscrits sur le départ de la rampe d'escalier situé dans le secteur 0.2 et du millésimé 1804 (fig. 11 et 12). Le recensement de 1802 indique que les époux Van Cutsem-Torné résidaient déjà dans la troisième section mais au n° 1542⁶⁶ (numéro sous le régime français) de la rue de Flandre (qui devrait se situer actuellement vers le n° 172). Une hypothèse pourrait amener l'idée que la date de 1804 témoigne de l'installation du couple dans la maison et de la réalisation de différents aménagements dont la construction de la cage d'escalier actuelle. Ces aménagements pourraient témoigner d'une situation financière relativement aisée, permettant aux époux de devenir propriétaires du bien et d'y organiser divers aménagements. Le recensement de 1829 indique que Guillaume Van Cutsem est veuf mais il sera dorénavant repris comme rentier. Il continuera d'habiter seul dans la maison et sera accompagné d'une servante, Marie Luyten, jusqu'en 1836, date à laquelle il décède⁶⁷.

Les informations fournies par les recensements croisées avec les almanachs permettent d'observer la continuité d'occupation de l'actuel n° 122 par des commerçants. D'un commerce plutôt lié au monde de la distillation, un glissement progressif va s'effectuer d'abord vers de l'épuration d'huile, puis le commerce de tabac et de cigares. Malheureusement, aucune mention précise de l'utilisation de la maison avant ou arrière pour le commerce ou l'entreposage des biens n'a pu être identifiée. Cependant, la réalisation d'une vitrine en 1861 par la famille Verbrugghen-Deborger plaide pour une vente directe, au moins à partir de cette date, au niveau du rez-de-chaussée de la maison avant.

Il est également intéressant de mentionner le fait que l'*huizenonderzoek* aura permis d'identifier quatre numérotations différentes pour l'ensemble durant le XIX^e siècle :

- de 1795 à 1816 : Chaussée de Flandre, Section n° 3, n° 1567
- de 1816 à 1835 : Rue de Flandre, Section n° 3, n° 1793
- de 1835 à 1890 : Rue de Flandre, n° 120
- du 9 août 1890 à aujourd'hui : Rue de Flandre, n° 122

Il faut également mentionner que le dossier des archives des travaux publics n° 665 qui porte sur des dégâts aux maisons n° 122, 124 et 134 de la rue de Flandre adressé à Jamotte est daté du 17-18 février 1873. Actuellement ce dossier est rattaché à l'actuel n° 122. Cependant, l'analyse réalisée ci-dessus tend à démontrer qu'en 1873, le bâtiment étudié ici portait le n° 120. Ce dossier vise donc le bâtiment voisin, actuel n° 124 de la rue de Flandre. Cette logique est également applicable pour le dossier des archives des travaux publics portant le n° 675, portant également sur des réclamations de Jamotte pour les n° 122 et 134 en date de 1874.

Le dossier des archives des travaux publics n° 11190 est actuellement constitué d'une pochette vide, le dossier étant manquant. Cependant, sur le dossier il est mentionné « Van Humbeeck » et la date de 1845 pour le n° 122. La logique du changement des numérotations est également applicable, ce dossier devant concerner des travaux chez l'actuel n° 124 de la rue de Flandre.

D'un point de vue cartographique, la réalisation du cadastre primitif en 1821 par J. P. Bastendorff offre une première comparaison possible avec le plan de Lefebvre d'Archambault de 1774. Ce grand plan parcellaire est à l'échelle 1/500^e et orienté à l'ouest. Ce plan très précis

⁶⁶ AVB, Recensement de 1802, S3B, [p. 161].

⁶⁷ AEB, Généalogie.arch, Actes de décès Bruxelles : Sainte-Catherine, 1836, [p. 312].

reprend les bâtiments avec leur numérotation hollandaise, l'actuel n° 122 est repris dans la Section n° 3, n° 1793 (fig. 13). Ce plan est très intéressant à plusieurs égards :

- Tout d'abord au niveau de l'actuel n° 122 même. Un couloir de liaison plutôt mince fait la jonction entre le bâtiment avant et le bâtiment arrière. Le bâtiment arrière semble « s'accrocher » au n° 1469 dans le coin sud-est. L'espace non bâti dans la partie centrale de la partie est marqué d'un « J » qui indique la présence d'un jardin à cet emplacement.
- L'actuel n° 120, repris sous le n° 1794, semble avoir étendu la maison avant, construit un bâtiment de liaison avec un premier bâtiment arrière et un second bâtiment arrière a été édifié en fond de parcelle. L'étude archéologique semble pouvoir identifier le premier bâtiment arrière dans le pignon (**US 1171**) visible depuis les secteurs 1.4 et 1.5.
- L'actuel n° 124, repris sous le n° 1792, semble avoir perdu le couloir de liaison entre le bâtiment avant et le bâtiment arrière.

Cette vision assez précise laisse entrevoir une situation principalement stable au niveau du cadre bâti bien que progressivement les longues parcelles en lanière soient bâties. Malgré ce phénomène la majorité des parcelles de l'îlot ne sont pas entièrement bâties et la présence de cours ouvertes est importante. L'actuel n° 122 fait figure d'exception dans ce schéma avec son jardin.

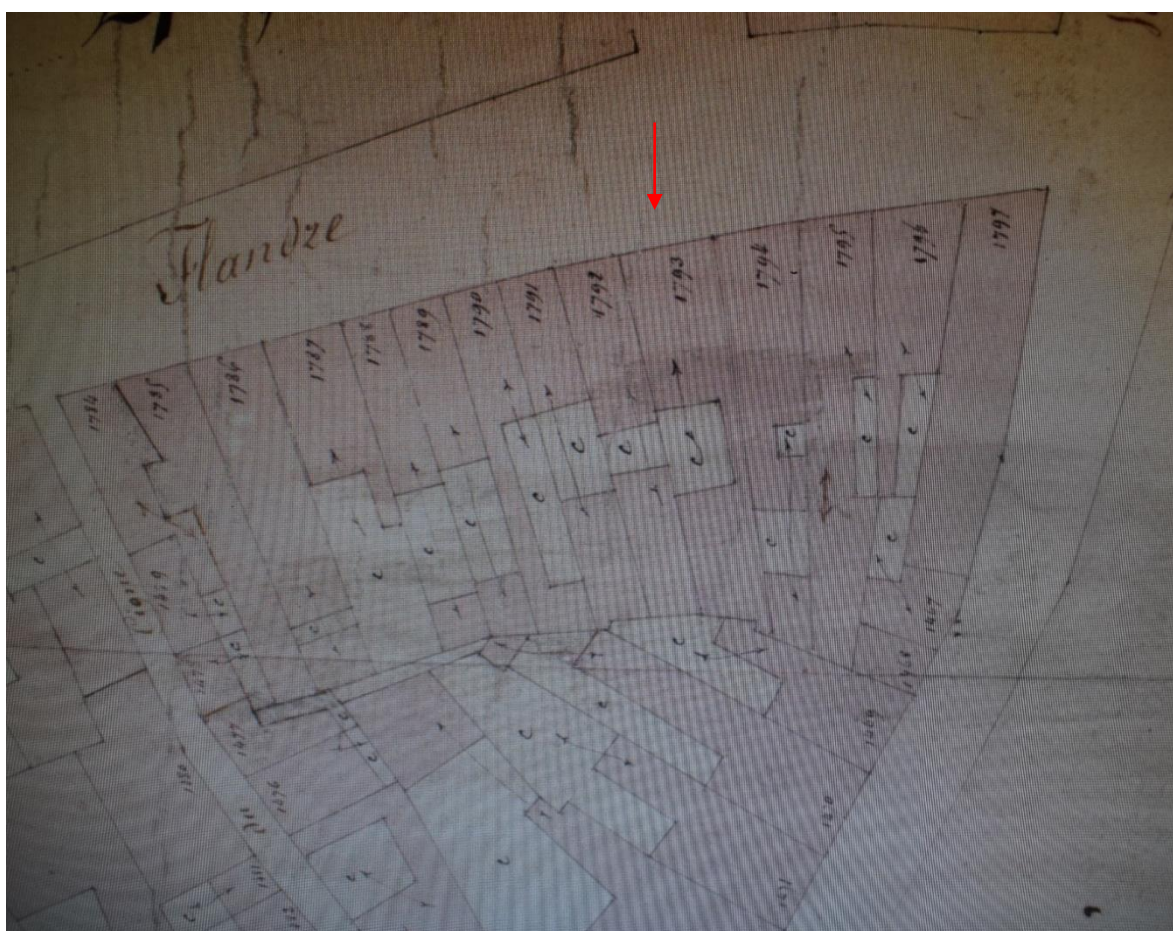
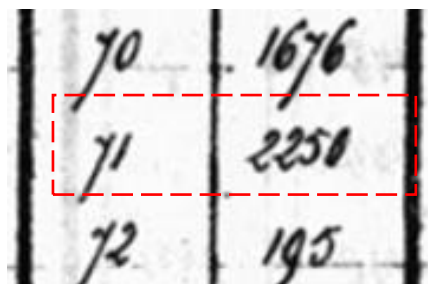


Fig. 13. Détail du n° 1793 de la rue de Flandre, *Plan parcellaire de Bruxelles* par J. P. Bastendorff, © AVB.

Le plan de Craan⁶⁸ réalisé en 1835 témoigne de la même réalité bâtie. Toutefois, ce plan indique la nouvelle numérotation suite à la prise d'indépendance de la Belgique. L'actuel n° 122 est repris dans la section n° 3 au n° 120.

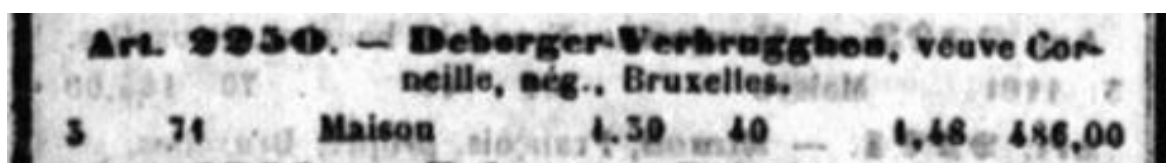
En 1866, un *Atlas cadastral de Belgique* est réalisé par Philippe Christian Popp. Le plan de la troisième section est orienté au nord-est et est à une échelle de 1/2500°. La construction de bâtiments dans l'intérieur de l'îlot se poursuit, surtout du côté de la *rue de la Cigogne*. Le cadre bâti de l'ensemble étudié et des maisons voisines ne semble pas avoir été modifié depuis 1835.

Ce plan donne une information supplémentaire en indiquant que le n° 120 (actuel n° 122) correspond à la parcelle n° 71. En se référant au *Tableau indicatif primitif* et à l'*Article de la Liste alphabétique ou de la Matrice* il est possible, via le numéro de parcelle, d'identifier le propriétaire du bien et des informations d'ordre socioprofessionnelles. La parcelle n° 71 renvoie à l'article n° 2250 (fig. 14 et 15).



70	1676
71	2250
72	195

Fig. 14. Détail de la parcelle n° 71 qui renvoie à l'article n° 2250, *Matrice cadastrale*, © KBR.



Art. 2250. — Deborger-Verbrugghen, veuve Corneille, nég., Bruxelles.			
3	71	Maison	1,30 40 — 1,48 486,00

Fig. 15. Détail de l'article n° 2250 renvoyant à la parcelle n° 71 de la section n° 3, *Matrice cadastrale*, © KBR.

La lecture de cet article⁶⁹ mentionne que c'est Deborger-Verbrugghen, veuve de Corneille qui est nég[ociante], née à Bruxelles qui occupe la maison. Cette maison est imposée à 486,00 francs pour la partie bâtie et 1,48 pour la partie non bâtie, ce qui semble logique au vu de la présence d'un espace ouvert au centre.

Cette information peut être croisée avec le recensement de population de 1866⁷⁰ qui mentionne la présence, comme domiciliée et résidente du n° 120, de Marie Elisab[eth] Verbrugghen, née à Bruxelles le 25 septembre 1798, mentionnée comme fab[ricante de] tabac et veuve Deborger.

Cette mention est très importante puisqu'elle nous permet de la relier au premier document graphique (relevé de la façade) ayant été identifié pour le n° 120 (actuel n° 122⁷¹). Celui-ci porte sur la demande faite par M. Verbrugg[h]en afin d'obtenir « l'autorisation de construire une vitrine à la maison située rue de Flandre n° 120⁷² » avec une demande de permis pour la

⁶⁸ Voir : DANCKAERT L., *L'évolution territoriale de Bruxelles. La cartographie de +/- 1550 à 1840*, op. cit., planche IIIb.

⁶⁹ L'étude historique réalisée en mai 2021 sur l'actuel n° 122 de la rue de Flandre indique que la propriété est vendue à Charles Feron-Dedecker par Louis Hancart après 1866. Il semblerait que ceci soit lié à une lecture erronée du numéro de l'article. Il est plus probable que l'article associé au 122 rue de Flandre soit le n° 2250 car cette mention de Feron-Dedecker / Hancart se réfère à l'article n° 2256 (et non 2250) qui vise deux parcelles situées dans la section 3, n° 2196 (les 2 lettres précises sont illisibles).

⁷⁰ AVB, Recensement de 1866, P, f° 522.

⁷¹ Le n° 120 de la rue de Flandre ne deviendra le n° 122 que suite à un arrêté du collège le 8 septembre 1890.

⁷² AVB, Travaux publics, n° 11191, « Acte d'autorisation », f° 1.

construction d'une vitrine⁷³. Cette demande fera l'objet d'un avis favorable le 1^{er} octobre 1861. Le plan annexé à la demande est à l'échelle 1/20^e (fig. 17) et montre un état de la façade avant modification (élévation et profil) et un état avec le projet de vitrine (élévation et profil).

Le plan porte les mentions « M E Verbrugghen [illis.] de Borger » (fig. 16), ce qui peut être rattaché à Marie Elisabeth Verbrugghen.

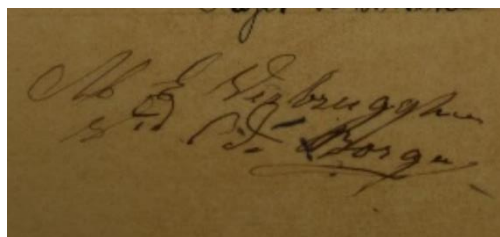


Fig. 16. Détail de la mention des noms sur le plan, © AVB.

La question de la présence de « de Borger » pourrait être soit rattaché à la fille de Marie Elisabeth, Joséphine Françoise reprise comme négociante dans le recensement de 1866, soit être une mention du veuvage de Marie-Elisabeth Verbrugghen. En effet, en 1861 Marie Elisabeth avait 68 ans et Joséphine Françoise seulement 25 ans. Cependant, l'acte d'autorisation n'est adressé qu'à Marie Elisabeth Verbgrugg[h]en. L'hypothèse d'une demande commune reste également envisageable.

Ce document est le premier état connu pour la façade du bâtiment et les niveaux de sols des trois niveaux à partir du rez-de-chaussée. Le plan présente une façade-corniche de deux travées qui s'élève sur trois niveaux. Le rez-de-chaussée était percé d'une baie de porte à l'est et de deux baies à l'ouest. Le plan documente une hauteur de façade de 9,60 m et une largeur de 6,20 m entre les mitoyens. Le projet de vitrine prévoit une transformation du rez-de-chaussée avec l'ajout d'une large devanture vitrée conservant la position de la baie de porte à l'est.

L'étude archéologique (cf. Description de l'ensemble A, façade antérieure et secteur 0.1) semble indiquer que ces travaux ont effectivement été réalisés et ont suivi les prescriptions fournies avec l'acte d'autorisation, à savoir la mise en place de deux arcs de décharge appuyés sur des pierre de taille au-dessus de la vitrine.

⁷³ AVB, Travaux publics, n° 11191.

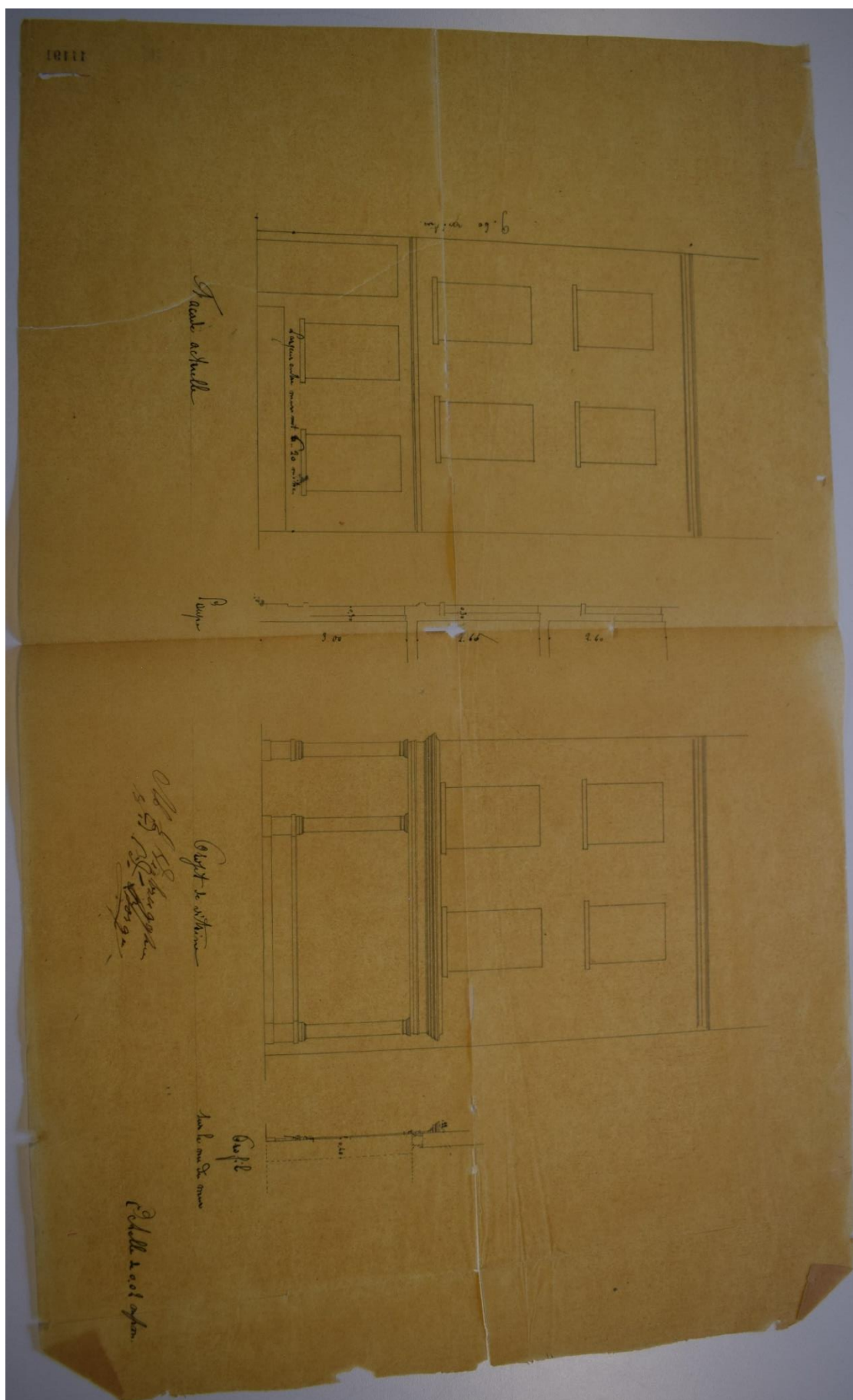


Fig. 17. Plan annexé à l'autorisation d'un permis pour la construction d'une vitrine (7 octobre 1861),
© AVB.

3.4. XX^e et XXI^e siècles : Poursuite et cessation des activités commerciales

Par manque de temps il n'a pas été possible de consulter les recensements de population allant de 1900 à 1947. Cependant, pour cette période les archives liées aux différentes demandes et enquêtes de l'hygiène publique combinée aux premières sources photographiques et à la lecture des almanachs (annexe 6) permettent d'éclairer en partie l'évolution de l'ensemble durant cette période.

Durant les deux premières décennies du XX^e siècle l'almanach par nom de rue mentionne la présence de : C. Mertens, peintre d'enseigne et d'attributs, tabacs et cigares (1900) ; F. Malbrain, tabacs et cigares (1901 – 1902) ; J. Van Landuyt, fabricant de tabacs et cigares, F. Malbrain, gérant (1903) ; J. Van Landuyt, fabricant de tabacs et cigares, Josse-Hetenberg et F. gérants ; J. Quevrin, d'abord produits industriels, fournitures pour plombier et ferblantier puis outillages et enfin « machines outils » (1906 – 1911) ; J. Degreeef, pâtissier (1912 – 1913) ; la maison est mentionnée inoccupée en 1914 ; D. Van Lierde, denrées coloniales (1920).

Puis de 1921 à 1939 il est fait mention de A. Allecourt avec une vente de « denrées coloniales ». C'est de cette période que date le premier acte conservé aux AVB pour le XX^e siècle. Il s'agit d'un acte d'autorisation délivré le 1 février 1921 à Albert Allecourt concernant l'installation « d'un moteur électrique d'une puissance de 0 kW, 133 destiné à actionner un moulin à café à adjoindre à l'atelier pour la torréfaction en grand du café et du moteur électrique de la puissance de 0 kW, 800 autorisés antérieurement dans la maison [...] »⁷⁴. Les obligations relatives à cette installation mentionnent que le demandeur a l'obligation « d'établir au-dessus de cet appareil une hotte dégagée par une cheminée d'appel de 0 m. 20 de diamètre [...] »⁷⁵. Il a l'autorisation « d'établir ces deux moteurs électriques de la puissance de respective de 0 kW, 800 [et] de 0 kW 133, ainsi que le torréfacteur et le moulin à café qu'ils actionneront dans le magasin à front de rue ; le moteur de 0 kW, 133 sera fixé sur le comptoir »⁷⁶. Il est fait également mention de l'obligation « de placer le moteur de 0 kW, 800 sur un massif en maçonnerie couvert d'une pierre bleue et de le sceller dans cette pierre ; ou bien sur un massif en béton ou en briques dures posées au ciment de fixer solidement le moteur de 0 kW, 133 de façon à éviter les trépidations et à ne pas désagréger les murs du bâtiment dans lequel il sera établi »⁷⁷.

Ces descriptions semblent donc concentrer les aménagements dans le bâtiment avant, il n'est pas fait mention du niveau dans lequel ils seront réalisés. L'hypothèse que ces moteurs soient installés au rez-de-chaussée semble la plus logique. L'obligation d'avoir une cheminée pour évacuer les vapeurs semble plaider pour la présence effective d'un conduit de cheminée ayant aujourd'hui disparu. Malheureusement, il est à ce stade difficile d'établir si ces équipements pouvaient se situer dans le secteur 0.1 ou 0.3. Le remplacement du sol par une dalle de béton coulé dans le secteur 0.1 et l'arrachement complet des éléments de maçonnerie autres que les murs dans le secteur 0.3 ne permet pas d'identifier avec précision l'emplacement du moteur le plus puissant.

Cet acte d'autorisation mentionne qu'une enquête de *commodo et incommodo* a été réalisée et n'a donné lieu à aucune réclamation. Une mise à jour de ce dossier est réalisée le 25 juin 1953

⁷⁴ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Acte daté du 1 février 1921, f° 1.

⁷⁵ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Acte daté du 1 février 1921, f° 1v.

⁷⁶ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Acte daté du 1 février 1921, f° 2.

⁷⁷ *Ibid.*

pour mentionner que l'exploitant actuel est Verheyden⁷⁸. L'almanach mentionne la présence d'une épicerie au nom de Verheyden de 1946 à 1960. Le 3 juillet 1953, la direction de l'hygiène publique adresse un courrier à monsieur Verheyden pour lui signaler que « l'autorisation relative à l'exploitation de la torréfaction de café sise rue de Flandre, 122, est expirée.⁷⁹ ». M. Verheyden est invité d'urgence à introduire une nouvelle demande d'autorisation accompagnée d'un plan indiquant la situation des bâtiments, l'emplacement des locaux et des moteurs. Le 25 août 1953⁸⁰ un courrier de rappel est envoyé à monsieur Verheyden.

Le 12 septembre 1953, la direction de l'hygiène publique envoie une demande pour l'ouverture d'une enquête de *commodo et incommodo* pour le maintien en service de « 2 moteurs électriques dont un de 1,5 HP actionnant un torréfacteur d café et un de moins d'un kilowatt actionnant un moulin à café⁸¹ » au commissaire de police. Cette demande d'ouverture d'enquête comprend la demande d'autorisation datée du 10 septembre 1953 réalisée par Victor Verheyden pour sa société « Cafés de l'Ancre ». Cette demande mentionne que la « Torrefaction (sic) [se fait] au 1^{er} étage de l'arrière bâtiment. [La] Mouture [se fait dans un] local à front de rue du rez de chaussée (sic)⁸² ». Il est également fait mention du plan qui accompagne cette demande (fig. 18).

Ce plan figure le rez-de-chaussée de l'ensemble de la parcelle du n° 122 ainsi que du premier étage du bâtiment arrière. A front de rue, la devanture du magasin comprend une baie vitrée percée en son centre de la baie de porte. Une première pièce de 5 x 6 m est reprise sous la mention « magasin ». Une indication manuscrite reprend l'emplacement du « moulin ». Cette première pièce distribue l'accès à deux pièces arrière. Une petite pièce de 2,40 m de large à gauche et une pièce de 4 x 3,30 m à droite reprise sous la mention « Bureau ». Il est intéressant de noter la présence de ce qui semble encore être une baie de porte entre la première pièce « magasin » et le « bureau ». Ce dernier donne accès à une « cour » de 6 x 2,90 m. Un office de 2,20 m de large se situe à gauche.

Enfin, un « magasin » de 5 x 7,70 m occupe le fond de la parcelle. Ce dernier donne accès, grâce à un escalier droit, au premier étage lui aussi appelé « magasin » de 5 x 7,70 m. c'est dans ce dernier que se situe le « torréfacteur » avec un « moteur de 1 ½ HP », une inscription manuelle mentionne « gitage apparent ». Il est intéressant de noter qu'une large baie semble occuper la partie inférieure droite de ce magasin, s'agit-il d'une erreur ? Le 29 septembre 1953⁸³, l'enquête est ouverte. Le 30 octobre 1953⁸⁴, en l'absence de réclamation, l'autorisation du maintien en service des deux moteurs actionnant un moulin et un torréfacteur est délivrée jusqu'au 30 octobre 1983.

⁷⁸ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Acte daté du 1 février 1921, feuillet 1.

⁷⁹ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Acte daté du 3 juillet 1953.

⁸⁰ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Acte daté du 25 août 1953.

⁸¹ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Note datée du 12 septembre 1953, feuillet 1.

⁸² AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Note datée du 12 septembre 1953, f° 2.

⁸³ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Enquête de *commodo et incommodo* du 29 septembre 1953.

⁸⁴ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Autorisation du maintien de l'activité du 30 octobre 1953.

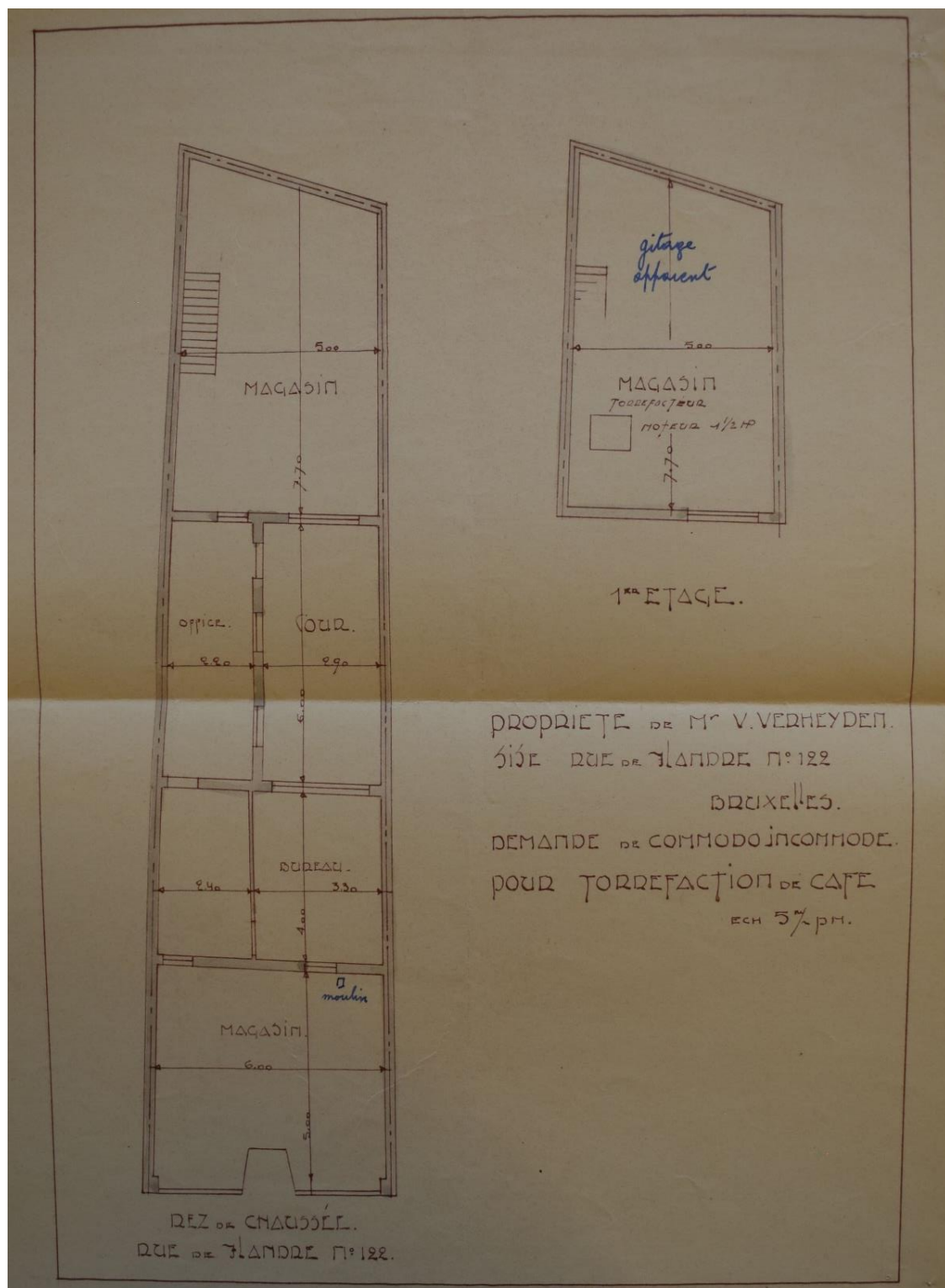


Fig. 18. Demande de *commodo incommode*, échelle 5 mm/m, 10 septembre 1953 ?, © AVB.

La seconde moitié du XX^e siècle sera également marqué par les premiers clichés photographiques de la façade. L'IRPA possède un premier cliché de la façade qui est non daté. Dans son étude historique, Lohri Mahmoudian date ce cliché autour des années 1960 - 1970⁸⁵ (fig. 19). Ce premier cliché montre la façade encore couverte d'un enduit présentant plusieurs fissures. Le rez-de-chaussée est occupé sur toute sa largeur par une devanture carrelée percée

⁸⁵ MAHMOURIAN L., *op. cit.*, p. 14.

d'une large baie vitrée possédant une baie de porte dans sa partie occidentale. Cet état ne correspond pas à celui identifié dans le plan du 10 septembre 1953.

En partie supérieure, deux moulures animent horizontalement la façade. La première située au niveau de l'allège des baies du deuxième étage existe encore actuellement. La deuxième, située sous les trous de boulin, est aujourd'hui disparue. Les moulures d'encadrement des baies sont par contre toujours présentes. Cette ornementation est très similaire à celle présente chez sa voisine occidentale, l'actuel n° 124. Lohri Mahmoudian soulève l'hypothèse que l'ajout de cette ornementation néoclassique au n° 122 puisse être mis en relation avec la demande de permis réalisée en 1845 par Van Humbeeck pour l'actuel n° 124. En l'absence du dossier, il est malheureusement impossible de vérifier cette hypothèse.

Sur la photographie, les châssis des baies sont à petit-bois et semblent encore posséder des verres anciens non flottés, contrairement aux vitres actuelles qui ont donc probablement été remplacées. Au niveau des combles, la lucarne possède encore un châssis à deux ouvrants. A l'extrémité occidentale du faîte du toit, une souche de cheminée apparaît et témoigne des vestiges observés sur le mur gouttereau occidental par l'étude archéologique. La toiture est couverte de tuiles.



Fig. 19. Vue de la façade du n° 122, années 1960 – 1970 ?,
© IRPA.

Les AVB conservent dans leur collection iconographique un cliché de la façade du n° 122 réalisée en mars 1977 (fig. 20). Celui-ci témoigne du décapage des enduits de la façade et notamment du bandeau horizontal supérieur mais également de la présence de la souche de cheminée occidentale.



Fig. 20. Vue de la façade du n° 122, mars 1977, © AVB.

Un dernier cliché est recensé dans la fiche de l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. La façade possède les mêmes caractéristiques que sur le cliché précédent, mais l'angle de vue offre une très bonne visibilité de la partie surmontant la devanture carrelée (fig. 21). Sur ce détail, il est possible d'identifier deux arcs de décharge reposant sur trois pierres blanches. Cet aménagement pourrait être mis en relation avec la demande de permis pour l'aménagement d'une nouvelle devanture en 1861 par Marie Elisabeth Verbugghen. Sous ces arcs de décharges se trouve un grand caisson recouvert de carrelages qui permet de parementer la structure portante de la devanture vitrée.



Fig. 21. Détail de la vue de la façade du n° 122, 1978, © Monument.heritage.brussels.

Le 3 mars 1981⁸⁶, l'inspection des établissements classés indique que l'installation de torréfaction de café n'existe plus au n° 122, mais qu'elle a été remplacée par une oisellerie de plus de vingt sujets. Il est donc demandé à l'exploitant, M. Wolles, d'introduire une nouvelle demande en date du 11 mars 1981⁸⁷. Le 31 mars 1981⁸⁸, Guy Wolles, « commerçant en pisciculture exotique – Magasin (L'Hippocampe)⁸⁹ » fait une demande pour un changement de siège de l'établissement. Guy Wolles mentionne qu'il occupait depuis 1957 le n° 118 de la rue de Flandre et qu'à partir de 1969 il occupe le n° 122. Entre le 7 avril et le 26 juin 1981 plusieurs courriers sont échangés au sein de l'administration de l'hygiène publique concernant la demande et la mise en place d'une enquête de *commodo incommodo*.

⁸⁶ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Rapport daté du 3 mars 1981.

⁸⁷ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Demande datée du 11 mars 1981.

⁸⁸ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Demande datée du 31 mars 1981.

⁸⁹ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Demande datée du 31 mars 1981.

Le 26 juin 1981⁹⁰, Guy Wolles reçoit l'autorisation d'exploitation pour une durée de 30 ans. Un plan à l'échelle 1/100^e est joint à l'autorisation (fig. 22). Ce plan très schématique indique une première pièce de 5,40 x 5,45 m prolongée par une longue pièce de plan rectangulaire de 8,40 x 2,90 m. La longueur totale étant portée à 13,80 m, cela pourrait témoigner de la phase de couvrement partiel de la cour tel qu'il est visible aujourd'hui. De même, la maçonnerie percée d'une baie de porte donnant accès depuis la pièce à front de rue vers la pièce arrière visible sur le plan de 1953 (fig. 18, p. 44) semble avoir été supprimée.

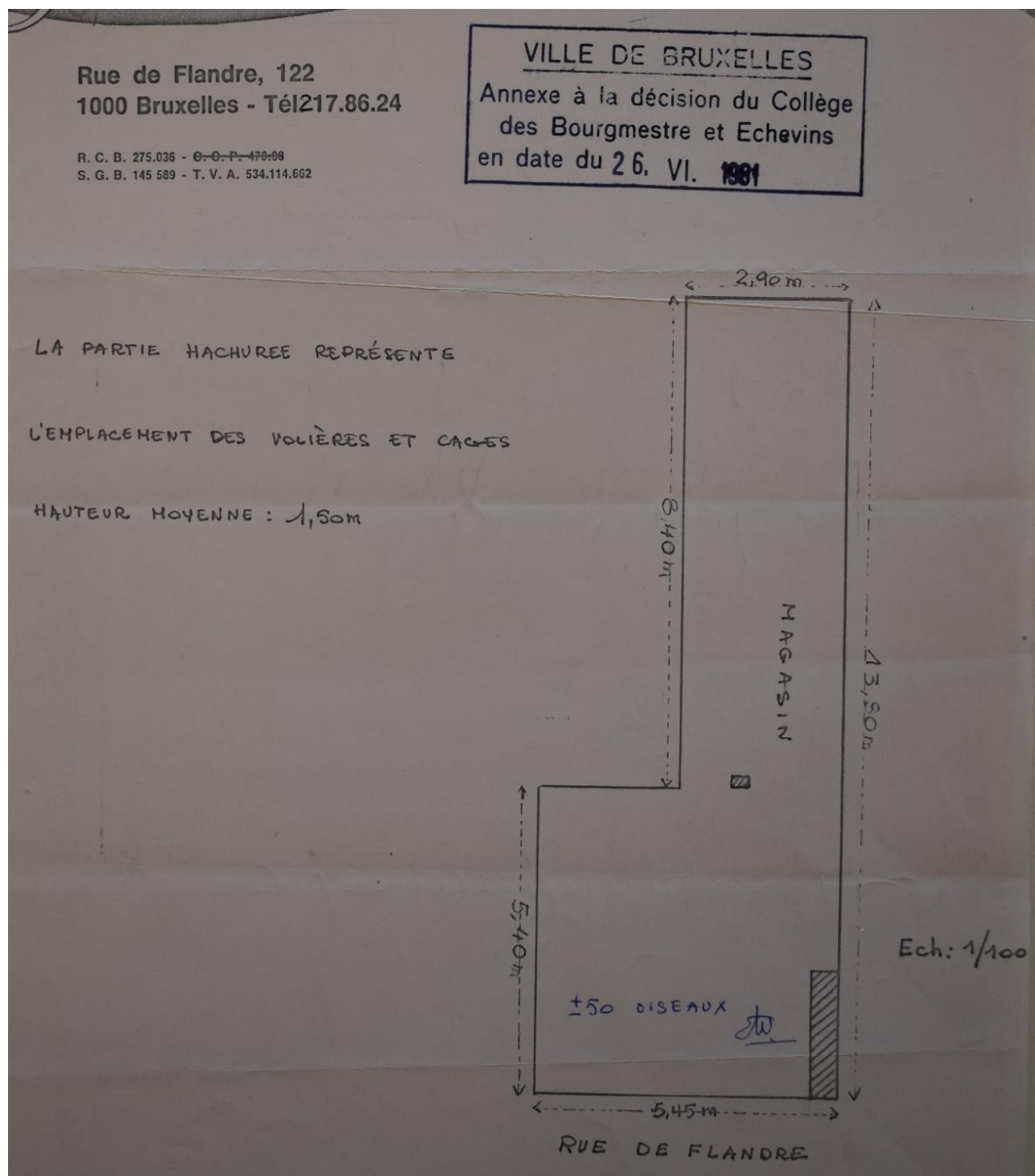


Fig. 22. Plan du rez-de-chaussée du n° 122, 26 juin 1981, © AVB.

⁹⁰ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Demande datée du 26 juin 1981.

Des orthophotoplans sont réalisés par campagne depuis 1930 – 1935. Malheureusement, avant 1996 les images sont trop floues ou trop peu détaillées pour permettre de documenter des évolutions de l'ensemble. La première orthophoto nette est datée de 1996 (fig. 23). Il est possible d'y identifier la cheminée située sur le mur gouttereau occidental du bâtiment avant du n° 124. L'aile de liaison est couverte d'un revêtement blanc.



Fig. 23. Orthophoto du n° 122 rue de Flandre, 1996, © BruGIS.

Le 12 février 1998⁹¹, Guy Wolles introduit une nouvelle demande pour accueillir un plus grand nombre d'animaux dans son commerce. A cette fin, un nouveau plan, plus détaillé que le précédent, est fourni (fig. 24). Ce plan est très important puisqu'il semble témoigner de l'état du rez-de-chaussée tel qu'il était avant la réalisation des derniers travaux qui ont supprimé tous ces équipements. Une première pièce se situe à front de rue de 5,30 x 5,80 m. L'accès depuis la rue se fait à l'ouest. Le long des maçonneries est, sud et ouest des rayonnages et des aquariums sont présents et pourraient être mis en lien avec les bandes non couvertes de granito

⁹¹ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Demande datée du 12 février 1998, f° 1 - 3.

situées dans le secteur 0.1. L'accès à la seconde pièce se fait via une marche, ce qui pourrait indiquer que la reconstruction du niveau de sol avec une dalle de béton coulé avait déjà eu lieu. La seconde pièce de plan rectangulaire de 8,70 x ? m reçoit également des aquariums et rayonnages le long de ses maçonneries est et ouest. La présence d'un bain et d'un évier pourrait également correspondre à l'absence de carrelages au centre du mur est du secteur 0.5. Cette pièce donne accès par une baie de porte à la cour.

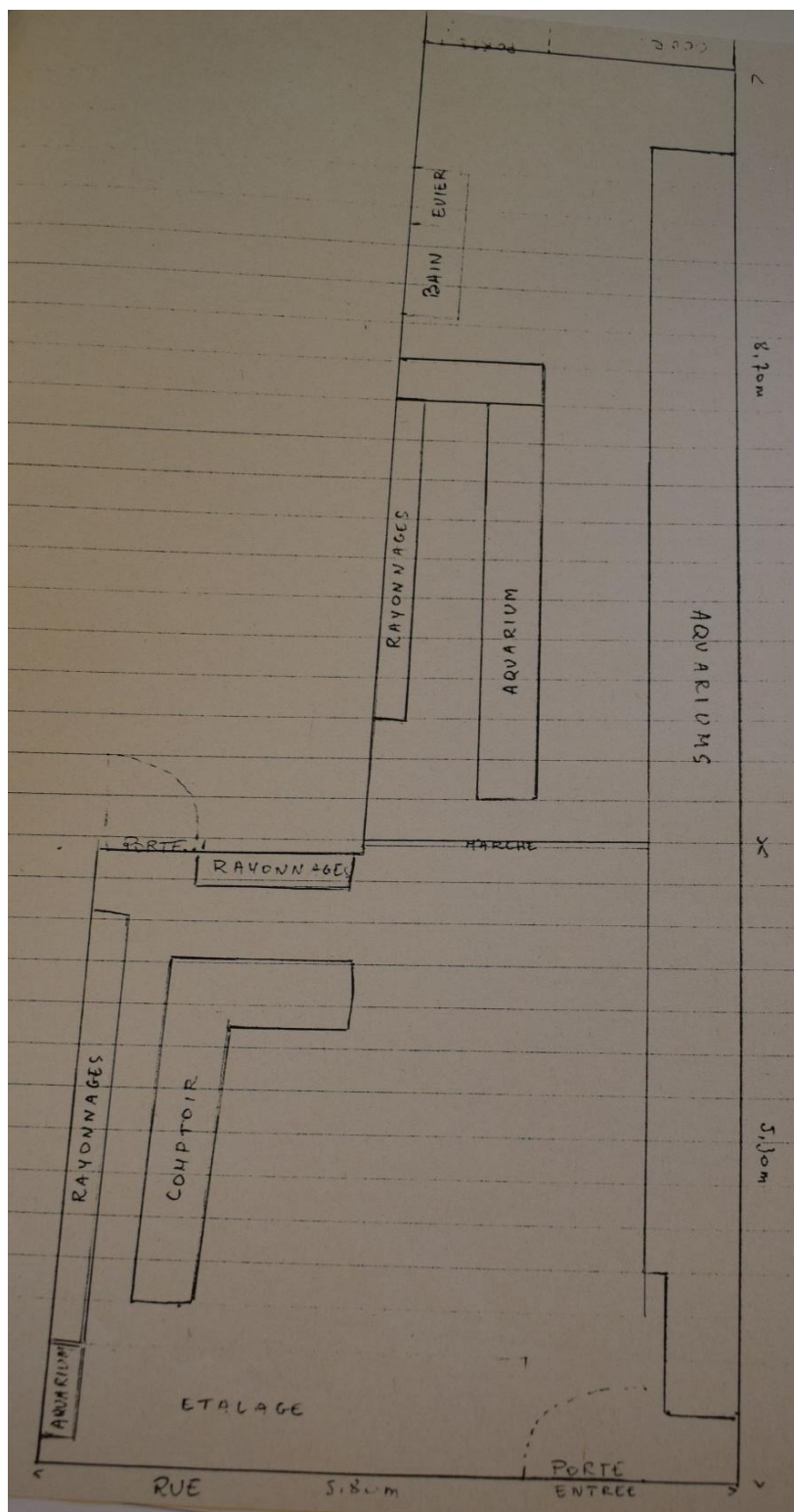


Fig. 24. Plan du rez-de-chaussée du n° 122, 1998, © AVB.

Le 9 juin 2005⁹² l'ensemble est classé pour son intérêt historique et esthétique. La CRMS conserve le dossier de ce classement qui est consultable auprès de la bibliothèque d'Urban.brussels⁹³. Ce dossier possède le reportage photographique réalisé le 5 avril 2004 suite à une visite *in situ* afin de documenter les éléments patrimoniallement intéressants dans la perspective du classement. Ces clichés permettent de documenter en partie l'état de l'ensemble.

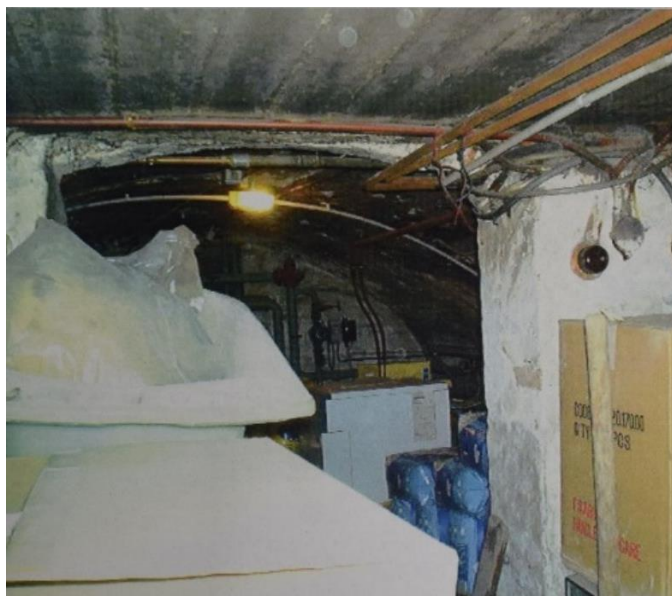


Fig. 25. Caves du bâtiment avant, 2004, © Urban.brussels.



Fig. 26. Balustre de départ de l'escalier du rez-de-chaussée du bâtiment avant, 2004, © Urban.brussels.



Fig. 27. Poutre maîtresse et solives apparentes du premier étage du bâtiment avant, 2004, © Urban.brussels.



Fig. 28. Poutre maîtresse et faux-plafond du deuxième étage du bâtiment avant, 2004, © Urban.brussels.

⁹² « Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme monument certaines parties de l'immeuble sis rue de Flandre 122 à Bruxelles », 9-06-2005.

⁹³ CRMS, Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122.



Fig. 29. Comble du bâtiment avant, 2004, © Urban.brussels.



Fig. 30. Façade postérieure du bâtiment avant, 2004, © Urban.brussels.



Fig. 31. Façade antérieure du bâtiment arrière, 2004, © Urban.brussels.

Ces clichés (fig. 25 à 31) fournissent plusieurs informations utiles. Les caves étaient assez similaires à ce qui est observable actuellement. Les équipements comme la chaudière étaient encore présents. Celle-ci semblait se raccorder aux tuyaux présents dans la voûte de la cave centrale (secteur -1.4). L'escalier du rez-de-chaussée avait un radiateur accroché à la cloison inférieure. Le mur en pan de bois était déjà décapé et les bois vernis au rez-de-chaussée. Au premier étage, seule la poutre maîtresse et les solives étaient apparentes. L'ensemble était déjà verni et des plaques de plâtre étaient placées entre les solives. Au deuxième étage, seule la poutre maîtresse était apparente et vernie, les solives étaient cachées par des lambris en bois. Dans les combles avant (secteur 3.1) la couverture de toiture avait déjà été changée et une sous-toiture avait été installée entre les chevrons et le voligeage. Deux cheminées surmontaient les extrémités de la façade postérieure du bâtiment avant, les deux ayant aujourd'hui disparu. Le bâtiment de liaison était couvert d'un bardage en plastique blanc. Aucune photographie n'a été prise dans le bâtiment de liaison. Les photographies prises dans le bâtiment arrière ne présentent aucune modification par rapport à ce qui est actuellement visible.

Le 17 août 2018, le propriétaire actuel de l'ensemble a fait la demande pour un permis d'urbanisme afin de transformer la maison de commerce en un hôtel de sept chambres. Le 21 août 2018 le dossier a été transmis à Urban.brussels pour être traité. Le 17 janvier 2020 des compléments ont été apportés au dossier et la demande a été annulée. Une nouvelle demande a été réalisée et complétée le 8 juin 2020 pour transformer la maison de commerce en maison unifamiliale⁹⁴. La demande est en cours de validation.

⁹⁴ MAHMOURIAN L., *op. cit.*, p. 18.

4. Description et étude archéologique du site

Les descriptions et études se divisent en quatre grandes parties (cf. 1.4. Nomenclature) : le bâtiment à front de rue (Ensemble A), le bâtiment de liaison (Ensemble B), la cour (Ensemble C) et le bâtiment de fond de parcelle (Ensemble D). Un tableau récapitulatif de l'ensemble des US est placé en annexe 7. L'ensemble des relevés qui positionnent ces US sur les maçonneries est placé en annexe 8, celle-ci est divisée par secteurs. Au sein de chaque secteur se trouvent d'abord une photogrammétrie de la maçonnerie puis le relevé des US placés sur cette photogrammétrie. Les maçonneries étudiées dans chaque secteur sont toujours ordonnées : Nord, Est, Sud et Ouest. La lecture de cette description doit se faire en regard de ces relevés.

L'étude archéologique de ces ensembles se base sur l'approche réalisée pour l'analyse du 180, rue de Flandre⁹⁵. Les ensembles sont analysés par secteurs. Les maçonneries de ces derniers sont ensuite analysées par ordre : nord, est, sud, ouest. Afin d'éviter l'écueil de fragmenter les espaces et ainsi de risquer de perdre une continuité d'ensemble, il est fait mention des US qui se prolongent horizontalement ou verticalement dans les secteurs ou étages concernés. La description se base essentiellement sur un principe de chronologie relative qui tend à replacer chronologiquement les éléments les uns par rapport aux autres. Dans la mesure où une chronologie absolue est connue, elle sera utilisée dans l'analyse.

Le premier ensemble est le bâtiment d'habitation à front de rue qui se développe sur cinq niveaux. Il comprend une cave (secteurs -1.1 ; -1.2 ; -1.3 ; -1.4 ; -1.5), un rez-de-chaussée (secteurs 0.1 ; 0.2 ; 0.3) de plain-pied avec le niveau actuel de la rue ; un premier étage (secteurs 1.1 ; 1.2 ; 1.3) ; un deuxième étage (secteurs 2.1 ; 2.2 ; 2.3) et un étage sous combles (secteurs 3.1 ; 3.2 ; 3.3). Actuellement, le rez-de-chaussée donne accès à la fois au bâtiment de liaison (secteur 0.4) et à la partie couverte de la cour fermée (secteur 0.5). Le premier étage donne accès au premier niveau du bâtiment de liaison (secteur 1.4).

Le deuxième ensemble est le bâtiment de liaison qui se développe sur deux niveaux et comprend un rez-de-chaussée (secteurs 0.4) et un premier étage (secteur 1.4). Cet ensemble occupe la partie orientale du centre de la parcelle. Actuellement, seul le rez-de-chaussée permet de donner accès à la fois à la partie de la cour encore ouverte (secteur 0.6) et à l'ensemble du bâtiment de fond de parcelle.

Le troisième ensemble est la cour partiellement couverte qui comprend un rez-de-chaussée (secteurs 0.5 et 0.6). Celle-ci occupe la partie occidentale du centre de la parcelle.

Le quatrième ensemble est le bâtiment de fond de parcelle, qui s'apparente à un lieu de production ou de stockage de marchandises et comprend trois niveaux avec un rez-de-chaussée (secteur 0.7), un premier étage (secteur 1.5) et un deuxième étage sous combles (secteur 2.4).

Il a été possible d'accéder à l'ensemble des secteurs. Cependant, certaines zones de ces secteurs sont inaccessibles par manque de stabilité. Plusieurs parties de maçonneries ne sont pas lisibles en raison de la présence d'enduits de chaux ou de ciment. Ainsi, hormis le surcroît du dernier niveau, la partie intérieure de la façade à rue est totalement masquée, de même que plusieurs niveaux des murs gouttereaux oriental et occidental du bâtiment à front de rue. Seul l'extérieur

⁹⁵BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA P., *Etude archéologique du bâti d'une habitation sise rue de Flandre 180 à Bruxelles (BR247). Evolution d'une habitation du Moyen Age à nos jours (XIV^e – XXI^e siècle)*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles. Centre de Recherche en Archéologie et Patrimoine, 2011, 65 p. + Annexes.

de la façade avant du bâtiment de fond de parcelle permet une lecture des maçonneries, l'intérieur est entièrement enduit. Cette étude se concentre donc sur les maçonneries visibles.

Expression des dimensions des formats :

- Briques⁹⁶ : longueur x largeur x hauteur en centimètres
- Eléments lithiques⁹⁷ : longueur x hauteur x largeur en centimètres
- Eléments ligneux⁹⁸ : longueur x hauteur x profondeur en centimètres
- Les « faits » (regroupement volontaire de plusieurs unités stratigraphiques ou appartenant à un même phénomène) : longueur x hauteur x profondeur en centimètres

Les altitudes absolues sont toujours exprimées par rapport au niveau de 17,40 m mesuré au seuil de la porte d'entrée à rue.

Les plans et coupes se trouvent en annexe 2. Le tableau synthétique des US se trouve en annexe 7. Les photogrammétriques et relevés se trouvent en annexe 3. Les tableaux de synthèse des US des couvrements des secteurs 0.1, 0.2, 0.3, 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1 se trouvent en annexe 8.

⁹⁶ Dans le cas où l'une de ces dimensions n'a pas pu être déterminée, elle sera remplacée par « ? ».

⁹⁷ Dans le cas où la largeur n'a pas pu être déterminée, elle sera omise.

⁹⁸ Dans le cas où la profondeur n'a pas pu être déterminée, elle sera omise.



Fig. 32. Façade antérieure du bâtiment avant, EA Façade antérieure, cliché de F. Van Boxem

4.1. Le bâtiment à front de rue (Ensemble A)

4.1.1. Structuration générale

Ce premier bâtiment construit à front de rue (fig. 32) occupe la zone nord de la parcelle. Cette dernière se développe en profondeur, et par ce biais appartient à la catégorie dite de la *diephuis*⁹⁹, bien que la poutraison soit portée par les murs de façades. Ce premier volume (ensemble A) occupe une surface au sol de 53 m². L'édifice s'élève sur un niveau de cave, trois niveaux d'habitation (un rez-de-chaussée actuellement de plain-pied et deux étages carrés) et un niveau sous comble.

Les caves sont réparties sous l'ensemble A, mais se développent également sous les ensembles B et C. L'accès à la cave se fait via un escalier (secteur -1.3) en pierre situé sous la cage d'escalier de l'ensemble A (secteur 0.2).

Ce niveau de cave est scindé en quatre pièces de plan rectangulaire. Sous l'ensemble A, à front de rue, deux pièces (secteurs -1.1 et -1.2) sont reliées au niveau de la voirie par des soupiraux qui permettent un éclairage naturel et l'aération de ces espaces. Le secteur -1.1 occupe une surface au sol de 17 m², le secteur -1.2 occupe une surface plus restreinte de 10,6 m². Au sud du secteur -1.1 se situe une pièce de 13,3 m² (secteur -1.4) où aboutit l'accès depuis le rez-de-chaussée (secteur -1.3). Enfin, sous les ensembles B et C au sud du secteur -1.4 se situe une cave de plan rectangulaire biaise d'une surface de 8,3 m² (secteur -1.5).

Le rez-de-chaussée, de plain-pied avec le niveau de la voirie, est situé à 17,40 m d'altitude absolue. Une première pièce occupe la partie nord de la maison. Située à front de rue, elle se développe sur toute la largeur de la parcelle et occupe une surface au sol de 31 m² (secteur 0.1). Toute la largeur de cette pièce est occupée, à front de rue, par une vitrine qui en assure l'éclairage naturel. Cet espace donne accès à une pièce (secteur 0.3) et à une cage d'escalier (secteur 0.2). Cette cage d'escalier est éclairée par une baie au deuxième étage et elle distribue l'ensemble des niveaux tout en donnant accès à l'aile de liaison (ensemble B). Ces deux espaces (secteurs 0.2 et 0.3) séparés l'un de l'autre par une cloison en pan de bois disposent d'une surface respective de 8,6 m² (secteur 0.2) et 13,4 m² (secteur 0.3). Cette structuration spatiale composée de trois espaces se répète à chaque niveau, hormis au niveau sous comble.

Le niveau sous comble se divise en trois espaces. Au nord, un comble à surcroît d'une superficie de 31 m² (secteur 3.1). Au sud de ce dernier se situe un espace de 3,9 m² formé par l'arrivée de l'escalier escamotable du deuxième étage (secteur 3.2) et un comble de 6 m² (secteur 3.3).

Aux deuxième et troisième étages les secteurs 1.3 et 2.3 sont éclairés par une baie. Les secteurs 1.1 et 2.1 sont éclairés par deux baies. Pour le niveau sous comble, dont l'accès se fait via un escalier escamotable situé dans le secteur 2.3, seul le secteur 3.1 est éclairé au nord par une lucarne et au sud-ouest par une fenêtre de toit de type « Velux ».

⁹⁹ SOSNOWSKA P., « L'habitat ordinaire de l'ancien régime. Richesse et diversité », *Bruxelles patrimoines*, Hors-série, 2013, p. 74.

4.1.2. Façade à rue (façade antérieure)

L'étude de la face « extérieure » de la façade antérieure est faite sur base d'une observation et de clichés pris depuis la voie publique. Les photographies ont été prises par Mountaser Idhammou Youssouf dans le cadre de son étude de l'ensemble et l'orthophotographie a été réalisée par Denis Willaumez et Quentin Roland (Urban.brussels) (annexe 3. Façade antérieure).

A l'exception du surcroît du niveau sous comble (secteur 3.1), la face « intérieure¹⁰⁰ » de la façade est couverte de ciment (secteur 1.1) et d'enduit de chaux (secteur 2.1). Ceci en rend actuellement la lecture et l'analyse impossible. Ces zones ne seront en conséquence pas étudiées. Pour l'étude du surcroît de la face intérieure nous renvoyons le lecteur à l'analyse de cette zone (cf. 4.8.1.1. Secteur 3.1., mur sud).

La façade actuelle (**US 5000**) s'élève sur une hauteur de 8,66 m avec une épaisseur mesurée de 30 / 31 cm. Le surcroît culmine à 26,06 m d'altitude. Elle s'élève sur trois niveaux sous bâtière de tuiles et se divise en deux travées percées de quatre baies. Au rez-de-chaussée, l'installation d'une devanture, qui occupe toute la largeur de l'ensemble A, a fait disparaître l'entière de la maçonnerie ancienne. La devanture actuelle, largement vitrée, peut être rapprochée des environs de la deuxième moitié du XX^e siècle et ne sera pas étudiée en détails.

Côté rue¹⁰¹, la description stylistique réalisée lors de la rédaction de la notice de l'inventaire d'urgence du patrimoine monumental de la Belgique décrit le bâtiment à front de rue avec un « noyau traditionnel du XVII^e s., modifié et enduit probablement à la fin du XVIII^e s. pour aboutir au volume actuel, et au XIX^e s.¹⁰² ».

Actuellement, la façade est décapée et laisse voir les briques et le calcaire gréseux (ou pierre blanche) qui la constituent. L'utilisation de pierre blanche pour les éléments structurants de la façade (encadrements de baies, bandeaux et trous de boulin) combinée à l'utilisation de briques est un usage qui s'observe sur les façades bruxelloises dès le XVI^e siècle¹⁰³ et au moins jusqu'au début du XVIII^e siècle¹⁰⁴. Le XVII^e siècle semble être caractérisé par un usage systématique de la brique pour les nouvelles constructions ou pour la reconstruction de façade anciennement en bois¹⁰⁵.

Les éléments lithiques sont employés dans les bandeaux et les jambages chaînés des baies ainsi que pour les quatre trous de boulins (**US 3061 à 3064**) visibles sous la corniche. Des ancrages métalliques en « I » scellent les poutres maîtresses et les lambourdes des planchers dans la maçonnerie. Le linteau des baies est renforcé d'une poutrelle métallique en « I » de 4 cm de section, ce qui pourrait témoigner de linteaux bipartis. Hormis les bandeaux et appuis des baies du premier étage probablement modifiés lors de l'intégration des arcs de décharge de la

¹⁰⁰ Par face « intérieure », nous entendons la face sud de la façade antérieure.

¹⁰¹ Nous entendons par là la face nord de la façade antérieure.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Façade millésimée 1597 au n° 26 rue Sainte-Catherine

¹⁰⁴ SOSNOWSKA P., « Approach on brick and its use in Brussels from the 14th to the 18th century », dans *Fresh approaches to brick production and use in the Middle Ages. Proceedings of the session « Utilisation of brick in the medieval period – Production, Construction, Destruction*, du 29 août au 1 septembre 2012, Helsinki ; p. 32 - 33 ; MODRIE S. et SOSNOWSKA P., « Aperçu de l'apport de l'archéologie à l'étude du matériau », dans *Le commerce de la pierre bleue à Bruxelles sous l'Ancien Régime. Des Le Prince à Rutty*, Bruxelles, Editions Safran, 2021, p. 162 – 164. (*Histoire*, n° 11).

¹⁰⁵ SOSNOWSKA P., « Approach on brick and its use in Brussels from the 14th to the 18th century », *op. cit.*, p. 36.

devanture (US 5001), la lecture des bandeaux de pierre blanche pourrait donc indiquer l'existence initiale de baies à croisée au premier étage. En effet, les bandeaux semblent être basés sur une logique de neuf assises de briques dans la partie supérieure.

L'ensemble de la façade a été rejointoyé au ciment, ce qui en complique la lecture. Cependant, des perturbations de maçonneries sont visibles au niveau de l'allège des baies du deuxième étage (US 5002 – 5003). Ceci combiné aux restants de bandeaux encore visibles sur les parties latérales est et ouest pourrait indiquer un mouvement d'abaissement de l'appui de la baie occidentale du premier étage, ainsi qu'une rehausse des linteaux des baies du premier étage. La lecture des bandeaux latéraux pourrait aussi indiquer un mouvement de rehausse de l'appui des baies du deuxième étage. Ces deux appuis sont actuellement saillants et reliés par un bandeau profilé qui court sur toute la largeur de la façade.

Outre ces modifications de baies, la façade a été décorée dans une approche néoclassique qui pourrait être située au XIX^e siècle. Les baies ont été encadrées d'une moulure stuquée pourvue d'une « clé décorée d'anneaux et flanquée de guirlandes¹⁰⁶ » encore conservée aujourd'hui. Ce type de mouluration est encore visible sur plusieurs façades situées le long de la rue de Flandre, par exemple le 124 rue de Flandre. C'est peut-être également de cette même phase d'embellissement que relève la lucarne axiale (US 3066) ainsi que la corniche en bois ornée de modillons à pendentifs.

Les deux grands arcs en briques (US 5001) présents sous les baies du premier étage sont actuellement partiellement cachés par des bacs de plantes. La photographie réalisée en 1978 permet d'observer ces deux grands arcs constitués de deux rangs de briques à matrice¹⁰⁷ rouge homogène de format 18 x 8,5 x 4,5 cm compris entre trois sommiers en pierre blanche aux extrémités et au centre (fig. 33).

Ces éléments peuvent être mis en lien avec la demande de permis réalisée en 1861 par Marie Elisabeth Verbrugghen pour la création d'une nouvelle devanture de magasin (cf. 3. Contexte historique du quartier Sainte-Catherine et de l'ensemble étudié (XIV^e – XXI^e siècle)). Le plan annexé à la demande montre une façade à deux travées se développant sur trois niveaux. Le projet (fig. 17, p. 41) prévoit la transformation d'une baie de porte orientale et de deux baies en une devanture vitrée. Cette dernière étant constituée de trois colonnes engagées sur lesquelles reposent un entablement mouluré. La porte est toujours située à l'est alors qu'une vitrine qui repose sur un muret occupe l'espace occidental entre deux colonnes.

L'acte d'autorisation en date du 26 septembre 1861 mentionne explicitement que : « L'impétrant construira au-dessus de la vitrine et de la porte



Fig. 33. Détail des deux rouleaux de briques de l'arc occidental (US 5001), cliché de F. Van Boxem

¹⁰⁶ « N° 122 », *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles : Pentagone*, vol. 1B, op. cit., p. 58.

¹⁰⁷ La matrice d'une brique correspond à la pâte argileuse qui la compose.

deux voûtes de décharge suffisamment ancrées en briques dites du canal d'au moins 0^m.36 d'épaisseur reposant sur des poutrelles en fer forgé au laminé d'une pièce de 0^m.22 de hauteur et s'appuyant à chacune de ses extrémités contre des coussins en pierre de taille d'une pièce et sur des montants en pierre bleue également d'une pièce mesurant ceux des extrémités 0^m.25 x 0^m.40 celui intermédiaire 0^m.30x 0^m.40.¹⁰⁸ ». Les **US 7** et **43** pourraient être interprétées comme les deux montants en pierre bleue. La photo de 1978 (fig. 21, p. 47) ainsi que la photogrammétrie (annexe 3, Façade antérieure) montre la présence aux extrémités des deux arcs de décharge de trois pierres blanches. La composition des arcs de décharge avec deux rouleaux de panneresses reprend exactement la largeur de 36 cm exigée dans l'autorisation.

Les vestiges matériels semblent donc attester que ce projet du « n° 120 de la rue de Flandre » de 1861¹⁰⁹ porte sur l'actuel n° 122 de la rue de Flandre. En outre, les éléments observés sur place semblent confirmer que ce projet a effectivement été réalisé.

La lucarne est « de style Louis XVI, à ailerons et oreilles sous larmier cintré à cannelures dominé par un épi sphérique, ajouré d'un oculus¹¹⁰ ». L'analyse depuis le secteur 3.1 (fig. 34) montre l'utilisation de planches présentant des traces de sciage mécanique et un assemblage à joint plat pour la structure de la lucarne, ce qui peut être observé à partir du XIX^e siècle. La présence de clous arrachés sur les chevrons, la face nord de la jambe de force I nord et sur la sablière (**US 3065**) du surcroît de la façade indiquent qu'initialement la toiture n'avait pas de lucarne à cet emplacement (fig. 35 et 36).



Fig. 34. Vue intérieure de la lucarne (US 3066) et des planches à sciage mécanique, EA S3.1 MN, cliché de F. Van Boxem

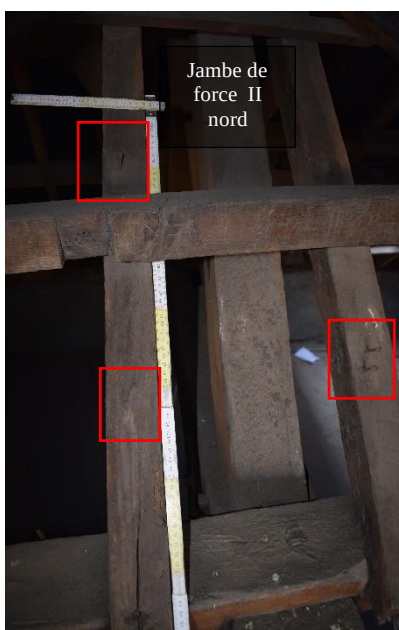


Fig. 35. Traces de clous arrachés et clous actuellement sans fonction sur les chevrons qui encadrent la jambe de force, EA S3.1, cliché de F. Van Boxem



Fig. 36. Traces de clou arraché dans la sablière (US 3065), EA S3.1 MN, cliché de F. Van Boxem

¹⁰⁸ Archives de la Ville de Bruxelles, Travaux publics, 11191.

¹⁰⁹ La modification du n° 120 en n° 122 n'intervient qu'en 1890.

¹¹⁰ « N° 122 », *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles : Pentagone*, vol. 1B, op. cit., p. 58.

4.1.3. Façade sur cour (façade postérieure)

La façade postérieure prend naissance dans les caves et est visible depuis le secteur -1.4. Depuis le rez-de-chaussée, la façade postérieure s'élève sur une hauteur d'environ 10, 30 m, ce qui la fait culminer à une altitude d'environ 27,80 m avec une épaisseur d'une brique, *ca.* 27,5 cm.

La majorité de la face « extérieure¹¹¹ » de la façade est actuellement couverte de ciment qui masque les maçonneries (fig. 37). Cependant, quelques zones ne sont pas cimentées :

- Face extérieure : Secteurs 0.4, 0.5 et 1.4.
- Face intérieure¹¹² : Secteurs -1.4, 0.3, 1.2, 1.3, 2.2 et 2.3.

Cette façade postérieure est à pignon débordant et à rampants droits. La toiture est en bâtière et deux chéneaux latéraux assurent le rôle d'évacuation des eaux de pluies. Elle se divise en deux travées asymétriques percées de trois baies. Cette dyssymétrie pourrait être expliquée par la réalisation de l'escalier, millésimé de 1804. En effet, la symétrie d'origine du pignon semble encore perceptible dans la coupe transversale (annexe 2). La baie du premier étage (secteur 1.3) possède un appui saillant en pierre bleue. Les deux baies du deuxième étage (secteurs 2.2 et 2.3) ont des appuis de pierre bleue saillants et des linteaux en pierre bleue.



Fig. 37. Premier et deuxième étage de la façade postérieure, cliché de F. Van Boxem

Quatre ancrs métalliques en « I » sont observables et indiquent :

- Au premier étage, l'ancrage de la poutre maîtresse du plafond (**US 1500**).
- Au deuxième étage, l'ancrage des pannes ventrières et de la panne faîtière de la ferme de charpente (**US 3201**), datée par dendrochronologie avec un abattage entre 1642 et 1653.

¹¹¹ Nous entendons par là la face sud de la façade postérieure.

¹¹² Nous entendons par là la face nord de la façade postérieure.

4.1.4. Niveau de cave

Le niveau des caves est actuellement en cours d'étude par le projet BAS¹¹³. L'étude ci-présente se basera sur les conclusions mises en avant par le projet BAS actuellement inédit¹¹⁴.

Il est important de noter que suite aux récents travaux un rempiètement a été réalisé sur une hauteur allant de 50 à 70 cm selon les endroits. Le décaissement du secteur -1.1 a notamment fait apparaître un puits de forme ronde, réalisé en briques de petits formats (18,5 / 20 x ? x 5 cm) et partiellement recouvert par un élément lithique mouluré (modénature circulaire) qui pourrait être interprété comme le vestige d'un piédroit de cheminée (fig. 38).



Fig. 38 Vue du puits partiellement recouvert d'un élément lithique mouluré, EA S-1.1 MN,
© Urban.brussels - ULB

L'étude en cours a mis en place une première proposition de phasage pour le développement des caves. Quatre phases ont ainsi été provisoirement identifiées¹¹⁵ :

¹¹³ Le projet est mené sous la direction de F. Blary. L'étude *in situ* a été réalisée par S. Byl, P. Charruadas et B. Van Nieuwenhove.

¹¹⁴ BYL S, CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *Etude archéologique et historique des caves de la maison rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles (BR 743-01 – BAS0111)*, BLARY F. (dir.), Urban.brussels – ULB, rapport inédit, 53 p.

¹¹⁵ Le nom de ces phases est issu de : BYL S, CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *Etude archéologique et historique des caves de la maison rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles (BR 743-01 – BAS0111)*, BLARY F. (dir.), Urban.brussels – ULB, rapport inédit, p. 32 - 33.

1. « Vestiges d’une structure tardo-médiévale indéterminée (XIV^e – XVI^e siècles) séparant les secteurs 1 et 3 »



Fig. 39. Vue générale du mur nord comprenant à l’ouest un segment d’arc (indiqué par la flèche),
EA S-1.4 MN, © Urban.brussels - ULB

Le décapage partiel des maçonneries nord du secteur -1.4¹¹⁶ (fig. 39) a mis au jour une maçonnerie d’au moins 24 assises de briques presque toutes en panneresses posées avec un mortier de chaux de couleur jaune pulvérulent dans le tiers ouest. Dans les tiers médian et oriental, le mortier semble plus compact et de couleur ocre jaune avec quelques nodules de chaux visibles¹¹⁷. Dans cette maçonnerie se trouve un segment d’arc, potentiellement incomplet, composé de boutisses posées sur la tranche. Les briques de cet ensemble sont à matrice hétérogène de couleurs rouges et noires de format 27,5 / 28 x 13 x 5,5 / 6 cm. Située entre *ca.* 15,38 m et 16,95 m d’altitude, cette maçonnerie n’est pas observable depuis le secteur -1.1 car un parement plus récent y semble accolé. Ce dernier se constitue de deux maçonneries distinctes présentant des briques à matrice hétérogène et homogène :

- La première, située entre *ca.* 15,90 m et 16,70 m, pourrait être apparentée à un mur de fondation.

- La seconde, située entre *ca.* 15,35 m et 15,90 m, pourrait être une reprise en sous-œuvre de la première. Cette seconde maçonnerie est d’ailleurs chaînée avec la même reprise présente sur la maçonnerie ouest du secteur -1.1.

L’interprétation de ces maçonneries de briques à matrice hétérogène n’est pas encore déterminée. La possibilité d’y voir un mur de fondation reste ouverte. Le segment d’arc visible dans cette maçonnerie pose également toujours question. Il pourrait éventuellement témoigner

¹¹⁶ Par soucis de compréhension nous nommerons les différents secteurs abordés dans cette étude des caves selon la nomenclature que nous avons mis en place, cf. « 1.4. Nomenclature ».

¹¹⁷ L’origine de cette nuance n’a pas pu être déterminée avec précision.

de la reprise d' « une ancienne fondation (avec arc de décharge) d'épaisseur faible qu'on ne peut rattacher à aucune structure conservée au rez-de-chaussée¹¹⁸. ».

2. « Les caves des XVII^e – XVIII^e siècles : différents scénarios pour les secteurs 1 et 3 »

Le décapage partiel des secteurs -1.1 et -1.4 a permis de mettre en évidence des liens entre les maçonneries de ces secteurs composées de briques à matrice homogène et hétérogène. En effet, des liens stratigraphiques existent entre les maçonneries nord et est, sud et ouest du secteur -1.1, ainsi qu'entre les maçonneries sud et ouest du secteur -1.4.

Les baies sud des secteurs -1.1 et -1.4 sont identifiées comme des percements postérieurs de ces deux pièces. L'étude des maçonneries pourrait également avoir mis en évidence un système de circulation antérieur dans ces deux espaces. En effet, le soupirail actuel du secteur -1.1 présente un piédroit occidental en calcaire gréseux doté d'une battée, ce qui pourrait l'apparenter à un ancien accès par la rue (fig. 40).



Fig. 40. Vue générale du mur nord (à gauche) et détail d'un piédroit avec battée en calcaire gréseux (à droite), EA S-1.1 MN, © Urban.brussels - ULB

Dans le secteur -1.4, un soupirail actuellement rebouché est visible dans la maçonnerie sud, à l'ouest de l'ouverture actuelle (fig. 41). Le dégagement de la maçonnerie de ce mur sud a mis au jour une couture verticale d'au moins 1,2 m. Ceci pourrait également être rapproché d'un ancien accès au secteur -1.4 via la cour (secteur 0.5). Cette configuration « [...] à double cave (cave commerciale avant et cellier domestique à l'arrière n'est pas inconnu¹¹⁹ » et a déjà été « [...] observé à Bruxelles dans les caves de la maison rue des Dominicains 22 [...]»¹²⁰. La voûte du secteur -1.4 est également liée stratigraphiquement aux maçonneries de cette phase.

La possibilité que le secteur -1.1 était antérieurement voûté reste également ouverte. Actuellement, le couvrement de ce secteur est assuré par une dalle de béton coulé.

¹¹⁸ BYL S, CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *op. cit.*, p. 19.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 33.

¹²⁰ *Ibid.*



Fig. 41. Vue générale du mur sud dont la voûte est liaisonnée avec la maçonnerie ouest et avec trace d'un accès rebouché (encadré), EA S-1.4 MN, © Urban.brussels - ULB

3. « Les réaménagements du XIX^e siècle : agrandissement de la cave avec construction d'un petit espace au sud (secteur 4) et modification de l'accès aux caves (secteurs 5) »

Le XIX^e siècle semble se démarquer par une modification du sens de circulation dans les caves avec la suppression de l'accès (fig. 41) au secteur -1.4 par la cour (secteur 0.5). Un nouvel accès est aménagé avec le secteur -1.3. Ce nouvel accès est aménagé en perçant la voûte du secteur -1.4. Un escalier dont les marches sont en matériaux lithiques et les contremarches en briques est construit. La maçonnerie ouest du secteur -1.3 est à rapprocher du mur bahut (fig. 42) qui sert de base au pan de bois qui se développe à partir du rez-de-chaussée et à l'escalier millésimé 1804.

Cette phase voit aussi l'agrandissement des caves avec l'ajout de la pièce du secteur -1.5. Ce nouveau secteur a pu utiliser partiellement le mur sud du secteur -1.4 pour se développer mais les maçonneries méridionale, occidentale et partiellement orientale ont dû être construites. La présence d'une potentielle descente à charbon qui perce la voûte de ce secteur -1.5 combinée à l'épiderme très sombre de briques pourrait indiquer que cette nouvelle cave était destinée au stockage du charbon.



Fig. 42. Vue du nouvel escalier et du mur bahut (indiqué par la flèche) qui viennent interrompre la voûte du secteur -1.3, EA S-1.3, © Urban.brussels - ULB

Parmi les briques à rapprocher de cette phase, il est possible d'identifier des briques de format plus restreint que ce qu'il est courant de rencontrer jusque-là avec un format de 18,5 / 20 x 8,5 / 9 x 4,5 / 5 cm.

4. « Le secteur 2 : construction de facture toute récente »

Le secteur des caves le plus récent est le -1.2. En effet, ses maçonneries nord, est et sud sont caractérisées par des briques de format 20 x 9 x 6 cm en appareil croisé et posées au mortier de ciment. La maçonnerie nord a un soupirail qui donne sur la voie publique et qui est contemporain de cette phase.

Une armoire murale occupe la maçonnerie sud et complique la lisibilité de la maçonnerie. La possibilité d'un arrachement de la maçonnerie au niveau des caissons centraux de l'armoire murale pourrait être envisagée. Cet arrachement pourrait être la résultante du percement de la maçonnerie ouest afin d'ouvrir un accès pour la création de ce secteur -1.2.

4.1.5. Rez-de-chaussée

Au niveau du rez-de-chaussée les maçonneries sont parfois très perturbées ou encore masquées par des couches de suie, de mortier ou d'enduit, ce qui peut en compliquer la lecture dans certains cas (S0.2, mur est ; S0.3, mur ouest). Ce sont surtout les parties situées au niveau du rez-de-chaussée (secteurs 0.1 et 0.3) qui présentent le plus de perturbations. Ceci s'explique par la longue continuité fonctionnelle à vocation commerciale de ces espaces jusqu'à très récemment.

1. Secteur 0.1¹²¹

Mur nord

La partie nord du secteur 0.1 est actuellement occupée par une devanture largement vitrée (fig. 43) qui intègre la porte à rue et a éliminé toute trace visible de la façade antérieure au niveau du rez-de-chaussée. Cette structure récente peut être datée avec un *terminus post quem* de 1978 puisque celle-ci diffère de celle visible sur le cliché de l'Inventaire du Patrimoine architectural (fig. 21, p. 47).



Fig. 43. Vue intérieure de la devanture vitrée, EA S0.1 MN, cliché de F. Van Boxem

Mur est

La maçonnerie (**US 48**) semble constituer le témoignage construit le plus ancien de ce mur ouest. Elle est construite à l'aide de briques de format 27,5 / 28 x 12,5 / 13 x 5,5 / 6 cm et d'un mortier de pose de couleur brun beige très hétérogène avec présence de nodules de chaux (entre

¹²¹ Voir annexe 3, Secteur 0.1

0,1 et 0,5 cm). La matrice des briques est de couleur rouge et possède quelques inclusions noires. La maçonnerie ne présente aucun appareillage particulier et alterne panneresses et boutisses sans organisation apparente sur une même assise. Elle s'étend sur une longueur de 370 cm et se retrouve jusqu'à 19,81 m d'altitude.

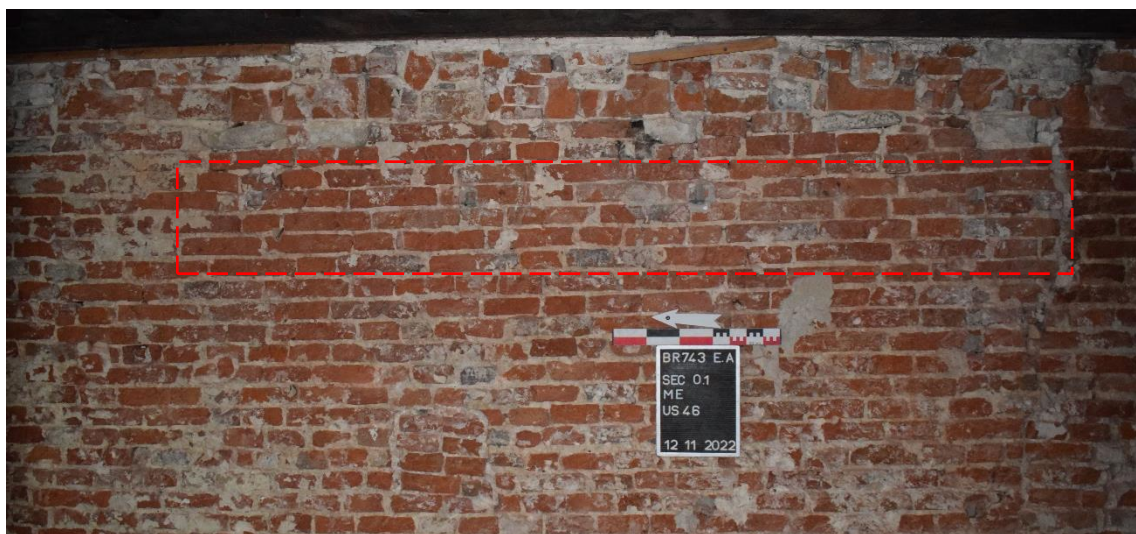


Fig. 44. Détail de l'appareillage « norvégien » de l'US 46 (encadrée en rouge) comprise dans l'US 48, EA S0.1 ME, cliché de F. Van Boxem

L'**US 48** présente un appareillage particulier dans une zone située à 19,52 m d'altitude et à environ 70 ~ 90 cm du pilier lithique de la façade (**US 43**). Cette zone occupe une hauteur de quatre lits de briques dans laquelle les briques sont montées avec un appareillage de type « norvégien » ou chaîné¹²² (**US 46**) alternant pour chaque lit : deux panneresses et une boutisse (fig. 44). L'**US 46** pourrait résulter d'une étape dans la phase de construction de l'ensemble du mur (**US 48** et **46**). En effet, il n'y a pas de rupture observable dans la matrice ou le mortier de pose de cette partie.

Cette maçonnerie (**US 48**) est interrompue par un rebouchage (**US 42**) visible à 18,78 m et à 161 cm de l'**US 43**. Ce rebouchage est réalisé avec des fragments de briques et un mortier qui recouvre celui de l'**US 48**.

Cette maçonnerie présente également plusieurs éléments lithiques en pierre blanche bûchés (**US 51 – 52 – 53 – 54 – 55**) situés sur un même niveau, entre 19,83 m et 19,86 m. Ceux-ci servent de « corbeaux » à un élément ligneux mais dont la charge repose plutôt sur la queue.

En effet, cette assise de matériaux lithiques porte une poutre en bois de 361 x 11 x 11 cm (**US 56**, fig. 45) située à 19,94 m, visible par intermittence dans les trous de la maçonnerie et sur l'**US 53**. Un décrochement se produit à l'interface entre l'**US 56** et **59**, ceci pourrait témoigner de l'usage de deux poutres différentes. L'explication de la fonction de ces **US 56** et **59** reposant sur des corbeaux de pierre reste ouverte. S'agit-il d'une lambourde de rive appartenant au voisin ou témoigne-t-elle d'un ancien niveau entre le rez-de-chaussée et le premier étage de l'ensemble

¹²² Ce type d'appareillage voit alterner deux panneresses puis une boutisse sur un même lit de briques (voir : CHARRUADAS P., SOSNOWSKA P., MODRIE S. *et al.*, « L'archéologie de la maison médiévale et post-médiévale en Région de Bruxelles-Capitale (Belgique). Programmes de recherche, cadres méthodologiques, opérations préventives », dans *Archéologie du bâti. Aujourd'hui et demain* [en ligne], [https://books.openedition.org/artehis/27720?lang=fr#cite], consulté le 14-07-23, Dijon, Artheis Editions, 2022, paragraphe 18).

A ? Dans cette deuxième hypothèse, le système aurait pu être doublé d'une seconde lambourde dont la disparition expliquerait le retrait actuel de 13 cm de l'US 56 par rapport au nu du mur.



Fig. 45. Détail de l'US 56 recouverte par l'US 57 (encadrée en rouge), l'ensemble étant soutenu par des éléments lithiques (US 51, 52, 53, 54, 55), EA S0.1 ME, cliché de F. Van Boxem

Un sondage réalisé le 30 juin 2023 a permis de dégager une partie du mortier recouvrant l'US 56 (fig. 46). Cependant, aucune trace d'assemblage vide n'a pu être identifiée dans la zone dégagée.



Fig. 46. Détail du sondage de l'US 56 recouverte par l'US 57, EA S0.1 ME, cliché de F. Van Boxem

Cette poutre placée en retrait de 13 cm dans la maçonnerie est recouverte postérieurement par l'US 57. Cette dernière est caractérisée par la mise en œuvre de briques à matrice rouge homogène (format 26,5 / 27 x 13 x 5,5 cm) mises sur chant dans un mortier de chaux de couleur beige clair homogène.

L'US 64 semble contemporaine de l'US 57, avec un même mortier, et se compose de briques très fragmentaires qui semblent combler l'espace situé entre le haut de la poutre de bois (US 56) et la lambourde actuelle. Cette US 64 semble également reboucher de possibles assemblages qui devaient reposer sur la poutre de bois. Ainsi, l'US 60 est composée de deux rebouchages postérieurs à l'US 64 (car on observe un recouvrement de mortier) au moyen de fragments de panneresses.

Au sud, la maçonnerie de l'US 48 est interrompue par une fissure très large (entre 2 et 5 cm de largeur et jusqu'à 15 cm de profondeur dans la maçonnerie) des US 62 et 63. L'US 62 est à briques à matrice rouge avec peu d'inclusions (27 / 27,5 x 12,5 x 5,5 cm) posées avec un mortier de chaux grisâtre avec nodules visibles (entre 0,1 et 1 cm). Cette US se démarque de l'US 48 par son interface caractérisée par une fissure irrégulière sauf à 18,39 m d'altitude sur 39 cm de haut. Cette fissure verticale de 39 cm de haut est caractérisée par l'interface de la maçonnerie de l'US 48 qui semble enduite sur ses faces sud et ouest. De plus, le mortier qui comble l'espace de cette fissure verticale semble avoir été introduit *a posteriori* entre les deux maçonneries car il recouvre les US environnantes. Les lits de briques des US 62 et 48 ne se répondent pas et sont à des niveaux différents.

Les US 63 – 65 possèdent une caractéristique commune à la surface des briques, une couche pigmentée brunâtre semble recouvrir à la fois la surface des briques et le mortier. L'US 65 est traversée par une fissure irrégulière dans laquelle l'épiderme des briques semble noirci. L'US 65 se poursuit derrière le piédroit en maçonnerie (US 69) de l'ouverture orientale du mur de refend transversal. L'US 63 est recoupée par les US 66 – 68. Malheureusement, les US 66 - 67 sont très peu lisibles car elles sont recouvertes d'un mortier de ciment, peut-être afin de reboucher une fissure qui les traverse.

Ce même mortier de ciment recouvre l'US 68 qui se caractérise par un format de brique industrielle contemporain (? x 10 x 6,5 cm). La couche de 2 cm d'épaisseur de mortier de ciment présente des couches de finition avec d'abord une peinture blanche, elle-même recouverte d'une couche de peinture beige / brunâtre.

En partie inférieure, l'US 48 est recoupée par une très large reprise en sous-œuvre (US 40), pouvant correspondre à un ragréage, qui culmine à 18,52 m. Cette reprise se caractérise par des briques très homogènes à matrice rouge et par un mortier de pose blanchâtre hétérogène avec quelques nodules de chaux et fragments de charbon. Cette reprise se caractérise également par des joints de pose fins (de 0,1 à 1 cm). Le format des briques est également stable avec 18,5 / 19 x 9 x 4,5 cm. L'interface supérieure de l'US 40 est caractérisée par la présence d'une série d'ardoises intégrées horizontalement dans les maçonneries pour combler les espaces.

Plusieurs US situées au rez-de-chaussée semblent également correspondre à des ragréages. Les US 40 (Secteur 0.1, mur est), 307 (Secteur 0.2, mur), 253 (Secteur 0.3, mur ouest) et 450 (Secteur 0.5, mur ouest) semblent résulter de campagnes d'aménagement distinctes qu'il reste difficile à déterminer. Les raisons de leur mise en œuvre restent également délicates à déterminer en l'état. Ces US se caractérisent par l'emploi de briques de format moyen (14 / 19 x 9 / 9,5 x 3,5 x 4,5 cm) et de mortier de chaux très homogène de couleur blanc ou beige.

Au nord, l'US 48 est recoupée par l'installation d'un pilier lithique (US 43, fig. 47) sur lequel un coffrage en ciment (US 44) a été réalisé. Le mur gouttereau occidental présente les mêmes éléments (US 5 – 7). Ce pilier lithique fait 274 cm pour une longueur et une largeur inconnues.

La face sud de ce pilier possède en partie haute sur sa face sud des traces de broches qui ont permis de dégrossir l'élément lithique.



Fig. 47. Détail de l'US 43 (encadrée en rouge) à l'arrière du coffrage de ciment (US 44), EA S0.1 ME, cliché de F. Van Boxem

Jusqu'à 19,36 m les **US 45 – 47** permettent de créer l'interface entre le pilier lithique (**US 43**) et la maçonnerie (**US 48**). Le mortier de ces deux US s'écrase contre celui de l'**US 48**. L'**US 45** est caractérisée par des briquettes de couleur grise également visibles dans les **US 6 - 22** du mur occidental avec un format commun (14 x 6 x 3 cm) et par un mortier brun clair armé de fibres animales avec quelques nodules visibles (de 0,1 à 0,2 cm).

Mur sud

La maçonnerie sud du secteur 0.1 est un mur de refend transversal. Cette maçonnerie semble s'élever depuis la cave (bien qu'un léger décalage entre la cave et le rez-de-chaussée soit observable sur les plans) jusqu'au niveau sous comble. Cette maçonnerie est visible sur ses faces nord et sud. Ce mur de refend fait 570 x 1100 x 27,5 / 28 cm et culmine à 26,23 m. Cette zone se divise en une baie de porte orientale, une maçonnerie de briques centrale et un large percement pour la moitié occidentale.

Les conclusions provisoires de l'étude du projet BAS pour les caves semblent avoir pu mettre en évidence deux phases de construction pour le mur de refend du niveau des caves. Une première phase située dans le secteur -1.4 pourrait être issue de la période allant du XIV^e au XVI^e siècle. Une seconde phase pourrait être rattachée dans la maçonnerie sud du secteur -1.1 à la période allant du XVII^e au XVIII^e siècle. Un sondage et une analyse des mortiers de la maçonnerie comportant les **US 84 – 85** entre les secteurs 0.1 et 0.2 pourraient permettre d'observer si une continuité stratigraphique existe entre la phase XVII^e – XVIII^e siècle de la maçonnerie sud du secteur -1.1 et l'actuel mur de refend sud du secteur 0.1.

Au niveau du rez-de-chaussée la maçonnerie a été très fortement réduite en raison des fonctions commerciales de l'espace. Ainsi son extrémité orientale a été percée d'une porte et plus de sa moitié occidentale a été supprimée et remplacée par deux poutres métalliques en « I » afin de récupérer les forces pour laisser la place à une très large ouverture 291 x 1988 x 29 cm.

La maçonnerie la plus ancienne n'est conservée que sur une largeur de 131 cm et sur une profondeur comprise entre *ca.* 27,5 et 20 cm entre les secteurs 0.1 et 0.2. La majorité de cette maçonnerie est occupée par les **US 84 – 85**. Les briques de l'**US 85** s'élèvent jusqu'à 19,28 m d'altitude sur une surface de 1,9 m² et se caractérisent par un usage de briques au format 26,5 / 27 x 12,5 / 13 x 5,5 cm à matrice rouge homogène. Cette maçonnerie est réalisée avec un appareillage dit « vertical¹²³ » alternant une assise de panteresses et une assise de boutisses (fig. 48).



Fig. 48. Détail de l'appareil « vertical » alternant lits de panteresses et lits de boutisses, EA S0.1 MS, cliché de F. Van Boxem

L'**US 85** est interrompue par le percement d'une première ouverture 60,5 x 64 x 29 cm formée par un linteau de bois (**US 86**) de 66 x 18,5 x 3 à 18,86 m et un appui en bois (**US 87**) de 60,5 x 19,5 x 2 cm à 18,20 m (fig. 49). Entre ces deux éléments ligneux, une première maçonnerie (**US 88**) est intégrée avec la superposition de douze briques fragmentaires pouvant être du remploi puisqu'un morceau de brique présente beaucoup plus d'inclusions noires que les autres. L'**US 88** pourrait être envisagée comme un premier rebouchage de l'ouverture car son mortier de chaux vient recouvrir celui de l'**US 85**. Cette dernière recouvre ensuite elle-même une couche de finition présente sur la face supérieure de l'appui en bois (**US 87**).

Un second rebouchage partiel de la baie intervient avec l'**US 89** car une couche de 0,5 cm de badigeon recouvre tout le pourtour des **US 89 – 88 – 86**. Ceci permet de réduire l'ouverture de la baie dont la trace est bien perceptible sur la face sud de la maçonnerie dans le secteur 0.2. Ceci permet d'intégrer l'**US 90** qui sert d'attache pour le dormant du système de fermeture de la porte ouverte sur l'extrémité orientale. Cette pièce de bois (**US 90**) de 20 x 17,5 x 6 cm à 18,42 m est prise dans un mortier de chaux gris caractéristique également observable dans les **US 80 – 83 – 92 – 94**. Finalement, la baie est complètement rebouchée avec l'**US 91**. Ces trois phases sont également observables dans les couleurs et la composition de mortier.

¹²³Ce type d'appareillage est actuellement documenté pour le XVIII^e ou le XIX^e siècle. Voir : SOSNOWSKA P., « C'est au pied du mur qu'on voit le maçon... », dans *Les temps de la construction : processus, acteurs, matériaux. Recueil de textes issus du deuxième congrès francophone d'histoire de la construction*, FLEURY F., BARIDON L., MASTRORILLI A. et al. (dir.), Lyon, 29, 30 et 31 janvier 2014, p. 808.



Fig. 49. Hypothèse des percements de la maçonnerie, EA S0.1 MS, cliché de F. Van Boxem

Bien qu'issues de phases différentes, les **US 90 – 92 – 95 – 96** participent à une même fonction d'intégration des équipements destinés à l'installation d'une porte dans cette ouverture.

L'**US 84** ne varie de l'**US 85** que par l'absence d'appareillage particulier des lits de briques. Cette maçonnerie est entamée à gauche et à droite par les deux ouvertures actuelles.

La porte orientale actuelle de 101 x 221 x 20 cm est d'abord percée par l'arc (**US 81**) intégré dans l'**US 84** au moyen d'une égalisation verticale depuis le départ de l'arc (**US 82**). Cette première ouverture devait être entièrement ouverte sous l'arc puisque l'intrados de l'arc présente encore 0,8 cm de couches de finition passant sous le rebouchage de l'imposte actuelle. L'arc (**US 81**) se caractérise par un format de briques stables de 19 x 9 x 4 cm à matrice de couleur rouge. L'arc est formé par l'alternance d'une panneresse puis de deux boutisses. Le mortier est de couleur grisâtre avec peu de nodules de chaux visibles. Les joints vont s'élargir de 1 cm d'épaisseur à l'intrados jusqu'à atteindre 2 cm d'épaisseur à l'extrados.

La partie haute de l'arc deviendra l'imposte actuelle avec l'intégration d'un linteau de bois en deux parties (**US 80**) et le rebouchage de l'imposte par de la maçonnerie (**US 83**). Le rebouchage est réalisé avec des briques à matrice rouge foncé / ocre de format standard 19 x 9 x 6 cm. Cette maçonnerie tout comme le linteau sont pris dans un mortier de chaux caractérisé par une couleur

grise et la présence de nombreuses inclusions comme du charbon de bois, de la brique pillée et des nodules de chaux.

Enfin, pour compléter cette ouverture le piédroit oriental est réalisé en briques (20 x 9 x 5,5 cm) liées au mortier de ciment sur une hauteur de 221 cm. Il est ici intéressant de mentionner le fait que seuls l'arc en briques (**US 81**) et le linteau en bois (**US 80**) s'encastrent dans le mur gouttereau oriental de l'ensemble A, le pilier en maçonnerie cimentée (**US 69**) est, lui, construit contre ce même mur oriental.

Le mur de refend est percé d'une grande ouverture dans sa partie occidentale. Ce percement est constitué d'un linteau, composé de deux poutres métalliques en « I » (**US 101**), qui repose sur deux piédroits. Le piédroit oriental est composé d'une colonne métallique de plan carré (**US 106**) et d'un empilement de maçonnerie (**US 97 – 98 – 99 – 100**). Le piédroit occidental est constitué d'une maçonnerie couverte de ciment (**US 104**).

Actuellement, l'**US 104** est partiellement masquée. Cependant, il est possible d'observer sur la face sud du pilier à 18,57 m d'altitude une petite fenêtre en « L » d'environ 20 x 20 cm (fig. 50). La maçonnerie visible est composée de briques à matrice rouge homogène de ? x ? x 5 / 5,5 cm avec un joint beige clair homogène moyen à épais (de 1 à 2 cm). Ce type de maçonnerie semble similaire à celui observé dans les **US 84** et **85**.



Fig. 50. Détail de l'**US 104**, EA S0.3 MN, cliché de F. Van Boxem

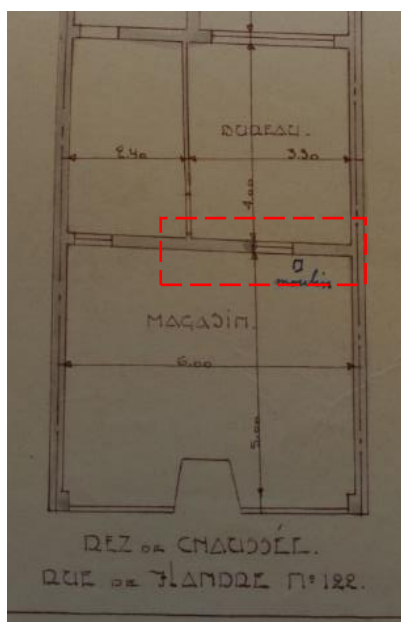


Fig. 51. Détail du bâtiment avant de la demande de *commodo incommode*, échelle 0,5 cm/m, 10 septembre 1953 ?, © AVB.

En outre, un plan non daté (fig. 51) mais rattaché à une demande de vérification de la direction de l'hygiène publique en 1953 indique que le mur de refend s'étirait jusqu'au mur occidental. La trace de cette jonction est peut-être encore visible aujourd'hui dans les perturbations des **US 255 – 256 – 257** du mur ouest du secteur 0.3 ainsi que dans la maçonnerie de l'**US 104**.

L'**US 97** se caractérise par un ensemble de briques fragmentaires prises dans un mortier de pose à la chaux hétérogène de couleur gris / beige avec des joints fins (de 0,5 à 1 cm) situé à 18,62 m et fait 16 cm de large. Le mortier de l'**US 97** recouvre celui de l'**US 85**, ce qui atteste de sa postériorité.

Les **US 98 – 99**, situées à 17, 59 m, sont des parties de maçonnerie appartenant aux **US 84 – 85** mais qui ont été séparées par la création d'une fissure produite par la descente des forces. Ceci est dû au fait que l'ensemble de la maçonnerie situé au-dessus des deux poutres métalliques (**US 101**) retombe dans cette zone et dans le pilier de l'**US 104**.

L'**US 100** située à 19,55 m, sur laquelle reposent directement les poutres métalliques (**US 101**), est également constituée de fragments de briques pris dans un mortier de couleur gris / beige à joints fins à épais (de 0,5 à 2 cm) mais que ne correspond pas au mortier présent dans l'**US 84**.

Enfin, faisant l'interface entre les poutres métalliques (**US 101**) et la maçonnerie du mur de refend (**US 103**), trois poutres en bois (**US 102**) constituent une forme de linteau à l'ouverture réalisée. Ces éléments ligneux sont situés à 20,07 m dont au moins celui du centre est un élément de remploi car il possède un assemblage à mi-bois en sifflet vide comblé par du mortier de ciment.

En termes de finition et selon leur chronologie relative, les éléments constitutifs de ce mur de refend transversal sont recouverts d'une épaisseur variable de couches de finition. C'est au niveau de la partie supérieure de l'**US 84**, dans l'écart entre la maçonnerie et la solive de rive, que s'observent au moins trois couches d'enduits : un enduit blanc, un enduit blanchâtre armé de fibres et un enduit de ciment. Par-dessus ces couches au moins deux couches picturales sont décelables : une couche blanche puis une couche beige / brunâtre, ce qui est également observable sur le mur gouttereau oriental dans l'**US 68**.

Mur ouest

La maçonnerie de ce secteur présente toute une série de perturbations mais des phases semblent pouvoir être dégagées. En partie inférieure depuis le sol actuel jusqu'à une altitude de 18,44 m, une maçonnerie (**US 24**) sans appareillage particulier¹²⁴ est caractérisée par des briques complètes avec un format de 27 / 27,5 x 13 x 5 / 5,5 cm prises dans un mortier de couleur beige clair avec des nodules de chaux (de 0,1 à 1 cm) peu visibles. La matrice de ces briques se caractérise par la présence manifeste d'inclusions noires. Quelques briques sont fragmentaires ou présentent des traces de rubéfaction (**US 3**) mais la majorité d'entre-elles semblent être une production de premier choix.

L'**US 24** est muni d'un groupe de neuf briques mises sur chant (**US 1**) à une altitude de 17,80 m sur une hauteur de 64 cm et stratigraphiquement contemporaine à cette maçonnerie. Cet assemblage (**US 1**) possède les mêmes caractéristiques au niveau des briques et du mortier que celles de l'**US 24** et aucune rupture n'est observable dans la stratigraphie. Une continuité est d'ailleurs établie entre les **US 1** et **24** puisqu'une brique mise sur chant correspond à deux assises de briques du restant de la maçonnerie. Au centre de la deuxième assise de l'**US 1**, la disparition d'une brique sur chant laisse apparaître un mortier blanc qui semble avoir été pressé contre la brique depuis le bâtiment voisin. Ceci pourrait correspondre au fond d'une niche réalisée pour le bâtiment voisin pour laquelle il aura fallu réserver de la place dans la maçonnerie, ce qui aura entraîné la pose sur chant des briques.

L'**US 24** est perturbée par deux rebouchages (**US 22**) réalisés avec un mortier de chaux armé de fibres et parementé avec des briquettes de couleur grise au format 14 x 6 x 3 cm. Cette combinaison semble correspondre à une phase tardive car ce type de briquettes posées avec ce mortier (**US 22**) pour servir de rebouchage est observable à différents endroits du rez-de-chaussée. L'**US 2** vient également perturber et recouvrir l'**US 24** avec deux boutisses placées l'une sur l'autre. L'**US 3** est caractérisée par une brique rubéfiée présente dans l'**US 24**.

¹²⁴ On observe une alternance de panneresses et de boutisses sans répétition observable sur une même assise.

L'US 24 de ca. 4,1 m² pourrait soit correspondre à une première phase du mur en raison de sa cohérence et de sa position basse soit être une reprise en sous-œuvre puisqu'elle se situe sous l'US 25 qui pourrait relever d'une phase antérieure.

Actuellement, la plus grande partie de maçonnerie observable (US 23) sur le mur du secteur 0.1 est située en partie haute, de 19,14 m jusqu'au plafond actuel à 20,18 m et est observable sur toute la moitié nord et le tiers supérieur sud du mur. Cette zone se caractérise par une absence d'appareillage clair des briques et par la présence pratiquement exclusive de briques fragmentaires ou trop cuites.



Fig. 52. Détail de l'US 23 avec des briques de remploi, cliché de F. Van Boxem

Le mortier diffère de celui de l'US 24 par un changement de couleur, brun clair, et une grande hétérogénéité caractérisée par une présence très visible de nodules de chaux de granulométrie fine à épaisse (de 0,2 cm jusqu'à 2,5 cm). Les briques ont une matrice de couleur rouge clair avec forte présence d'inclusions noires dedans. Sur le groupe de vingt briques mesurées, seule une panneresse était complète (27 x ? x 5,5 cm). Les boutisses, bien que présentant divers éclats, étaient en meilleur état (? x 12 / 12,5 / 13 x 5 / 5,5 cm).

Plusieurs briques de cette US 23 possèdent des traces de remplois car une fine couche de mortier blanc englobe la partie de brique prise dans la maçonnerie et tranche avec le mortier de pose (fig. 52). Des couches de finition de ca. 2 cm d'épaisseur sont également observables dans le haut du mur au niveau de l'écart formé entre la maçonnerie et la poutre de rive. Une première trace de badigeon blanc sur lequel une seconde couche d'enduit qui semble être réalisé en terre crue, ensuite une troisième couche d'enduit/mortier blanchâtre armé de fibres, et enfin une quatrième couche de ciment.

Les US 11 – 14 semblent être des ajouts postérieurs avec un mortier différent de l'US 23 qui recouvrent le mortier sous-jacent environnant.

Une assise de réglage en ardoises (US 10) de 137 x 0,5 cm est observable à 19,80 m. Les faces inférieures et supérieures sont prises dans le même mortier que l'US 23. Deux hypothèses sont envisageables :

- Cet élément sert de réalignement du niveau des briques durant l'élévation de la maçonnerie.
- Cet élément témoigne, avec l'US 11, d'un ancien niveau de plafond du rez-de-chaussée. Dans cette deuxième hypothèse, un lien pourrait exister avec les US 51 à 55, 56 et 59. Cette ligne se retrouve également à la même altitude dans la partie sud de la maçonnerie.

Une zone de la maçonnerie sans appareillage apparent se détache nettement par la couleur de son mortier (US 25). En effet, celui-ci est brun foncé et pulvérulent. Cette zone est comprise

entre les **US 22 – 24** en partie inférieure et en partie supérieure par les **US 21 – 23**. Située entre 18,67 m et 19,45 m et sur 239 cm de long (pour sa partie la plus large), cette zone se caractérise également par la présence de briques de remploi. Plusieurs briques présentent une gangue de mortier blanc sur leur pourtour, certaines matrices ont une très forte présence d'inclusions noires et d'autres presque pas. La couleur des briques va du rouge au rouge foncé et plusieurs semblent presque rubéfiées. En termes de format, aucune panneresse n'est complète, les boutisses ont un format de ? x 13 x 5 / 5,5 cm.

L'**US 23** est recoupée par les **US 12 – 16 – 20 – 21 - 32**. Ce groupement semble participer d'un même phénomène de disparition progressif, à partir de 19,37 m, d'un élément de maçonnerie.

Une similitude en termes de mortier (blanc très homogène et pratiquement sans nodules visibles) et de briques (à matrice rouge brune homogène presque sans inclusions visibles de format 27 / 27,5 / 28 x 13 x 5 / 5,5 cm) s'observe entre les **US 16** et **28**. Ceci ouvre l'hypothèse d'une éventuelle phase commune.

Trois éléments lithiques sont également observables dans cette zone. Les **US 17 – 18 – 19** se situent respectivement à 19,95 m, 19,94 m et 19,93 m d'altitude. L'**US 17** est une pierre blanche de 24,5 x 13 cm sans marques de taille visibles et qui semble prise dans le mortier de l'**US 16**. L'**US 18** est également une pierre blanche de 25 x 12 cm sans traces de taille. Enfin, l'**US 19** est une pierre calcaire de 20 x 9,5 cm sans marques de taille. Les deux **US 18 – 19** sont prises dans un même enduit blanchâtre armé de fibres (comme les **US 6 – 20 – 22**).

Au nord, les **US 23** et **24** sont recoupées par un pilier lithique (**US 7**, fig. 53) de 278 cm de haut (de longueur et largeur inconnue) sur lequel a été coffré un pilier en ciment (**US 5**) permettant de maintenir le coffre transversal devant accueillir le volet métallique de protection de la façade vitrée. Un même assemblage de pilier lithique sur lequel a été coffré du ciment est observable au nord du mur gouttereau oriental (**US 43 – 44**). L'interface entre ce pilier et la maçonnerie est constituée des **US 4 – 6 - 9** dont les différents mortiers recouvrent ceux des maçonneries adjacentes (**US 23 – 24**).

Au niveau de la poutraison du plafond, les **US 29 – 30 – 31** pourraient avoir un lien avec les perturbations de maçonnerie observées en-dessous. En effet, la lambourde occidentale du secteur est divisée en trois parties. La partie centrale (**US 29**) est formée d'une pièce de bois de 147 x 9 x 10 soutenue par cinq lames de métal encastées dans la maçonnerie et à laquelle elles sont vissées. Trois petits éléments de bois d'une hauteur de 7 cm comblent l'espace entre les solives du plafond. Les **US 30 – 31** sont deux solives qui ont la trace d'un assemblage à mi-bois en sifflet à environ 85 cm de la poutre de rive, l'**US 30** sur sa face inférieure et l'**US 31** sur sa face supérieure.



Fig. 53. Détail **US 7**,
cliché de F. Van Boxem

La maçonnerie du mur occidental pourrait témoigner du fait d'une cheminée (fig. 54) qui aurait aujourd'hui presque totalement disparu mais qui aurait laissé des traces dans la maçonnerie (**US**

12 – 16 – 17 – 20 – 21 - 22 – 25). Les US 29 – 30 – 31 pourraient être des traces de ce fait dans la menuiserie. Les maçonneries occidentales des secteurs 1.1, 2.1 et 3.1 possèdent également des éléments qui pourraient témoigner de la présence d'un ancien conduit de cheminée.

En partie sud, les US 23 – 24 – 25 sont recoupées par le fait d'une niche ou d'une baie faisant 130 x 219 cm constitué d'un piédroit (US 26) composé d'un empilement de boutisses et d'un linteau en bois (US 27). Cette niche ou baie a été rebouchée par une maçonnerie (US 28). Ce fait est postérieur aux maçonneries des US 21 – 25 car le mortier utilisé pour la réalisation du piédroit (US 26) recouvre les autres mortiers.

Le piédroit n'est lisible que dans sa partie haute, entre 18,50 m à 19,55 m sur une largeur de 12 à 15 cm. Ce piédroit possède encore des couches de finition sur ses faces sud et est qui passent sous les briques du rebouchage.

Le linteau en bois (US 27) fonctionne avec le piédroit car il repose dessus. Il fait 150 x ? x 8,5 cm, se situe à 19,57 m d'altitude et se poursuit sous le pilier actuel du mur de refend transversal (US 104). Ce linteau est couvert de clous et d'un grillage à mailles larges (type « grillage à poules ») et est également entaillé afin de donner une surface d'accroche aux enduits.



Fig. 54. Hypothèse du fait d'une cheminée, EA S0.1 MO, cliché de F. Van Boxem

Couverture¹²⁵

L'ensemble des solives, lambourdes et poutre maîtresse a été poncé à l'aide d'un outil à abrasion circulaire, peut-être de type « ponceuse excentrique ». L'utilisation de cette dernière a effacé une partie des traces d'outils laissées lors de la fabrication des éléments. De plus, une couche de vernis brun foncé a été apposée, ce qui complique encore la lecture des traces.

¹²⁵ Voir annexe 8, Secteur 0.1

Le couvrement du secteur 0.1 (fig. 57) est assuré par une poutre maîtresse axiale (**US 120**) de 513 x 29 x 18 cm qui porte de mur à mur et est positionnée perpendiculairement à la voirie. Elle est ancrée dans la façade antérieure et prise dans la maçonnerie du mur de refend sud. Cette poutre est maintenue à *ca.* 180 cm de la façade antérieure par un pilier en fonte de 15 cm de diamètre. Cette poutre maîtresse présente des entailles sur ses faces latérales uniquement.

Un système de cale crée l'interface entre toutes les solives et la poutre maîtresse sur laquelle elles reposent à mi-bois. A 14 cm du mur de refend se trouve un assemblage à mi-bois vide sur la face latérale ouest inférieure. Cela peut témoigner de l'accroche d'un élément de cloison ou de mobilier à un moment donné dans cette zone. A 35 cm au sud du pilier en fer, un trou de 8 x 7 cm et de 3.5 cm de profondeur est visible sur la face inférieure de la poutre. Ce trou est caractérisé par un épiderme qui semble indiquer que le bois aurait été brûlé. Il n'existe pas, à ce stade, d'explication pour ce phénomène très localisé.

Le solivage (**US 30 – 31 – 121 n° 1 à 24**) est assemblé à mi-bois avec la poutre maîtresse et à mi-bois avec les lambourdes. Sur un total de vingt-six solives au moins huit présentent des mortaises ou des assemblages vides à mi-bois ou en sifflet (solives n° 2, 3, 4, 13, 19, 23 et **US 30 – 31**), une solive possède une extrémité en tenon (solive n° 1). Les finitions peuvent également être variables. Certaines présentent des faces entaillées pour l'accroche d'un enduit, d'autres des traces de clous, enfin certaines ont des faces totalement vierges. Ceci amène l'hypothèse de l'utilisation d'éléments de remplois combinés au remplacement de certaines solives (n° 6, 17, 20).

La présence d'assemblages en sifflet vide au niveau de l'arête inférieure nord de l'**US 30** et de l'arête supérieure nord de l'**US 31** (fig. 55) à *ca.* 85 cm du mur gouttereau occidental pourrait indiquer que ces deux éléments étaient des solives d'enchevêtrement dans lesquelles s'assemblait le chevêtre. Une rotation de 180° pourrait expliquer que l'assemblage de l'**US 30** se situe actuellement sur l'arête inférieure. La disparition de ce dernier aurait pu entraîner la disparition des deux solives boiteuses antérieures pour être remplacées par les solives n° 6 et 7. En outre, ces deux solives ne reposent pas sur les lambourdes mais semblent encastrées dans le mur gouttereau occidental.



Fig. 55. Assemblages vides des US 30 et 31, EA S0.1 plafond, cliché de F. Van Boxem

La présence de cales (fig. 56) tant dans les assemblages pour rehausser les solives, que sur les faces supérieures de toutes les solives, indique une modification ou, au moins, une adaptation du solivage lors de la mise en place des nouvelles lames de plancher. En effet, l'ensemble des cales situées entre la face supérieure des solives et les lames de planchers utilisent le même bois clair que celui des lames de plancher.



Fig. 56. Système de cales dans les assemblages et sur la face supérieure des solives, EA S0.1 plafond, cliché de F. Van Boxem

La lambourde (**US 147**) orientale et ancrée dans la façade antérieure repose sur un système de lames de fer forgé encastré dans les joints de la maçonnerie du mur gouttereau oriental. Les lambourdes (**US 145 – 146**) reposent exclusivement sur ces lames de fer forgé encastrées dans les joints du mur gouttereau occidental. Dans ces lambourdes, plusieurs assemblages sont trop larges pour les solives qui s'y trouvent et des cales en bois sont employées pour combler l'espace vide.

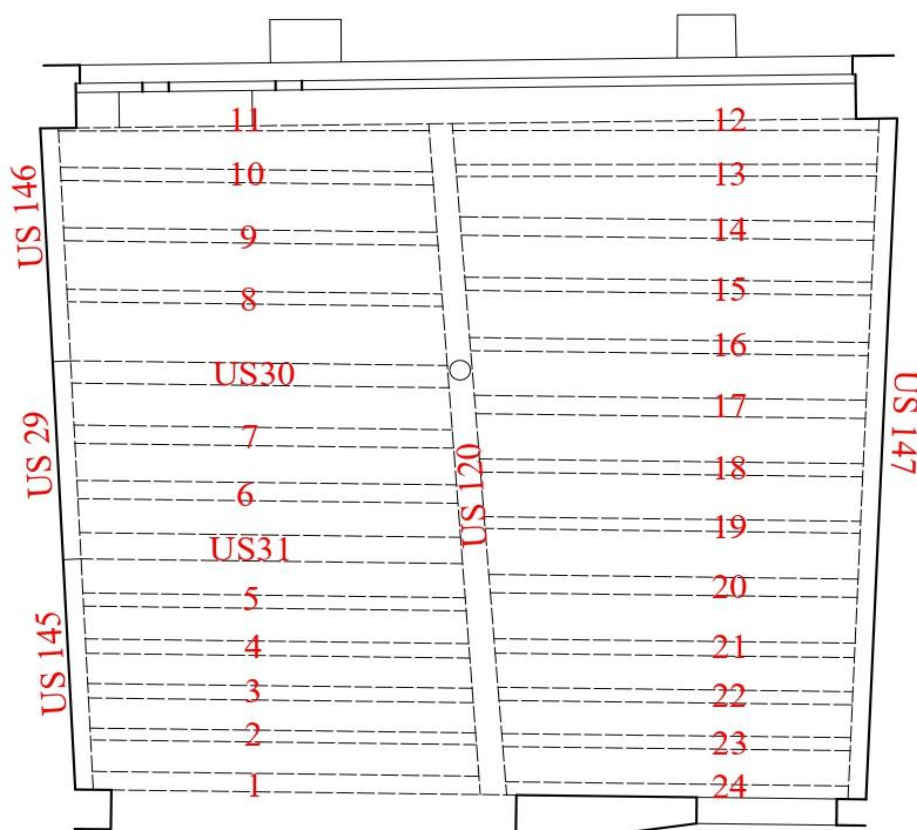


Fig. 57. Détail du couvrement du secteur 0.1, EA S0.1, DAO J.-L. Vanden Eynde

L'installation des lambourdes a permis d'emprisonner une partie des finitions. La lambourde orientale (**US 147**) a emprisonné une couche de finition d'environ 2,5 cm d'un enduit à la chaux blanchâtre armé de fibres animales sur l'**US 64**. Le même type d'enduit a été identifié derrière les **US 145** et **146**. En revanche, cette couche n'a pas pu être observée derrière l'**US 29**.

Ce système de couverture par poutres ancrées dans les façades et de solives est décrit comme une technique constructive typique des XVII^e et XVIII^e siècles dans l'arrêté de classement du 9 juin 2005.

Revêtement de sol

A l'exception de bandes mêlant béton coulé et gravats longeant le pied des murs est, sud et ouest sur une largeur de *ca.* 80 cm pour la maçonnerie occidentale et *ca.* 40 cm pour les deux autres maçonneries (non étudiées dans ce rapport), le sol est couvert de dalles en granito (**US 591**) de 30 x 30 x 2,5 cm posées au ciment (fig. 58 et 59). Cet aménagement peut être daté de la seconde moitié du XX^e siècle.



Fig. 58. Détail des dalles de granito (US 591), EA S0.1 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem



Fig. 59. US 591, EA S0.1 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

2. Secteur 0.2¹²⁶

Mur nord

Cette maçonnerie présente de grandes similarités avec ce qui est observable depuis le mur sud du secteur 0.1. La structuration de cette maçonnerie suit la même logique (cf. 4.1.5.1. Secteur 0.2, mur sud). Ainsi, une baie de porte occupe la moitié orientale de cette zone et une maçonnerie de brique la moitié occidentale. La constitution de la baie de porte a entraîné un bûchage d'une épaisseur de *ca.* 7 cm de la maçonnerie des **US 84 – 85**.

La principale différence est visible au niveau du rebouchage de la baie délimitée par l'appui en bois (**US 87**) et le linteau en bois (**US 86**). Ces deux éléments sont traversants et visibles depuis la maçonnerie nord de ce secteur. L'**US 87** n'est observable que sur une largeur de *ca.* 7 cm.

Dans le rebouchage de cette baie l'**US 89** a son interface occidentale recouverte par le mortier de l'**US 330**. Cette dernière est située à 18,17 m et se compose de briques majoritairement fragmentaires à matrice rouge homogène de deux formats distincts : 24,5 / 25,5 x ? x 5 cm ; ? x 9,5 / 11 x 4,5 cm. Ce second format paraît similaire à celui observé dans l'arc de l'**US 81**.

En termes de finition, l'**US 330** se démarque par les traces laissées par un enduit blanchâtre à la chaux armé de fibres animales et végétales. L'interface sud de cette US est très irrégulière.

Un badigeon de 0,8 cm d'épaisseur recouvre l'interface ouest de l'**US 89** (fig. 60). Cela place l'établissement de l'**US 89** avant l'**US 330**.

Mur est

La plus grande partie de ce mur est constitué par l'**US 321**, qui semble constituer le vestige le plus ancien de ce mur est. Elle est composée de briques à matrice rouge ocre hétérogènes (format : 27 / 28 x 13 x 5,5 / 6 cm) liées par un mortier de chaux beige légèrement rosé, noduleux (de 0,1 à 1 cm) et à joints moyens à épais (de 1 à 2,5 cm). Cette maçonnerie semble être montée sans appareillage spécifique sauf à partir de 18,08 m d'altitude, sur une zone d'environ 3,6 m² au-dessus de l'**US 322**, où seules des panneresses sont observables.

La maçonnerie de l'**US 321** présente de nombreux rebouchages (**US 301 – 302 – 305 – 306 – 308 – 309 – 310 – 311 – 312 – 315 – 316 – 317 – 318**) qu'il est difficile de dater.



Fig. 60. Détail des couches de finition entre les US 330 et 89, EA S0.2 MN, cliché de F. Van Boxem

¹²⁶ Voir annexe 3, Secteur 0.2

En termes de finition, une première couche de suie est observable sur les trois quarts de l'US 321. Au niveau des structures en bois du palier du premier étage plusieurs couches de finitions recouvrent cette suie. D'abord ca. 0,5 cm de badigeon noirci recouvert par ca. 1 cm d'enduit gris-beige armé de fibres animales. Ce dernier est recouvert par plusieurs couches picturales (blanc, gris, beige) et enfin un papier peint à motif floral. Ce papier peint est également visible sur le plafond de l'escalier, ce qui permet de déterminer un terminus *post quem* de 1804.

L'US 320 (fig. 61) est une zone située à 17,78 m d'altitude et de ca. 1,8 m². L'US 321 reçoit dans cette zone un traitement particulier dans lequel la brique a été taillée de façon à donner un retrait de ca. 3,5 cm par rapport au nu du mur.



Fig. 61. Retrait de 3,5 cm de l'US 320 par rapport à l'US 321, EA S0.2 ME, cliché de F. Van Boxem

L'US 314 est actuellement constituée d'un rebouchage en fragments de briques homogènes et hétérogènes. L'interface supérieure de cette US est caractérisée par l'utilisation de carreaux de terre cuite architecturale. La panneresse de l'US 321 située à l'interface avec l'US 314 semble présenter le même faciès creusé que l'US 320. Les mêmes couches de finition blanches et grises y sont observables.

L'US 321 intègre également l'US 322. Cette dernière est une structure en maçonnerie qui alternent trois lits de briques posées sur chant avec deux fois deux lits de panneresses. Les briques de cette structure sont à matrice rouge hétérogène de format 27,5 / 28 x 13 x 5,5 / 6 cm. Le mortier de chaux est de couleur beige, noduleux (de 0,1 à 1 cm) avec des joints fins à moyens (de 0,7 à 1 cm). Cette US est interrompue par les rebouchages des US 303 et 313.

L'US 322 pose question car des traces de suie sont visibles sur les interfaces occidentale et orientale des briques posées sur chant. Un sondage réalisé le 2 mai 2023 (fig. 62) a confirmé la présence de cette suie uniquement à l'interface entre les briques posées sur chant et le mortier



Fig. 62. Détail du sondage réalisé dans l'US 322 le 02-05-23 encadré en rouge, EA S0.2 ME, cliché de F. Van Boxem

de pose. La présence de suie à l'intérieur de la maçonnerie reste à l'heure actuelle sans explication.

L'**US 321** intègre également l'**US 304**. Cette dernière est un élément lithique situé à 17,59 m d'altitude et qui a été bûché et largement couvert d'enduit de chaux très blanc et homogène pour égaliser le nu de la maçonnerie.

L'**US 307**, située à 17,45 m sur *ca.* 0,34 m², semble être une reprise en sous-œuvre de l'**US 321** avec des briques à matrice grise, posées en panneresse (format : 16,5 x ? x 4 cm) et liées par un mortier de chaux partiellement rejointoyé au ciment. Cette US pourrait correspondre à un éventuel ragréage.

L'**US 300** semble liée à la perturbation induite par le piédroit de la baie de porte (**US 69**) du mur de refend. L'**US 319** est constituée d'un mélange de fragments de briques et de carreaux de terre cuite architecturale de *ca.* 5 à 9 cm de largeur liés par un mortier de chaux blanc. Ce dernier est également observable dans les vides laissés par les éléments lithiques qui forment le piédroit oriental de la baie de porte sud du secteur 0.2 (**US 421 – 423**).

Les traces de suie présentes sur l'**US 321** combinées à la structure de l'**US 322** et au parement en panneresses qui repose sur cette dernière pourraient témoigner du fait d'une cheminée. Puisque le parement en panneresse semble actuellement être dans le même plan de maçonnerie que le restant de l'**US 321**, cela pose l'hypothèse que l'équipement de cheminée soit à l'origine prévu du côté de l'actuel n° 120 rue de Flandre (fig. 63). En effet, les panneresses permettent de générer un retrait de maçonnerie du côté oriental. L'hypothèse de la présence d'une cheminée, de dimensions inconnues, qui ait été ajoutée *a posteriori* dans l'actuel secteur 0.2 de l'ensemble A reste également à envisager.



Fig. 63. Hypothèse du fait d'une cheminée, EA S0.2 ME, photogrammétrie de F. Van Boxem

Mur sud

Cette maçonnerie se compose d'une baie de porte à encadrement de bois et à piédroits lithiques.

Seul l'encadrement de la baie de porte est actuellement visible dans cette zone. L'analyse de cet élément est réalisée ci-dessous (cf. 4.2.2.1 Secteur 0.4, mur nord).

Mur ouest

Le mur occidental de ce secteur est actuellement un pan de bois d'une demi-brique de largeur (ca. 9 / 10 cm). Celui-ci repose sur un mur bahut d'une brique de largeur (ca. 20 cm) situé à l'ouest du secteur -1.3. Ce pan de bois est constitué d'une sablière basse reposant sur le mur bahut et de trois sablières hautes (I, II et III). Les sablières hautes I et II s'encastrent dans les maçonneries nord et sud. La sablière haute III ne s'encastre que dans la maçonnerie nord.

Dans ce secteur, trois poteaux pris entre une sablière basse I et une sablière haute I structurent l'ensemble. Au nord, la maçonnerie est percée d'une baie de porte. Les assemblages entre poteaux et sablières se font à mi-bois et sont renforcés par des clous. Seuls les linteaux des baies de portes, situés dans les secteurs 0.2 et 1.2, ont permis d'observer des marques d'assemblage.

Le pan de bois est hourdi d'au moins 42 assises de briques (format : 19,5 / 20 x 9,5 / 10 x 4,5 / 5 cm) appareillées principalement en panneresses. Aucune trace d'accroche pour d'éventuelles baguettes ou palançons n'a été observée. Les dernières assises de panneresses sont posées biaises. Ces briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre homogène (présence de quelques rares inclusions d'argile avec une taille maximale de 0,5 cm) armé de fibres animales.

Le pan de bois sert d'accroche pour l'escalier qui démarre au rez-de-chaussée et monte jusqu'au deuxième étage. Cet équipement sera abordé plus en détails ci-dessous dans la partie « *Équipement particulier : Escalier* » de la description de ce secteur 0.2. Le lien entretenu entre le pan de bois et l'escalier laisse ouverte la possibilité d'une phase de construction commune datable aux alentours de 1804 (millésime présent sur le balustre de départ de la rampe).

Le linteau en bois (85 x 8 x 9 cm) de la baie de porte présente des traces de sciage mécanique sur sa face occidentale (fig. 64). Ce linteau est assemblé par embrèvement et raidi au moyen de chevilles de bois aux deux poteaux latéraux. L'assemblage sud est marqué d'un « ≡ », l'assemblage nord d'un « < », tous deux gravés dans le bois (fig. 65).



Fig. 64. Traces de sciage mécanique sur la face ouest du linteau, EA S0.3 ME, cliché de F. Van Boxem

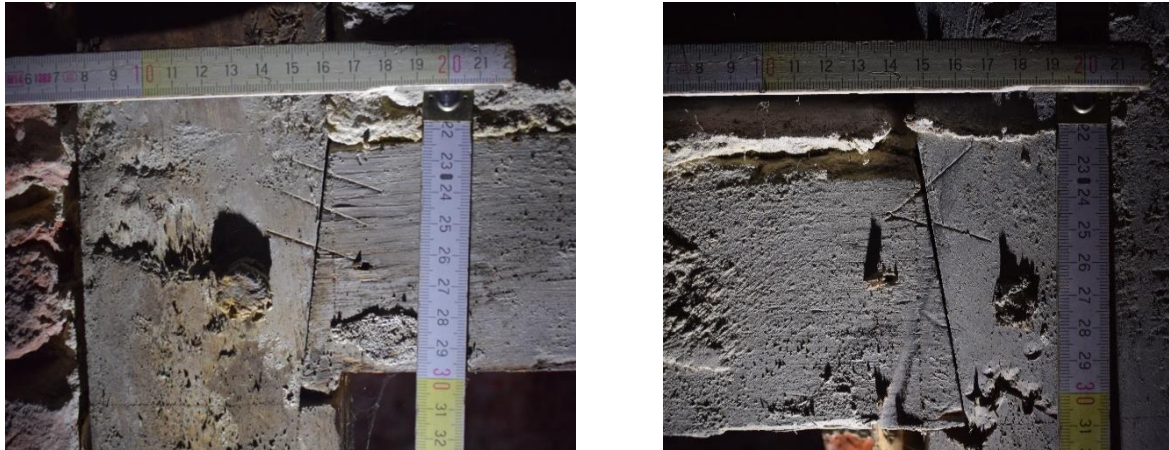


Fig. 65. Marque d'assemblage du linteau sur la face orientale, assemblage sud (à gauche), assemblage nord (à droite), EA S0.2 ME, cliché de F. Van Boxem

Actuellement, la maçonnerie est entièrement dépourvue de couches de finition. Cependant, les menuiseries (hormis l'huisserie de la baie de porte qui devait recevoir un encadrement) présentent des entailles permettant l'accroche d'éléments de finition. Ceci permet d'envisager que le pan de bois ait été recouvert à l'origine et que les briques n'étaient pas apparentes. Cela conforte l'hypothèse d'un dégagement *a posteriori* de cette maçonnerie. En effet, les joints ont été soigneusement creusés sur *ca.* 0,5 cm et les menuiseries visibles depuis la première volée d'escalier ont été vernies (fig. 66).



Fig. 66. Différence de traitement de la menuiserie du pan de bois, EA S0.2 MO, cliché de F. Van Boxem

Ce traitement particulier tranche avec ce qui est observable depuis le mur est du secteur 0.3. En effet, si les maçonneries y sont également dégagées, les joints ne sont pas creusés et les menuiseries ne sont pas vernies.

Le traitement de l'imposte de la baie de porte est différent du restant de la maçonnerie. En effet, depuis ce secteur 0.2, elle présente le même aspect à joints creusés que le restant des

maçonneries. Mais pourtant, depuis le secteur 0.3, le traitement du mortier est différent avec un mortier dégueulant et peu soigné qui pourrait indiquer un rebouchage *a posteriori* de l'imposte de la baie. Aucune autre trace de cette modification potentielle n'a été observée.

Couvrement¹²⁷

Le couvrement partiel de ce secteur (fig. 67) correspond au palier d'arrivée du premier étage composé d'une structure en bois « à bascule » (US 651, n° 1 à 12) et de lames de plancher visibles (US 652).

La structure « à bascule » (fig. 67), commune à tous les paliers de l'escalier, utilise le principe d'une pièce de bois, « la bascule », scellée à ses deux extrémités dans la maçonnerie sur laquelle est assemblée perpendiculairement et à mi-bois une autre pièce de bois, « le levier ». Les assemblages sont tous à mi-bois. Le levier n'est encastré dans la maçonnerie qu'à une de ses extrémités, l'autre extrémité supporte ainsi le palier et l'extension de son aire de circulation sans avoir besoin d'intégrer un noyau plein. Afin de supporter le plancher du palier, des fourrures faisant la jonction entre le levier et la bascule peuvent être ajoutées. L'observation de ces éléments a démontré que toute cette structure était cachée par un système de lattes clouées couvertes d'un enduit à la chaux blanchâtre armé de fibres animales. Ce dernier était lui-même recouvert de plusieurs couches picturales et enfin, d'une couche de papier peint.

L'observation des éléments de bois a également permis d'identifier :

- Un trou de cheville vide et comblé de mortier sur la face latérale sud du levier (n° 3)
- Deux mortaises vides et couvertes par le système de lattes et d'enduit du plafond sur la face inférieure ainsi qu'un assemblage à mi-bois sur la face supérieure de la lambourde n° 5
- Traces d'un badigeon blanc sur les trois faces de la solive n° 6
- Traces d'un badigeon blanc et d'entailles sur les faces latérale est et inférieure de la solive n° 11
- Aspect calciné de la lambourde n° 12

Ces éléments pourraient suggérer l'hypothèse de l'utilisation d'éléments de remploi pour la mise en œuvre du palier.

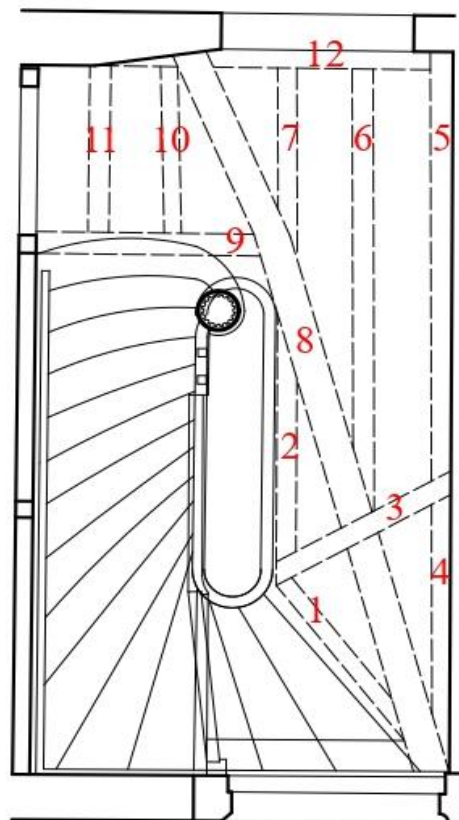


Fig. 67. Détail des éléments de la structure du palier couvrant le secteur 0.2, DAO J.-L. Vanden Eynde

¹²⁷ Voir annexe 8, Secteur 0.2

L'observation des traces laissées par les outils semble indiquer une utilisation majoritaire de sciage manuel combiné à un équarrissage. La bascule (n° 8) dont la face inférieure semble avoir été réalisée à l'aide d'un sciage mécanique pourrait être la seule exception.

Les lames de plancher (**US 652**) visibles sont au nombre de 24, placées dans l'axe Est-Ouest. Ces éléments de 13,5 cm de largeur et à bord biseauté sont gravés de « Made in West-Germany ». Ceci permet de dater les modifications du revêtement du palier entre 1949 et 1990.

Revêtement de sol

Le sol de ce secteur est rehaussé de *ca.* 9,5 cm devant la marche de départ de l'escalier. Cette rehausse est également présente dans les secteurs 0.3 et 0.5. Cette rehausse correspond à la voûte de la cave du secteur -1.4.

Hormis cela, l'entièreté du secteur est couverte des mêmes dalles de granito que celles de l'**US 591** (fig. 68).



Fig. 68. Dalles de granito et zone surélevée au bas de l'escalier, EA S0.2 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

Équipement particulier : Escalier¹²⁸

L'escalier (**US 650**) démarre au rez-de-chaussée dans le secteur 0.2. Une première volée de marches mène au palier du premier étage qui distribue l'accès aux secteurs 1.1, 1.3 et 1.4. Une deuxième volée de marches mène ensuite à un palier de repos. Enfin, une troisième volée de marches mène au palier du deuxième étage qui distribue l'accès aux secteurs 2.1 et 2.3.

¹²⁸ Voir annexe 3, Relevé de l'escalier



Fig. 69. Couches pigmentées et papier peint sur le plafond de l'escalier et cloison peinte en imitation « faux-bois » en partie inférieure, EA S0.2 Equipement particulier, cliché de F. Van Boxem

L'escalier est en bois verni, à l'exception des zones auparavant cachées par le plafond et situées sur la face inférieure. Le plafond est couvert de plusieurs couches pigmentées recouvertes par un papier peint à motif floral. La cloison qui est située sous la volée de marches du rez-de-chaussée est également peinte avec une imitation « faux-bois » (fig. 69).

Une rampe d'escalier démarre depuis le pilastre du rez-de-chaussée et court jusqu'au deuxième étage où elle est liaisonnée avec la maçonnerie du pan de bois au moyen d'un ancrage métallique encastré. Cette rampe est soutenue par une série de balustres en poire de 4,5 x 4,5 cm sur une hauteur variable comprise entre 70 et 74 cm (fig. 70). Ces balustres sont assemblés à tenons-mortaises dans le limon et dans la rampe. La main courante a un profil à gorge asymétrique orienté vers le jour de l'escalier de 6 x 8 cm (fig. 71 et 72).



Fig. 70. Balustre en poire de la rampe d'escalier, EA S0.2 Equipement particulier, cliché de F. Van Boxem



Fig. 71. Main courante avec un profil à gorge asymétrique, EA S2.2 Equipement particulier, cliché de F. Van Boxem

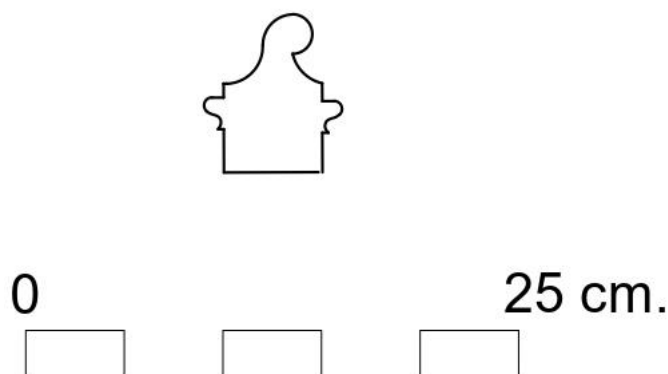


Fig. 72. Main courante avec un profil à gorge asymétrique, EA S2.2 Equipement particulier, DAO J.-L. Vanden Eynde

La première volée de l'escalier est à limon. Ce dernier, du côté du jour, est composé de quatre éléments. Il combine un limon droit (ca. 195 cm de long) avec deux éléments courbes au niveau de la marche palière (ca. 20 à 25 cm de long) et un élément rapporté au niveau du balustre de départ (ca. 13 cm de long) pour assurer une courbure. Un faux-limon droit longe la maçonnerie ouest. Les marches et contremarches sont prises dans les limons qui eux-mêmes reposent sur des lames métalliques (2,5 x 1 cm) encastrées dans les joints de la maçonnerie du pan de bois, à 18,21 m et 18,90 m d'altitude. La structure « à bascule » du palier du premier étage a été observée ci-dessus dans la partie « *Couvrement* ».

L'escalier offre un marqueur chronologique. En effet, le balustre de départ de la rampe est signé et millésimé : « G·Van·Cutsem·B·Torné·1804 ». Cette pièce, composée de quatre éléments assemblés et d'un diamètre total de 21,5 cm, est ornée de cannelures rudentées rondes qui évoluent en feuillage sur la moitié inférieure et de simples cannelures sur la moitié supérieure. Un élément de section carrée de 12 x 5 cm percé sur ses faces latérales surmonte le balustre de départ. Cet élément aurait pu servir de base ou de socle à un autre élément aujourd'hui disparu.

Les marches astragalées ont un pas compris entre 16,5 et 17,4 cm sur toute la hauteur de l'escalier. Les marches gironnées et rayonnantes de la première volée d'escalier ont un emmarchement compris entre 79 et 105 cm. La contremarche est assemblée à la marche par un joint soit en « S » soit à rainure et languette. L'observation n'a pas permis de déterminer le type d'assemblage avec précision. Une baguette en quart de rond clouée permet d'assurer la liaison entre la contremarche et la marche précédente. Le dessin (fig. 73) proposé dans le *Traité de charpente en bois* de Gustave Oslet en 1898¹²⁹ semble correspondre au système mis en place dans l'escalier (fig. 74).

¹²⁹ OSLET G., « Marches actuellement employées », dans *Traité de charpente en bois*, Paris, H. Chairgrasse fils, 1890, p. 213.

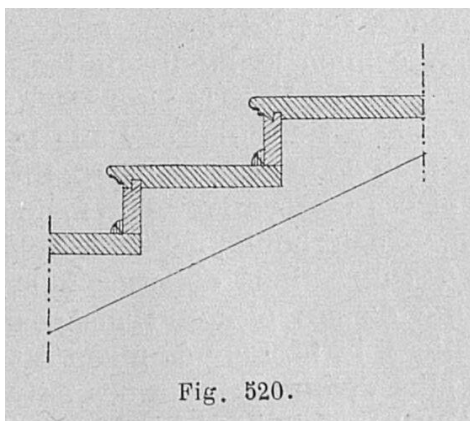


Fig. 73. Détail d'assemblage de « Marches actuellement employées » dans : G. OSLET, *Traité de charpente en bois*, p. 213, ©BnF, Gallica

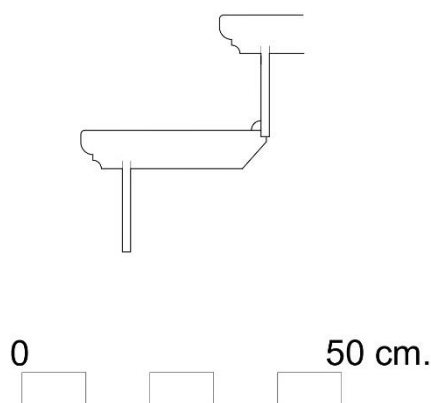


Fig. 74. Détail d'assemblage des marches de l'escalier, EA S0.2 Escalier, DAO J.-L. Vanden Eynde

L'observation de la face inférieure des volées d'escalier a permis d'identifier des marques d'assemblage sur les marches et contremarches. La première volée de marches est marquée de 2 à 15. La deuxième volée est marquée de 2 à 10 avec l'utilisation de contremarches. La troisième et dernière volée est marquée de 12 à 15 avec utilisation de contremarches.



Fig. 75. Marques d'assemblage de marches et contremarches (à gauche), détail des marques des marches et contremarches n° 3 (à droite), clichés de F. Van Boxem

Ces marques sont de deux types :

- Les contremarches sont annotées de chiffres arabes écrits avec un pigment de couleur blanche non déterminé.
- Les marches sont gravées au ciseau de chiffres romains.

Ce double système est encore visible sur les marches de 2 à 9 et 11 de la première volée d'escalier (fig. 75) ainsi que les contremarches 12, 13, 14 et 15 de la troisième volée d'escalier. Les autres marches ont toutes conservé uniquement l'entaille réalisée au ciseau. Ce suivi très

strict de la numérotation permet d'envisager raisonnablement que l'escalier ait été pensé comme un ensemble unique. Seuls les couvrements des paliers et, éventuellement, la première marche pourraient avoir été modifiés.

L'ensemble des marches et contremarches semble présenter des traces de sciage qui pourraient être mécaniques car elles présentent des sillons droits et perpendiculaires par rapport aux arêtes.

La première contremarche et la première marche diffèrent du système décrit jusqu'ici. En effet, il n'a pas été observé de marques sur ces deux éléments. De plus, alors que les contremarches sont réalisées dans une planche en bois la première est réalisée avec trois éléments assemblés dont deux sont faits dans un élément plus massif. Ces deux derniers ont leur face latérale sud rythmée de ce qui pourrait être rapproché d'assemblages à mi-bois vides. Ces deux éléments ont également des traces d'un pigment blanc, peut-être de type badigeon, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans l'escalier. Le troisième élément de la contremarche ne possède pas ces traces.

Une entaille de forme triangulaire (fig. 76) qui semble épouser la moulure de l'astragale du nez de la première marche est visible dans la cloison située sous la volée de marches *ca.* 17,4 cm sous l'astragale de l'actuelle première marche. Aucune autre trace de modification ou de mouvement de rehausse de l'escalier dans le restant de la cage d'escalier n'a été observée. Cet assemblage vide combiné au fait qu'actuellement une dalle de granito (US 591) reposant sur des fragments de briques et posée au ciment se situe sous la première contremarche de l'escalier pourrait indiquer que la première marche et contremarche ont disparu lors de la mise en place du nouveau couvrement de sol (US 591).



Fig. 76. Entaille triangulaire de la cloison sous la première marche (encadrée), cliché de F. Van Boxem

Un dégagement réalisé sous l'escalier a mis au jour un niveau de sol situé à 17,26 m, soit 11,5 cm plus bas que le niveau de sol actuel du secteur 0.2. Ce niveau de sol est couvert de carreaux de terre cuite architecturale à matrice rouge foncé de format 13,5 x 13,5 x 2 cm posés sur un mortier blanc (fig. 77). Une hauteur de 17,4 cm sépare ce niveau de circulation ancien et le bas de l'assemblage vide de la cloison. Une hauteur de 17,4 cm sépare le bas de cet assemblage vide avec le bas de l'astragale de la première marche actuelle (fig. 78). Ces éléments semblent plaider en faveur d'une disparition de la première marche, peut-être plus imposante que les autres et de son remplacement par une estrade composée de dalles de granito posées au ciment sur un fond de sable jaune au pied de l'escalier. Le dégagement a mis au jour des journaux, des câbles électriques et des éléments de plastiques probablement datables de la seconde moitié du XX^e siècle. Dans son traité, Gustave Oslet mentionne que pour ce genre d'escalier les deux premières marches sont souvent réalisées en pierre afin d'éviter le pourrissement du bois lors

des nettoyages et reposent sur un massif de maçonnerie¹³⁰. Une première marche, en matériau éventuellement différent du restant de l'escalier, aurait donc pu exister. La disparition de cette première marche aurait entraîné une rehausse de *ca.* 11,5 cm du niveau de circulation au bas de l'escalier combinée à la mise en place d'un couvrement en dalles de granito.



Fig. 77. Dégagement du couvrement de sol, cliché de F. Van Boxem



Fig. 78. Dégagement sous la marche de départ, cliché de F. Van Boxem

¹³⁰ OSLET G., « Marches », *op. cit.*, p. 186.

3. Secteur 0.3¹³¹

Mur nord

Cette maçonnerie est largement percée pour favoriser l'accès depuis le secteur 0.1. Deux poutres métalliques en « I » (**US 101**) soutiennent la partie supérieure du mur de refend. L'**US 101** repose sur les maçonneries du mur de refend. Une colonne en fonte (**US 106**) et un angle métallique (**US 105**) permettent d'assurer un transfert des charges.

Le piédroit oriental correspond à la poursuite de la maçonnerie **US 85** du mur de refend observable depuis le secteur 0.1. À partir de 18,60 m, sur une largeur de *ca.* 16 cm, se situe la face sud de l'**US 97**, déjà analysée dans la maçonnerie sud du secteur 0.1. À partir de 18,98 m, sur au moins 13 assises de briques, se situe une bande de maçonnerie de briques (format 20 x 9 x 5,5 cm) d'une largeur *ca.* 20 cm liées au ciment (**US 602**). Cette maçonnerie au ciment semble correspondre au revers des **US 98 – 99 – 100** de la maçonnerie sud du secteur 0.1. Ce piédroit oriental est doublé par une colonne en fonte (**US 106**).

Le piédroit occidental (**US 104**) est recouvert à presque 90% d'une couche de ciment qui ne permet pas d'observer la maçonnerie. Seule une brique à matrice rouge homogène de ? x ? x 5,5 cm posée avec un mortier de chaux blanchâtre homogène a été observée à 18,60 m. La liaison avec l'**US 101** est renforcée par un angle métallique (**US 105**).

Mur est

Cette maçonnerie en pan de bois hourdi de briques liées à la chaux est percée au nord d'une baie de porte qui donne accès à la cage d'escalier du secteur 0.2. La description générale de cette maçonnerie a été réalisée ci-dessus (cf. 4.1.5.2 Secteur 0.2, mur ouest).

Il ne sera ici fait mention que de la sablière haute I. Celle-ci sert de point d'appui pour les solives du couvrement. L'étude de cette sablière a permis d'observer la présence de trois assemblages à mi-bois actuellement vides. La rythmique de largeur entre les assemblages est de *ca.* 30 cm. Les trois assemblages actuellement vides sont compris dans cette rythmique (fig. 79). Actuellement, quatre solives présentes semblent avoir subi un glissement latéral vers le nord, ce qui les place hors de la rythmique de base.

¹³¹ Voir annexe 3, Secteur 0.3

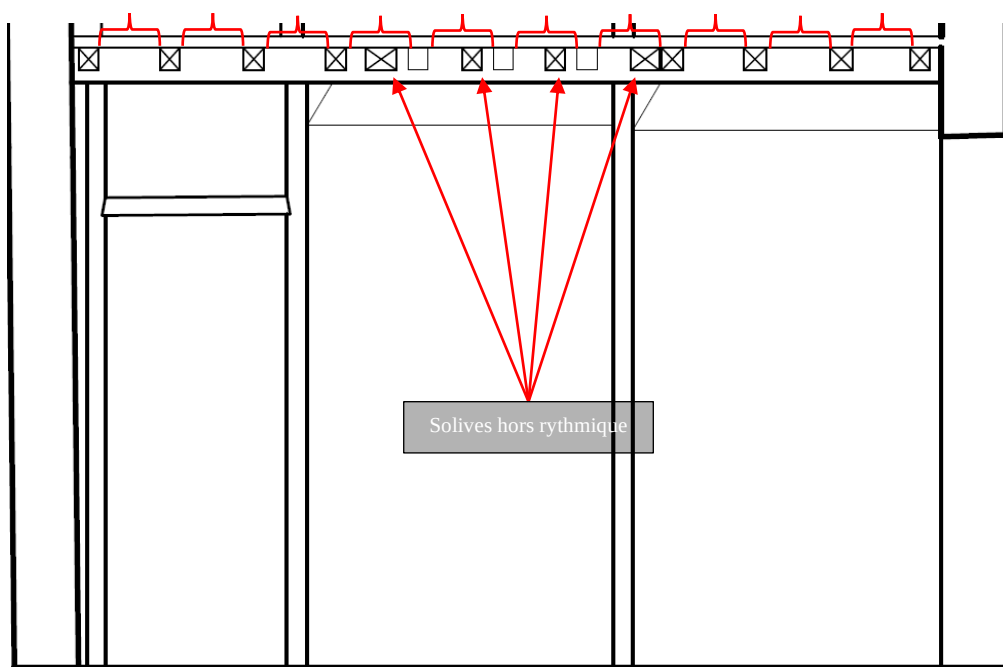


Fig. 79. Rythmique de ca. 28 cm entre les solives (accolades rouge) et indication des solives hors rythme (flèches rouge) dans la sablière haute, EA S0.3 ME, DAO J.-L. Vanden Eynde

Mur sud

Cette maçonnerie est caractérisée par un large percement (ca. 250 cm) de la façade postérieure de l'ensemble A. L'ouverture est constituée de deux piédroits sur lesquels reposent deux poutres métalliques en « I ». Le piédroit oriental semble constitué de briques contemporaines liées au ciment et ne sera pas analysé dans cette étude.

Le piédroit occidental (**US 272**), de 47,5 x 27,5 / 28 cm, est constitué d'une maçonnerie relativement homogène qui constitue le témoignage construit le plus ancien de ce mur sud. Ce piédroit est chaîné avec l'**US 271** de la maçonnerie ouest du secteur 0.3. L'**US 272** offre la possibilité de comparer deux faces de la façade postérieure. En effet, cela permet d'observer la face « intérieure » (depuis le secteur 0.3) mais également « extérieure » (depuis le secteur 0.5) de la façade postérieure.

L'**US 272** est constituée de briques au format 27 x 12,5 / 13 x 5 / 5,5 cm à matrice homogène de couleur rouge liées avec un mortier beige clair dont les nodules de chaux (de 0,1 à 1 cm) sont visibles. Une différence de qualité est perceptible au niveau de la cuisson des briques. En effet, depuis le secteur 0.5 les briques ont toutes une cuisson homogène, alors que depuis le secteur 0.3 plusieurs briques semblent très cuites voire rubéfiées.

Trois différences de traitement ont été observées entre la face visible depuis le secteur 0.5 (face « extérieure ») et la face visible depuis le secteur 0.3 (face « intérieure ») :

1. La maçonnerie de la face « intérieure » de la façade est constituée d'au moins une douzaine de briques caractérisées par une forte cuisson présentant une matrice rouge foncé voire noire (fig. 80).

2. Sur la face « extérieure » les briques sont posées en appareillage croisé (fig. 81), alors que sur la face « intérieure » les briques ne reçoivent aucun appareillage particulier (fig. 80).
3. Une différence d'épaisseur du mortier de pose est observable entre l'« extérieur » et l'« intérieur ». Du côté « extérieur », les joints sont moyens (entre 1 et 2 cm) et réguliers (fig. 81) alors que du côté « intérieur » les joints sont moyens à épais (entre 1 et 2,5 cm) et plus irréguliers (fig. 80). Ceci pourrait être expliqué par le fait que la face d'établissement de la maçonnerie soit du côté « extérieur », ce qui entraîne la nécessité de rattraper les différences de dimensions des briques sur la face intérieure par l'intégration de briqueillons ou d'une plus grosse quantité de mortier.



Fig. 80. Traitement de la maçonnerie depuis secteur 0.3, EA S0.3 MS, cliché de F. Van Boxem

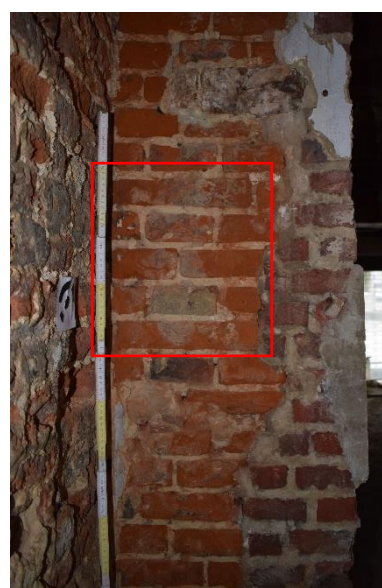


Fig. 81. Traitement de la maçonnerie depuis secteur 0.5, EA S0.5 MN, cliché de F. Van Boxem

Les recherches menées par Philippe Sosnowska ont montré que l'appareillage croisé entraîne une certaine rigidité constructive. En effet, si la face appareillée est parfaitement plane, l'autre face présente nécessairement des mouvements de retrait ou de saillie des briques en raison de la variabilité des dimensions de briques. Pour pallier cela, la face non parementée nécessite la mise en œuvre d'une plus grande quantité de mortier ou d'enduit pour les parachèvements. Cette technique présente un avantage certain car il permet d'utiliser des briques de différents types (neuves ou remplois) sur au moins une face du mur¹³². La comparaison des deux faces du mur étudié ici semble s'inscrire dans cette démarche.

Mur ouest

Dans le secteur 0.3, le mur gouttereau est également très perturbé. En analysant les différents rapports que les interfaces des US entretiennent entre elles, une chronologie relative de l'évolution de cette zone semble se dégager.

La maçonnerie (**US 251**) semble constituer le témoignage le plus ancien de ce mur ouest. Son développement tant en profondeur qu'en hauteur reste délicat à déterminer tant celui-ci a été

¹³² SOSNOWSKA P., « C'est au pied du mur qu'on voit le maçon... », *op. cit.*, p. 804 – 807.

modifié. Elle est en effet recoupée par les **US 250 – 252 – 253 – 255 – 257**. Malgré tout, quelques caractéristiques peuvent être définies. Elle est construite à l'aide de briques à matrice rouge hétérogène de format 26,5 / 27,5 x 13 x 5 / 5,5 cm posées avec un mortier de chaux sablonneux de couleur brun foncé pulvérulent. Ce mur était muni d'une niche (**US 258**), stratigraphiquement contemporaine, « en forme de mitre¹³³ » (fig. 82), matérialisée par deux briques posées sur panneresse, qui occupe la zone inférieure nord du mur et culmine à 151 cm du niveau de sol actuel.

Aujourd'hui cette niche est reprise par deux briques mises sur chant et des fragments de briques. La largeur de cette niche est estimée à *ca.* 31 cm. Située à 18,55 m (sous la brique de posée sur chant inférieure), la niche semble donc trop basse pour correspondre au niveau de circulation actuel. Une autre caractéristique de cette niche est que les deux panneresses qui composent sa « mitre » sont au format 27,5 x ? x 5,5 cm et à matrice rouge hétérogène parsemées d'inclusions noires. Ces panneresses sont posées avec un mortier de chaux sablonneux de couleur brun foncé pulvérulent.

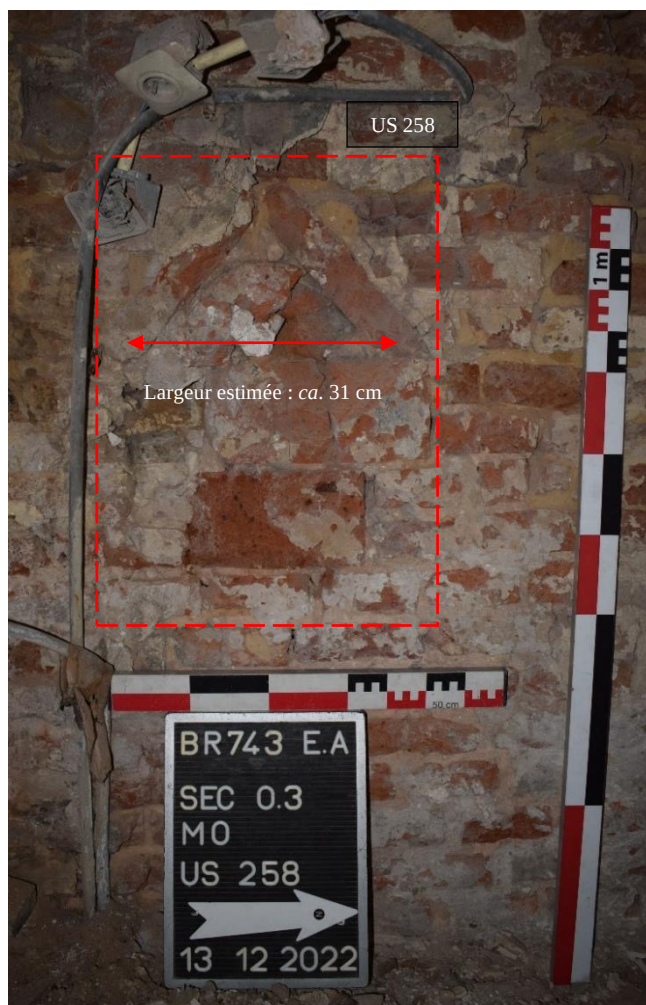


Fig. 82. Niche « en forme de mitre », EA S0.3 MO, cliché de F. Van Boxem

Ces caractéristiques matérielles, tant pour les briques que pour le mortier, sont relevées dans les **US 251 – 268 – 273** ainsi que dans l'**US 25** située dans le secteur 0.1 (fig. 86). Les briques sont à matrice rouge hétérogène de format 26,5 / 27,5 x 13 x 5 / 5,5 cm. Le lien stratigraphique n'est pas directement établi entre les **US 251 – 268** mais une très grande similarité de briques et de mortier semble exister.

Les **US 262 – 263** sont deux éléments lithiques, situés à 17,92 m d'altitude, qui appartiennent au même dispositif que les **US 251 – 258**. Ces éléments lithiques ont été bûchés et semblent également avoir été posés avec ce mortier brun foncé. Ces deux éléments pourraient correspondre à des éléments d'accroche pour un ancien conduit de cheminée.

Les travaux entrepris par l'actuel propriétaire ont vu, dans ce secteur, le décapage extensif des maçonneries et la suppression d'une cheminée. Les traces du coffre de la cheminée et de ses ancrages sont encore visibles sur toute la hauteur du mur (**US 259 – 261 – 264 – 265 – 266 – 1033 – 1034 – 1035 – 1036 – 1037**) et jusque dans la toiture du secteur 2.3 où l'ouverture de

¹³³ BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA PH., *op. cit.*, p. 23.

l'ancien conduit a été provisoirement rebouchée. De même, deux éléments métalliques de ce conduit sont encore présents sur la façade orientale de l'actuel n° 124.

L'US 265, qui résulte de la disparition de la cheminée et de l'arrachage des pièces qui liaisonnaient son coffre avec le mur occidental, laisse apparaître ce mortier brun foncé pulvérulent. Le manque de visibilité en raison de la présence d'importantes couches de suie et de mortier combinées à de nombreuses reprises ne permet pas d'établir la contemporanéité ou la postériorité des aménagements des US 258 – 262 – 263 avec les maçonneries des US 251 – 268.

L'US 268 est une maçonnerie, située à 18,08 m sur une hauteur de 137 cm, de briques à matrice rouge hétérogène de format 26,5 x 12 / 13 x 5 / 5,5 cm. Ces briques sont posées avec un mortier brun foncé composé de fins nodules de chaux (de 0,1 à 0,8 cm) et à joints fins à moyens (de 0,5 à 1,5 cm). Ces caractéristiques sont donc similaires à celles observées dans les US 258 et 251 bien que le lien stratigraphique direct soit interrompu par des perturbations et un manque de visibilité (US 252 – 261 - 264). L'US 268 intègre l'US 273.

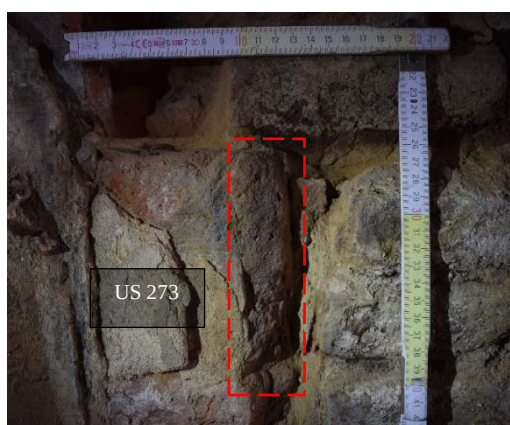


Fig. 83. Chanfrein (encadré en rouge) de l'US 273, EA S0.3 MO, cliché de F. Van Boxem

L'US 273 se compose de deux panneresses de format ? x 13 x 5,5 cm prises dans le mortier de l'US 268. Les briques à matrice rouge ocre hétérogène sont caractérisées par une arête visible en parement qui semble avoir été chanfreinée (fig. 83). Située à 18,38 m, l'observation de cette US semble indiquer la présence d'une autre brique placée sur chant au niveau de l'interface ouest. L'interprétation de ces éléments reste difficile car aucun autre élément présentant la même finition chanfreinée n'a été observé sur cette maçonnerie. Il est possible qu'il s'agisse d'éléments de remplois. Un sondage complémentaire devrait permettre de mieux comprendre cette structure.

L'interface sud de l'US 268 est particulièrement intéressante. En effet, un chaînage d'angle en besace (fig. 84) est réalisé afin de raidir l'angle en superposant alternativement une boutisse puis une panneresse. Aucune trace de bûchage de ces briques n'a été observée. Ces deux éléments plaident pour le fait que cette maçonnerie, composée des US 268 et 251, pourrait avoir été édifée à l'origine pour le bâtiment voisin, actuel n° 124 de la rue de Flandre.

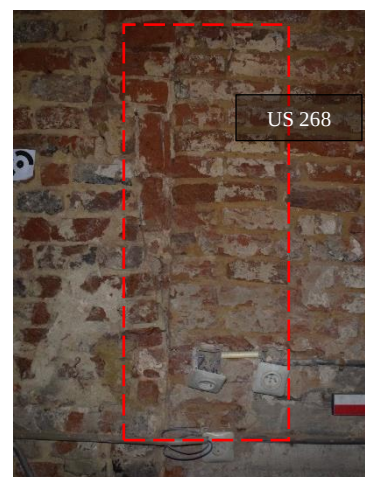


Fig. 84. Chaîne d'angle en besace alternant panneresses et boutisses, EA S0.3 MO, cliché de F. Van Boxem

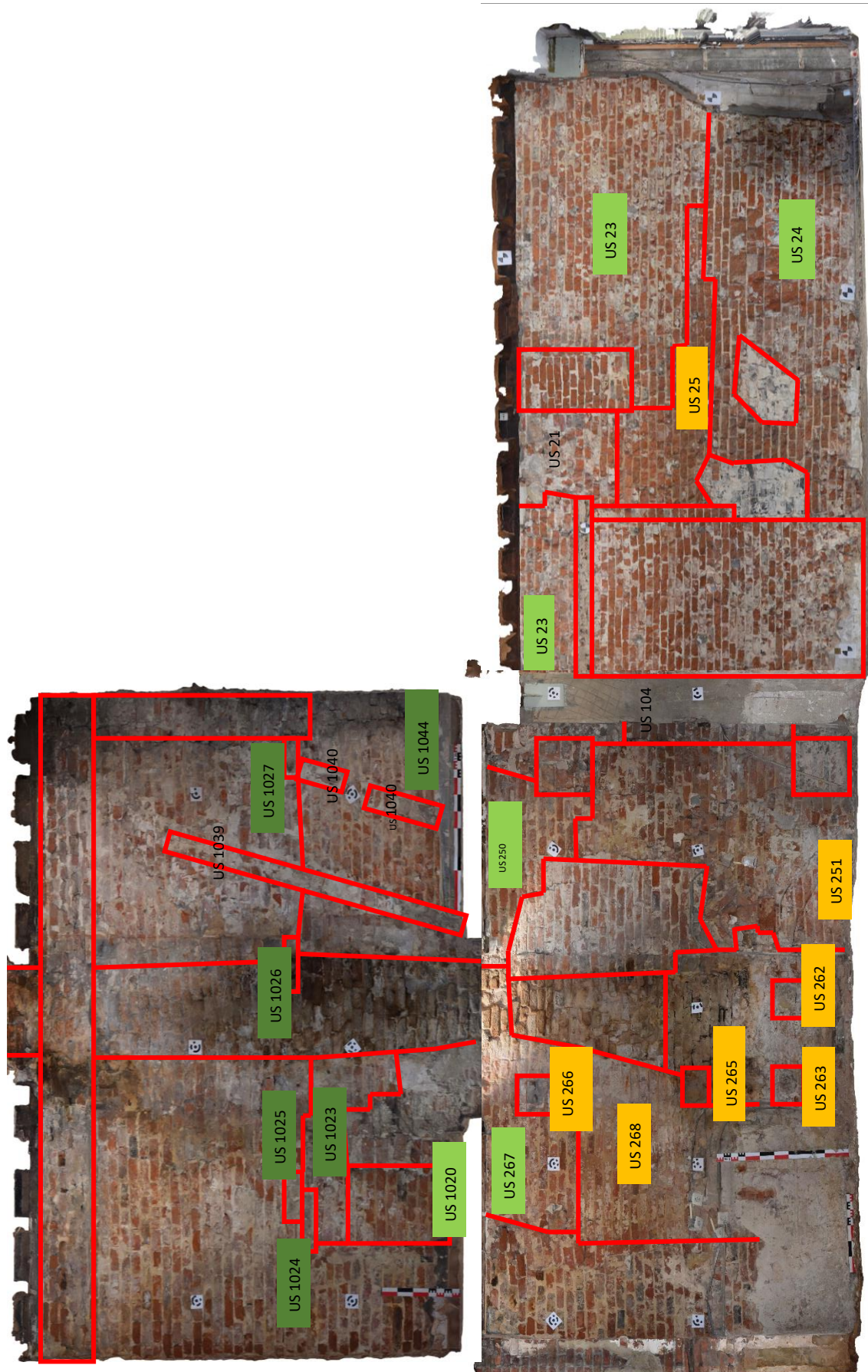


Fig. 85. Superposition des photogrammétries des secteurs 0.1 (en bas à droite), 0.3 (en bas à gauche) et 1.3 (en haut à gauche), photogrammétrie de F. Van Boxem

En outre, la superposition des photogrammétriques des maçonneries ouest des secteurs 0.3 et 1.3 (fig. 85) indique que les **US 1020 – 1023 – 1024** sont dans le même alignement vertical. Les **US 1020** et **1023** possèdent les mêmes caractéristiques de composition des briques et de chaînage d'angle en besace. L'utilisation de briques à matrice hétérogène se retrouve également dans les **US 267** (secteur 0.3) et **1044** (secteur 1.3).

Les **US 250 – 267** sont posées sur les **US 251 - 268**. Le lien stratigraphique entre les **US 250** et **23** (Secteur 0.1, mur ouest) est interrompu par le pilier formé par l'**US 104**, ce qui ne permet pas d'établir un lien chronologique entre les **US 250** et **23**. Cependant, l'**US 250** présente les mêmes caractéristiques de mortier (de couleur brun / beige, très hétérogène avec des nodules de chaux de 0,1 à 1 cm et des petits agrégats de ce qui pourrait être identifié comme de l'argile de *ca.* 0,5 cm) que l'**US 23** située dans le secteur 0.1.

L'interface entre les **US 268** et **267** située à 19,45 m est rectiligne et pourrait être comprise soit comme un arrêt temporaire du chantier de construction combiné à une modification de certaines ressources comme le mortier qui s'éclaircit légèrement, soit comme une première phase de rehausse du mur occidental. L'interface entre les **US 251** et **250** est accidentée et ne suit donc pas un lit de briques unique. La possibilité d'une rehausse combinée avec une reprise partielle du lit de briques supérieur de l'**US 251** semble être un scénario plausible.

Toute la hauteur du mur occidental (**US 271** dans le secteur 0.3, **US 1031 – 1032** dans le secteur 1.3 et **US 2020** dans le secteur 2.3) est caractérisée par une maçonnerie qui présente les mêmes qualités constructives et est harpée avec la maçonnerie de la façade postérieure. Ces maçonneries du mur occidental, d'une part, ferment et approfondissent le bâtiment dans les secteurs 0.3 et 1.3 de *ca.* 60 – 70 cm et, d'autre part, rehaussent la construction dans les secteurs 1.3 et 2.3. Ceci est notamment observable dans les maçonneries de la façade postérieure (**US 272 – 1300 – 2060**) qui sont chaînées avec les **US 271 – 1031 – 2020**. Ces dernières se placent contre les **US 268 – 270 – 1030**.

Afin de combler les espaces de liaison entre cette nouvelle façade et les maçonneries existantes, les **US 270 – 1030** sont composées de briques mises sur chant ou des fragments de briques qui se posent contre les **US 267 – 268 – 1020 - 1023**. Cette particularité permet d'avancer prudemment l'hypothèse selon laquelle la présence de ces **US 270 – 1030** aurait permis, à la suite de la création de la façade, de reboucher les espaces laissés par des structures préexistantes, éventuellement en bois.

L'**US 252**, caractérisée par des briques mêlant matrice homogène et hétérogène de couleur rouge ocre, recoupe les **US 250 – 251** et repose sur la niche (**US 258**). Cette **US 252** leur est donc postérieure. Elle est peut-être le résultat d'un élargissement du coffre de la cheminée car on y retrouve, à la limite sud, le chaînage d'une demi-brique de largeur qui liaisonnait le coffre au mur occidental.

L'**US 253** est une reprise en sous-œuvre très localisée avec des briques à matrice rouge homogène de 15 x ? x 3,5 cm montée en panneresses et liées par un mortier blanchâtre homogène à joints fins (de 0,5 à 1 cm maximum). Cette reprise recoupe les **US 251 – 254** et n'est actuellement pas datable mais pourrait être le fruit d'un éventuel ragréage.

L'interface nord de la maçonnerie de ce secteur 0.3 est caractérisée par la superposition des **US 254 – 255 – 256 - 257**. L'**US 254** est peu lisible mais les briques à matrice rouge ocre semblent homogènes et liées par un mortier de chaux brun foncé avec des joints moyens (de 1 à 1,5 cm).

L'US 255, située à 17,97 m sur une largeur allant de 9 à 20 cm, est caractérisée par une maçonnerie de briques à matrice rouge foncé homogène dont la seule mesure qu'il a été possible de récolter est une hauteur de 5 cm. Les US 254 – 255 ne sont pas chaînées avec l'US 104 et semblent se poursuivre sous cette dernière. Cela pourrait révéler l'antériorité de ces deux maçonneries par rapport à l'US 104.

Entre 19,12 m et 19,16 m les US 256 et 257 sont caractérisées par une maçonnerie très perturbée composée de fragments de briques et de carreaux de terre cuite architecturale. Les deux US sont liées par un mortier de chaux de couleur beige clair légèrement hétérogène (nodules de chaux de 0,1 à 0,5 cm et argile de 0,1 à 0,3 cm) dégueulant avec des joints épais (de 2 à 3 cm). Dans l'US 257, de grosses masses d'argile armées de fibres végétales ont été observées sans pouvoir y trouver d'explication. Pourrait-il s'agir d'une forme de mortier de terre qui jouerait ici le rôle d'ersatz d'un mortier de chaux ?

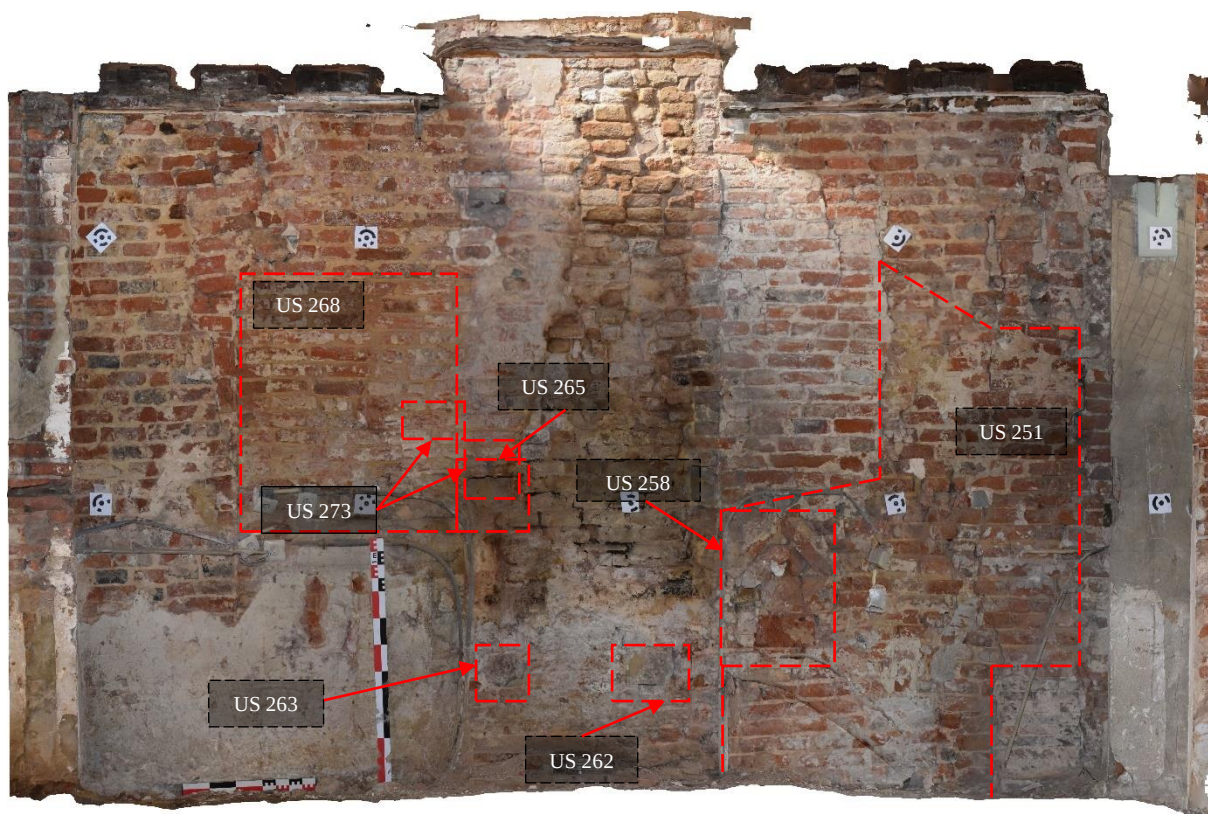


Fig. 86. Ensemble d'US avec briques à inclusions et mortier brun foncé, EA S0.3 MO, photogrammétrie de F. Van Boxem

Couvrement¹³⁴

Le couvrement (US 600) de ce secteur est assuré par un ensemble de douze solives qui portent de la sablière haute II du pan de bois aux lambourdes du mur gouttereau occidental (fig. 87). La trémie d'un conduit de cheminée, aujourd'hui disparu, sépare les deux lambourdes placées le long du mur gouttereau occidental.

¹³⁴ Voir annexe 8, Secteur 0.3

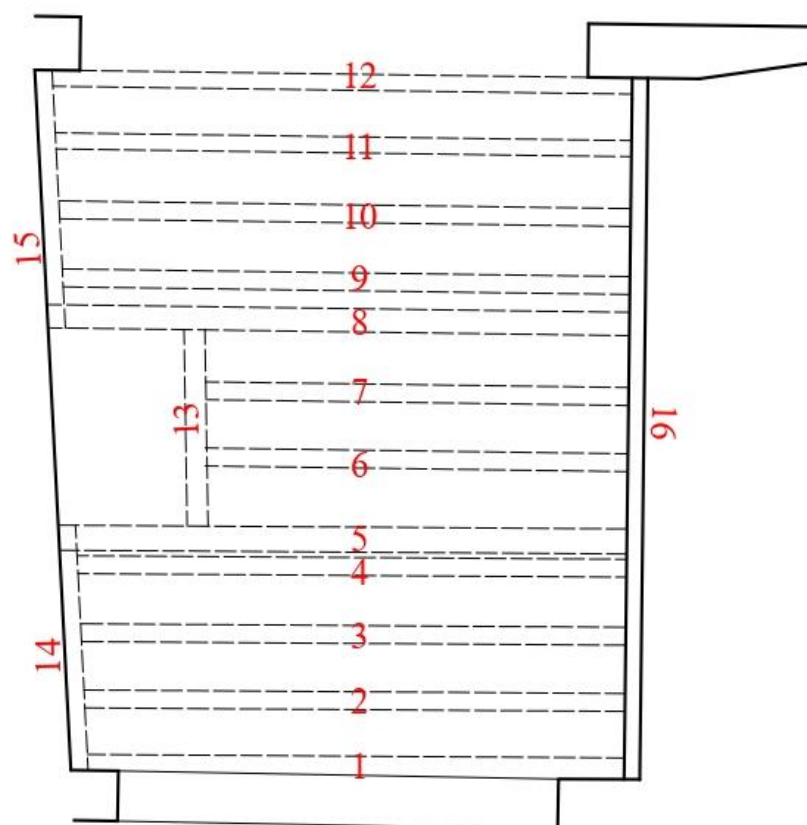


Fig. 87. Détail du couvrement du secteur 0.3, EA S0.3, DAO J.-L. Vanden Eynde

La face inférieure des solives possède encore des traces de lattes clouées pour l'accroche d'un enduit de chaux blanc homogène et armé de fibres animales d'une épaisseur de 1,5 cm. Une couche de papier peint à motifs géométriques couvre encore en partie cet enduit (fig. 88).

L'étude des éléments qui constituent ce couvrement a permis d'observer des traces de modifications ou de potentiel remploi sur différentes pièces :



Fig. 88. Restant des lattes, de l'enduit et du papier peint sous la lambourde sud (n° 14), EA S0.3, cliché de F. Van Boxem

- La sablière haute I (n° 16) qui possède trois assemblages à mi-bois vides.

- La solive d'enchevêtrement (n° 13) possède trois assemblages vides qui semblent correspondre à ceux observés sur la sablière haute I (fig. 79, p. 95). Outre ces assemblages vides, la pièce possède des traces d'un badigeon blanc ainsi que des entailles sur ses faces est et inférieure. La trace de pigmentation ne se retrouve pas dans les assemblages aujourd'hui vides mais s'observe en revanche dans l'assemblage à mi-bois des solives boiteuses.

- Les solives boiteuses (n° 6, 7) visibles actuellement sont les seules pièces à avoir des clous pour l'accroche des lattes sur les 3 faces visibles.

- Les deux lambourdes (n° 14, 16) du mur gouttereau occidental possèdent des assemblages à mi-bois vides. L'assemblage de plusieurs solives a aussi nécessité l'élargissement de certains assemblages existants.

L'observation des traces laissées par les outils lors de la préparation des menuiseries du couvrement a permis d'en relever différents types. Cette observation ne se faisant que depuis le secteur 0.3, la face supérieure de l'ensemble de la structure n'a pu être observée. Dans le cadre d'un éventuel démontage du plancher du secteur 1.3, ces observations pourraient être améliorées. Au moins sept solives (n° 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11) ont permis d'observer le sciage de deux faces et l'équarrissage d'une face. Trois solives semblent avoir été sciées sur les trois faces visibles (n° 6, 7, 9). Les solives restantes (n° 2, 12) ne sont pas lisibles sur les trois faces mais présentent également des traces de sciage ou d'équarrissage. Dans les lambourdes, seule la n° 15 possède des traces de sciage sur sa face latérale est.

Les lames de plancher (**US 601**) sont visibles depuis le secteur 0.3. Elles sont composées de planches dont la longueur n'a pu être établie mais d'une largeur allant de *ca.* 15 à 23 cm et d'une épaisseur *ca.* 2 cm. L'enchevêtrement laissée par la disparition de la trémie permet d'observer un assemblage à mi-bois à feuillure en « S » pour les lames de plancher (fig. 89). Ce genre de joint est actuellement observé dans des contextes datés du XVIII^e siècle¹³⁵. L'analyse des traces d'outils laissés sur les planches indique un sciage (fig. 90). L'observation réalisée n'a pas permis de déterminer avec précision s'il s'agit d'un sciage mécanique ou manuel. Une analyse plus approfondie par un spécialiste de la question serait ici à préconiser pour affiner la datation. Dans l'hypothèse où les traces visibles sur la solive d'enchevêtrement et la sablière haute I et les **US 252 - 260** du secteur 0.3 témoigneraient d'une modification de la dimension du coffre de cheminée, ces lames de planchers seraient à dater postérieurement à cette modification.



Fig. 89. Détail d'assemblage à mi-bois à feuillure en « S » des lames de plancher de l'US 601, EA S0.3, cliché de F. Van Boxem

¹³⁵ CREMER S., FRAITURE P et SOSNOWSKA P., « Contribution to the history of Brussels floorings, Belgium (16th – 19th centuries) : Initial results of an archeological and dendrochronological investigation », dans *Between Carpentry and Joinery. Wood finishing work in european medieval and modern architecture*, FRAITURE P., CHARRUADAS P., GAUTIER P. et al. (dir.), Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, 2017, p. 98 – 99. (*Scientia Artis* 12).



Fig. 90. Détail des traces de sciage des lames de plancher de l'US 601, EA S0.3
Couvrement, cliché de F. Van Boxem

Revêtement de sol

A l'exception d'une bande, non étudiée, d'une largeur *ca.* 75 – 85 cm le long du mur gouttereau occidental, le revêtement est réalisé en dalles de granito de l'US 591 (fig. 91).



Fig. 91. Granito du revêtement de sol, EA S0.3 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

4.1.6. Premier étage

1. Secteur 1.1¹³⁶

Mur nord

Cette maçonnerie correspond à la façade antérieure de l'ensemble A. Percée de deux baies situées à 20,98 m et distantes de *ca.* 117 cm, la maçonnerie est d'une profondeur de *ca.* 29 cm et est recouverte de ciment et ne sera pas étudiée.

Mur est

Ce mur se compose de deux maçonneries (**US 1050 – 1059**) jointes par deux agrafes (**US 1058 – 1060**) au sud de ce mur. Le vestige le plus ancien qui semble conservé sur ce mur occidental est situé au sud avec une bande de maçonnerie formée par l'**US 1059**. Cette maçonnerie est en retrait de *ca.* 2 cm par rapport au plan de l'**US 1050** et avec une largeur *ca.* 30 à 40 cm. Cette **US 1059** est caractérisée par des briques à matrice rouge foncé hétérogène liées par un mortier de chaux. Ces briques sont très fragmentaires et aucun format complet n'a pu être mesuré. L'épiderme de cette maçonnerie est recouvert d'une pigmentation noire qui en empêche une bonne lisibilité. Cette maçonnerie est perturbée par les modifications liées à la baie de porte du mur de refend sud. L'intégration du linteau en bois de la baie de porte du mur sud de ce secteur a provoqué la perturbation de l'**US 1061**.

Cette maçonnerie (**US 1059**) sert de base pour l'accroche, via deux agrafes (**US 1058 – 1060**), d'une maçonnerie (**US 1050**) qui compose *ca.* 90% du mur est. L'**US 1050** est une maçonnerie de briques à matrice rouge ocre homogène de format 26,5 / 27 x 13 x 5,5 / 6 cm. Ces briques sont liées avec un mortier de chaux gris-beige homogène avec des nodules de chaux (de 0,5 à 2 cm) très visibles et des joints moyens (entre 1 et 2 cm). Cette maçonnerie ne semble pas être montée avec un appareillage particulier, bien que dans sa partie inférieure (jusqu'à 21,14 m), il soit possible d'observer à certains endroits l'alternance de lits de paneresses avec des lits de boutisses. A partir de 21,14 m de la façade antérieure jusqu'à la niche (**US 1052**) puis du haut de la niche, à 21,70 m, jusqu'à l'**US 1059**, toute la partie supérieure de cette maçonnerie jusqu'à une altitude de 22,72 m semble réalisée en boutisses. Il n'existe à ce stade aucune explication ou hypothèse pour un tel montage de maçonnerie.

En termes de finitions, il a été possible d'observer au moins sept couches d'enduit, de badigeon et de couches pigmentées sur une épaisseur de *ca.* 2 cm sur l'**US 1050** sous la lambourde (fig. 92). Une première couche gris-beige est recouverte d'un enduit brun à base d'argile, lui-même recouvert d'un enduit blanc armé de fibres animales recouvert d'une couche pigmentée grise, elle-même recouverte d'un enduit beige armé de fibres animales, recouvert d'un enduit blanc armé de fibres animales, lui-même recouvert d'une couche pigmentée grise.

¹³⁶ Voir annexe 3, Secteur 1.1



Fig. 92. Détail des couches de finition de l'US 1050, EA S1.1 ME, cliché de F. Van Boxem

La maçonnerie de l'**US 1050** intègre une niche (**US 1052**), stratigraphiquement contemporaine, et présente plusieurs rebouchages (**US 1051 – 1053 – 1054 – 1055 – 1056 – 1057**) ainsi qu'une ligne horizontale de rebouchages (**US 1062 à 1074**) qui sont difficilement datables.

L'**US 1052** est une niche qui occupe une hauteur de neuf assises de briques de l'**US 1050**. Cette niche est située à 21,30 m et fait 26 x 56 cm avec une profondeur mesurée de 12 cm. L'intérieur de la niche est couvert de 0,2 à 0,5 cm de couches de badigeon à la chaux. Ces dernières sont recouvertes d'une couche pigmentée de couleur grise (fig. 93). Il est possible de suivre stratigraphiquement le mortier de pose de l'**US 1050** jusqu'aux couches de finition intérieure de la niche. Actuellement, cette niche est rebouchée avec des fragments de briques liés par un mortier de chaux blanchâtre homogène à joints fins (de 0,5 à 1 cm).



Fig. 93. Détail de la couche pigmentée grise dans le coin inférieur nord de la niche (US 1052), EA S1.1 ME, cliché de F. Van Boxem

L'**US 1058** est une agrafe, située à 21,37 m d'altitude, superposant deux panneresses (format 26 x ? x 5,5 cm) sur un moellon de pierre blanche (26 x 14,5 cm) liée par le mortier de l'**US 1050** pour liasonner les **US 1050** et **1059**.

L'intégration de cette agrafe semble avoir été préparée dès la construction de la maçonnerie (**US 1050**) grâce à l'ajout d'un fragment de briques entre deux boutisses (fig. 94). Cet ajout permet d'obtenir une interface verticale nette sur quatre lits de briques pour préparer l'intégration de l'agrafe (**US 1058**).

L'**US 1060** est une seconde agrafe qui semble avoir été intégrée avec moins de préparation que la précédente. Malheureusement, cette dernière est couverte de couches de finition qui la rendent peu lisible.



Fig. 94. Intégration d'un fragment de brique (encadrée par des tirets) dans l'**US 1050** afin de préparer la mise en place de l'agrafe (**US 1058**), EA S1.1 ME, cliché de F. Van Boxem

L'**US 1051** correspond à un large rebouchage de 30 x 30 cm, situé à 21,08 m, dans l'**US 1050**. Le rebouchage est réalisé à l'aide de fragments de briques. Parmi ces fragments, de potentiels remplois sont identifiables par un épiderme noir. Ceux-ci sont liés par un mortier de chaux blanchâtre hétérogène armé de fibres végétales qui recouvre l'**US 1050**. La position de ce rebouchage pourrait indiquer la modification ou l'intégration d'une poutre à l'actuel n° 120 de la rue de Flandre.

L'**US 1053** est un rebouchage de forme allongée et biaise. Celui-ci est composé de fragments de briques mis sur chant et liés par un mortier de chaux blanchâtre hétérogène avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm), des fragments de charbon et armé de fibres animales. Ce rebouchage pourrait avoir été réalisé pour cacher l'intégration d'une ancre. Cette US est probablement postérieure à l'**US 1054** car elle la recouvre de son mortier.

Les rebouchages des **US 1055 – 1056 – 1057** sont réalisés avec des fragments de briques qui semblent tous liés par un même mortier de chaux blanchâtre hétérogène armé de fibres végétales, également observé dans les **US 1051 – 1054**. Des analyses plus spécifiques pourraient fixer la composition de ces mortiers et déterminer si ceux-ci sont effectivement identiques. Cela pourrait témoigner d'une phase commune de travaux sur la maçonnerie orientale du secteur 1.3 et permettrait éventuellement la dater.

Les **US 1062 à 1074** sont un ensemble de rebouchages situés entre 22,62 m et 22,71 m d'altitude. Ces rebouchages pourraient être liés à la disparition d'éléments de menuiserie comme des solives ou des encastrement liés à des éléments de cloisons. L'**US 1067** présente une hauteur de ca. 30 cm, ce qui dépasse presque d'un tiers la hauteur des autres rebouchages.

Dans les éléments de finition, un léger bourrelet presque droit en mortier ou enduit de chaux qui part de l'interface sud de l'**US 1066** a été observé sur presque toute la hauteur du mur. Ce vestige pourrait être le témoin de la présence d'une ancienne cloison ou d'un élément qui permettait de diviser l'espace de la pièce du secteur 1.1 (fig. 95).

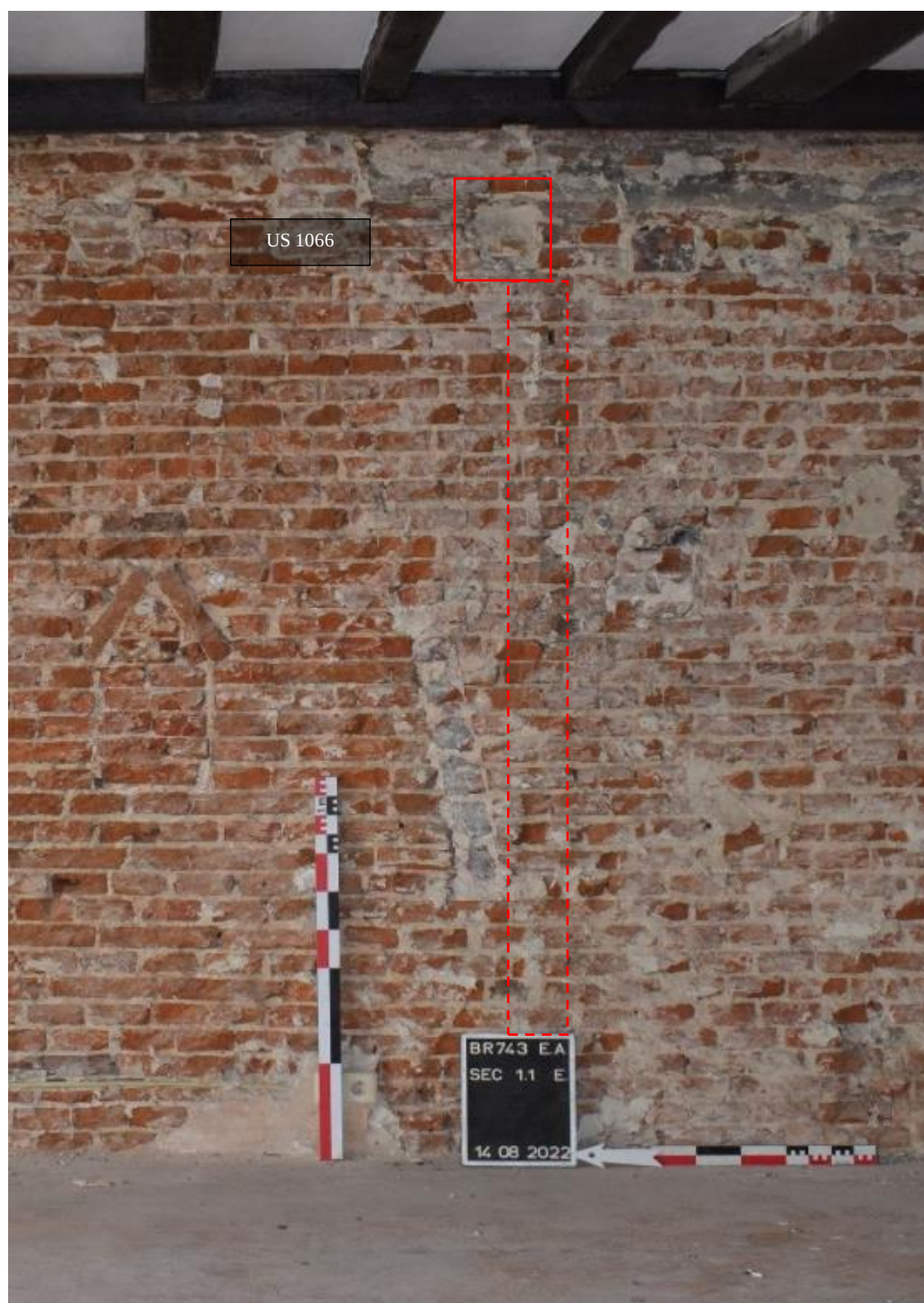


Fig. 95. Ligne de finition démarrant de l'US 1066 (encadrée par des tirets), EA S1.1 ME, cliché de F. Van Boxem

Mur sud

La maçonnerie sud est percée, dans la zone est, d'une baie de porte qui donne accès au secteur 1.2. Dans la zone ouest, une baie de porte actuellement rebouchée est visible.

L'**US 1350** constitue l'essentiel de la maçonnerie et correspond au vestige le plus ancien de ce mur sud. Cette **US 1350** est percée à l'est par la baie de porte (**US 1351 – 1352**) et à l'ouest par une baie rebouchée (**US 1355 – 1356**). Des perturbations sont visibles autour de l'ancrage de la poutre maîtresse du secteur 1.3 (**US 1353**) ainsi qu'un rebouchage (**US 1354**).

L'**US 1350** est composée d'une maçonnerie de briques à matrice rouge homogène liées par un mortier de chaux blanchâtre hétérogène avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,6 cm) visibles et des joints fins à épais (de 0,7 à 2 cm). Les briques sont montées en appareil vertical jusque 21,90 m d'altitude. Au-dessus de cette altitude l'appareillage de la maçonnerie est réalisé avec une surabondance du nombre de boutisses par rapport au nombre de panneresses. Cette maçonnerie est parcourue d'une fissure structurelle à mettre probablement en lien avec la reprise en sous-œuvre réalisée dans le secteur 1.1.

L'**US 1354** est un petit rebouchage de 9 x 7 cm sur *ca.* 10,5 cm de profondeur situé à 21,79 m. Il pourrait s'agir du rebouchage de l'encastrement d'un éventuel élément d'une cloison aujourd'hui disparue.

La baie de porte (**US 1351 – 1352**) offre un bon élément de comparaison avec la baie rebouchée (**US 1355 – 1356**). En effet, la baie de porte actuelle (**US 1351 – 1352**), d'une hauteur sous linteau de *ca.* 219 cm, a entraîné le percement de la maçonnerie de l'**US 1350**. Ce percement ne semble pas avoir été préparé à l'avance puisque l'**US 1352** court sur toute la hauteur de la baie et de son imposte. L'espace généré entre le piédroit occidental de la baie et l'interface orientale très accidentée de l'**US 1350** a été comblé de fragments de briques et de carreaux de terre cuite architecturale liés par un mortier qui recouvre le mortier de l'**US 1350**. L'huissierie de la baie de porte (**US 1351**) est composée d'un encadrement divisé en deux portiques de bois liaisonnés par sept cales de bois et quatorze chevilles de bois. Cet encadrement semble être composé de potentiels éléments de remploi. Le piédroit sud-ouest possède une mortaise vide à 21,55 m, de même que le linteau sud qui possède sur sa face sud un trou de cheville vide.

En opposition à cela, la baie actuellement rebouchée (**US 1355 – 1356**), d'une hauteur de 163,5 cm sous linteau, est composée d'un linteau de bois entaillé qui possède une battée et de deux piédroits. Ces éléments combinés à l'absence d'appui semblent plaider pour une fonction de baie de porte. Le piédroit oriental est actuellement produit par la maçonnerie de l'**US 1350**. La maçonnerie a ici été pensée pour s'achever sur ce piédroit. Le piédroit occidental est malheureusement noyé dans le ciment recouvrant la maçonnerie ouest de ce secteur mais il est possible d'observer qu'il est en bois et possède également une battée.

L'**US 1356** est un rebouchage composé de briques à matrice homogène et hétérogène (format 26,5 x 12,5 / 13 x 5 / 5,5 cm) dont plusieurs présentent une gangue de mortier brun (fig. 96).

Enfin, l'**US 1353**, située à 22,75 m, caractérise une perturbation de la maçonnerie de l'**US 1350** autour de la poutre maîtresse du secteur 1.3. Cette perturbation utilise des briques à matrice rouge homogène (format 20 / 21 x ? x 5 cm) appareillées en panneresses liées par un mortier blanc homogène avec quelques nodules de chaux (de 0,1 à 0,3 cm) et des joints fins (de 0,7 à 0,9 cm).



Fig. 96. Eléments de remploi et gangue brune (indiquée par la flèche) de l'US 1356, EA S1.1 MS, cliché de F. Van Boxem

Mur ouest

La maçonnerie ouest est actuellement entièrement enduite de ciment et ne sera pas étudiée.

Couvrement¹³⁷

Tout comme dans le secteur 0.1, le couvrement est ici assuré par une menuiserie en bois composée d'une poutre maîtresse (**US 1450**) placée dans l'axe nord-sud et sur laquelle reposent à mi-bois vingt-six solives (**US 1451**). Ces dernières vont de la poutre maîtresse à quatre lambourdes (**US 1001 – 1002 – 1003 – 1452**) positionnées le long des murs gouttereaux. Tout comme dans le secteur 0.1, l'ensemble de cette menuiserie a été poncée puis vernie en brun, ce qui a effacé ou masqué certaines traces. En outre les lames de plancher sont ici cachées par des plaques de plâtre, ce qui en empêche l'analyse.

La poutre maîtresse (**US 1450**) de 520 x 27 x 21 cm est actuellement ancrée dans la maçonnerie nord et encastrée dans la maçonnerie sud. Le bout de la poutre visible depuis le secteur 1.3 semble indiquer que le cœur du bois se situe au niveau de l'arête inférieure ouest. Malheureusement, le ponçage extensif a effacé toute trace d'outils sur la poutre. En revanche, plusieurs assemblages vides sont visibles. Il est possible d'observer 11 assemblages à mi-bois vides ainsi que deux cavités rectangulaires qui pourraient éventuellement être comprises comme des mortaises vides situées sur la face inférieure de la poutre et un assemblage à mi-bois sur la face supérieure. Ces cavités rectangulaires sont intéressantes et pourraient témoigner

¹³⁷ Voir annexe 8, Secteur 1.1

du remploi d'un ancien entrain en poutre maîtresse (fig. 97). Les assemblages à mi-bois pourraient quant à eux témoigner de l'accroche d'anciens systèmes de cloisons ou d'autres équipements. La poutre présente également des entailles profondes sur ses deux faces latérales. Dans le cadre d'un démontage du plancher du secteur 2.1, il pourrait être intéressant d'observer la face supérieure de cette pièce pour voir si l'hypothèse du remploi d'un entrain pourrait être vérifiée.



Fig. 97. Détail de la cavité rectangulaire située sur la face inférieure nord de l'US 1450, EA S1.1
Couvremet, cliché de F. Van Boxem

Le solivage (**US 1451**) est assuré par vingt-six pièces de bois (fig. 98). La première solive ouest (n° 1 et 2) se démarque car elle est composée d'un assemblage de deux pièces de bois assemblées à mi-bois. Ces deux pièces sont soutenues par deux lames de métal encastrées et cimentées dans la maçonnerie et auxquelles elles sont vissées. La première solive ainsi constituée ne présente aucune autre trace visible.

L'analyse visuelle des solives a permis d'identifier des traces d'assemblages à mi-bois, en sifflet ou des trous de chevilles vides sur treize des vingt-six solives (n° 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 16, 20, 21, 25 et 26). L'ensemble des solives présente une largeur comprise entre 9 et 15 cm à l'exception des solives n° 8 et 24, respectivement avec 19 et 20 cm de largeur. Malheureusement, suite au ponçage et au vernissage des éléments de couvremet il n'a pratiquement pas été possible d'observer de traces d'outils.

En termes de finition, dix-huit solives présentent des entailles sur au moins une face visible, vingt solives présentent des traces de clous sur deux ou trois de leurs faces visibles dont dix-sept sur leurs trois faces. Ces observations permettent d'amener l'hypothèse d'un couvremet à poutres et solives apparentes sous un système de lattes et d'enduit. Ce système s'observe

couramment dans des édifices des XVII^e et XVIII^e siècles¹³⁸. L'hypothèse d'une rehausse et d'un remploi des éléments de couverture est à envisager. Il n'a pas été possible d'observer la zone située sous la poutre maîtresse car elle est enduite de ciment tant dans le secteur 1.1 que dans le secteur 1.3.

Les solives n° 7 et 9 sont intéressantes car elles possèdent à *ca.* 30 cm du mur gouttereau occidental un assemblage en sifflet vide sur l'arête supérieure nord (n° 7) et sur l'arête supérieure sud (n° 9). Ces deux assemblages, en regard l'un de l'autre, pourraient témoigner de l'emplacement de l'ancien chevêtre destiné à la trémie du conduit de cheminée aujourd'hui disparu et dont les traces sont visibles dans les secteurs 0.1, 1.1, 2.1 et 3.1.

La suppression de ce conduit pourrait également avoir entraîné l'installation d'une lambourde centrale (**US 1002**) le long du mur gouttereau occidental. Cette lambourde est située à 23 m d'altitude et mesure 100,5 x 11,5 x 9 cm. Actuellement, cette pièce de bois est vissée par sa face inférieure dans les solives n° 7, 8 et 9. Cet élément présente également des assemblages vides sur sa face inférieure. Ces éléments semblent indiquer que l'**US 1002** pourrait avoir été installée afin de combler l'espace laissé par la disparition du coffre de la cheminée.

Les solives n° 8 et 24 n'ont aucune marque, entaille ou clou, ce qui pourrait indiquer qu'elles sont plus récentes. Dans le cas de la solive n° 8, ce remplacement pourrait survenir à la suite de la disparition du chevêtre. La solive n° 24 pourrait trouver son explication dans la trace laissée sur le revêtement de sol d'une cloison aujourd'hui disparue et donc la nécessité de supporter une charge plus importante.

La lambourde sud (**US 1001**) est soutenue par six lames de métal encastrées dans la maçonnerie et dont cinq sont vissées par la face inférieure dans la lambourde. Les assemblages avec les solives se font à mi-bois.

La lambourde nord (**US 1003**) est soutenue par 8 lames de métal encastrées dans la maçonnerie et vissées par la face inférieure. En outre, elle est ancrée dans la maçonnerie nord. Deux assemblages à mi-bois vides sont présents sur l'arête supérieure orientale et un assemblage en sifflet vide est présent sur l'arête inférieure orientale.

Le long du mur gouttereau oriental, la lambourde (**US 1452**) est soutenue par deux lames de métal encastrées dans la maçonnerie orientale du secteur. Elle est ancrée dans la maçonnerie nord et encastrée dans la maçonnerie sud (**US 1352**). Les assemblages de solives se font à mi-bois et aucune trace d'assemblage vide n'a été observée.

¹³⁸ CHARRUADAS P., SOSNOWSKA P., MODRIE S. *et al.*, « L'archéologie de la maison médiévale et post-médiévale en Région de Bruxelles-Capitale (Belgique). Programmes de recherche, cadres méthodologiques, opérations préventives », *op. cit.*, paragraphe 56.

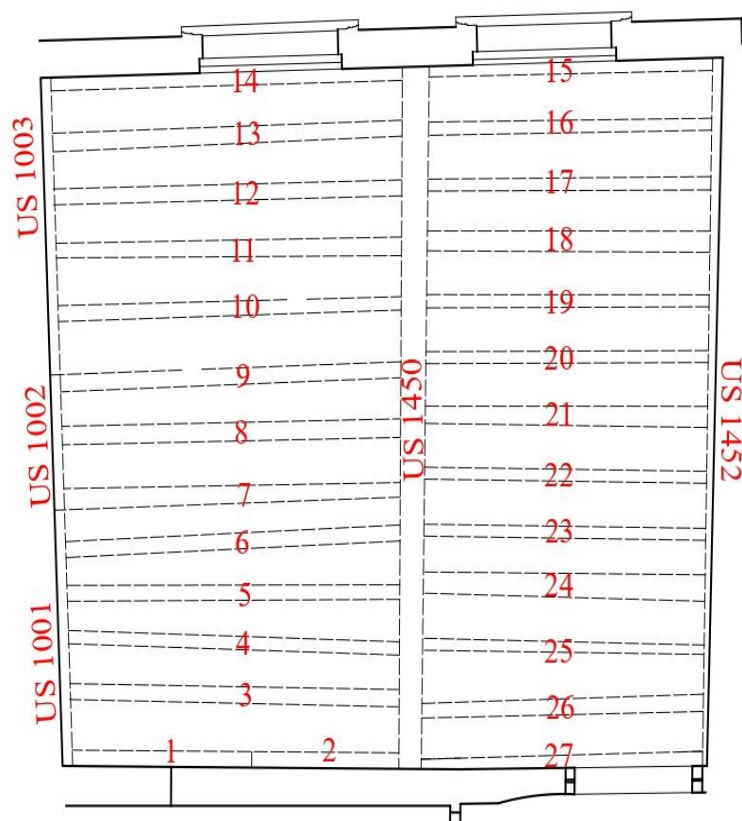


Fig. 98. Détail du couvrement du secteur 1.1, EA S1.1, DAO J.-L. Vanden Eynde

Revêtement de sol

Un parquet contemporain (fig. 99) couvre actuellement l'aire de circulation du secteur 1.1 et 1.2. Il n'a pas été possible d'en observer les assemblages mais l'ensemble pourrait dater de la seconde moitié du XX^e siècle.



Fig. 99. Revêtement de sol, EA S1.1 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

2. Secteur 1.2¹³⁹

Mur nord

La maçonnerie de ce secteur est percée d'une baie de porte (**US 1351 – 1352**) rejetée contre le mur gouttereau oriental. La maçonnerie présente les mêmes caractéristiques que celles observées dans le secteur 1.1 (cf. 4.1.6.1. Description de l'ensemble A, secteur 1.1, mur sud).

Comme observé dans le secteur 1.1, l'**US 1350** est caractérisée par une interface orientale accidentée qui marque l'interruption produite par le percement de la baie de porte et la création de son imposte (**US 1351 – 1352**).

L'**US 1350** est ici bûchée de *ca.* 6,5 / 7 cm pour passer d'une épaisseur d'une brique (*ca.* 26,5 / 27 cm) de l'**US 1350** à une épaisseur de *ca.* 20 cm des **US 1351 – 1352**. Ce phénomène a également été observé sur la maçonnerie nord du secteur 0.2.

Mur est

La maçonnerie orientale de ce secteur est entièrement couverte de ciment et ne sera pas analysée.

Mur sud

Cette maçonnerie se compose du percement d'une baie de porte dans la partie orientale qui donne accès au secteur 1.4. Cette maçonnerie est comprise entre la première volée de marches donnant accès au premier étage et le palier de repos situé après la seconde volée de marches menant vers le deuxième étage.

Le vestige de maçonnerie qui semble le plus ancien dans ce mur sud est celui formé par l'**US 1100**. Cette maçonnerie se caractérise par l'usage de briques à matrice rouge homogène de format ? x 12,5 / 13 x 5,5 cm liées par un mortier gris-beige homogène avec des joints moyens à épais (de 1,5 à 2 cm). Cette maçonnerie intègre un arc de décharge (**US 1101**) encore visible dont les neuf boutisses posées sur chant présentent les mêmes caractéristiques de composition et de format. Le revers de la baie rebouchée (**US 403 – 404 - 411**) visible depuis le mur nord du secteur 0.4 est observable sous cette maçonnerie.

La pierre blanche (**US 411**) correspond à l'interface nord de la pièce visible depuis le secteur 0.4. Cet élément lithique fait partie du jambage oriental de l'encadrement de la baie du mur nord du secteur 0.4. Le début d'un chanfrein semble observable depuis le secteur 1.2 ce qui pose la question d'un éventuel remploi (fig. 100). Trois assises de briques de l'**US 403** sont également visibles depuis le secteur 1.2.



Fig. 100. Détail de l'interface nord de l'**US 411**, EA S1.2 MS, cliché de F. Van Boxem

¹³⁹ Voir annexe 3, Secteur 1.2

L'US 404 correspond à la maçonnerie de briques ayant servi au rebouchage de cette baie. Cette dernière relève du premier type¹⁴⁰ dont les arcs de décharge et l'un encadrement en pierre sont encore présents. Cette US 404 intègre également l'élément de bois sur lequel repose actuellement la sablière haute I de la cloison en pan de bois.

Au-dessus de la maçonnerie la plus ancienne de ce mur sud (US 1100) deux rebouchages de baies sont visibles. L'US 1102 correspond au premier rebouchage du fait d'une autre baie du premier type dont le jambage occidental pourrait partiellement être visible dans les US 1304 à 1306 (Secteur 1.3) et les arcs de décharge dans l'US 2030 (Secteur 2.3).

Les briques de l'US 1102 sont à matrice homogène de couleur rouge de format 26,5 x 12,5/13 x 5/5,5 cm liées par un mortier de chaux gris/brun hétérogène avec des nodules de chaux visibles (de 0,1 à 0,2 cm). Les briques sont posées sans appareil particulier bien que l'interface orientale de la maçonnerie soit caractérisée par des paneresses coupées ou des boutisses générant ainsi un angle net.

L'US 1102 semble former le piédroit d'une baie qui relève du deuxième type. Ce type-ci de baie est caractérisé par un élargissement, un éventuel glissement vertical du percement et par l'absence d'éléments lithique dans l'encadrement.

Ce deuxième type de baie d'une largeur de ca. 130 cm (cette mesure peut être estimée grâce au rebouchage avec l'US 1103) et de hauteur inconnue est lui-même rebouché. La chronologie relative permet de fixer la date de création de l'escalier (1804) comme *terminus ante quem* pour le rebouchage de cette baie.

Le second rebouchage partiel d'une baie est visible avec la maçonnerie de l'US 1103. Cette dernière est une maçonnerie de briques fragmentaires à matrice rouge homogène et hétérogène. La plus grande paneressse mesurée fait 21,5 x ? x 5,5cm. Cette maçonnerie est liée avec un mortier de chaux beige foncé homogène avec quelques nodules de chaux (de 0,2 à 0,3 cm) et des joints moyens à épais (de 1,5 à 2 cm). L'US 1103 est posée contre l'US 1102, ce qui semble indiquer que l'US 1103 est un rebouchage postérieur.

En outre, la maçonnerie de l'US 1103 constitue le piédroit actuel de la baie de porte donnant accès au couloir de liaison. Afin de permettre la fixation de l'hubriserie, trois blochets encore visibles (US 1104) ont été intégrés dans cette maçonnerie. Ceux-ci fonctionnaient avec le blochet de l'US 1105 encore visible aujourd'hui sur le piédroit oriental de la baie de porte.

¹⁴⁰ L'analyse des baies présentes sur la façade postérieure de l'ensemble A a permis l'identification de trois types distincts :

-Le premier type est caractérisé par la présence d'arcs de décharge et d'un encadrement lithique. Ce type comprend la baie rebouchée dans la maçonnerie sud du secteur 0.4 (US 405 à 412, 1101 et 1300) ainsi que la baie partiellement rebouchée sur la maçonnerie sud des secteurs 1.2 et 2.2 (US 1102, 1304 à 1307 et 2030).

-Le deuxième type est caractérisé par la présence d'arcs de décharge, d'éventuels rehausses ou élargissements et l'absence d'éléments lithiques dans l'encadrement. Ce type comprend la baie actuelle de la maçonnerie sud du secteur 1.3 (US 1309) ainsi que la baie de porte de la maçonnerie sud du secteur 1.2 qui résulte du rebouchage partiel d'une baie de ce type (US 1103 et 2031).

-Le troisième type est caractérisé par l'absence d'arcs de décharge. Ce type comprend la baie actuelle de la maçonnerie sud du secteur 2.2 (US 2033). La baie actuelle du secteur 2.3 (US 2063) pourrait également appartenir à ce troisième type. Cependant, en l'absence de visibilité sur la présence ou non d'arcs de décharge en partie supérieure il est impossible de l'affirmer.

Mur ouest

La maçonnerie occidentale de ce secteur correspond à un pan de bois hourdi de briques montées en panneresses. La structure de trois poteaux pris entre la sablière haute I et la sablière haute II et percée d'une baie de porte à sa limite nord reprend exactement le même schéma que celui observé au rez-de-chaussée.

Les seules marques observées ont été relevées sur l'interface orientale du linteau de bois (85 x 10 x 9 cm) de la baie de porte assemblé par embrèvement raidi d'une cheville de bois avec les poteaux. L'assemblage sud est indiqué par la marque « > » gravée dans le bois (fig. 101), l'assemblage nord présente la marque « - » indiquée au crayon (fig. 102).



Fig. 101. Détail marque d'assemblage sud du linteau, EA S1.2 ME, cliché de F. Van Boxem



Fig. 102. Détail marque d'assemblage nord du linteau, EA S1.2 ME, cliché de F. Van Boxem

Le pan de bois permet également de servir d'appui au faux-limon et à la structure du palier de repos. Le faux-limon repose sur une lame métallique (2,5 x 1 cm) encastrée dans la maçonnerie du pan de bois à 21,46 m. La bascule du palier de repos s'encastre dans la maçonnerie du pan de bois à 22,18 m, cette intégration est visible depuis le secteur 1.3.

La face orientale du pan de bois reçoit deux types de finition délimités par la seconde volée d'escalier :

- Sous la seconde volée d'escalier, la finition est celle déjà observée dans le secteur 0.2, à savoir des briques entièrement dégagées de toute couche de finition et des menuiseries du pan de bois recouvertes d'un vernis brun.
- Au-dessus de la seconde volée d'escalier, les briques présentent toutes un épiderme légèrement blanchi (fig. 103). Le mortier de pose est plus abondant et déborde parfois sur l'interface orientale des briques. L'ensemble des menuiseries (à l'exception de l'hublot de la baie de porte) est couvert d'entailles. Ces éléments permettent d'envisager que cette partie supérieure de maçonnerie était recouverte d'enduit ou de badigeon. Cette finition est également présente dans les secteurs 1.3, 2.2 et 2.3.



Fig. 103. Détail des finitions de l'interface orientale du pan de bois dans les S1.2 et 2.2, EA S1.2. 2.2 MF. cliché de F. Van Boxem

Couvrement¹⁴¹

Le couvrement de cet espace est composé de 2 parties :

1. Le palier de repos (fig. 104) qui se situe après la seconde volée d'escalier (**US 653**).

Ce palier reprend le même type de structure « à bascule » déjà observé dans le palier du premier étage dans la description du couvrement du secteur 0.2.

La structure de ce palier correspond presque exactement à l'exemple donné par Gustave Oslet pour les paliers d'escalier à crémaillère dans son *Traité de charpente en bois* (fig. 105).

Une bascule (AB) encastrée dans deux maçonneries permet de soutenir un levier (CD). Ce levier est encastré à une extrémité dans la maçonnerie et assemblé à l'angle du limon par un assemblage. Grâce à ce système, le l'extrémité du levier peut porter le limon de jour. Des fourrures (f, f') permettent de soutenir le plancher du palier.

Dans le palier de repos du secteur 1.2, une bascule (n° 6) s'encastre dans la maçonnerie sud et dans le pan de bois ouest. Un levier (n° 5) est posé perpendiculairement à cette pièce au moyen d'un assemblage à mi-bois. Ce levier est encastré dans la maçonnerie sud et relié à l'angle du limon courbe de la troisième volée d'escalier au moyen de clous¹⁴². Un système de fourrures (n° 1, 2, 3 et 4) permet de soutenir le plancher du palier de repos.

¹⁴¹ Voir annexe 8, Secteur1.2 (1) et 1.2 (2)

¹⁴² Seule différence avec l'exemple donné par Gustave Oslet qui lui recommande un « assemblage à tenon muni d'un renfort [...] solidement maintenu par un boulon. ». Tiré de : OSLET G., « Escaliers à crémaillère ou escaliers anglais », dans *Traité de charpente en bois*, Paris, H. Chairgrasse fils, 1890, p. 207.

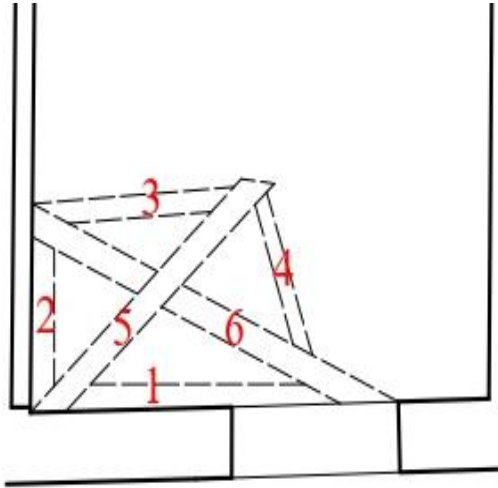


Fig. 104. Structure du palier de repos (US 653), EA S1.2 Couvrement,
DAO F. Van Boxem

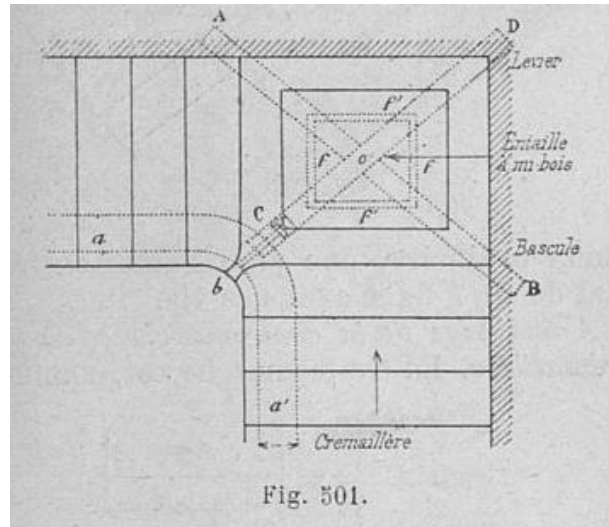


Fig. 105. Détail de la structure d'un palier de repos,
dans : G. OSLET, *Traité de charpente en bois*,
p. 207, ©BnF, Gallica

L'ensemble de cette structure était destiné à être caché par un lattage recouvert d'enduit sur la face inférieure. Toutes les pièces n'ont pas exactement la même hauteur, certaines (n° 1 et 5) sont doublées d'une latte de ca. 2 à 3 cm d'épaisseur afin d'obtenir une surface plane qui permet l'intégration du lattage. L'élément de fourrure n° 4 possède encore ce lattage et cet enduit de ca. 2 cm d'épaisseur présentant plusieurs couches picturales recouvertes d'un papier peint à motifs floraux (fig. 106).



Fig. 106. Lattage et couches de finition (US 653), EA S1.2 Couvrement,
cliché de F. Van Boxem

L'observation des éléments de cette structure a permis d'identifier différentes traces :

- Des traces d'une pigmentation blanche sont visibles sur les deux faces de l'élément de fourrure n° 1. Ceci pourrait amener l'hypothèse d'un potentiel emploi.

- Le levier (n° 5) possède sur sa face latérale ouest un trou de cheville de 2,5 cm de diamètre actuellement vide. Des entailles sont présentes sur les trois faces visibles de cette pièce. Ces éléments pourraient également être des remplois potentiels.

- La bascule (n° 6) possède trois trous de cheville sur sa face inférieure. Ces derniers traversent la pièce et ont un diamètre de 2,5 cm. Ces trous sont actuellement vides, l'un d'eux est encore partiellement couvert de lattes clouées pour fixer de l'enduit. Ceci, combiné à des traces d'une pigmentation blanche sur les trois faces visibles semble également plaider pour un potentiel emploi.

- Au sujet des traces d'outils, seul l'élément n° 2 n'en possède pas. Tous les autres ont des marques de sciage bien que certaines soient compliquées à observer et à analyser. L'irrégularité des traces présentes sur les éléments n° 1, 4 et 5 pourrait être liée à un sciage manuel. Cette observation devrait être confirmée par un spécialiste.

2. Le palier d'arrivée (fig. 108) qui distribue les accès aux secteurs 2.1 et 2.3 et qui se situe après la troisième volée d'escalier.

La moitié sud de la structure de ce palier suit toujours la logique du système « à bascule » déjà observé dans les deux premiers paliers. Une différence est visible dans le système d'accroche de la bascule (n° 6). Au lieu d'être encastrée dans deux maçonneries, seule son extrémité sud-est est encastrée dans le mur gouttereau oriental, son extrémité nord-ouest repose sur la solive n° 7 du palier. La moitié nord est composée de quatre solives encastrées dans le mur gouttereau oriental et assemblées à mi-bois dans la sablière haute II du pan de bois occidental.

La logique constructive du palier pourrait nécessiter dans un premier temps l'installation des solives, au minimum la solive n° 7. Puis, dans un second temps, il est possible d'installer la structure « à bascule » avec tout d'abord la bascule (n° 6), puis le levier (n° 5). Enfin, les fourrures peuvent être assemblées à mi-bois sur la structure (n° 1, 2, 3 et 4).

Comme dans les deux paliers précédents, la face inférieure était destinée à être cachée par un lattage couvert d'enduit. Les pièces dont la hauteur n'était pas suffisante sont doublées d'une latte de bois de ca. 2 à 3 cm d'épaisseur (n° 4, 8 et 10) pour obtenir un plafond plat sur lequel fixer le lattage. La bascule n° 6 possède encore quelques lattes clouées sur sa face inférieure.

L'observation des éléments de cette structure a permis d'identifier différentes traces :

- L'élément de fourrure n° 4 présente une entaille de 2,5 cm de large sur 2 cm de profondeur qui traverse toute sa face latérale ouest. Cet élément ne trouve actuellement aucune explication.

- Le levier (n° 5) et la bascule (n° 6) présentent des traces de clous sur les 3 faces, ce qui pourrait amener l'hypothèse de remplois potentiels.

- La solive n° 7 possède sur sa face latérale sud deux mortaises vides mais encore chevillées à 24 cm et 62 cm du mur gouttereau oriental.

- La solive n° 10 possède différentes traces. Sur sa face latérale sud une mortaise vide se trouve à 35 cm du mur gouttereau oriental. Une gâche d'une largeur de 10 cm comprenant une seconde encoche de 4,5 cm de large en son centre se trouve sur la face supérieure de la solive à 68 cm du pan de bois. Sur la face latérale sud, une seconde encoche en queue d'aronde de 4,5 cm de large est située sous la précédente. Une bande picturale verte de 2,5 cm de large court sur la face inférieure de la solive, depuis le pan de bois jusqu'à ca. 50 cm du mur gouttereau oriental (fig. 107). La combinaison de ces éléments semble plaider pour le remploi d'un élément d'encadrement de porte.



Fig. 107. Encoches en queue d'aronde et bande picturale de la solive n° 10 (US 655), EA S1.2 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

- Au sujet des traces d'outils, toutes les pièces présentent des traces de sciage (exception faite de la solive n° 10) pour lesquelles il est difficile de différencier un sciage mécanique ou manuel. Les solives n° 8 et 9 présentent toutes deux une face latérale nord équarrie (peut-être avec un outil de type hache), les deux autres faces présentent des traces de sciage.

Tant le palier de repos que le palier d'arrivée au deuxième étage sont couverts de lames de plancher visibles depuis le secteur 1.2.

Le palier de repos est couvert de cinq lames de plancher (**US 654**) d'une largeur de ca. 13 cm dont les assemblages semblent être à rainures et languettes. Ce type de liaison peut être daté au plus tôt du XIX^e siècle.

Le palier d'arrivée du deuxième étage est couvert de dix-neuf lames de plancher (**US 656**) d'une largeur de ca. 13 cm présentant des traces de sciage régulières et perpendiculaires aux arêtes. Ces lames de plancher sont assemblées par des rainures et des languettes. Ce type de liaison peut actuellement être daté au plus tôt du XIX^e siècle.

Les lames de plancher des **US 654** et **656** semblent similaires. L'hypothèse d'une même phase de modification des lames de plancher des paliers est envisageable. En effet, aucune trace en lien avec le marquage régulier des marches et contremarches n'a été observée. En suivant ce marquage, il est pourtant clair que la marche portant la marque « XI » a aujourd'hui disparu au niveau du palier de repos. En outre, les traces de sciage et les assemblages à rainures et à languettes n'ont pas été observés ailleurs dans l'escalier.

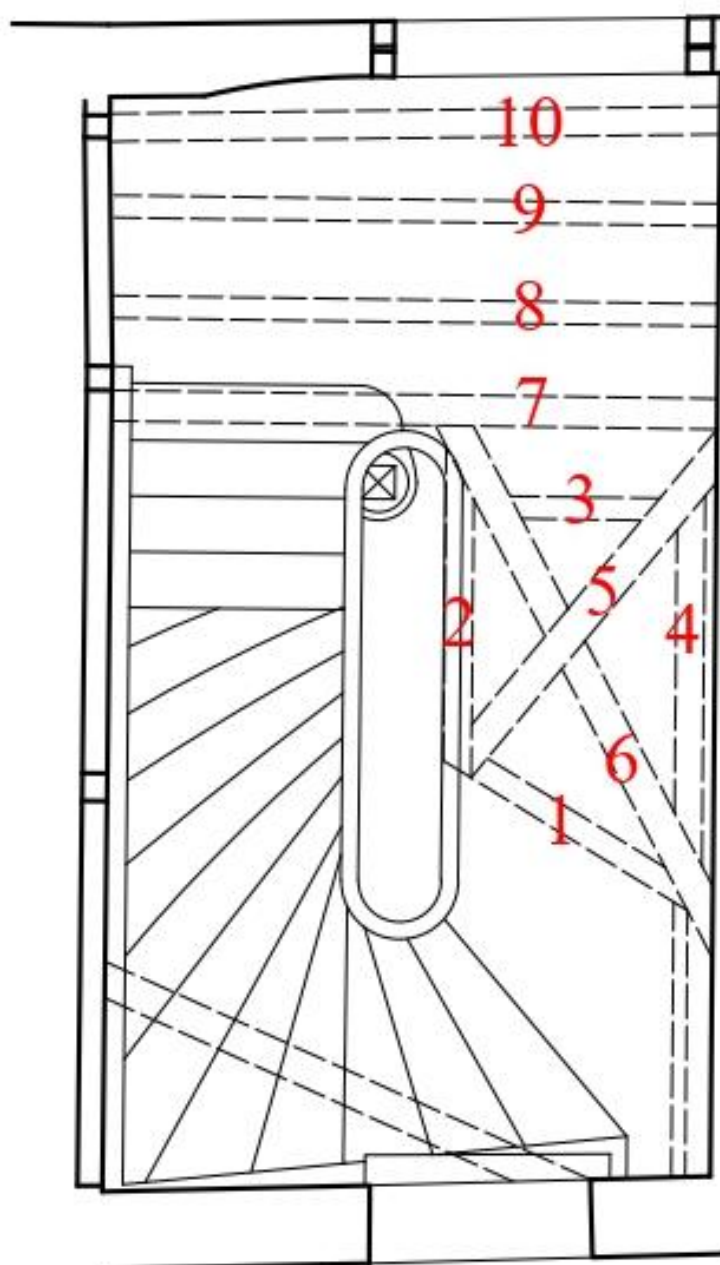


Fig. 108. Structure du palier d'arrivée du deuxième étage (US 655), EA S1.2
Couvrement, DAO J.-L. Vanden Eynde

Revêtement de sol

Un parquet contemporain similaire à celui observé dans le secteur 1.1 couvre actuellement l'aire de circulation du secteur. Il n'a pas été possible d'en observer les assemblages mais l'ensemble pourrait être daté de la seconde moitié du XX^e siècle et éventuellement mis en lien avec la présence des lames de planchers produites en Allemagne de l'Ouest.

Équipement particulier : Escalier

A partir de ce secteur, l'escalier se poursuit grâce à deux volées de marches interrompues par un palier de repos. L'escalier tel que décrit dans le secteur 0.2 se poursuit jusqu'au palier

d'arrivée. Il possède les mêmes finitions en bois vernis et à plafond anciennement caché par un lattage que ce qui a été décrit dans le secteur 0.2 ainsi que le même système de rampe et de balustres. Des différences sont présentes au niveau des limons, qui conservent les mêmes dimensions, et des faux-limons.

La deuxième volée d'escalier, menant au palier de repos, est à limon et faux-limon droit. Un emmarchement constant de 78 cm est observable sur les marches à l'exception des deux premières marches de la volée qui sont légèrement plus larges avec 107 et 85 cm. Le système d'assemblage, de marquage et de pas des marches et contremarches reste celui décrit dans le secteur 0.2. Cette volée mène au palier de repos qui fait *ca.* 1 m².

La troisième et dernière volée d'escalier est la plus courte avec seulement cinq marches. Le limon est ici aussi en deux parties, un limon courbe et un limon droit. Le faux-limon est également en deux parties. Ces faux-limons sont droits mais forment un angle droit au niveau de la marche d'angle.

3. Secteur 1.3¹⁴³

Mur nord

L'essentiel de ce mur nord, de la profondeur d'une brique, est constitué de l'**US 1350** (visible et déjà analysée dans les secteurs 1.1 et 1.2). L'observation du nu du mur semble plaider pour une face d'établissage située dans les secteurs 1.2 et 1.3. Cette maçonnerie est parcourue d'une fissure structurelle probablement à mettre en lien avec la reprise en sous-œuvre réalisée dans le secteur 1.1. Cette maçonnerie possède une ancienne baie de porte aujourd'hui rebouchée (**US 1355 – 1356**). C'est également dans cette maçonnerie principale que sont encastrées les poutres maîtresses des secteurs 1.1 (**US 1400**) et 1.3 (**US 1401**).

La maçonnerie principale de ce mur nord possède, à 21,68 m, un retrait (**US 1403**) de *ca.* 1,5 cm de maçonnerie sur une hauteur de trois assises de briques dans sa partie occidentale et deux assises dans sa partie orientale (fig. 109). Ce retrait est formé par le même mortier que l'**US 1350** qui a été pressé contre une surface dure et a induit un léger retrait des briques. Aucune trace de ce retrait n'est observable depuis le secteur 1.1. Une explication de ce phénomène pourrait être que cet élément soit le négatif d'un élément d'échafaudage.



Fig. 109. Retrait de la maçonnerie et écrasement du mortier (US 1403), EA S1.3 MN, cliché de F. Van Boxem

La baie de porte rebouchée (**US 1355 – 1356**) présente les mêmes caractéristiques que celles observées depuis le secteur 1.1. Une agrafe de trois assises de briques située à 20,92 m d'une largeur de *ca.* 15 cm permet au rebouchage de l'**US 1356** de se lier avec l'**US 1350**.

Au-dessus de cette baie de porte rebouchée se trouve un rebouchage (**US 1404**) qui perturbe l'**US 1350**. Ce rebouchage situé à 22,17 m de 44 x 9 cm est réalisé à l'aide de carreaux de terre cuite architecturale de couleur grise liés avec un mortier blanc très homogène qui déborde sur l'**US 1350**. Ce rebouchage n'a pas été observé depuis le secteur 1.1 et pourrait donc correspondre à une éventuelle réfection localisée uniquement au secteur 1.3 de la maçonnerie principale (**US 1350**).

La maçonnerie principale est perturbée par deux rebouchages (**US 1402 – 1405**) non datables de *ca.* 10 x 10 cm qui semblent s'aligner et pourraient témoigner de l'ancrage d'un ancien élément comme par exemple une cloison.

¹⁴³ Voir annexe 3, Secteur 1.3

Enfin, la maçonnerie principale de ce mur nord reçoit l'encastrement des deux poutres maîtresses des secteurs 1.1 et 1.3. L'**US 1401** est constituée de la poutre maîtresse du secteur 1.3 (**US 1500**) qui repose sur deux appuis en bois à 22,70 m. Les perturbations de la maçonnerie environnante et la superposition de ces deux appuis pourraient témoigner d'une potentielle rehausse du niveau de plafond. Les **US 1032 – 1308 – 1310** semblent résulter de ce même phénomène dans les maçonneries sud et ouest.

L'**US 1400** est constituée de la poutre maîtresse du secteur 1.1 (**US1450**), située à 22,96 m. Il n'est actuellement pas possible d'observer la maçonnerie sur laquelle elle repose car la zone sous-jacente est couverte d'un mortier de ciment qui sert à combler une fissure structurelle de l'**US 1350**. La maçonnerie située entre les **US 1400** et **1401** semble présenter des briques du même format que celles observées dans le pan de bois.

Mur est

Cette maçonnerie est composée du pan de bois hourdi de briques principalement appareillées en panheresses et liées par un mortier de chaux. Le nord de la maçonnerie est percé d'une baie de porte qui assure l'accès avec le secteur 1.2. Cette maçonnerie a été décrite pour le secteur 1.2 (cf. 4.1.6.2 Secteur 1.2, mur ouest).

Mur sud

Cette maçonnerie appartient à la façade postérieure de l'ensemble A. Celle-ci est percée d'une baie (**US 1309**). Cette dernière comprend un châssis à petits bois à deux ouvrants et à imposte fixe de douze jours chacun. Une crémonne et un système à mouton et à gueule-de-loup assure la fermeture des ouvrants. Un système à gorge et à noix assure l'étanchéité de la jonction entre ouvrants et dormants. Les vitres en simple vitrage mouluré avec des motifs étoilés sont fixées par un système de parclose sur les ouvrants et avec un système de pointes métallique et de mastic de vitrier sur l'imposte, cette différence pourrait témoigner du remplacement du mastic sur les ouvrants. Ces équipements sont similaires à ceux observés sur les châssis du secteur 1.4 et pourraient être datés du XIX^e ou du début du XX^e siècle¹⁴⁴.

Dans cette maçonnerie, l'**US 1300** est majoritaire et semble présenter les mêmes caractéristiques que la maçonnerie « d'origine » de la façade postérieure, telles qu'observées dans les secteurs 0.3 (**US 272**), 0.4 (**US 401**) et 1.2 (**US 1100** et **1101**).

Cette maçonnerie intègre deux arcs de décharge à 20,31 m d'altitude. Le premier se situe sous la baie actuelle (**US 1309**) et se compose de quinze briques de format ? x 13 x 5,5 cm à matrice rouge homogène. Le second se situe au niveau de la jonction avec le pan de bois et se compose de cinq briques du même type. Ce second arc de décharge est interrompu par l'**US 1301** caractérisée par des fragments de briques posés au ciment.

L'arc de décharge composé de quinze briques pourrait être mis en lien avec une ancienne ouverture plus large qu'une simple « fenêtre » aujourd'hui disparue. L'arc de décharge de cinq briques est à mettre en lien avec celui qui est observable depuis le secteur 1.2 et plus largement avec le fait de la baie rebouchée analysée dans le secteur 0.4.

¹⁴⁴ BABYLAS N., BOXUS I. et JANNES L., *Travaux de menuiserie. Menuiserie extérieure. Châssis & portes en bois*, Namur, Institut de patrimoine wallon, 2010, p. 18 - 21.

L'US 1302 perturbe l'US 1300 pour une raison inconnue avec quatre briques de format ? x 9 x 5 cm qui semblent similaires à celles du pan de bois posé avec un mortier de chaux gris-beige.

Les US 1304 à 1306 sont des éléments lithiques, situés à partir de 21,22 m d'altitude, qui pourraient être compris comme des éléments du jambage d'une ancienne baie des secteurs 2.2 et 1.2.

L'US 1307 est un élément en bois situé à 22,83 m. Sa présence n'est pas clairement expliquée mais il s'agit d'un linteau en lien avec une baie aujourd'hui rebouchée dans le secteur 2.2.

La maçonnerie principale de ce mur sud (US 1300) supporte également la poutre maîtresse (US 1308) et la lambourde occidentale (US 1310) du couvrement de ce secteur. L'US 1308 correspond à l'ancrage de l'actuelle poutre maîtresse (US 1500) du plancher du deuxième étage dans la façade postérieure. Cette poutre se situe actuellement à 22,88 m d'altitude et repose sur un élément ligneux. Cet ancrage fait partie d'une perturbation de maçonnerie plus large située à partir de 22,50 m.

L'US 1310 correspond à l'ancrage actuel de la lambourde sud de la maçonnerie occidentale sur laquelle reposent les solives du plancher du deuxième étage. La lambourde (US 1501, n° 27) repose actuellement sur un élément ligneux (10 x 33 cm) reposant lui-même sur deux éléments lithiques en pierre blanche : le premier situé à 22,48 m et le second à 22,62 m. L'interface est de cet élément ligneux est rejointe par quatre boutisses (? x 13,5 x 5,5 cm) posées dans un mortier de chaux grisâtre à joints moyens (de 1 à 1,5 cm) qui recouvre le mortier de l'US 1300.

Les perturbations observables dans les US 1308 et 1310 peuvent être mises en relation avec les US 1032 et 1401 et permettent de développer l'hypothèse d'une possible rehausse du plancher du secteur 1.3. Cette rehausse pourrait trouver son origine dans l'installation du pan de bois pour la création de la cage d'escalier en 1804.

Mur ouest

Ce mur présente en son centre la trace d'une ancienne cheminée aujourd'hui disparue. Cette dernière peut être suivie sur toute la hauteur du mur gouttereau occidental.

La maçonnerie de l'US 1020 semble constituer le témoignage construit le plus ancien de ce mur ouest et s'inscrire dans la limite verticale formée par les US 267 et 268 (Secteur 0.3, mur ouest). Cette maçonnerie se développe sur 51 cm de haut pour culminer à 20,91 m d'altitude. En revanche son développement en profondeur reste délicat à déterminer. Elle est construite à l'aide de briques à matrice rouge foncé hétérogène de format 23 / 26 x 12,5 / 13 x 5,5 / 6 cm liées avec un mortier brun / beige foncé hétérogène avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,7 cm). L'interface sud de cette US se caractérise par un chaînage en besace qui semble orienté vers l'actuel n° 124 de la rue de Flandre. Cette US est recouverte par le mortier des US 1021 – 1023.

L'US 1023, située à 20,91 m, est une maçonnerie de briques fragmentaires à matrice rouge foncé hétérogène, avec de très nombreuses inclusions, de format 26 x 12,5 / 13 x 5,5 / 6 cm liées par un mortier beige clair hétérogène avec des nodules de chaux (de 0,1 à 1 cm) visibles et des joints fins à moyens (de 0,8 à 1,5 cm). Cette US intègre les éléments lithiques des US 1024 – 1025 (respectivement à 21,26 m et 21,29 m d'altitude) et est recoupée par l'US 1038. L'US 1023 est elle-même recoupée et recouverte par le mortier de l'US 1021.

L'**US 1021**, située à 20,16 m, est un rebouchage de maçonnerie composé de fragments de briques à matrice rouge homogène de format ? x 13 x 5,5 / 6 cm qui interrompt et recouvre les **US 1020** et **1023**. Ce rebouchage est lié par un mortier gris blanc hétérogène avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,6 cm) visibles. Certaines briques possèdent une gangue de chaux qui se démarque du mortier de pose ce qui plaide pour l'utilisation d'éléments de remploi. Cette US fait la jonction entre les secteurs 0.3 et 1.3. Elle intègre également l'**US 1022** qui est une ancre métallique, située à 20,72m, dont la fonction doit être mise en lien avec le soutien d'un élément de structure appartenant à l'actuel n° 124 de la rue de Flandre.

Dans la zone nord de ce mur ouest, se situe une maçonnerie (**US 1044**) qui se développe sur *ca.* 100 cm de haut et présente les mêmes caractéristiques de briques (format et composition) et de mortier que celles de l'**US 1023**. Cependant, le lien stratigraphique entre ces deux US n'est pas observable en raison de la présence d'importantes traces de suie au centre de ce mur ouest. Cette **US 1044** est traversée par deux rebouchages longilignes (**US 1039 – 1040**). Ces deux rebouchages de forme rectangulaire biaise pourraient être le témoignage de la disparition d'un conduit de cheminée se dirigeant vers le secteur 2.1. Le rebouchage de l'**US 1040** est réalisé avec des fragments de briques et de terre cuite. L'un de ces fragments est de forme arrondie et serait plutôt datable des XIX^e ou XX^e siècle.

Sur cet ensemble de maçonnerie (**US 1023 – 1044**), il est possible d'observer un alignement horizontal d'éléments lithiques (**US 1024 – 1025 – 1026 – 1027**) qui semblent être posés avec les mortiers de ces maçonneries. Cet alignement pourrait éventuellement être mis en lien avec un ancien élément de structure couvrant la tête des maçonneries des **US 1023** et **1044**.

Un rebouchage (**US 1030**), de *ca.* 25 cm de largeur, qui se pose contre l'interface nord du groupe des **US 1020** et **1023**. Cette interface se caractérise par une couture verticale très nette. Ce rebouchage est composé de boutisses montées sur la tranche et de fragments de briques liés par un mortier beige foncé avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,7 cm) qui recouvre les US environnantes. Ce recouvrement et la couture verticale semblent plaider en faveur de la possibilité que l'**US 1030** soit un rebouchage *a posteriori*. Ce rebouchage pourrait éventuellement fonctionner de la même manière que l'**US 270** dans le secteur 0.3 et être le résultat de la suppression d'éléments structurels comme des poutres par exemple.

Toute la partie supérieure de ce mur ouest est occupée par deux grandes maçonneries (**US 1031** et **1045**) dont le lien stratigraphique est également interrompu par la présence de suie au centre du mur.

L'**US 1031** qui occupe la partie septentrionale du mur est chaînée à l'**US 1300** de la maçonnerie sud. La continuité stratigraphique entre ces deux US permet d'observer le même type de briques et de mortier. La partie supérieure de cette maçonnerie (**US 1301**) est occupé par une zone qui pourrait être le négatif d'une poutre (**US 1032**) placée contre la maçonnerie peu après sa construction visible sur toute la largeur de la maçonnerie. Le mortier de cette zone est aplati sur une hauteur de *ca.* 30 cm sur cinq assises de briques. L'**US 1028** semble fonctionner avec ce négatif. Il s'agit d'un élément lithique bûché de 21 x 9 cm situé à 22,57 m qui pourrait être compris comme un corbeau qui permettait de soutenir la pièce aujourd'hui disparue.

L'**US 1031** est interrompue par deux cavités (**US 1035 - 1036**) qui sont à mettre en lien avec l'arrachement du coffre de cheminée et de ses ancrages dans la maçonnerie. Deux autres arrachements (**US 1033 – 1034**) sont également observables dans l'**US 1045** et témoignent du même phénomène d'arrachement du conduit de cheminée.

L'autre maçonnerie quant à elle (**US 1045**), située à 21,40 m, se compose de fragments de briques à matrice hétérogène liées par un mortier gris-beige armé de fibres végétales avec des joints moyens (de 1,5 à 2 cm). Cette maçonnerie ne présente pas d'appareil particulier mais son mortier diffère de ce qui est observable dans l'**US 1044** située en-dessous.

Dans sa partie nord, l'**US 1045** est recoupée par l'**US 1046** composée de fragments de briques et d'un mortier de chaux dégueulant.

Dans sa partie sud, l'**US 1045** est recoupée par l'**US 1041** qui est constituée de deux rebouchages, non datables, réalisées avec des fragments de briques. A 22,45 m, l'un de ces rebouchages semble reposer sur l'élément lithique de l'**US 1029**. Ce dernier semble être intégré à l'**US 1045**.

Enfin, une plinthe de carreaux de terre cuite de 10 cm de hauteur est posée sur une couche de ciment qui recouvre toute la partie inférieure de ce mur ouest, à l'exception de la zone de l'ancien conduit de cheminée.

Couvrement¹⁴⁵

Le couvrement du secteur est assuré par une poutre maîtresse (**US 1500**) sur laquelle s'assemblent à mi-bois vingt-quatre solives, une solive d'enchevêtrement et une entretoise (fig. 117). Les solives vont de la poutre maîtresse à trois lambourdes qui longent les maçonneries orientale et occidentale. Le même traitement par ponçage et vernissage brun est observable sur une hauteur de 17 cm sur la poutre maîtresse. Toute la face inférieure du plafond indique qu'un lattage cloué probablement couvert d'un enduit masquait la face inférieure des solives et des lambourdes.

La poutre maîtresse (**US 1500**) est positionnée dans un axe nord-sud avec une dimension de 393 x 29 x 23,5 cm. Des flaches sont visibles sur les deux arêtes inférieures de la poutre. Plusieurs assemblages vides sont observables. Sur l'arête supérieure ouest, quatre assemblages à mi-bois vides sont visibles entre les solives actuelles. Sur l'arête supérieure est, cinq assemblages à mi-bois avec épaulement sont visibles. Sur les assemblages actuels des solives, quinze sont produits par un élargissement de l'entaille de base. Sur la face inférieure de la poutre, à 97 cm de la maçonnerie sud, se situent deux cavités de forme carrée de 2,25 cm² chacune. La combinaison de ces observations amène l'hypothèse que la poutre maîtresse soit un potentiel remploi.

L'observation des solives (**US 1501**) a permis d'identifier différentes traces :

- Les solives n° 1, 2, 3, 4, 11, 13 et 24 présentent des marques d'assemblage réalisées au ciseau qui pourraient plaider pour un éventuel remploi des pièces (fig. 110 à 116).
- Les marques des solives n° 1, 2, 3 et 24 sont sur les faces latérales nord, alors que les marques des solives n° 4, 11 et 13 sont présentes sur les faces latérales sud. L'hypothèse d'un remploi interne peut être émise et mise en relation avec l'hypothèse du rehaussement de l'ensemble de la structure et de la nécessité d'économiser les matériaux.

¹⁴⁵ Voir annexe 8, Secteur 1.3



Fig. 110. Marque « XIII » solive n° 1 (US 1501),
EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 111. Marque « VIII » solive n° 2 (US 1501),
EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 112. Marque « VIII » solive n° 3 (US 1501),
EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 113. Marque « Λ » solive n° 4 (US 1501),
EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 114. Marque « IIX » solive n° 11 (US 1501),
EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 115. Marque « IX » solive n° 13 (US 1501),
EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 116. Marque « I » solive n° 24 (US 1501), EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

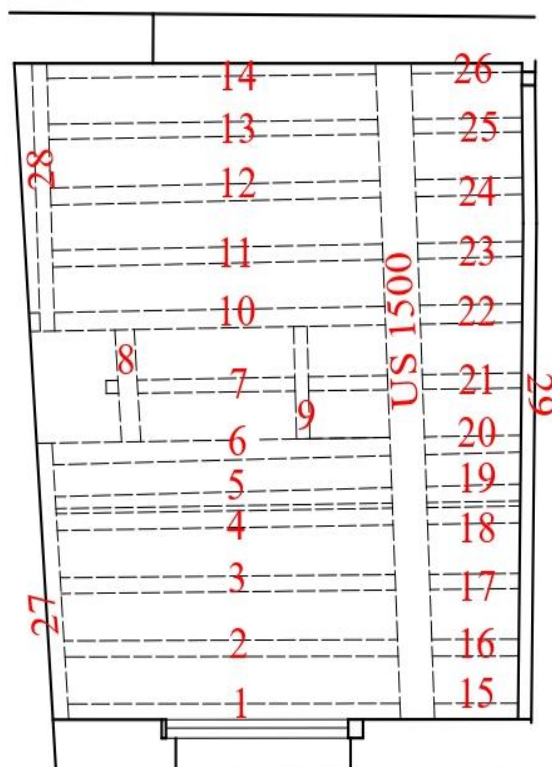


Fig. 117. Structure du couvrement du secteur 1.3 (US 1500 et 1501), EA S1.3
Couvrement, DAO J.-L. Vanden Eynde

L'observation a aussi permis d'identifier la présence, sur sept solives, de traces d'assemblages à mi-bois (n° 24), en sifflet (n° 6, 12, 14, 18, 26) ou de mortaises (n° 22) vides.

La présence de clous sur les trois faces est attestée sur dix solives. Parmi ces dernières, six sont celles identifiées par des marques d'assemblage (n° 1, 2, 3, 11, 13 et 24), ce qui amène deux hypothèses :

- Soit ces solives marquées sont dans leur orientation d'origine et cela pourrait indiquer un lattage recouvrant les trois faces des solives.
- Soit les marques devaient se situer sur la face supérieure des solives et dans ce cas la présence des clous sur cette face pourrait indiquer le point d'accroche des lames de plancher.

Concernant les traces d'outils, des traces d'équarrissage d'un outil type « hache » n'ont été observées que sur trois solives. Les autres solives présentent toutes des traces de sciage. La lecture des sillons étant complexe, il n'a pas pu être déterminé avec précision s'il s'agit de sciage manuel ou mécanique. L'analyse d'un expert devrait permettre d'apprécier plus finement ces marques.

Une comparaison intéressante peut être réalisée avec le couvrement du secteur 0.3. Dans le secteur 0.3, sept solives sur douze possèdent des traces d'équarrissage au moyen d'un outil de type hache. Dans le secteur 1.3, trois solives sur vingt-cinq présentent ce type de traces. Ceci plaide également en faveur de l'hypothèse d'un remploi dans la menuiserie de couvrement du secteur 1.3.

Seules quatre solives et l'entretoise (n° 7, 9, 16, 20 et 24) présentent des traces d'entailles destinées à l'accroche d'un enduit.

Sur les trois lambourdes (n° 27, 28 et 29), la lambourde n° 27 est ancrée dans la maçonnerie sud et soutenue par une lame métallique encastrée dans la maçonnerie du mur gouttereau occidental. La lambourde n° 28 est encastrée dans la maçonnerie nord et soutenue par une lame métallique encastrée dans la maçonnerie du mur gouttereau occidental. La lambourde n° 29 correspond à la sablière haute II du pan de bois.

L'observation de ces trois éléments indique que les assemblages des lambourdes n° 27 et 28 ont été élargis pour accueillir les solives n° 5, 6 et 13. Alors que la lambourde n° 29 ne présente aucun glissement ou élargissement d'assemblage. Ceci pourrait laisser envisager que la lambourde n° 29 soit destinée à recevoir les solives actuelles. Alors que les assemblages des lambourdes n° 27 et 28 auraient été adaptés afin de recevoir les solives actuellement présentes.

L'observation des lames de plancher (**US 1502**) a permis d'observer 3 types de lames :

- 1° Petites avec une largeur de *ca.* 10 à 12 cm.
- 2° Moyennes avec une largeur de *ca.* 20 à 25 cm.
- 3° Grandes avec une largeur de *ca.* 30 à 35 cm, l'assemblage de ces lames n'a pas pu être observé.

L'analyse visuelle a mis en évidence l'utilisation de fiches de bois de *ca.* 5 cm de hauteur pour *ca.* 0,5 cm de largeur qui passent à travers les lames du plancher et présentent une série d'alignements (fig. 118 et 119). Ces fiches ne sont présentes que sur les lames du premier type. Un relevé manuel plus précis doit être réalisé afin de mieux documenter ces éléments.



Fig. 118. Alignement de fiches en bois (US 1502), EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 119. Détail d'une fiche (US 1502), EA S1.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

Revêtement de sol

Le revêtement de sol (fig. 120) est une sorte de balatum simulant un revêtement en carreaux de céramique. Cet équipement peut être daté de la seconde moitié du XX^e siècle.



Fig. 120. Balatum imitant des carreaux, EA S1.3 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

4.1.7. Deuxième étage

1. Secteur 2.1¹⁴⁶

Mur nord

Cette maçonnerie correspond à la façade antérieure de l'ensemble A. Elle est percée de deux baies situées entre 23,80 m et 23,84 m. L'ensemble de la maçonnerie est enduit de plâtre et de chaux et ne sera pas étudié.

Mur est

Cette maçonnerie qui correspond au mur gouttereau oriental est enduite de ciment et de chaux et ne sera pas étudiée.

Mur sud

Cette maçonnerie correspond au mur de refend et est percée d'une baie de porte à l'est qui donne accès au secteur 2.2. La moitié occidentale de cette maçonnerie est couverte d'un enduit de ciment qui rend impossible une analyse détaillée. Cependant, le linteau (**US 2101**) et le rebouchage d'une baie (**US 2102**) sont perceptibles dans le dernier quart ouest de cette zone. Une lecture plus précise en sera faite dans la maçonnerie nord du secteur 2.3.

Seule une bande de maçonnerie, de *ca.* 130 cm de largeur, est dégagée et permet d'observer les maçonneries autour du piédroit occidental de la baie de porte.

La maçonnerie principale est composée de l'**US 2100**. C'est une maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 13 x 6 cm liées par un mortier blanchâtre armé de fibres animales et avec un appareil vertical plus ou moins régulier. La face d'établissage de cette maçonnerie semble se situer dans ce secteur 2.1 car la maçonnerie y est relativement plane. Contrairement aux secteurs 2.2 et 2.3 où cette maçonnerie présente de nombreuses irrégularités au niveau de la planéité de l'ensemble.

Située à 24,88 m, une pièce de bois de 42 x 10,5 x 27 cm traversante est visible depuis les deux faces du mur. Cet élément de fonction inconnue semble être pris dans le mortier de l'**US 2100**.

L'**US 2100** est recoupée par l'**US 2106**, située à 24,80 m, qui est une perturbation de maçonnerie sur sept assises de briques à matrice rouge homogène liées par un mortier beige avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm) visibles. Cette perturbation intègre, à 24,97 m, un blochet en bois (14 x 9,5 x 28,5 cm). Il est le seul encore en place des quatre blochets originellement intégrés à l'**US 2100**.

Le restant du piédroit oriental de la baie de porte ne présente aucune perturbation ou bûchage en comparaison avec ce qui peut être observé dans les secteurs 0.1 et 1.1.

Le piédroit oriental de la baie de porte est encore enduit de ciment et en empêche sa lecture.

¹⁴⁶ Voir annexe 3, Secteur 2.1

Mur ouest

Cette maçonnerie est presque entièrement recouverte de ciment qui ne permet pas la lecture des maçonneries. Seule une bande de maçonnerie, de *ca.* 85 cm de largeur, est dégagée au centre par l'arrachement d'une cheminée.

L'ancien conduit de cheminée d'environ 85 cm de largeur (**US 2006**) est le seul élément laissant voir la maçonnerie du mur mais il est couvert de suie, ce qui complique sa lecture. Il est possible d'y observer à 23,70 m un rebouchage de la maçonnerie du conduit (**US 2007**) avec des briques de format plus restreint de 20,5 x ? x 5 cm posées avec beaucoup de mortier, peut-être dans le but de combler des espaces vides.

Il est possible d'observer le bûchage des briques qui servaient à former le conduit de cheminée aujourd'hui disparu au niveau de l'interface nord de l'**US 2007**. Ce qui indique que le coffre de la cheminée avait une épaisseur d'une demi-brique.

A 24,73 m l'**US 2005** est un élément lithique de 42 x 10 x 17 cm observable qui permettait de lier le conduit de cheminée avec le mur occidental. Cet élément lithique présente sur sa face nord des traces de suie qui corroborent la fonction de cette pièce pour le conduit de cheminée (fig. 121).

Il s'agit du seul élément encore en place et non bûché du ou des conduit(s) de cheminée qui soit conservé en place sur toute la hauteur du mur gouttereau occidental pour les secteurs 0.1, 1.1, 2.1 et 3.1.

Dans la zone sud de ce mur ouest se trouve un corbeau dont l'âme n'a pas pu être identifiée mais couvert de plâtre (**US 2001**). Ce dernier est situé à 25,11 m avec des dimensions de 19 x 15 x 14,5 cm. Il permet actuellement de soutenir la solive n° 28 de l'**US 2202**.



Fig. 121. Interface nord noircie de suie de l'**US 2005**, EA S2.1 MO, cliché de F. Van Boxem

Couvrement¹⁴⁷

Le couvrement de ce secteur (fig. 126) est assuré par deux poutres maîtresses (**US 2200** et **2201**) sur lesquelles reposent trente-six solives, quatre soliveaux et une solive d'enchevêtrement. Parmi ces dernières, douze reposent entre les deux poutres maîtresses (n° 14 à 26), les autres reposent soit sur trois lambourdes, soit sont directement accrochées dans la maçonnerie (n° 27).

L'observation de la structure a permis d'établir que la face inférieure des solives a d'abord été cachée par un système de lattage cloué et probablement enduit, puis dans un second temps, ce lattage a été enlevé et remplacé par un lambris de sapin vissé (visible sous la solive n° 15). Cette dernière étape peut être datée de la seconde moitié du XX^e siècle. Ce couvrement a préservé les

¹⁴⁷ Voir annexe 8, Secteur 2.1

solives du ponçage et du vernissage observés dans les secteurs 0.1 et 1.1. Ce couvrement était encore visible lors de la visite du 5 avril 2004 (fig. 28, p. 51).

La poutre maîtresse (**US 2200**) est positionnée dans un axe nord-sud avec une dimension de 557 x 23 x 27,5 cm. Elle est ancrée dans les maçonneries nord et sud. Le cœur de la poutre se situe à peu près au centre de la face latérale ouest. L'arête inférieure orientale possède des flaches dans lesquelles des prélèvements à destination d'une étude dendrochronologique ont été effectués (des prélèvements ont également été réalisés sur trois solives), malheureusement sans fournir de résultats probants. Aucune trace d'assemblage vide n'a été observée sur la poutre.



Fig. 122. « V » de sciage sous différentes finitions, face latérale est (US 2200), EA S2.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

La face latérale est a été partiellement poncée comme les menuiseries des secteurs 0.1 et 1.1 mais il est possible d'observer des traces de sciage sur les trois faces. Le sciage irrégulier pourrait être manuel mais un regard expert pourrait le confirmer ou l'infirmer. Un « V » de sciage est observable sur les trois faces au niveau des solives n° 6 et 19 (fig. 122). L'ancien cloisonnement de la pièce encore visible sur le revêtement de sol et les maçonneries nord, est et sud a provoqué différents types de finition sur la poutre. La face latérale ouest a été couverte



Fig. 123. Traces de sciage face latérale est (US 2201), EA S2.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

de plâtre, des entailles sont visibles sur la même face entre les solives n° 17 à 22. Un ponçage a été effectué sur la face latérale est.

La poutre maîtresse (**US 2201**) est positionnée dans un axe nord-sud avec une dimension de 517 x 13 x 20 cm. Elle est ancrée dans les maçonneries nord et sud. Des flaches sont visibles sur l'arête inférieure orientale. Toute la partie inférieure de la poutre, sur une hauteur de *ca.* 16 cm a été vernie. Des traces de sciage sont encore partiellement visibles (fig. 123).

L'observation des solives (**US 2202**) a permis d'identifier différents éléments :

- Aucune trace d'assemblage, de mortaise ou d'éventuel percement n'a été identifiée sur l'ensemble du solivage. De la même manière aucune trace d'entaille n'a été identifiée.

- A l'exception des solives n° 1, 2, 3 et de l'ancien chevêtre (n° 34) et de l'entretoise (n° 31), toutes les autres solives et soliveaux ont reçu sur leurs faces latérales de la laine de roche qui a été agrafée.

- A l'exception de la solive n° 3 dont la face latérale nord est clouée, ce qui pourrait être mis en lien avec le cloisonnement aujourd'hui disparu, seules les faces inférieures ont été clouées ou vissées pour un système de couverture.

- Les solives n° 15, 27, 31, 37, 41, 42 et 44 semblent être des pièces plus récentes. De couleur plus claire, elles présentent des traces de sciage régulières et perpendiculaires aux arêtes qui pourraient s'apparenter à un sciage mécanique.

Des traces d'outils ont pu être observées sur certaines solives. Hormis la solive n° 28 dont les trois faces sont illisibles, toutes les autres solives présentent au moins une face avec des traces de sciage. Parmi celles-ci, deux types récurrents sont identifiables :

- Des traces de sciage sur deux faces et une face équarrie avec un outil de type hache sont identifiées sur quatorze solives (n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 16, 17, 19, 21, 34).

- Des traces de sciage ont été observées sur les trois faces pour trois solives (n° 20, 23, 24) et les quatre soliveaux (n° 29, 30, 32, 33).

L'élément n° 42 est un bloc de bois qui s'assemble à mi-bois sur la solive n° 27 pour soutenir le ressaut de 15 cm de la maçonnerie située dans le secteur 3.1.

La lambourde n° 43 est soutenue par un clou encastré dans la maçonnerie. La relation de cette lambourde avec la solive n° 28 n'est pas visible.

La lambourde n° 44 est ancrée dans la maçonnerie nord et repose à mi-bois sur la solive d'enchevêtrement n° 35.

La lambourde n° 45 est ancrée dans les maçonneries nord et sud et repose sur un corbeau de bois (18,5 x 6 x 15 cm) situé à 261 cm de la maçonnerie nord. Aucune trace d'outil n'a été observée sur les lambourdes.

Les lames de plancher (**US 2203**), qui pourraient être issues de résineux, sont composées de vingt-trois éléments de *ca.* 23 à 25 cm de largeur pour *ca.* 2 cm d'épaisseur. Un assemblage à mi-bois à feuillure en « S » est visible dans la zone nord-est (fig. 124). Des traces de sciage ont

été identifiées sur ces éléments. L'observation permet d'identifier une forme de régularité des traces ce qui pourrait amener l'hypothèse d'un sciage mécanique (fig. 125). L'analyse d'un expert devrait permettre de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Actuellement, le sciage mécanique est plutôt identifié dans des contextes au plus tôt du XIX^e siècle alors que les assemblages à mi-bois à feuillure en « S » sont plutôt datés vers les XVII^e et XVIII^e siècle¹⁴⁸. Deux possibilités existeraient dans ce cas-ci, soit le sciage mécanique pourrait être attesté par cet exemple au XVII^e siècle, soit durant le XIX^e siècle la technique de l'assemblage à mi-bois à feuillure en « S » était encore employée.



Fig. 124. Assemblage à mi-bois à feuillure en « S » (US 2203), EA S2.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

Ces lames de plancher très homogènes sont observables depuis le mur gouttereau oriental jusqu'à la seconde poutre maîtresse (US 2201). Des lames de plancher différentes se situent entre la seconde poutre maîtresse (US 2201) et le mur gouttereau occidental. Ces lames de plancher différentes possèdent types de largeur : 16,5 cm et 9 cm. Les premières ont des assemblages à joints plats. Les secondes ont des assemblages à rainures et à languettes.



Fig. 125. Traces de sciage (US 2203), EA S2.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

¹⁴⁸ CREMER S., FRAITURE P et SOSNOWSKA P, *op. cit.*, p. 98 – 99.

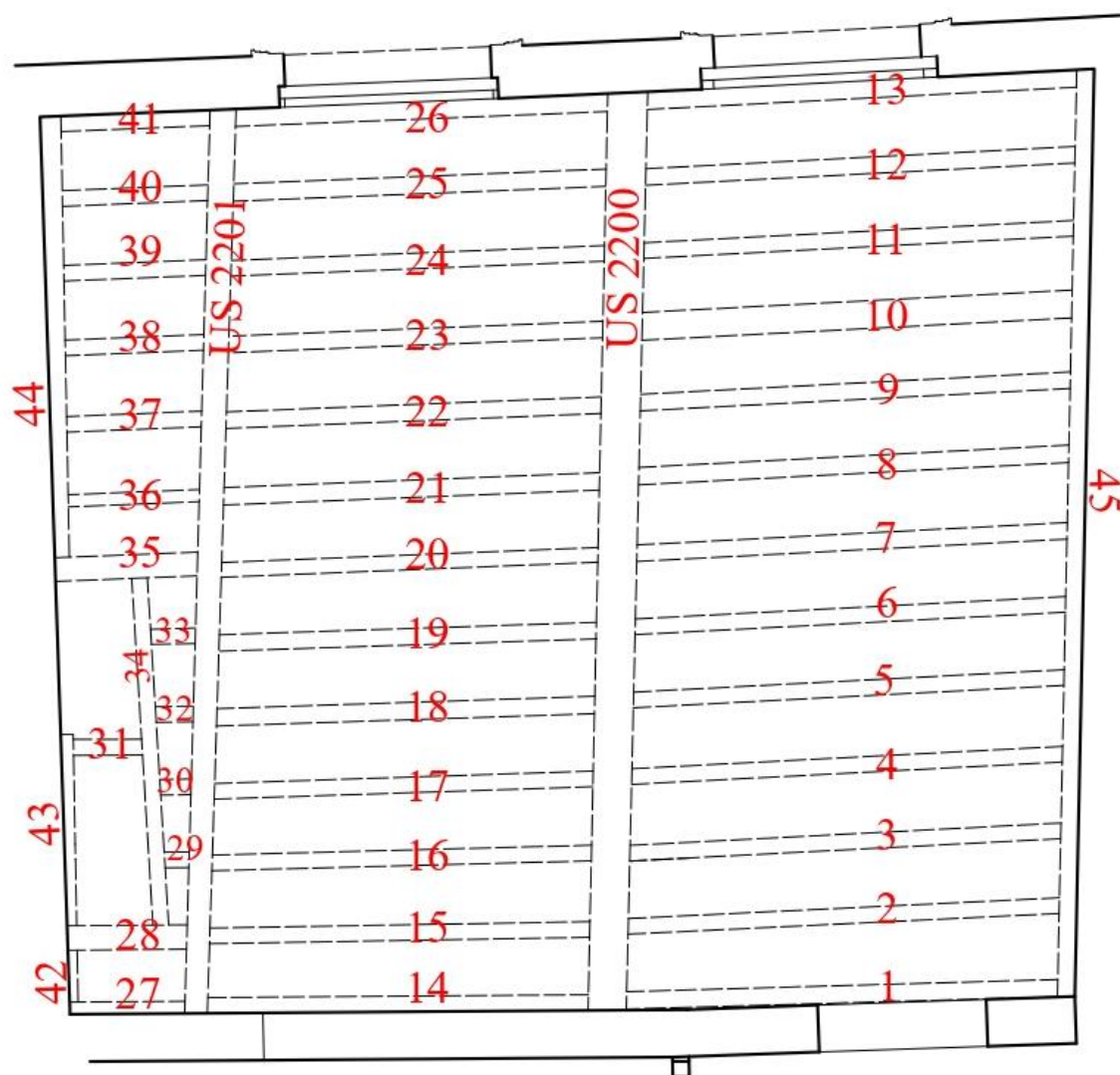


Fig. 126. Structure du couvrement du secteur 2.1 (US 2200, 2201 et 2202), EA S2.1 Couvrement, DAO J.-L. Vanden Eynde

Revêtement de sol

Actuellement le sol est couvert d'un parquet (fig. 127) dont les lattes font 13 cm de large et s'assemblent avec des joints plats. Ce parquet repose lui-même sur une couche de tissu. Un plancher qui semble plus ancien se situe sous cette aire de circulation. Il est composé de deux types de lattes. Dans le coin sud-est du secteur, une surface de *ca.* 1,5 m² permet d'observer trois lames de plancher de *ca.* 15 cm de largeur (fig. 128). Le mode d'assemblage, la longueur et l'épaisseur de ces lames n'ont pas pu être observés. Un deuxième type de latte apparaît dans les bandes laissées par la disparition du cloisonnement de ce secteur. Ces lattes d'une largeur de *ca.* 12 cm et d'une épaisseur de 2 cm ont un assemblage à rainures et à languettes (fig. 129).



Fig. 127. Trace de l'ancien cloisonnement sur le revêtement de sol, EA S2.1, cliché de F. Van Boxem



Fig. 128. Trois lames de plancher plus larges, EA S2.1, cliché de F. Van Boxem



Fig. 129. Détail de l'assemblage à rainure et à languette, EA S2.1, cliché de F. Van Boxem

2. Secteur 2.2¹⁴⁹

Mur nord

Cette maçonnerie est percée de la baie de porte qui donne l'accès au secteur 2.1. Le piédroit oriental de la baie est enduit de *ca.* 0,5 cm d'épaisseur et masque la maçonnerie sous-jacente. Le piédroit occidental de la baie a déjà été partiellement analysé dans la description du secteur 2.1. La maçonnerie est en grande partie constituée de l'**US 2100**. Cette dernière semble intégrer l'**US 2105**, constitué d'une pièce de bois située à 24,88 m d'altitude qui semble traverser le mur mais dont la fonction n'a pas pu être déterminée. La maçonnerie principale (**US 2100**) est également recoupée par l'**US 2106**. Cette dernière a peut-être permis l'intégration du blochet, situé à 24,97 m d'altitude, qu'elle comprend. Cette **US 2106** semble postérieure à la maçonnerie principale qu'elle recouvre de son mortier.



Fig. 130. Détail des finitions de la face inférieure du linteau (US 2107), traitement en faux-bois encadré, EA S2.2 MN, cliché de F. Van Boxem

L'**US 2107** est le linteau en bois de la baie de porte. D'une dimension de 136 x 10 x 27,5 cm, ce linteau est doublé sur sa face inférieure d'une planche de bois de 97 x 2,2 x 27,5 cm dont la face inférieure conserve des traces de couches picturales. Parmi ces traces, trois couches ont été observées : une couche de couleur verte, une couche de traitement en faux-bois et enfin une couche beige et blanche (fig. 130). La couche de finition intégrant un traitement en faux-bois a notamment été observée dans le secteur 0.2 sur la cloison située sous la première volée de marches de l'escalier ainsi que sur la planche doublant la face inférieure du linteau de la baie de porte de la maçonnerie nord (**US 80**).

La maçonnerie principale de ce mur nord (**US 2100**) permet de soutenir l'encastrement de la poutre orientale qui soutient la ferme de charpente du secteur 3.3 (**US 2108**, fig. 131). Située à 25,42 m, la poutre (417 x 19 x 13,5 cm) repose elle-même sur un appui en bois (26 x 8,5 cm) situé à 25,35 m qui semble pris dans le mortier de l'**US 2100**.

¹⁴⁹ Voir annexe 3, Secteur 2.2

L'observation de la maçonnerie environnante n'a pas permis d'identifier de traces claires de perturbation autour de cet encastrement.



Fig. 131. Encastrement de l'US 2108, EA S2.2 MN, cliché de F. Van Boxem

Mur est

Cette maçonnerie correspond à la hauteur maximale, culminant à 24,15 m, du mur gouttereau oriental dans la cage d'escalier. Une fissure située entre les **US 2050** et **2051** permet de mesurer une largeur de 27 cm, équivalente à une brique, pour cette maçonnerie. Le bas de la maçonnerie est occupé par les **US 2050 – 2051 – 2053**.

L'**US 2053**, située à 22,88 m sur *ca.* 82 cm de hauteur, est composée de briques à matrice rouge foncé hétérogène et est essentiellement appareillée en panneresses de format 27,5 / 28 x 13 x 5,5 cm. La maçonnerie est liée par un mortier de chaux beige rosâtre à joints moyens à épais (de 1 à 2 cm). L'épiderme des briques est noirci. Les traces d'un badigeon d'abord gris clair puis gris foncé recouvert de 0,5 cm d'un enduit de ciment sont visibles. Cette US est recouverte par l'**US 2052** et semble être recoupée par l'**US 2050**.

L'**US 2050**, située à 23,26 m sur *ca.* 70 cm de hauteur, est composée de briques à matrice rouge hétérogène liées par un mortier de chaux gris clair homogène à joints fins (de 0,5 à 1 cm). Les briques ont un format de 27 / 27,5 x 13 / 13,5 x 5,5 cm. Certaines briques présentent un épiderme noirci. Un enduit de chaux blanchâtre armé de fibres animales d'une épaisseur de *ca.* 1,5 cm,

lui-même recouvert d'un badigeon blanc / brun, est observable. Le mortier de pose de cette maçonnerie semble constituer l'interface entre cette **US 2050** et l'**US 2053**. Cet élément pourrait donc indiquer que l'**US 2050** soit venue recouper l'**US 2050** *a posteriori* (fig. 132).



Fig. 132. Détail du mortier de l'interface entre les US 2050 et 2053, EA S2.2 ME, cliché de F. Van Boxem

L'interface nord de l'**US 2050** est caractérisée par une large fissure (*ca.* 7 / 8 x 65 x 47 cm) qui permet de voir le couvrement en bois placé dans l'actuel n° 120 de la rue de Flandre. Cette large fissure empêche la lecture de la relation stratigraphique entre les **US 2050** et **2051**.

L'**US 2051**, située à 23,26 m sur *ca.* 70 cm de hauteur, est composée de briques très fragmentaires à matrice rouge homogène dont la hauteur des fragments qui ont pu être mesurés est de *ca.* 5,5 / 6 cm. Cette maçonnerie est liée avec un mortier de chaux brun foncé.

Le groupe des trois maçonneries décrites ci-dessus est entièrement recouvert par une dernière maçonnerie (**US 2052**). Cette dernière, située à 23,70 m, se compose de trois à six assises de briques à matrice rouge ocre homogène liées avec un mortier de chaux blanchâtre à joints fins (de 0,5 à 1,2 cm) essentiellement posées en panneresses. Les briques ont un format de 26,5 / 27 x 13 x 5 / 5,5 cm. Cette maçonnerie file derrière l'**US 2030** de la maçonnerie sud.

Mur sud

La maçonnerie sud correspond à l'élévation de la façade postérieure. A 23,80 m la maçonnerie est percée d'une baie vitrée (**US 2033**).

L'**US 2030** recouvre la plus grande partie de ce mur, de l'épaisseur d'une brique, et semble en constituer le vestige le plus ancien. Cette maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 13 x 5,5 / 6 cm est liée par un mortier de chaux blanchâtre homogène à joints moyens (de 1 à 1,5 cm). Les briques sont appareillées verticalement avec une alternance de lits de boutisses et de panneresses. La face d'établissage de cette maçonnerie semble identifiée sur la face sud car la face nord présente de nombreuses irrégularités de plan. Cette US intègre deux arcs de décharge, stratigraphiquement contemporain, de neuf briques chacun. L'arc ouest semble avoir conservé son imposte d'origine. Cette imposte est composée de quatre assises de briques dont l'assise supérieure présente des briques taillées pour épouser la forme concave de l'intrados de l'arc. Cette maçonnerie principale (**US 2030**) est recoupée par les **US 1102 – 1103 – 1307 – 2031 – 2032 – 2033**.

L'**US 1103** correspond au rebouchage de la baie du deuxième type analysée dans le mur sud du secteur 1.2. L'**US 1102** correspond au piédroit occidental de cette baie du deuxième type, également visible et analysé dans le secteur 1.2. L'**US 2031** correspond au linteau de bois (154 x 9 x 9 cm) situé à 22,85 m. Son interface nord présente encore des entailles et des clous qui devaient servir d'accroche pour les couches de finition. Ce linteau interrompt l'**US 2030** et une série d'ardoises permet de combler l'espace situé entre les deux.

L'**US 1307** correspond à une pièce de bois également visible depuis le secteur 1.3 et située à 22,86 m. La sablière haute II du pan de bois repose sur un petit bloc de bois de 9 cm de hauteur qui lui-même repose sur l'**US 1307**. Une hypothèse pourrait être que l'**US 1307** a été intégrée pour soutenir la sablière haute II bien que la mise en place d'un élément de bois supplémentaire entre les deux pose question.

L'**US 2032** est une surface peu lisible de par la présence d'un mortier de chaux gris qui la recouvre. Cette surface occupe l'imposte de l'arc de décharge oriental (fig. 133). Soit il s'agit d'un simple rejointoyage de l'imposte, soit il s'agit d'une nouvelle maçonnerie posée au niveau de cette imposte. L'analyse visuelle semble identifier le même mortier au niveau de l'espace situé entre l'interface de l'intrados de l'arc de décharge occidental et son imposte (fig. 134). Cet écart pourrait trouver une explication dans le retrait d'une pièce de bois, tel qu'un linteau, lors de la transformation de la baie du premier type vers une baie du second type.



Fig. 133. Détail de l'US 2032, EA S2.2 MS, cliché de F. Van Boxem



Fig. 134. Détail intrados de l'arc de décharge occidental, EA S2.2 MS, cliché de F. Van Boxem

L'US 2033 correspond à la baie actuelle (114 x 155 x 27 cm). Un châssis moderne à triple frappe et double vitrage y est intégré et peut être daté de la seconde moitié du XX^e siècle. Le percement de cette baie a nécessité l'intégration de deux éléments de bois, pour constituer un appui, situés à 23,69 m. L'intégration de cet appui a entraîné une perturbation de maçonnerie au niveau du jambage inférieur oriental comblé par des fragments de briques liés par un ciment beige. L'interface orientale de cette perturbation est caractérisée par des couches de finition picturales présentes sur l'US 2030. Ceci pourrait indiquer la présence d'un percement antérieur à celui qui est aujourd'hui visible.

L'observation d'une partie de la zone supérieure de la baie n'a pas permis d'identifier la présence d'arc de décharges. Ceci pourrait donc classer cette baie dans le troisième type. Ce dernier étant caractérisé par un percement *ex nihilo*, à savoir sans arc de décharge construit dans la maçonnerie.

Mur ouest

Cette maçonnerie se compose du pan de bois. Une baie de porte est percée au nord et donne accès au secteur 2.3.

Ce dernier niveau de pan de bois se compose de trois poteaux qui reposent sur la sablière haute II au moyen d'assemblages à mi-bois. Plusieurs variations par rapport aux deux niveaux sous-jacents sont observables :

- Le poteau sud du troisième niveau n'est pas aligné avec celui du second niveau.
- La zone comprise entre la maçonnerie sud et le poteau sud (210 cm de longueur) ne reçoit pas de sablière haute.
- Les assemblages avec la sablière haute III sont réalisés en sifflet.
- L'interface inférieure de la maçonnerie de panneresses est caractérisée par une assise en carreaux de terre cuite architecturale de ca. 1,5 cm d'épaisseur (fig. 135).
- Les dernières assises de la maçonnerie de briques ne sont pas réalisées avec des panneresses mises biaises. L'appareillage en panneresses monte jusqu'à la limite supérieure des poteaux.
- L'imposte de la baie de porte est uniquement composée de panneresses mises biaises.

- Le linteau de la baie de porte ne présente aucune marque d'assemblage. Le linteau est assemblé aux poteaux par des assemblages en sifflet depuis le secteur 2.3 (fig. 136).

Les finitions de cette maçonnerie sont les mêmes que celles observées dans le secteur 1.2.



Fig. 135. Assise de carreaux de terre cuite architecturale, EA S2.2 MO, cliché de F. Van Boxem



Fig. 136. Assemblage en sifflet du linteau, EA S2.3 ME, cliché de F. Van Boxem

Couvrement

Par manque de temps, il n'a pas été possible de réaliser une analyse détaillée du couvrement.

Ce secteur est couvert d'une charpente à brisis qui repose sur la maçonnerie orientale. La croupe est constituée de chevrons de bois (130 x 6,5 x 6 cm) qui font la jonction entre la sablière constituant la ligne de brisis et une sablière posée sur la tête de maçonnerie. Un chéneau constitué de plaques de plomb se situe dans l'espace généré entre le brisis et le mur gouttereau de l'actuel n° 120 de la rue de Flandre. Ce chéneau assure l'évacuation des eaux de pluie vers la façade postérieure. L'étanchéité est assurée par une sous-toiture en plastique placée entre le voligeage des tuiles et les chevrons. Enfin, une couche d'isolation thermique constituée de laine de roche est agrafée entre les chevrons (fig. 137).

Un faux-plafond constitué de solives (fig. 138) fait le lien entre la sablière constituant la ligne de brisis et la poutre (**US 2108**) qui soutient la ferme du secteur 3.3. Ces solives étaient recouvertes d'un lattage enduit de chaux. Plusieurs de ces solives présentent des traces de calcination.



Fig. 137. Détail du brisis, EA S2.2 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 138. Détail du faux plafond, EA S2.2 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

Une extension en briques de béton cellulaire blanches, réalisée par l'actuel n° 120 de la rue de Flandre, est venue s'accoler à la croupe du brisis. Cela a entraîné le scellement dans la croupe d'une lucarne rentrante et de sa menuiserie (fig. 139). Le panneau de fermeture est constitué de planches qui s'assemblent à tenons-mortaises sur la face intérieure et à rainures et à languettes

sur la face extérieure. La face intérieure est couverte de la finition faux-bois déjà observée tandis que la face extérieure est couverte d'une couche pigmentée blanche.



Fig. 139. Lucarne et détail d'assemblage des planches extérieures (vues depuis leurs faces inférieures),
EA S2.2 Couvrement, clichés de F. Van Boxem

Revêtement de sol

Le revêtement de sol est constitué d'une moquette de couleur grise datable du XX^e siècle.

3. Secteur 2.3¹⁵⁰

Mur nord

Cette maçonnerie constitue la limite nord de ce secteur. Elle intègre une ancienne baie aujourd'hui rebouchée dans sa partie occidentale ainsi que les poutres maîtresses du secteur 2.1 et la poutre qui soutient la ferme du secteur 3.3.

La maçonnerie est essentiellement constituée de l'**US 2100** déjà observée dans les secteurs 2.1 et 2.2 (cf. 4.1.7.1 Secteur 2.1, mur sud et 4.1.7.2 Secteur 2.2, mur nord). Cette US présente toujours un appareil plus ou moins régulier dont la face d'établissage semble être identifiée dans le secteur 2.1. Le mortier à joints moyens (0,5 à 1,5 cm) débord et recouvre en partie l'épiderme des briques. Une couche de finition de couleur brune (à base d'argile ?) recouvre en partie ce mur.

La maçonnerie principale intègre une baie aujourd'hui rebouchée de 71 x 72,5 cm (**US 2102**) caractérisée par un linteau de 87,5 x 4,5 x 27,5 cm (**US 2101**) se situe à 23,24 m d'altitude. L'interface intérieure des piédroits de la baie est assez régulière et recouverte de couches pigmentées de ca. 0,2 à 0,5 cm (blanche, beige et bleue), ce qui indique que la baie était ouverte à un moment donné (fig. 140). En outre, le linteau situé à 23,96 m présente une battée depuis le secteur 2.1.

Le rebouchage (**US 2102**) est constitué de briques à matrice rouge foncé appareillées essentiellement en panneresses d'un format de 19 / 20 x 10 / 11 x 4,5 / 5 cm. Cette maçonnerie est liée par un mortier blanc armé de fibres animales très présentes. Ce rebouchage semble reposer sur un élément en bois situé à 23,21 m de ca. 75 x 2 cm. Cet élément en bois n'est pas visible depuis le secteur 2.1.

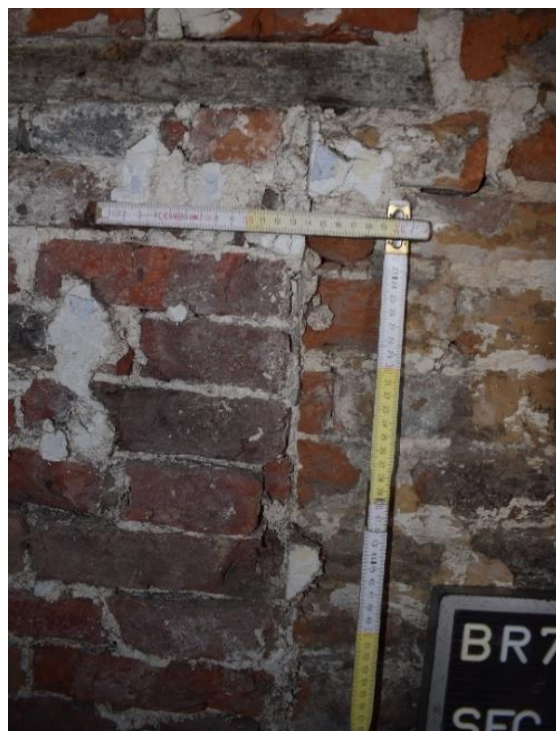


Fig. 140. Couches de finition sur le piédroit oriental de la baie, EA S2.3 MN, cliché de F. Van Boxem

L'**US 2103** est composée d'une poutre (417 x 15 x 18 cm) située à 25,42 m et correspond au pendant occidental de la poutre de l'**US 2108**. Ces deux poutres servent à soutenir la ferme du secteur 3.3. Cette poutre repose sur un premier appui en bois (34 x 4,5 cm) partiellement visible, situé à 25,37 m. Cet appui repose lui-même sur un autre appui beaucoup plus long (133 x 8 cm) situé à 25,29 m. Ce dernier sert également de base pour soutenir la trappe de l'escalier escamotable qui donne aujourd'hui accès au secteur 3.2. Cette **US 2103** semble être posée avec le mortier de l'**US 2100**.

Au niveau des finitions, au moins trois papiers peints sont observables sur ces appuis. Les deux premiers sont à motifs floraux de couleur brune et beige, le dernier est à rayures blanches sur un fond bleu pastel (fig. 141).

¹⁵⁰ Voir annexe 3, Secteur 2.3



Fig. 141. Couches de papier peint (US 2103) sous la trappe d'escalier, EA S2.3 MN, cliché de F. Van Boxem

L'US 2104 correspond à l'ancrage de la poutre maîtresse (US 2200) du secteur 2.1. Située à 25,07 m, l'ancre (55 x 2,5 x 3 cm) qui permet de la sceller à la maçonnerie est visible. Une grosse fissure structurelle est présente sous cette poutre maîtresse. Cette fissure a probablement entraîné un léger déplacement latéral vers l'ouest de la poutre. Une couche de ciment et d'enduit de chaux ne permet pas d'observer la liaison entre cette poutre et la maçonnerie (US 2100).

Mur est

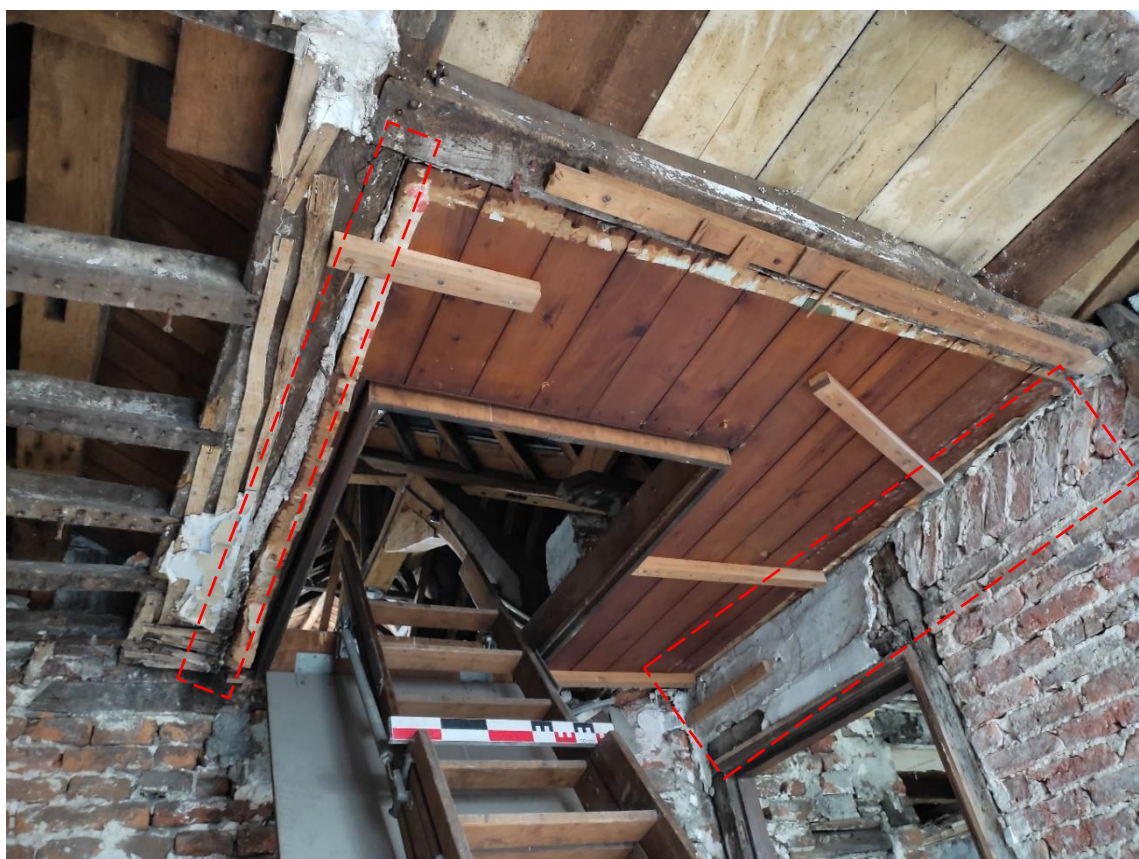


Fig. 142. Couches de finition scellées par la trappe d'escalier et sur l'imposte, EA S2.3 ME, cliché de F. Van Boxem

Cette maçonnerie se compose du pan de bois percé au nord d'une baie de porte donnant accès au secteur 2.2. La structure de cette maçonnerie a été analysée dans le secteur 2.2.

Le poteau central possède des couches de finition picturales spécifiques. Une bande de *ca.* 4,5 cm recouvre la partie sud de l'interface ouest du poteau central. Un assemblage en sifflet vide est présent à 25,07 m sur l'interface ouest de ce poteau. Ces deux éléments semblent indiquer la présence d'une ancienne cloison correspondant aux dimensions de la trappe d'escalier. Une couche d'enduit de chaux blanchâtre armé de fibres animales de *ca.* 1,5 cm est scellée par l'intégration de la trappe d'escalier. Cette couche est également observable sur l'imposte de la baie de porte (fig. 142).

Mur sud

Cette maçonnerie correspond à la façade postérieure. Une baie est percée dans sa partie orientale.

L'**US 2060** occupe quasiment toute la surface de la maçonnerie et en constitue le témoignage le plus ancien. Elle se compose de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 12,5 / 13 x 5,5 cm montées sans appareil particulier. Les briques sont liées par un mortier blanchâtre avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm) peu visibles. Cette maçonnerie est chaînée avec l'**US 2020** du mur gouttereau occidental.

Cette maçonnerie intègre deux arcs de décharge de neuf boutisses (? x 13 x 5,5 cm) chacune placées sur leur tranche. Ces éléments peuvent être mis en lien avec la baie située dans le secteur 1.3. La couche de finition de couleur brune hétérogène de *ca.* 0,5 cm possède des fibres animales, des fragments de charbon (de 0,1 à 0,2 cm) ainsi que des nodules de chaux (de 0,1 à 0,3 cm). Cette couche est ensuite recouverte de ce qui semble être un chaulage blanc.



Fig. 143. Creusement de deux lits de briques et pièce de bois qui soutient la poutre (US 2064), EA S2.3 ME, cliché de F. Van Boxem

A 25,22 m, la maçonnerie principale intègre l'**US 2064** composée de deux lits de briques qui semblent avoir été bûchés sur une profondeur de *ca.* 5 cm (fig. 143). Cette US intègre à 25,29

m une pièce de bois de 23 x 11 cm qui soutient la poutre sur laquelle repose la ferme du secteur 3.3.

L'**US 2065** est un rebouchage de ca. 9,5 x 9 cm constitué de deux fragments de briques situé à 24,39 m qui recoupe l'**US 2060**.

L'**US 2063** correspond au percement de la baie actuelle. Cette baie repose sur un appui en bois situé à 23,76 m. Cet appui repose lui-même sur l'appui en pierre bleue saillant visible sur la façade postérieure à 23,66 m. Un châssis métallique à triple frappe et double vitrage est encastré dans la baie. Le resserrage entre la maçonnerie et le châssis est réalisé à l'aide de ciment ce qui en complique la lecture.

La partie supérieure de la maçonnerie n'est actuellement pas visible et il n'est donc pas possible de savoir si cette baie s'inscrit dans le deuxième ou le troisième type de baie. Pour répondre à cela, un dégagement de l'enduit de ciment qui recouvre la façade postérieure permettrait d'observer la présence ou non d'arcs de décharge ou d'éléments particuliers dans la maçonnerie.

Les **US 2061** (11 x 22 x 13 cm) – **2062** (11,5 x 12 x 12,5 cm) sont deux éléments lithiques qui semblent actuellement composer le jambage oriental de la baie. Situés respectivement à 24,36m et 24,60 m les deux éléments ne possèdent pas de traces de taille. L'interface orientale de ces deux éléments se caractérise par des briques qui perturbent l'**US 2030** dans le secteur 2.2. De plus, le mortier de pose des deux éléments apparaît plus foncé et recouvre le mortier de l'**US 2060**. Ces éléments semblent plaider en faveur d'une intégration *a posteriori* de ces deux blocs.

Mur ouest

Cette maçonnerie correspond au mur gouttereau occidental. Elle est observable jusqu'à 132 cm de hauteur puis le versant de la toiture empêche la visibilité. Elle est traversée en son centre par l'ancien conduit de cheminée visible depuis le secteur 0.3 et dont la disparition a laissé un trou dans la couverture.

La maçonnerie est constituée de l'**US 2020**. Cette dernière se compose de briques à matrice rouge ocre homogène. Quelques briques à matrice hétérogène ont été observées, de format 26 / 27 x 12,5 / 13 x 5 / 5,5 cm montées sans appareil particulier. Cette maçonnerie est liée par un mortier blanc avec quelques nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm) visibles avec des joints moyens (de 1,5 à 2 cm). Le mortier y est mis en grande quantité et déborde en plusieurs endroits sur les briques. Cette maçonnerie est chaînée avec l'**US 2060** de la maçonnerie sud. En revanche, aucun lien visible avec la maçonnerie nord n'a été constaté. Cette dernière semble se poser contre l'**US 2020** et lui serait donc postérieure. Cette maçonnerie intègre deux dispositifs (**US 2021 – 2022**) actuellement rebouchés.

L'**US 2021** est un rebouchage de fragments de terre cuite architecturale situé à 23,50 m. Ce rebouchage se caractérise par la présence d'un élément de bois (41 x 18 cm) situé à 23,71 m dans sa partie supérieure. L'élément de bois semble posé avec le mortier de l'**US 2020**. Le rebouchage est réalisé avec un mortier de chaux blanchâtre qui recouvre celui de l'**US 2020**.

L'**US 2022** est également un rebouchage de fragments de terre cuite architecturale situé à 23,34 m et dont l'interface supérieure se caractérise par un élément de bois (66 x 7,5 cm) situé à 23,57 m. Cette US est recouverte des mêmes couches de finition brune et blanche que celles observées sur les maçonneries nord et sud. L'élément de bois semble posé avec le même mortier que l'**US**

2020. Le rebouchage de l'**US 2022** est lié par un mortier de chaux blanchâtre qui recouvre celui de l'**US 2020**.

Plusieurs hypothèses sont envisageables pour ces deux rebouchages. Il pourrait s'agir de trous de boulins aujourd'hui disparus, ou ils pourraient témoigner de l'ancien espace d'accroche d'un éventuel entrain appartenant à la ferme du secteur 3.3. Aucune trace correspondante à ces éléments n'a pu être identifiée dans la maçonnerie du mur gouttereau oriental du secteur 2.2.

L'**US 2023**, située à 24,30 m, correspond à une perturbation de la maçonnerie principale (**US 2020**) qui résulte de l'intégration d'un élément par le voisin de l'actuel n° 124 (fig. 144). Cet élément est scellé à la maçonnerie par une ancre métallique (60 x 2 x 1,3 cm) visible. Une partie d'un élément ligneux auquel cette ancre est fixée est visible. Le rebouchage se compose de fragments de briques et d'un élément lithique lié par un mortier de chaux beige qui recouvre celui de l'**US 2020**.



Fig. 144. Détail US 2023, EA S2.3 MO, cliché de F. Van Boxem

L'**US 2024** est une ancre métallique (42 x 2 x 2 cm) située à 24,28 m (fig. 145). Elle présente un profil différent de celle de l'**US 2023** et se trouve en retrait dans la maçonnerie de l'**US 2020**. Elle ne semble pas perturber l'**US 2020** et ne laisse pas voir ce qu'elle permet de sceller dans la maçonnerie.



Fig. 145. Détail US 2024, EA S2.3 MO, cliché de F. Van Boxem

Couvrement

Par manque de temps il n'a pas été possible de réaliser une analyse détaillée du couvrement.

Une sablière débordante du surcroît soutient les chevrons qui reposent sur la ferme du secteur 3.3 à ca. 24,10 m (fig. 146). Un chéneau composé de plaques de plomb est situé à ca. 24,66 m dans l'axe du mur gouttereau occidental et permet de ramener les eaux vers la façade postérieure.

Des solives font la jonction entre les chevrons du versant de toiture et le haut du pan de bois afin de créer une structure pour un faux plafond qui était latté et couvert d'enduit de chaux.

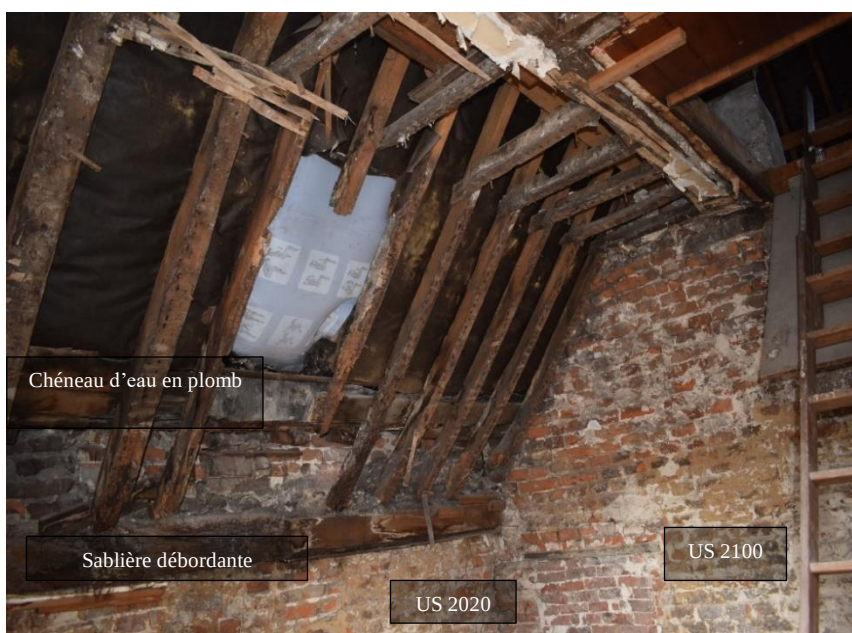


Fig. 146. Détail Couvrement du versant de toiture, EA S2.3 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

Revêtement de sol

Le revêtement de sol est composé de lattes en bois collées sur les lames de plancher visible depuis le secteur 1.3, ce qui pourrait dater ce revêtement du XX^e siècle (fig. 147).



Fig. 147. Détail du revêtement de sol autour de la trémie, EA S2.3 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

4.1.8. Niveau sous comble

1. Secteur 3.1¹⁵¹

Le niveau sous comble est à une altitude de 28,73 m sous la panne faîtière et constitue la hauteur maximale atteinte par l'ensemble A.

Mur nord

La maçonnerie nord du secteur est un surcroît de l'épaisseur d'une brique. Celui-ci est constitué d'une maçonnerie homogène (**US 3060**) de briques de format 27 x 13 x 6 /6,5 cm à matrice homogène posées avec un mortier de chaux de couleur blanchâtre / beige avec des joints fins à moyens (de 0,2 à 2 cm). Le surcroît s'élève sur une hauteur de 65 cm à 25,39 m. Il fait une brique d'épaisseur et est harpé avec les **US 3033 - 3045** (rehausse du pignon oriental). Parallèlement, le format des briques et le mortier de pose du surcroît et de l'**US 3033** sont les mêmes que dans l'**US 3014** (rehausse du pignon occidental). Ceci plaide pour une phase de rehausse des pignons du comble du secteur 3.1 pour intégrer un surcroît.

L'unique ferme actuelle (**US 3200**) du secteur 3.1 est partiellement prise dans la maçonnerie du surcroît nord. Un dégagement pourrait être effectué afin de déterminer si cette intégration est contemporaine ou postérieure à la construction du surcroît. Les jambes de forces nord et sud prennent une forme coudée en partie inférieure qui répond dans une certaine mesure à l'élévation actuelle des surcroîts. Une rehausse du comble pourrait donc être ici identifiée par l'intégration de surcroîts et d'une nouvelle ferme de charpente.

Ce surcroît est également percé de quatre trous de boulins (**US 3061 – 3062 – 3063 – 3064**) qui sont constitués, en intérieur, d'un linteau et d'un appui en bois avec des piédroits en briques. En extérieur, ces trous de boulins sont constitués de linteaux, appuis et piédroits en pierre actuellement recouverts d'une couche d'enduit ou de peinture.

Mur est

Cette maçonnerie correspond au pignon oriental. L'étude stratigraphique semble indiquer une évolution en deux temps de cette maçonnerie.

Un premier état semble être identifié dans l'**US 3030** (fig. 148). Cette maçonnerie s'élevant de 25,38 m jusqu'à 27,96 m sur une largeur de *ca.* 415 cm dans sa partie la plus large est de forme triangulaire. Les briques composant le centre de cette US ont un épiderme noirci qui semble correspondre à un ancien conduit de cheminée arraché. Elle se compose de briques à matrice rouge clair homogène de format 26,5 / 27 x 13 x 5,5 / 6 cm. Ces briques sont liées par un mortier gris beige avec des joints fins à moyens (de 0,4 à 1,5 cm). Au moins quatre couches de finition sont observables avec d'abord un enduit à la chaux gris recouvert par deux badigeons blancs et enfin un badigeon gris. Ces couches de finition sont également observables sur les maçonneries nord et ouest du secteur 3.1.

La maçonnerie de l'**US 3030** est recoupée par deux rebouchages (**US 3031 - 3032**), situés respectivement à 26,19 m et 26,16 m, composés de fragments de briques liés avec un mortier blanc très hétérogène avec de nombreuses inclusions noires et armé de fibres animales et

¹⁵¹ Voir annexe 3, Secteur 3.1

végétales. Le mortier de ces deux US recouvre celui de l'US 3030. Une hypothèse à envisager est que ces deux rebouchages sont dus à la disparition d'un conduit de cheminée, et avec celui-ci, les briques qui lui permettaient de s'accrocher au pignon.

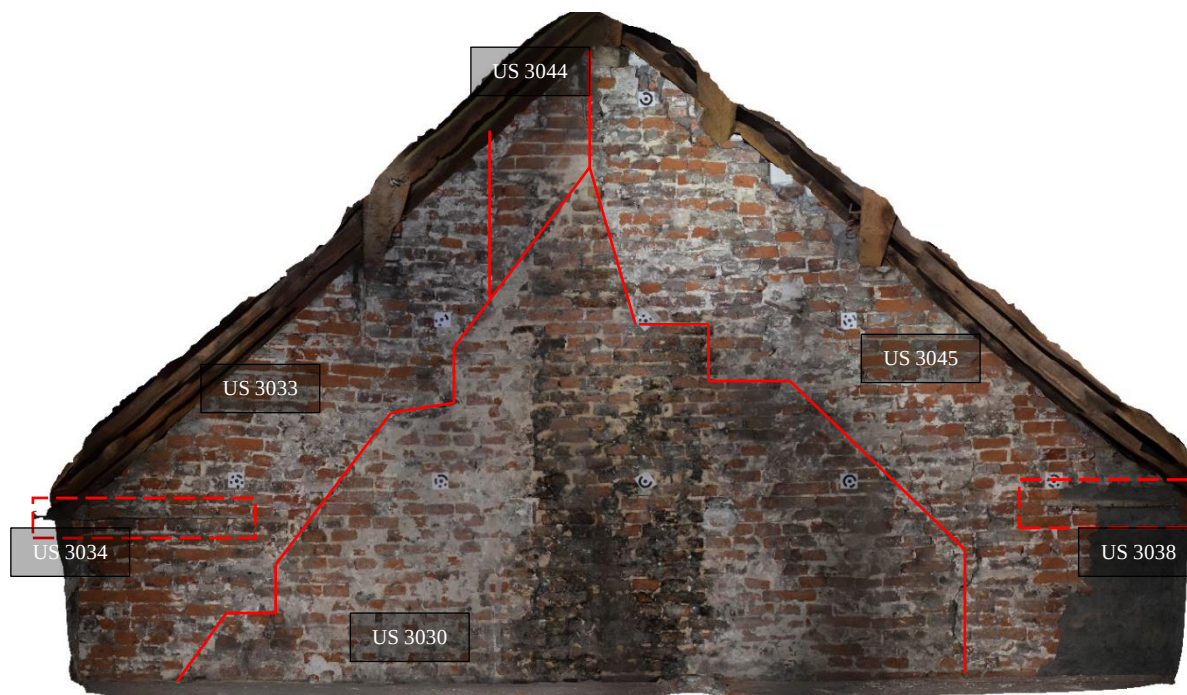


Fig. 148. Détail du pignon est, EA S3.1 ME, photogrammétrie de F. Van Boxem

L'US 3044, située à 27,32 m, est composée d'une maçonnerie de briques dont la stratigraphie semble indiquer une continuité avec l'US 3030. Elle en présente les mêmes caractéristiques de briques et de mortier. Cependant, l'US 3044 présente un retrait de ca. 3 cm par rapport au nu du pignon. Cette zone de retrait est marquée par un retrait à angle droit composé de mortier qui semble suivre la pente du versant du premier pignon (fig. 149). Cette maçonnerie est essentiellement montée en panneresses ce qui amène l'idée d'aménager un espace dans l'épaisseur du mur. Cette US fait 55 x 108 cm. La forme et l'absence de traces noires sur l'épiderme des briques amène l'hypothèse d'un possible conduit de cheminée appartenant à l'actuel n° 120 de la rue de Flandre.

Ce premier état du pignon est rehaussé par l'adjonction des US 3033 et 3045. L'US 3033 se compose d'une maçonnerie de briques à matrice rouge homogène sans appareil apparent de format 26 / 27 x 13 x 5,5 / 6 cm. La maçonnerie est liée avec un mortier blanchâtre / beige à joints fins à moyens (de 0,4 à 2cm). Cette maçonnerie est chaînée à l'US 3060 de la maçonnerie



Fig. 149 Détail du retrait séparant l'US 3030 de l'US 3044, EA S3.1 ME, cliché de F. Van Boxem

nord et ce lien est renforcé par une agrafe en fer forgé (110 x 2,7 x 1,3 cm) qui lie les deux à 26,21 m. L'US 3033 s'accroche à l'US 3030 au moyen de deux creusements de forme semi-arrondie. L'interface entre ces deux US se caractérise par une couture dans le mortier formant un angle de *ca.* 45° qui n'est interrompue que par les deux creusements.

L'US 3045 semble répondre du même phénomène de rehausse du pignon malgré l'interruption stratigraphique produite par l'US 3044. La maçonnerie de l'US 3045 se compose de briques à matrice rouge homogène sans appareil apparent de format 26 / 27 x 13 x 5,5 / 6 cm. La maçonnerie est liée avec un mortier blanchâtre / beige à joints fins à moyens (de 0,4 à 2 cm). Une agrafe en fer forgé (68 x 3 x 1,6 cm visible) lie mécaniquement l'US 3045 au surcroît sud du secteur. L'interface entre les US 3030 et 3045 est très accidentée et ne permet pas d'observer une couture rectiligne.

Les US 3035 – 3036 – 3037 sont trois ancrs qui témoignent de l'ancrage des pannes ventrières et de la faîtière du comble de l'actuel n° 120 de la rue de Flandre. L'ancre 3037 semble tordue. La présence visible de blocs de béton cellulaire blanc à l'arrière semble indiquer que des travaux, chez l'actuel n° 120, auraient pu faire disparaître cette panne, ne laissant que l'ancre dans la maçonnerie. L'observation de ces trois ancrs indique également qu'elles ne sont pas encastrees dans la maçonnerie mais se placent en ressaut par rapport au nu du mur.

L'US 3040 est un élément de bois de 11 x 11 cm, situé à 27,92 m, qui se positionne parallèlement à la solive de rive. Il pourrait s'agir d'une ancienne panne ventrière disparue.

Les US 3039 – 3043 – 3042 – 3041 sont respectivement les trois pannes ventrières et la panne faîtière de la toiture actuelle. Elles semblent toutes s'intégrer à la rehausse constituée des US 3033 et 3045.

Mur sud

Cette maçonnerie est enduite de ciment et ne sera donc pas analysée.

Mur ouest

La chronologie relative du pignon occidental semble également indiquer une évolution en deux temps. En effet, un premier pignon à épis débordant est identifié dans la maçonnerie de l'US 3001 ainsi que dans les cinq épis visibles (US 3003 à 3006 – 3010). La partie supérieure de ce pignon n'a pas pu être analysée car le sol n'était pas suffisamment stable et sécurisé.

La maçonnerie qui semble constitutive de l'état le plus ancien du pignon (US 3001) se compose d'une maçonnerie de briques à matrice rouge clair homogène de format 26,5 / 27 x 13 x 5 / 5,5 cm. Ces briques sont liées avec un mortier beige à joints moyens (de 1,5 à 2 cm) dans lequel des nodules de chaux sont visibles (de 0,1 à 0,5 cm). Cette maçonnerie intègre cinq épis (US 3003 à 3006 et 3010) dont l'un (US 3005) semble avoir été partiellement modifié ou doublé lors de sa construction. Un enduit de chaux gris armé de fibres animales recouvre le haut de cette US et de l'US 3014.

Un élément lithique en pierre blanche (US 3002) de 22 x 7 x 9,5 cm se situe à 25,53 m et semble s'intégrer à l'US 3001. Des marques d'encastrement d'un élément disparu et actuellement rebouché se trouvent au-dessus de cet élément en pierre blanche (US 3002). La superposition du relevé de l'état ancien du pignon est (US 3030) sur la photogrammétrie du pignon ouest (fig.

150) semble confirmer l'hypothèse selon laquelle l'élément lithique (**US 3002**) pourrait être le témoignage d'un ancien élément structural destiné à soutenir un éventuel élément de charpente (par exemple une sablière). En effet, les deux zones accidentées sur l'interface nord de l'**US 3030** se superposent d'une part avec l'**US 3002** et d'autre part avec une perturbation présente dans l'épis (**US 3005**) du pignon ouest.

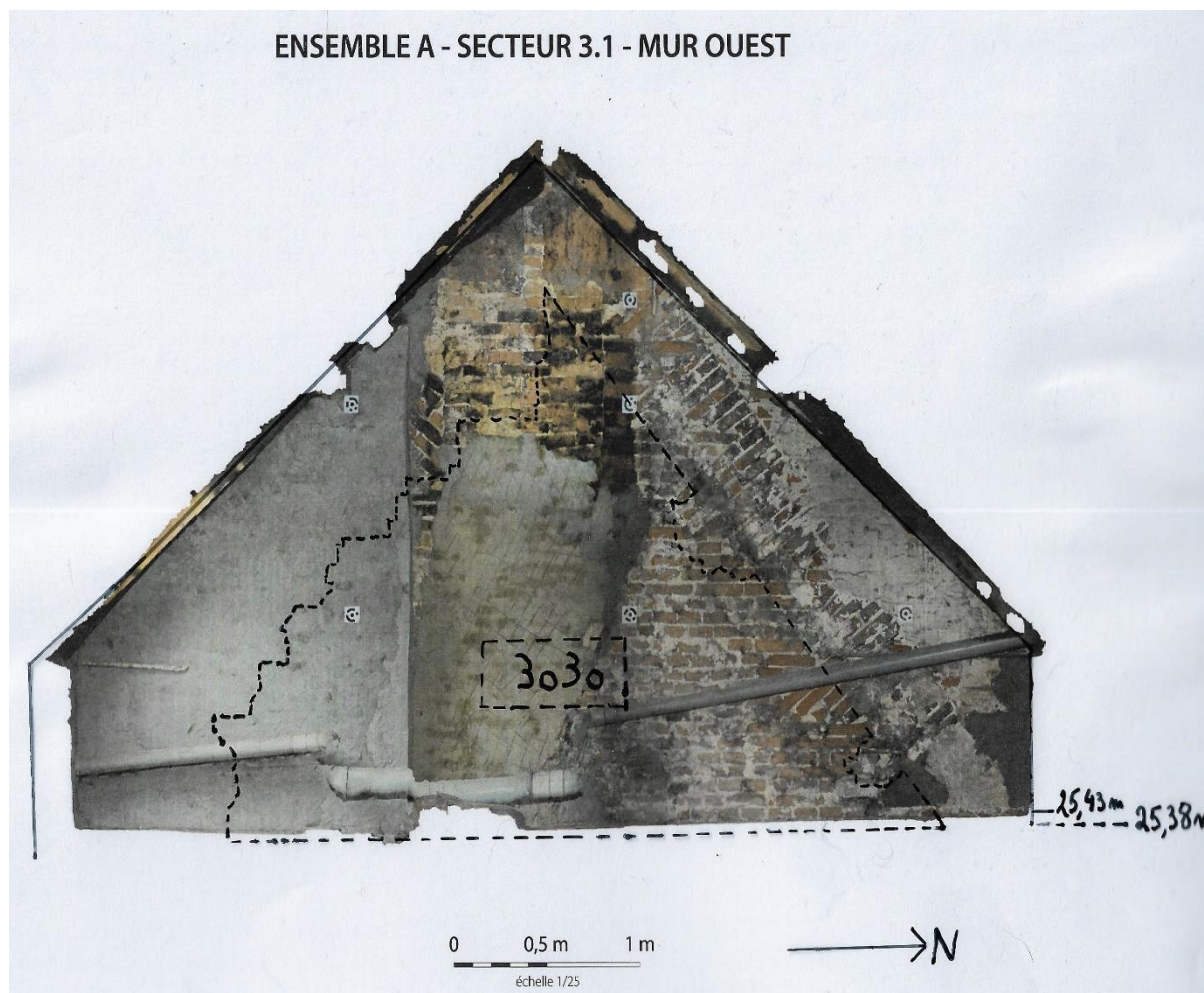


Fig. 150. Superposition du relevé de l'**US 3030** (pointillés) avec le profil de la toiture (traits continus) du pignon est sur la photogrammétrie du pignon ouest, EA S3.1 MO, photogrammétrie de F. Van Boxem

Cet état ancien du pignon (fig. 151) est recoupé par un rebouchage au ciment (**US 3007**) qui se situe à 25,68 m. Ce rebouchage peut être daté de la seconde moitié du XX^e siècle.

L'**US 3008** est un dispositif qui semble stratigraphiquement contemporain de l'état le plus ancien du pignon. En effet, un lien semble être observable entre le mortier de cette maçonnerie et le mortier de l'**US 3001**. Il s'agit d'une superposition de boutisses de ? x 13 x 5,5 cm dont l'épiderme est très noirci. Cette maçonnerie située à 26,98 m pourrait être comprise comme le restant de l'accroche d'un coffre de cheminée aujourd'hui disparu.

L'**US 3009** est une maçonnerie de briques en ressaut de ca. 3 cm par rapport au nu du pignon. Cette maçonnerie de briques à matrice rouge ocre homogène de format 27,5 / 28,5 x 13 x 5,5 cm est essentiellement appareillée en panneresses. Les briques sont liées par un mortier beige clair à joints moyens (de 1 à 2 cm). L'appareillage et le ressaut de cette maçonnerie amènent l'hypothèse du possible rebouchage d'un coffre de cheminée engagé. La trémie (n° 31, 34 et 35

de l'US 2202) encore ouverte au sol indique, au moins partiellement, la présence de cet ancien conduit.

L'US 3014 se pose sur ce premier état du versant du pignon. Bien qu'encore en grande partie badigeonnée en blanc, cette dernière possède des similitudes de formats de briques et de mortier avec les maçonneries des US 3060 du mur de façade nord, des US 3033 – 3045 du pignon oriental.

Un caisson de 179 x 244 cm avec un ressaut de 15 cm par rapport au nu du restant du pignon occupe la partie sud de ce pignon ouest. Ce caisson ne trouve aucune réponse dans le secteur 2.1 du niveau inférieur et semble être fait de maçonnerie de briques. Ceci pourrait aboutir à l'hypothèse qu'il s'agisse d'un éventuel vestige d'un coffre de conduit de cheminée dévoyé qui provenait des secteurs 1.3 (US 1039 – 1040) et 2.1 et qui aboutissait dans le pignon.

De grandes agrafes en fer forgé liaisonnent mécaniquement ce pignon avec les façades sud (US 3013) et nord (US 3012).

Enfin, à 27,85 m d'altitude une ancre en fer forgé (US 3011) est encastrée dans une partie de l'épi (US 3010) supérieur. Elle témoigne du niveau actuel d'une poutre du bâtiment voisin, actuel n° 124 de la rue de Flandre.

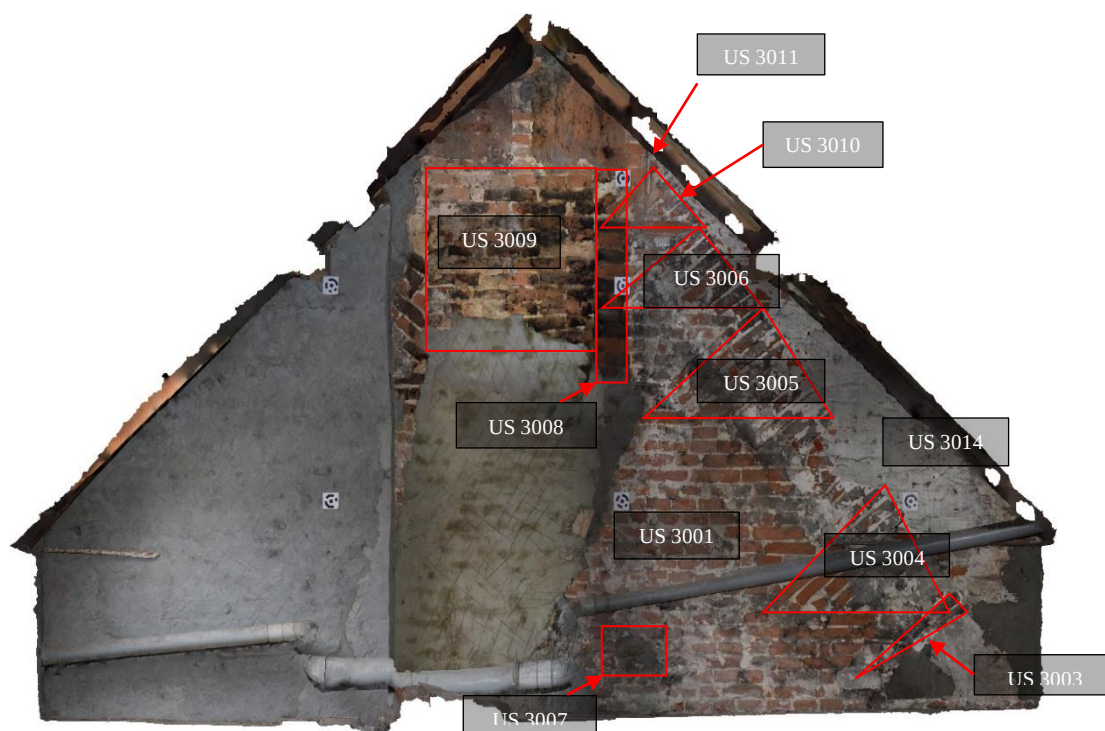


Fig. 151. Détail du pignon ouest, EA S3.1 MO, photogrammétrie de F. Van Boxem

Couvrement

A la demande de la Région bruxelloise, une analyse dendrochronologique de la charpente qui permet de soutenir la toiture qui couvre le secteur 3.1 a été réalisée par l'IRPA¹⁵². L'étude ci-

¹⁵² WEITZ A., *Rapport d'analyse dendrochronologique, rue de Flandre 122, Bruxelles (BR743)*, Institut Royal du Patrimoine Artistique, 2023, 59 p.

présente se basera essentiellement sur les descriptions et apports fournis par l'étude dendrochronologique.

La toiture de ce comble à surcroît est soutenue par une ferme de charpente (**US 3200**) placée perpendiculairement à la façade antérieure. Cette ferme (fig. 152) « se compose d'un entrait [n° 9], de deux jambes de forces [n° 1, 8] et de deux aisseliers [n° 2,7] qui soutiennent un entrait de fermette [n° 3]. Sur ce portique repose une fermette composée d'un poinçon de fermette [n° 5] et de deux arbalétriers [n° 4, 6]. Le contreventement longitudinal est assuré par deux rangs de pannes l'un reposant face aplomb sur l'entrait de fermette et l'autre au faîte, ainsi que par des liens longitudinaux entre le poinçon et la panne faîtière [...]. Tous ces éléments sont en chêne (*Quercus* sp.). Les pièces portent la marque d'assemblage en chiffre romain « I » sur la face est avec une contremarque côté nord. Elles sont taillées au ciseau [...]».¹⁵³

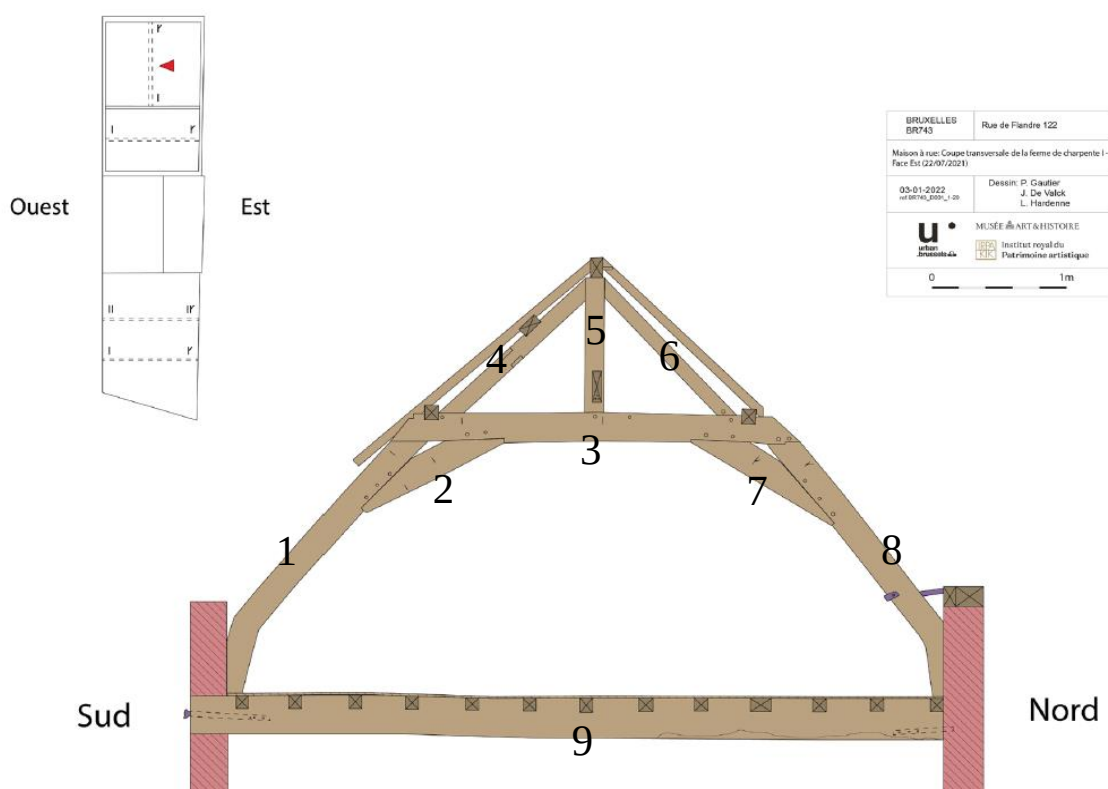


Fig. 152. Relevé de la ferme, EA S3.1 Couvrement, DAO P. Gautier, J. De Valck, L. Hardenne, ©Urban.brussels, Musée Art et Histoire, Institut royal du Patrimoine artistique

L'entrait sert de poutre maîtresse (**US 2200**) pour le plancher du secteur 2.1. Les assemblages sont à tenons-mortaises chevillés ou par embrèvements raidis par des chevilles de bois (aisseliers). Des chevrons reposent sur les pannes et permettent l'accroche du voligeage sur lequel reposent les tuiles. Les chevrons ne sont pas brandis sur les pannes ventrières. Une sous-toiture noire qui assure l'étanchéité du couvrement se trouve entre le voligeage et les chevrons.

Plusieurs pièces présentent des traces d'un potentiel emploi (fig. 153 et 154). L'entrait de fermette possède une mortaise vide sur sa face supérieure nord. Un assemblage à mi-bois vide a été coupé à l'extrémité supérieure sud. Une mortaise ainsi qu'une cheville ont été sciées à l'extrémité supérieure nord.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 17.

L'arbalétrier sud possède deux assemblages à mi-bois vides sur sa face inférieure est. Sur sa face ouest, une mortaise avec un tenon à moitié arraché est également visible. Le poinçon possède un embrèvement vide sur sa face ouest. L'arbalétrier nord possède une cheville vide située juste au-dessus de son assemblage avec l'entrait de fermette.



Fig. 153. Traces d'assemblages vides (US 3200) vues depuis l'est, EA S3.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 154. Traces d'assemblages vides (US 3200) vues depuis l'ouest, EA S3.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

L'analyse typologique a montré que la ferme appartient au type 2.4.3.c des charpentes en région bruxelloise caractérisées « [...] par deux niveaux de portiques en trapèze contreventés par des pannes dans un comble à surcroît. La faîtière est posée sur le potelet de l'unique ferme dressé sur le dernier portique et étayé par deux guettes¹⁵⁴ ». Cette typologie est actuellement datée par dendrochronologie entre le deuxième tiers du XVII^e siècle et le dernier quart du XVIII^e siècle. L'analyse dendrochronologique de la ferme n'a pas permis de dater l'abattage des arbres.



Fig. 155. Poinçon « IB » sur la face nord de la jambe de force sud, EA S3.1
Couvrement, cliché de F. Van Boxem

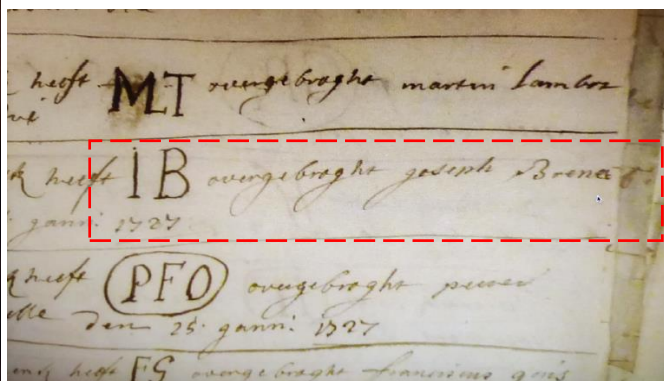


Fig. 156. Marque de marchand « IB » attribuée à Joseph Brena en 1727, Registre du greffe du tribunal de la Forêt (1603 – 1789), cliché de P. Charruadas,
©ULB – Urban.brussels

L'analyse visuelle de la jambe de force I sud a permis d'identifier quatre poinçons « IB » sur les faces équarries nord (fig. 155). La consultation du registre du greffe du tribunal de Forêt en forêt de Soignes par Paulo Charruadas a permis d'identifier le marchand Joseph Brena (fig. 156). Ce dernier enregistre sa marque le 24 janvier 1727. Cet enregistrement indique le début de son activité de marchand dans la forêt de Soignes¹⁵⁵. Ce *terminus post quem* de 1727 permet d'affiner un peu plus la chronologie offerte par l'étude de la typologie de charpente.

La lucarne axiale du versant nord de la toiture se situe à 26,4 m d'altitude (fig. 157). Elle repose sur le surcroît nord et la panne ventrière nord. La faîtière s'assemble au moyen de clous à l'arbalétrier nord de la ferme de charpente. La fenêtre actuelle ne s'ouvre qu'en battant avec une vitre en double vitrage et à faux petits bois.

Elle se positionne dans l'axe de la ferme de charpente. Les jouées de la lucarne sont réalisées avec un assemblage de planches qui présentent des traces d'un sciage régulier et perpendiculaire par rapport aux arêtes et des joints plats (fig. 157 et 158). En outre, les chevrons situés au niveau de la lucarne présentent des traces de clous arrachés sur leur face nord (fig. 159). La ferme de charpente présente également des traces de clous arrachés ainsi qu'une ligne noire de 0,7 cm de large à 27,04 m sur la face nord de la jambe de force nord (fig. 159). Un clou arraché a également été identifié sur la sablière du surcroît (**US 3065**) à l'est de la ferme de charpente (fig. 160). Ces éléments, combinés à la décoration extérieure, permettent d'élaborer l'hypothèse que la lucarne soit un ajout postérieur au système de couvrement actuel du secteur 3.1 qui pourrait être daté du courant du XIX^e siècle.

¹⁵⁴ MODRIE S., *op. cit.*, p. 14.

¹⁵⁵ WEITZ A., *op. cit.*, p. 17.



Fig. 157. Lucarne axiale, EA S3.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 158. Jouée ouest avec assemblages à joints plats et sciage mécanique, EA S3.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 159. Clous arrachés ou encore présents et ligne noire sur les chevrons et la ferme de charpente, EA S3.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem



Fig. 160. Clou arraché sur la sablière du surcroît, EA S3.1 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

Revêtement de sol

Le sol laisse apparaître les lames de plancher analysées dans le couvrement du secteur 2.1. Des fragments d'un balatum qui semble cloué sont encore observables sur une partie de l'aire de circulation (fig. 161).



Fig. 161. Fragments de balatum cloué, EA S3.1 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

2. Secteur 3.2

Mur nord

Cette maçonnerie est la seule présente pour les secteurs 3.2 et 3.3. Il s'agit du surcroît sud qui est percé d'un accès vers le secteur 3.1 et de la largeur d'une brique.

L'**US 2100** constitue le surcroît qui culmine à 26,18 m. Le piédroit occidental de l'ouverture est recouvert de ca. 1,5 cm de ciment et ne permet pas d'observer la maçonnerie. Le piédroit oriental permet d'observer dix assises de briques dont l'appareil vertical semble préparer l'ouverture à l'aide de demi-boutisses pour les assises de boutisses (fig. 163).

Cette maçonnerie est surmontée de deux sablières dont l'extrémité donnant sur le secteur 3.2 est chanfreinée. L'**US 3100** est la sablière de bois occidentale (205 x 9 x 18 cm), située à 26,10 m (fig. 163). L'**US 3101** est la sablière de bois orientale (260 x 9 x 17 cm), située à 26,18 m (fig. 162). C'est sur ces deux sablières que reposent les chevrons du versant sud de la charpente du secteur 3.1. Dans le secteur 3.1 la face nord de ces deux sablières est enduite au ciment. La face sud de ces éléments n'est visible que depuis le secteur 3.2.



Fig. 162. Détail de l'US 3100, EA S3.2 MN, cliché de F. Van Boxem



Fig. 163. Préparation de l'appareil de la maçonnerie avec des demi-boutisses sur l'US 2100, EA S3.2 MN, cliché de F. Van Boxem

L'US 3102 correspond à l'encastrement de la panne ventrière qui repose sur la ferme de charpente du secteur 3.3. Cet élément est en deux parties avec une enture raidie par trois clous et deux chevilles de bois pour les assembler située à 5 cm de la maçonnerie de l'US 2100 (fig. 164). Tous les assemblages de chevrons sont, soit trop grands, soit vides par rapport aux chevrons actuels. Sur sa face inférieure, de part et d'autre de la ferme, se trouvent deux mortaises qui n'ont conservé que leur cheville de bois (fig. 165).



Fig. 164. Détail des assemblages de l'US 3102, EA S3.2 MN, cliché de F. Van Boxem



Fig. 165. Détail d'une mortaise vide au nord de la ferme de charpente du secteur 3.3, EA S3.2, cliché de F. Van Boxem

L'US 3103 (fig. 166) correspond à l'encastrement de la sablière haute III du pan de bois (170 x 9 x 10 cm) dans la maçonnerie à une altitude de 25,39 m. L'encastrement a nécessité le creusement d'un trou dans la maçonnerie préexistante du mur de refend. En effet, l'interface de

l'US 2100 est accidentée et caractérisée par des briques qui ont été brisées pour intégrer la pièce de bois.



Fig. 166. Détail de l'encastrement de l'US 3103, EA S3.2 MN, cliché de F. Van Boxem

Couvrement

Le couvrement de ce secteur est assuré par une toiture en bâtière qui repose sur la ferme de charpente du secteur 3.3. Dans le secteur 3.2, seuls des chevrons reposant sur la panne faîtière et les pannes ventrières sont visibles. La même sous-toiture noire que celle du secteur 3.1 est fixée entre les chevrons et le voligeage des tuiles (fig. 165, p. 164 et 167).



Fig. 167. Détail de la trappe de l'escalier escamotable, EA S3.2 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

Revêtement de sol

Le sol est occupé par la trappe de l'escalier escamotable (117 x 71 x 16 cm), située à 25,27 m. Cet escalier est de la marque « Mercura » et est donc datable de la seconde moitié du XX^e siècle (fig. 167, p. 165 et 168).



Fig. 168. Escalier escamotable menant au secteur 3.2, EA S3.2 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

3. Secteur 3.3

Ce secteur particulier est une petite pièce qui s'inscrit dans le volume délimité par la ferme de charpente nord. Au sud, ce secteur est délimité par la maçonnerie de la façade postérieure (fig. 169). Cette dernière est entièrement enduite de ciment et ne permet pas d'analyse visuelle. Les limites orientale et occidentale sont caractérisées par des plaques de bois qui masquent toute visibilité sur les chevrons. Le sol est caractérisé par un couvrement de lames de plancher de largeur variable entre 20 et 30 cm dont les assemblages n'ont pu être observés.



Fig. 169. Vue de la maçonnerie sud, du couvrement et du revêtement de sol, EA S3.3, cliché de F. Van Boxem

La ferme de charpente a également été analysée par dendrochronologie (fig. 170). Cette ferme se compose d'un entrait (n° 4), de deux arbalétriers (n° 1, 3) et d'un poinçon (n° 2). Une panne faîtière à laquelle un lien longitudinal central est assemblé côté nord permet de contreventer la ferme. Des pannes face aplomb sont également présentes sur l'entrait.

L'ensemble est constitué de chêne (*Quercus* sp.) et possède la marque d'assemblage « I » réalisée au ciseau sur la face nord (fig. 171 et 173) et contremarquée à l'est (fig. 172). Des mortaises vides sont présentes au niveau de l'entrait.

Dans son analyse A. Weitz suggère qu'il s'agit d'une fermette dont le portique inférieur aurait disparu lors de l'aménagement de la cage d'escalier. Cet aménagement aurait supprimé les jambes de forces et les aisseliers qui s'intégraient dans les mortaises actuellement vides¹⁵⁶. Un relevé de la ferme ainsi qu'une proposition de reconstitution de l'état initial du portique inférieur ont été réalisés (fig. 170).

¹⁵⁶ WEITZ A., *op. cit.*, p. 21.

L'analyse dendrochronologique a permis d'établir une date d'abattage comprise entre 1642 et 1653¹⁵⁷ pour les bois mis en œuvre dans la ferme de charpente du secteur 3.3.

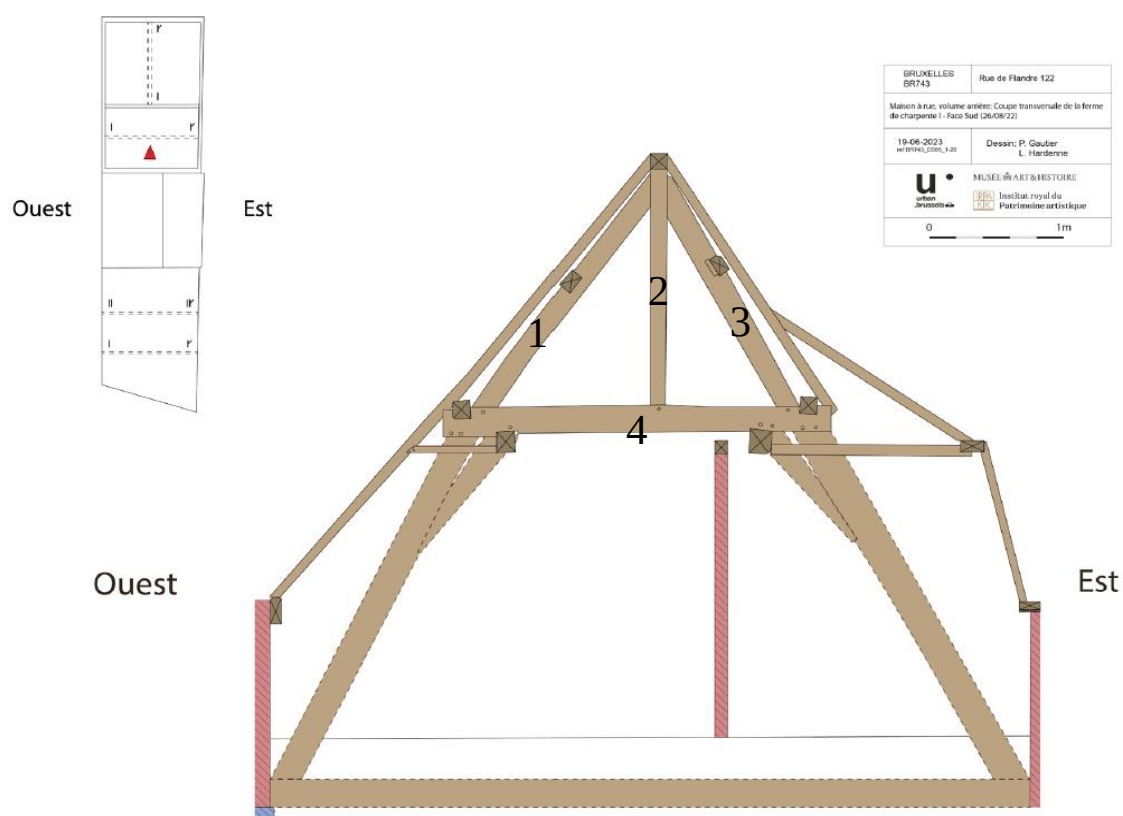


Fig. 170. Relevé de la ferme de charpente (US 3201) et proposition de reconstitution du portique inférieur (traits tillés), EA S3.3 MN, DAO P. Gautier, L. Hardenne, ©Urban.brussels, Musée Art et Histoire, Institut royal du Patrimoine artistique

¹⁵⁷ WEITZ A., *op. cit.*, p. 37.



Fig. 171. Marque « I » sur la face nord du poinçon, EA S3.3, cliché de F. Van Boxem



Fig. 172. Contremarque « A » sur la face nord côté est de l'entrait, EA S3.3, cliché de F. Van Boxem



Fig. 173. Marque « I » sur la face nord côté ouest de l'entrait, EA S3.3, cliché de F. Van Boxem

4.2. Le bâtiment de liaison (Ensemble B)

4.2.1. Structuration générale

Ce bâtiment (Ensemble B) occupe la partie orientale du centre de la parcelle. Ce deuxième volume occupe une surface au sol de 13,33 m². L'édifice se développe en profondeur sur deux niveaux. Une partie de la cave du secteur -1.5 se situe sous ce bâtiment¹⁵⁸. Le rez-de-chaussée ainsi que le premier étage sont de plan rectangulaire.

Les maçonneries nord, sud et ouest du rez-de-chaussée (secteur 0.4) sont percées de trois baies de portes qui donnent respectivement accès aux secteurs 0.2, 0.7 et 0.6. La maçonnerie ouest est également percée de deux baies qui amènent un éclairage provenant du secteur 0.5.

La maçonnerie nord du premier étage (secteur 1.4) est percée d'une baie de porte qui donne accès au secteur 1.2. La maçonnerie ouest est percée de deux baies qui amènent un éclairage naturel. Un cabinet de toilette lambrissé d'une surface de *ca.* 1,2 m² occupe le coin nord-ouest du secteur et ne sera pas étudié ici.

4.2.2. Rez-de-chaussée

1. Secteur 0.4¹⁵⁹

Mur nord

Cette maçonnerie est la plus grande fenêtre ouverte sur la face « extérieure » de la façade postérieure. Cette portion de maçonnerie se compose d'une baie rebouchée sur la moitié occidentale et d'une baie de porte, qui donne accès au secteur 0.2, rejetée contre le mur oriental.

Le vestige le plus ancien de ce mur nord (**US 401**) se compose de briques à matrice rouge homogène montées en appareil croisé. Les briques, de format 26,5 / 27,5 x 13 / 13,5 x 5,5 / 6 cm, sont liées avec un mortier de chaux blanchâtre légèrement hétérogène (avec des fragments de charbon) à joints fins à moyens (de 0,5 à 1,5 cm). Cette maçonnerie présente les mêmes caractéristiques que celles visibles dans les autres secteurs permettant de voir la façade postérieure (**US 272 – 1100 – 1300 – 2030 – 2060**). L'**US 401** est recouverte d'une couche de finition composée d'enduit de chaux de *ca.* 5 cm d'épaisseur puis de *ca.* 3,5 cm de ciment. C'est sur cette dernière qu'ont été installés des carrelages de céramique (**US 400**).

Le fait d'une baie rebouchée de 68 x 169 cm est visible dans la maçonnerie nord du secteur 0.4. L'encadrement de celle-ci se compose de huit éléments lithiques (**US 405** jusqu'à **412**). Hormis l'appui qui est en pierre bleue (**US 405**), les parties visibles du linteau et du jambage sont en pierre blanche.

¹⁵⁸ Ce secteur ayant déjà été abordé dans l'étude générale des caves de l'ensemble A, il ne sera plus abordé ici.

¹⁵⁹ Voir annexe 3, Secteur 0.4

L'US 405 présente sur ses interfaces supérieures et inférieures des cavets qui semblent indiquer que l'appui actuel pourrait être le remploi d'une ancienne traverse en pierre. Un sondage a permis de confirmer la présence de cavets sur les deux faces (fig. 174).

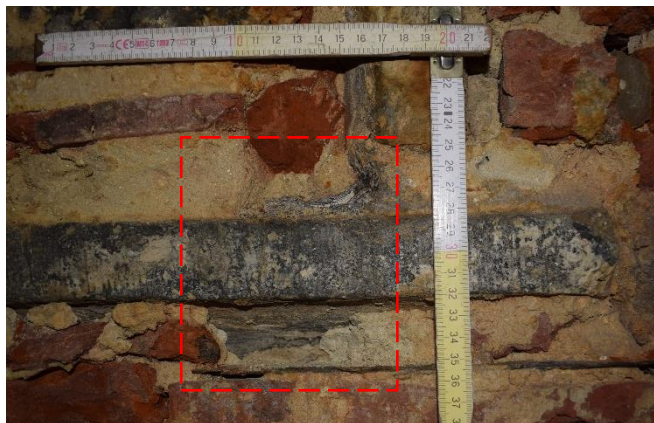


Fig. 174. Dégagement partiel des chanfreins de l'US 405, EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem

L'usage de la pierre bleue est attesté en région bruxelloise dès le milieu du XV^e siècle. Les premiers exemples sont identifiés dans deux types de contexte : 1° Remploi de pièces taillées et moulurées dans la fourrure d'un mur de l'*Aula Magna* (salle d'apparat du Coudenberg) ; 2° Marches d'escalier à vis en place dans la collégiale Saint-Pierre-et-Guidon (Anderlecht) et dans l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon (Bruxelles)¹⁶⁰. Si des exemples de cette utilisation existent dès le XVI^e siècle, par exemple dans la galerie de l'Hôtel d'Hoogstraeten (Bruxelles), il semble que la majorité des exemples actuellement connus concernent des contextes issus de la reconstruction faisant suite au bombardement de Bruxelles en 1695, et du XVIII^e siècle¹⁶¹.

Pour la période précédant 1695, l'approche pourrait être biaisée par les destructions engendrées. Cependant, l'utilisation de la pierre bleue durant cette période pourrait être relativisée par la prépondérance de l'utilisation de calcaire gréseux dans les encadrements de fenêtres, tant dans les contextes de l'habitat urbain que dans des contextes plus prestigieux. En outre, l'arrivée de la pierre bleue pourrait être mise en lien avec un changement typologique des fenêtres : la disparition progressive des croisées en pierre. Cette dernière avait notamment pour rôle de soutenir les linteaux composés de deux éléments lithiques. En effet, les caractéristiques de résistance et la possibilité d'extraire des pièces monolithiques de portée plus importante en pierre bleue qu'avec de la pierre blanche ont supprimé cette nécessité¹⁶².

L'ensemble de l'encadrement en pierre de la maçonnerie étudiée est homogénéisé grâce à une taille de finition au ciseau perpendiculaire aux arêtes avec des sillons de *ca.* 0,3 cm de largeur et *ca.* 30 coups / 10 cm. Ce type de taille pourrait être rapproché de la phase IIb qui apparaît dès 1425 et se poursuit bien au-delà du XVI^e siècle¹⁶³ dans la chronologie des techniques de taille des pierres blanches brabançonnaises et flamandes de Frans Doperé. Des couches de finition sont également observables à la jonction entre le tableau du jambage et l'appui visible (entre les US 405 et 406). Cette double homogénéisation semble indiquer la possibilité que l'encadrement de la baie ait été réalisé dès son origine de façon composite. Une analyse plus poussée du mortier faisant la jonction entre les US 405 et 406 pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse.

¹⁶⁰ MODRIE S. et SOSNOWSKA P., « Aperçu de l'apport de l'archéologie à l'étude du matériau », dans *Le commerce de la pierre bleue à Bruxelles sous l'Ancien Régime. Des Le Prince à Rutty*, Bruxelles, Editions Safran, 2021, p. 165. (*Histoire*, n° 11).

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 170.

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ DOPERE F., *Dater les édifices du Moyen Âge par la pierre taillée*, Bruxelles, Editions Safran, 2018, p. 207 - 208.

Une modification est visible dans la mouluration de la feuillure de l'embrasure extérieure de l'encadrement de la baie entre la partie supérieure et la partie inférieure. Suite à un sondage (fig. 175), il apparaît qu'en partie basse la feuillure se présente comme une battée à angle droit (**US 408**), alors qu'en partie supérieure la feuillure prend la forme d'un cavet (**US 409**).

Ceci pose question car la feuillure à cavet de l'**US 409** ne semble pas montrer que cet élément soit une ancienne traverse. De plus, les interfaces supérieures et inférieures de cet élément sont caractérisées par l'usage d'ardoises dans le mortier. Serait-il possible que cet élément lithique ait été remplacé lors d'une éventuelle suppression de croisée ? Un sondage complémentaire et plus profond devrait permettre de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse, par exemple en observant si des traces de retaille sont visibles derrière le cavet.

Il apparaît également que les deux gonds actuellement observables sont de forme et de pose différentes. En effet, le gond inférieur, à 18,92 m, de section ronde (2 cm de diamètre) est plus massif et situé entre les **US 407** et **408**. Il est posé dans le mortier qui crée l'interface entre ces deux éléments (fig. 176). Le gond supérieur, à 19,30 m, de section carrée (1,2 cm de largeur) est plus fin et semble avoir endommagé l'**US 409** lors de son intégration (fig. 177). La hauteur à laquelle se trouvent ces deux gonds pose également question quant au système de contreventement qui y aurait été accroché.

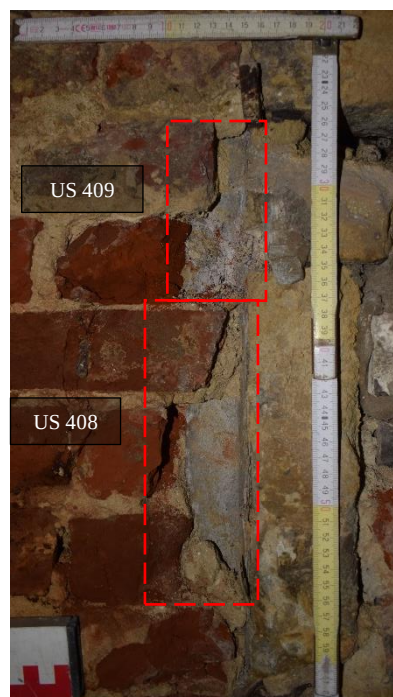


Fig. 175. Sondage des US 408 et 409, EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem



Fig. 176. Gond de section ronde, EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem



Fig. 177. Gond de section carrée, EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem

L'**US 411** (27,5 x 5,5 x 25 cm) traverse la maçonnerie et est visible depuis le secteur 1.2. L'alignement de ce dernier avec l'arc de décharge (**US 1101**) toujours en place dans la maçonnerie d'origine de la façade (**US 110**) laisse à penser que cette baie pourrait constituer les vestiges les mieux conservés du premier type d'ouverture de la façade postérieure.



Fig. 178. Face nord de l'US 411, EA S1.2 MS, cliché de F. Van Boxem

Un départ de chanfrein semble visible au niveau de l'interface nord-est de l'US 411 (fig. 178). Ceci pourrait montrer l'éventuelle utilisation d'éléments de remploi pour l'encadrement en pierre blanche de cette baie.

Dans le cas où la maçonnerie sud du secteur -1.3 serait dégagée, cela permettrait d'observer l'interface nord des US 405 jusqu'à 410. Une analyse de ces faces pourrait ainsi permettre de déterminer si d'autres marques de ce type sont visibles.

Le rebouchage de la baie (US 404) se compose d'une maçonnerie mêlant des briques à matrices homogène et hétérogène fragmentaires et posées sans recherche apparente d'appareillage. L'US 404 est également visible depuis le secteur 1.2. Elle remonte jusqu'à 20,13 m pour combler le vide laissé par le retrait du linteau en bois situé à l'arrière de l'US 412.

Une couche de finition de 1,5 cm d'enduit de chaux recouvert d'un badigeon de chaux brun est visible sur une bande d'environ 17 cm de large sur l'US 404 au niveau de la jonction entre le mur nord et le mur ouest du secteur 0.4. Cette bande de finition a été emprisonnée lors de l'installation du système de canalisation montant vers le secteur 1.4.

US	Type de pierre	Dimensions (cm)	Type de taille	C/10 cm	Mouluration
405	Pierre bleue	75 x 6,5	Parallèle	30	Battée
406	Pierre blanche	40,5 x 6	Parallèle	22	Battée
407	Pierre blanche	20,5 x 19	Parallèle	31	Battée
408	Pierre blanche	27,5 x 7,5	Parallèle	?	Battée
409	Pierre blanche	7 x 10 x 10	?	?	Cavet
410	Pierre blanche	40 x 15,5 x 8,5	Parallèle	30	Cavet
411	Pierre blanche	27,5 x 5,5 x 25	Parallèle	28	Cavet
412	Pierre blanche	53 x 11 x 15	Parallèle	30	Cavet

Tableau 2 : Synthèse des types de pierre, dimensions, types de taille, nombre de coup par 10 cm (C/10 cm) et mouluration des éléments lithiques composant l'encadrement de la baie rebouchée (EA, S0.4, MN)

L'intégration d'un piédroit en pierre bleue (US 413) semble avoir provoqué une perturbation de la maçonnerie (US 402) entourant partiellement l'encadrement en pierres (US 405 – 406 – 407 – 408 – 409) de la baie rebouchée. Ce piédroit (176 x 21 x 25,5 cm) est caractérisé par la présence d'un chanfrein sur son arête sud-est et une battée au niveau de l'arête nord-est.

Plusieurs traces liées aux différents systèmes d'ancrage pour montant de porte ou de liaison avec la cloison actuelle située sous l'escalier du secteur 0.2 sont visibles sur ce piédroit. A 17,63 m et à 18,53 m se situent deux cavités creusées dans le chanfrein. La cavité inférieure est encore

remplie de plomb enfoncé dedans pour y sceller un élément de ferronnerie (fig. 180). Cependant, aucune trace correspondant à un tel système n'est observable sur le piédroit oriental de la porte. Au niveau de la battée, quatre traces indiquent des systèmes de liaisonnement entre le piédroit et la cloison située sous l'escalier du secteur 0.2. Un dernier métallique (15,5 x 5,5 cm) et couvert de couches de finition pigmentées est situé à 17,56 m. Il liaisonne le piédroit (**US 413**) avec la cloison de bois (fig. 179).



Fig. 179. Dernier élément métallique faisant le lien entre l'US 413 et la cloison de l'escalier, EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem



Fig. 180. Détails des ancrages du chanfrein de l'US 413, EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem

Le restant du piédroit occidental de la porte est constitué des **US 414** à **419** en pierre blanche. Ces éléments en pierre blanche sont entourés d'une maçonnerie (**US 403**). Cette dernière est également visible dans le secteur 1.2. Le mortier de pose des **US 403** et **414** à **419** semble être le même. Les éléments en pierre blanche ont la même battée au niveau de l'arête nord-est que l'**US 413**.

Les traces de taille au ciseau sur les **US 414** à **418** présentent de légères variations. La largeur des sillons oscille entre 0,3 et 0,5 cm. Plusieurs éléments présentent une superposition de marques de taille (**US 415** – **416** – **417**) (fig. 181). Les sillons, qui peuvent être profonds, sont soit perpendiculaires aux arêtes (**US 416** – **418**), soit obliques (**US 415** – **417**), soit de forme convexe entre deux arêtes (**US 414**) (fig. 182). Les sillons de l'**US 419** ne sont plus visibles.

US	Type de pierre	Dimensions (cm)	Type de taille	C/10 cm	Mouluration
413	Pierre bleue	176 x 21 x 25,5	Parallèle	33	Chanfrein et Battée
414	Pierre blanche	26 x 13 x 25,5	Convexe	17	Battée
415	Pierre blanche	19 x 17,5 x 25,5	Oblique	22	Battée
416	Pierre blanche	29,5 x 10 x 9	Parallèle	24	?
417	Pierre blanche	21,5 x 10,5	Oblique	26	?
418	Pierre blanche	22,5 x 12	Parallèle	?	?
419	Pierre blanche	22 x 19	?	?	?

Tableau 3 : Synthèse des types de pierre, dimensions, types de taille, nombre de coup par 10 cm (C/10 cm) et mouluration des éléments lithiques composant le piédroit occidental de la baie de porte (EA, S0.4, MN)



Fig. 181. Superposition de traces de taille, EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem



Fig. 182. Sillons profonds et taille de forme convexe (US 414),
EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem

Le piédroit oriental de la porte (fig. 183) se compose de huit éléments en pierre blanche moulurés (US 420 à 425 et 427 – 428) d'un cavet au niveau de l'arête sud-ouest et d'une battée au niveau de l'arête nord-ouest (US 420 – 422 – 424 – 425 – 427 – 428). Les US 421 et 423 ne possèdent pas de battée, celle-ci est remplacée par l'intégration de briques. Une hypothèse vraisemblable serait que des éléments permettant l'ancrage d'un système de fermeture de porte auraient pu se trouver à la place de ces briques. Un linteau en bois (US 426) avec une battée sur son interface inférieure est à 19,48 m de hauteur. Ceci indique qu'une porte était présente et s'ouvrait du secteur 0.4 vers le secteur 0.2 avant sa disparition.

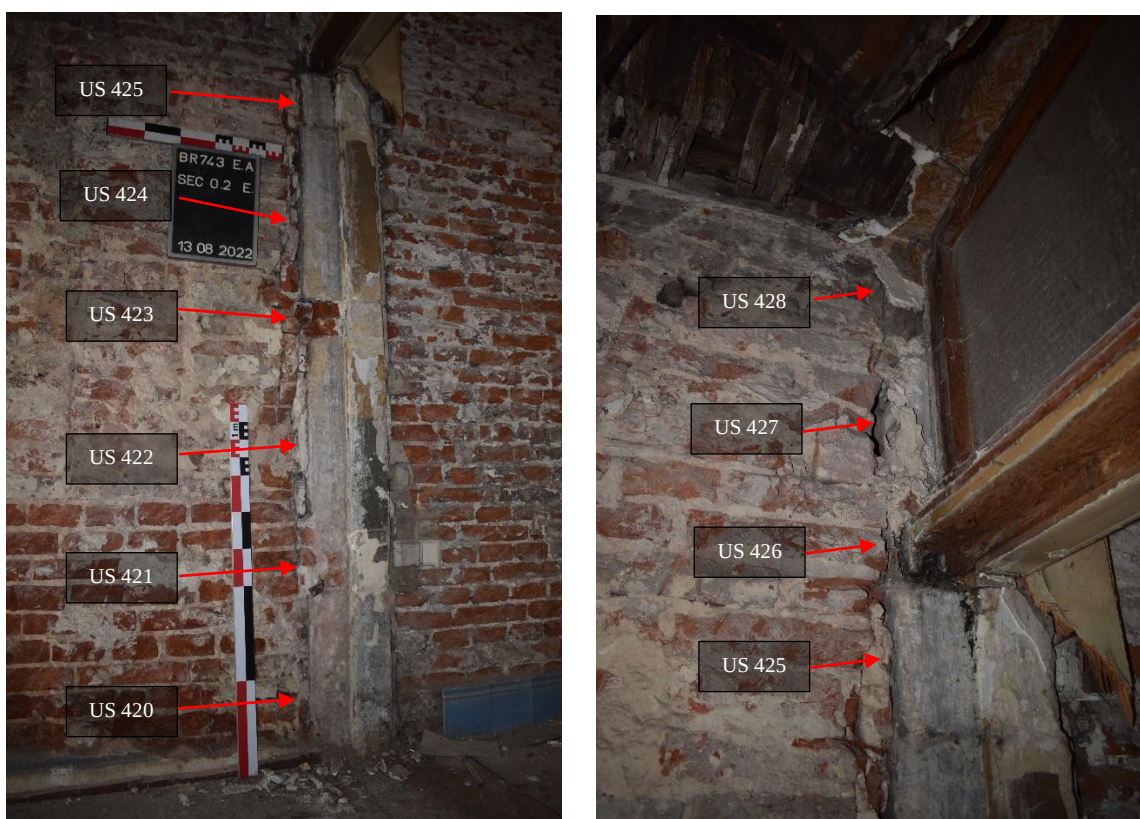


Fig. 183. Piédroit oriental de la baie de porte, EB S0.4 MN, clichés de F. Van Boxem

L'ensemble des éléments lithiques de ce piédroit oriental est d'une grande homogénéité du point de vue des moulurations (cavet et éventuelle battée). Les battées possèdent toutes une taille au ciseau oblique par rapport aux arêtes. Les cavets présentent une taille au ciseau parallèle à l'orientation du profil. Ces éléments semblent inscrire la taille de ces pièces dans la phase IIb de la chronologie des techniques de taille des pierres blanches brabançonnaises et flamandes de Frans Doperé¹⁶⁴. Il serait intéressant de réaliser un sondage au pied de l'US 420 afin de déterminer si le congé de la moulure ainsi qu'un éventuel seuil ancien sont encore présents ou décelables. Ceci permettrait de documenter un niveau de circulation ancien. En effet, le seuil actuel de la porte est constitué d'un élément en pierre bleue. Ce dernier est mis au niveau du couvrement de sol des dalles de granito (US 590) du secteur 0.2 et des carreaux de ciment du secteur 0.4. Ce seuil est placé entre les deux piédroits de la porte (fig. 184).



Fig. 184. Seuil placé entre les piédroits, EB S0.4 MN, cliché de F. Van Boxem

¹⁶⁴ DOPERE F., *op. cit.*, p. 207 - 208.

L'intégration du piédroit oriental semble avoir interrompu la maçonnerie orientale du secteur 0.2. L'**US 319** est une grande couture verticale partiellement rebouchée de fragments de briques qui interrompt l'**US 321**.

En revanche, dans le secteur 0.4, l'interface entre les **US 420 à 425** et l'**US 480** semble indiquer que la maçonnerie a été édifiée contre le piédroit (fig. 185). Le mortier de pose de l'**US 480** semble être pressé contre les éléments du piédroit en certains endroits (**US 420 – 424**) ou recouvrir l'interface nord de certaines briques (**US 422 – 423**) de l'**US 480**.

Ces observations permettent de proposer une chronologie relative pour l'édification des maçonneries de cette zone. La maçonnerie orientale du secteur 0.2 serait préexistante. Puis le piédroit oriental de la baie de porte vient l'interrompre. Et enfin, la maçonnerie orientale du secteur 0.4 est édifiée contre ce piédroit. Cette hypothèse pourrait être corroborée par la comparaison entre le plan de Lefebvre d'Archambault de 1774 et le premier relevé cadastral de Bastendorff en 1821 qui situent l'édification de ce couloir de liaison entre ces deux repères chronologiques.

En termes de finition, l'imposte et les battées des deux piédroits possèdent des traces de couches d'une imitation « faux-bois » (fig. 179, p. 174) présente dans la cage d'escalier jusqu'au deuxième étage ainsi que des couches picturales de couleur grise / blanche et beige.



Fig. 185. Détail de l'interface entre le piédroit et l'**US 480**, EB S0.4 ME, clichés de F. Van Boxem

US	Type de pierre	Dimensions (cm)	Type de taille	C/10 cm	Mouluration
420	Pierre blanche	47 x 27	Parallèle	18	Battée et Cavet
421	Pierre blanche	18 x 16	?	?	Cavet
422	Pierre blanche	56 x 27,5	Parallèle	?	Battée et Cavet
423	Pierre blanche	15,5 x 12	Parallèle	?	Cavet
424	Pierre blanche	57 x 27	Parallèle	13	Battée et Cavet
425	Pierre blanche	27 x 18,5	?	?	Battée et Cavet
427	Pierre blanche	31 x 7	?	?	?
428	Pierre blanche	20 x 7	?	?	?

Tableau 4 : Synthèse des types de pierre, dimensions, types de taille, nombre de coup par 10 cm (C/10 cm) et mouluration des éléments lithiques composant le piédroit oriental de la baie de porte (EA, S0.4, ME)

Mur est

Cette maçonnerie correspond au mur gouttereau oriental de l'aile de liaison. Un tas de briques déposé lors des récents travaux cache la vue de la moitié inférieure sud de la maçonnerie qui ne pourra en conséquence pas être étudiée ici.

La maçonnerie se compose de l'**US 480**. Cette dernière possède des briques à matrice rouge homogène de format 27 / 27,5¹⁶⁵ x 13 x 5,5 / 6 cm liées par un mortier de chaux homogène blanchâtre à joints fins à moyens (de 0,7 à 1,5 cm). Jusqu'à la hauteur de la niche (**US 488**) à 18,68 m, soit sur dix-neuf assises de briques, la maçonnerie est montée avec un appareillage croisé. Au-delà de cette limite il n'a plus été observé d'appareil particulier. L'observation de l'interface nord semble indiquer l'édification *a posteriori* de l'**US 480** sur le piédroit oriental de la baie de porte. L'interface sud de l'**US 480** n'a pas pu être observée car elle est recouverte par l'enduit de la maçonnerie sud.

En termes de finition, l'**US 480** est recouverte par au moins quatre couches de badigeon alternant une pigmentation grise et blanche. Ces couches sont ensuite recouvertes par un enduit de chaux blanchâtre armé de fibres animales qui est lui-même recouvert par au moins deux couches de badigeons blanc puis gris. Au niveau du sol, il est encore possible d'observer une plinthe en céramique pigmentée en bleu et posée au ciment qui présente les mêmes caractéristiques que l'**US 400**.

Un dispositif de niche « à mitre » (**US 488**), stratigraphiquement contemporain a été intégré à la maçonnerie principale à 8,68 m d'altitude (fig. 186). Cette niche a une dimension de 29 x 46,5 cm et s'élève sur huit assises de briques de l'**US 480**. La mitre de la niche est composée de deux panneresses (27 x ? x 6 et 26 x ? x 5,5 cm) à matrice rouge homogène liées par le mortier de l'**US 480**.

¹⁶⁵ Une brique a été mesurée à 28 x ? x 6 cm.

L'intérieur de la niche est recouvert par une première couche assez fine (ca. 0,1 cm) de badigeon gris. Sur cette première couche, un enduit blanchâtre armé de fibres animales très épais a été placé en certains endroits, surtout dans la partie inférieure. Enfin, deux à trois couches de badigeons jaune / gris recouvrent l'ensemble (fig. 187).



Fig. 186. Niche à mitre (US 488), EB S0.4 ME, cliché de F. Van Boxem



Fig. 187. Détail des couches de finition de la niche à mitre (US 488), EB S0.4 ME, cliché de F. Van Boxem

Cette niche est actuellement rebouchée avec des fragments de briques liés par un mortier gris-beige qui recouvre le mortier de l'US 480.

L'ensemble des US 481 à 487 et 489 à 494 sont des rebouchages de zones comprises dans la maçonnerie formant la base de ce mur est. La datation de ces différents rebouchages reste délicate à déterminer tant du point de vue de la chronologie absolue que de la chronologie relative, si ce n'est qu'ils sont postérieurs à la maçonnerie de base (US 480).

L'US 484 est un rebouchage de briques, situé à 17,93 m, à matrice rouge ocre homogène de format 20 x 9,5 x 4,5 cm liées par un mortier gris-beige avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,4 cm) visibles. Le mortier de ce rebouchage interrompt et recouvre l'US 480. Aucune explication n'a pu être avancée pour ce rebouchage rectangulaire.

Les US 481 et 482 sont deux rebouchages situés respectivement à 18,16 m et 18,95 m. Ces deux éléments possèdent une profondeur de *ca.* 5cm, sont de forme rectangulaire et s'alignent verticalement. L'interface de ces deux rebouchages montre que les briques de l'US 480 ont été taillées (fig. 188). Une hypothèse pourrait être que ces deux US correspondent à un ancien moyen d'ancrage d'un élément vertical aujourd'hui disparu, tels que des éléments de cloison par exemple.

L'US 483 présente en partie inférieure la même interface de briques taillées. Situé à 19,28 m, ce rebouchage est lié au mortier de chaux en partie inférieure et au ciment en partie supérieure. Une hypothèse serait que cette US réponde en partie au même système d'ancrage d'un élément vertical que les US 481 et 482.



Fig. 188. Détail du creusement des briques (US 481), EB S0.4 ME, cliché de F. Van Boxem

Les US 489 – 490 – 491 présentent également un alignement vertical. L'US 489 est un rebouchage situé à 18,56 m composé de fragments de briques, voire de briquaillons, liés au mortier de chaux gris et au ciment sur 11 x 27 cm. Les US 490 et 491, respectivement à 19,12 m et 19,19 m, sont toutes deux des rebouchages composés de fragments de briques liés au mortier de chaux gris et de forme rectangulaire très prononcée de 13 x 71 cm.

Une hypothèse pourrait être que ces trois US sont le témoignage de l'accroche d'un conduit de cheminée de *ca.* 50 cm de large aujourd'hui disparu. Ce fait de cheminée semble également être observé dans le secteur 1.4 avec l'US 1173.

Les US 485 – 486 – 487 – 492 – 493 – 494 sont des rebouchages postérieurs à la maçonnerie de l'US 480 non datables et pour lesquels aucune hypothèse d'explication n'a encore pu être proposée.

Mur sud

Ce mur est percé à l'ouest d'une baie de porte qui fournit l'unique accès à l'ensemble D et au secteur 0.7. Cette maçonnerie est presque totalement enduite à la chaux et au ciment, ce qui en rend la lecture impossible. Cette zone ne sera dès lors pas étudiée.

Mur ouest

Ce mur est actuellement percé de trois baies. Au sud, une baie de porte permet d'accéder au secteur 0.6 de l'ensemble C. Au centre et au nord, deux baies situées en hauteur et donnant sur le secteur 0.5 de l'ensemble C permettent d'assurer un éclairage naturel du secteur. L'observation des maçonneries permet ici de proposer une chronologie relative partielle de l'évolution de ce mur.

La maçonnerie qui semble constituer le vestige le plus ancien de ce mur ouest (**US 540**) est constituée de briques à matrice rouge foncé de format 19 / 19,5 x 9 / 9,5 x 4,5 / 5 cm. La matrice des briques présente des taches noires de 0,2 à 1,5 cm de diamètre très visibles. Cette maçonnerie est montée avec un appareillage vertical et liée par un mortier de chaux armé de fibres animales et végétales avec des joints fins à moyens (de 0,8 à 1,5 cm). Cette maçonnerie est visible sur toute la hauteur nord et sur toute la largeur du mur.

Cette maçonnerie semble intégrer les **US 541** et **543** qui sont deux éléments ligneux situés à 19,62 m et de dimensions similaires. Ces deux éléments pourraient être compris soit comme d'anciens blochets ou comme des éléments d'un linteau ou appui de bois disparu.

L'**US 540** est percée de deux baies dont les linteaux de bois sont partiellement observables dans les **US 542** et **550**. Les jambages formés par l'**US 540** pour ces deux baies présentent des interfaces nettes sans traces de bûchage. L'interface verticale entre les **US 547** et **546** possède des couches de finition visibles sous le rebouchage de l'**US 546** (fig. 189).

La baie nord est partiellement rebouchée (**US 544**) et est constituée d'une maçonnerie de briques à matrice rouge foncé de format 17 / 17,5 x 8 / 8,5 x 4,5 / 5 cm appareillées verticalement, liées au mortier de ciment avec des joints moyens à épais (de 2 à 2,5 cm). Ce rebouchage d'une largeur de 127 cm monte depuis le sol jusqu'à 19,16 m, ce qui empêche d'estimer la hauteur éventuelle d'une ancienne baie.

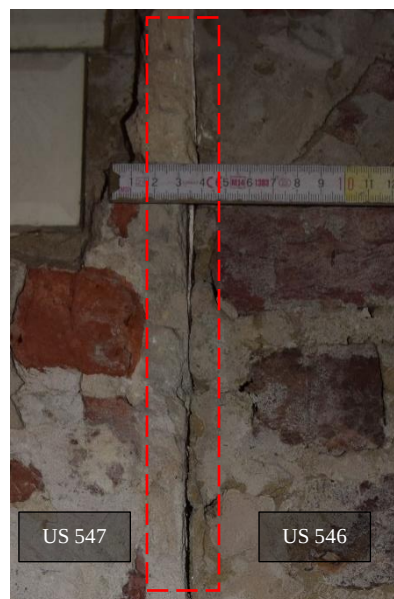


Fig. 189. Détail de l'interface nord de l'US 547, EB S0.4 MO, cliché de F. Van Boxem

La baie méridionale est également rebouchée en partie (**US 546**) par une maçonnerie qui possède les mêmes caractéristiques de format, d'appareil et de mortier que l'**US 544**. Ce rebouchage monte également jusqu'à 19,16 m sur une largeur de 120 cm. L'utilisation de ciment pour ces deux rebouchages date ces modifications dans le courant du XX^e siècle.

Les baies laissées ouvertes par ces deux rebouchages étaient anciennement fermées par des carreaux de verre de 18,5 x 18,5 x 8 cm qui étaient posés au ciment. Les récents travaux ont fait disparaître la plupart de ces éléments datables de la seconde moitié du XX^e siècle.

La maçonnerie de base (**US 540**) est recoupée par une maçonnerie en briques creuses de béton cellulaire blanc (**US 545**) de format 17,9 x ? x 4,8 cm montée en panneresses. Cette maçonnerie est liée au ciment. Elle peut être mise en relation avec les équipements et l'arrivée d'eau visible depuis le secteur 0.5. Elle serait donc datable de la seconde moitié du XX^e siècle.

L'**US 547** est une maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 20 x 9,5 x 5 cm en appareillage vertical. Les briques sont liées par un mortier blanc avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,3 cm) visibles avec joints fins (de 0,4 à 1 cm). Cette maçonnerie est recouverte par les **US 548** et **549** qui empêchent de déterminer le lien stratigraphique qu'elle entretient avec l'**US 540**.

L'**US 548** se compose d'une couche de ciment de *ca.* 2 cm de ciment sur laquelle ont été apposés des carrelages (fig. 190). Une plinthe moulurée et teintée en bleu si situe entre 17,36 m et 17,52 m. Vingt-deux rangs de carrelages rectangulaires blancs biseautés de 7,5 cm de haut se situent entre 17,52 m et 19,18 m. Un listel de couleur bleue se situe entre 19,18 m et 19,20 m. Un dernier rang de carrelages rectangulaires blancs biseautés se situe entre 19,18 m et 19,28 m. Enfin, de 19,28 m jusqu'à 19,33 m se trouve une moulure teintée en bleue. Ces éléments peuvent être datés de la seconde moitié du XX^e siècle.

L'**US 549** correspond à une couche de *ca.* 1 cm d'épaisseur d'enduit ou de plâtre pigmenté en blanc qui recouvre la maçonnerie de 19,33 m jusqu'à 20,12 m où elle laisse apparaître l'**US 540**.

Ces deux dernières couches de finition sont encore surtout visibles en partie supérieure de la baie de porte.



Fig. 190. Détail des carreaux de l'US 548, EB S0.4 MO, clichés de F. Van Boxem

Couvrement

Par manque de temps il n'a pas été possible d'effectuer une analyse détaillée de ce couvrement. Cependant, une observation générale permet d'identifier une structure en deux niveaux (fig. 191) pour le couvrement (**US 430**).

Un premier niveau de solives, situé à 20,26 m, composé de rondins d'une section de *ca.* 9 cm dont, on a à peine ôté l'écorce, permettait de fixer le lattage du faux plafond. Ces solives sont encastrées dans les maçonneries est et ouest.



Fig. 191. Traces de sciage des lames de plancher, EB S0.4 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

A 20,33 m un second niveau de solives de *ca.* 5 x 15 cm permet de soutenir les lames de plancher. Ces solives reposent à l'est sur une lambourde (qui repose elle-même sur deux solives de plus forte section) et s'encastrant à l'ouest dans la maçonnerie. Dans le coin sud-est, entre la première et la seconde solive et entre la seconde et la troisième solive, se trouvent deux voussettes en briques accolées au mur gouttereau oriental. Elles témoignent de l'ancien âtre de cheminée qui reposait sur la trémie du plancher du secteur 1.4.

Sur ce second niveau reposent des lames de plancher (**US 431**) avec un assemblage à mi-bois à feuillure en « S ». Des traces de sciage ont été identifiées sur ces planches. Ces traces semblent régulières et perpendiculaires aux arêtes, ce qui pourrait laisser à penser qu'un sciage mécanique ait été utilisé (fig. 192).



Fig. 192. Couvrement du secteur 0.4 (vue vers le sud), EB S0.4 Couvrement, cliché de F. Van Boxem

Parmi les deux solives de plus forte section qui soutiennent la lambourde orientale, un potentiel remploi semble avoir été identifié. A ca. 193 cm de la maçonnerie nord un élément de 225 x 15 x 9 cm présente un assemblage à embrèvement vide, une battée, ainsi qu'une gâche. Ces éléments semblent plaider en faveur du remploi d'un ancien montant de porte (fig. 193).



Fig. 193. Embrèvement de linteau (à gauche), gâche et battée (à droite), EB S0.4 Couvrement, clichés de F. Van Boxem

Revêtement de sol

Le revêtement (US 429) n'est que partiellement visible. En effet, un tas de briques empêche de voir le quart sud-est du secteur. Une tranchée creusée pour l'intégration des canalisations et conduites à également, en partie, éventrée le revêtement. Les carreaux déposés ont été placés sur le tas de briques.



Fig. 194. Détail des motifs des carreaux de ciment, EB S0.4 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

Cependant, il est possible d'observer que les carreaux de ciment ont un format de 20 x 20 x 2 cm. Ils sont ornés d'un motif à fleurs octogonal géométrisé entouré d'hexagones étirés et de quadrilobes rouges et beiges. Ce motif central est entouré d'une frise à motif floral et géométrique qui court tout le long des maçonneries du secteur (fig. 194).

Ces carreaux sont composés d'une première couche de ciment de base sur laquelle on venait incruster une mince couche de finition. Cette dernière est réalisée en mélangeant du ciment fin avec des colorants. Ces carreaux sont soit coulés soit pressés mécaniquement¹⁶⁶. Ce type de carreaux apparaît en Belgique dès les années 1850. Il faudra attendre les années 1870, avec la création en 1871 des usines Fiévé & Cruls à Gand, pour qu'ils soient utilisés fréquemment en Belgique¹⁶⁷. C'est également à partir des années 1850 que ces éléments sont posés de préférence sur un lit de mortier au ciment sur sable¹⁶⁸. Dans ce secteur, les carreaux de ciment sont posés sur un mortier de *ca.* 1 à 2,5 cm de ciment posé sur une couche de sable (fig. 195). Ce système recouvrait probablement l'entièreté du secteur lors de sa pose.

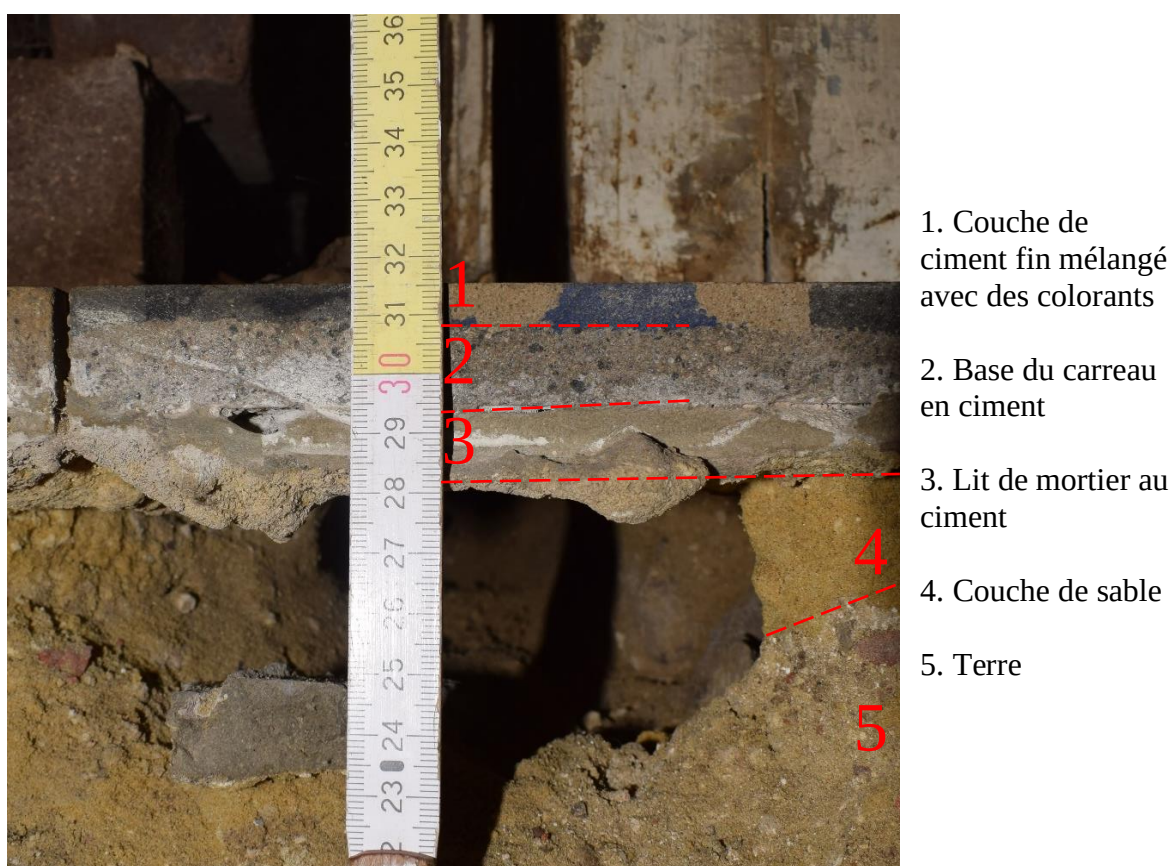


Fig. 195. Détail de la composition et de la pose des carreaux de ciment, EB S0.4 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

¹⁶⁶ .BAECK M., *Splendeurs domestiques. Les carrelages de sol et de mur en céramique et en ciment en Belgique*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2013, p. 76. (*Les dossiers de l'IPW*, n° 11)

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 72.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 262.

4.2.3. Premier étage

1. Secteur 1.4¹⁶⁹

Mur nord

Le mur nord du secteur 1.4 est percé d'une baie de porte qui donne accès au secteur 1.2. Le tiers occidental de la maçonnerie est occupé par la toilette lambrissée en bois qui ne sera pas étudiée ici.

Le vestige le plus ancien de ce mur (**US 1200**) est constitué d'une maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 13 x 5,5 cm montée avec un appareillage croisé. Les briques sont liées par un mortier de chaux beige clair à joints moyens à épais (de 1 à 2 cm). L'interface orientale semble indiquer que cette US s'appuie sur une autre maçonnerie très peu visible et située dans l'angle nord-est (fig. 196).

Cette maçonnerie principale est percée par deux baies dont l'une est partiellement rebouchée. L'interface occidentale du piédroit de la baie de porte est accidentée et plusieurs briques semblent avoir été brisées ou arrachées pour permettre la création de la baie actuelle.

Au pied de l'**US 1200** se trouve une couche de finition de *ca.* 90 cm de haut (fig. 197). Cette couche se compose d'un enduit à la chaux de *ca.* 0,6 cm d'épaisseur armé de fibres animales et recouvert d'au moins deux couches pigmentées de couleur grise. Cette première couche passe sous les gaines de câbles situées dans l'angle. Dans ces couches de finition plusieurs entailles ont été réalisées pour y faciliter l'accroche d'un deuxième enduit.

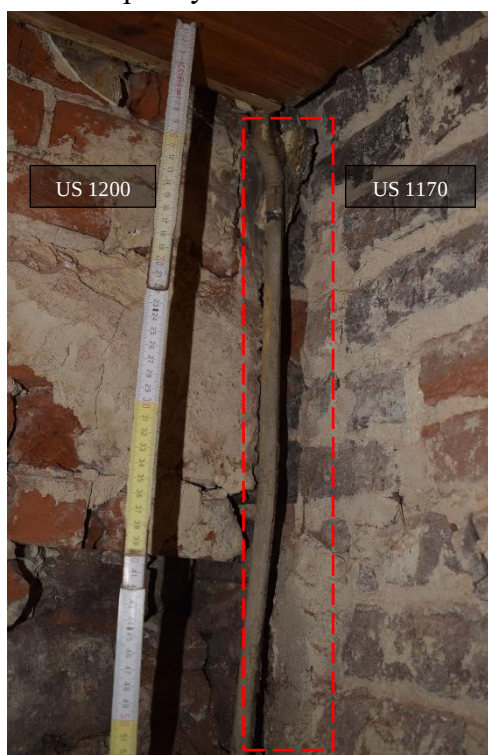


Fig. 196. Maçonnerie non identifiée dans l'angle, EB S1.4 MN, cliché de F. Van Boxem



Fig. 197. Détail enduit entaillé (US 1200), EB S1.4 MN, cliché de F. Van Boxem

¹⁶⁹ Voir annexe 3, Secteur 1.4

Le deuxième enduit est composé de chaux sur *ca.* 2 cm d'épaisseur et armé de fibres animales plus longues et en plus grand nombre que celles du premier enduit. Ce deuxième enduit se retrouve notamment dans les parties créées durant les XIX^e siècle ou à l'extrême fin du XVIII^e siècle. Ceci pourrait amener l'idée que la première couche d'enduit corresponde à un enduit antérieur aux modifications survenant au XIX^e siècle.



Fig. 198. Détail traces de taille (US 1202), EB S1.4 MN, cliché de F. Van Boxem



Fig. 199. Détail traces de taille (US 1203), EB S1.4 MN, cliché de F. Van Boxem

Deux éléments en pierre blanche (US 1202 - 1203) situés à 22,79 m qui constituent un ancien linteau partiellement visible recoupent la maçonnerie principale. Les deux pièces présentent des traces de taille au ciseau oblique par rapport aux arêtes avec des sillons de *ca.* 0,4 à 0,7 cm de large et avec *ca.* 26 coups mesurés sur 10 cm (fig. 198 et 199). L'installation de ces éléments de linteau a nécessité l'intégration de carreaux de terre cuite architecturale pour combler les vides de l'interface avec l'US 1200 (fig. 200). L'observation de l'ensemble révèle que des briques de l'US 1200 ont été enlevées ou brisées pour intégrer le linteau. Le mortier de pose de ces éléments recouvre le mortier de l'US 1200.

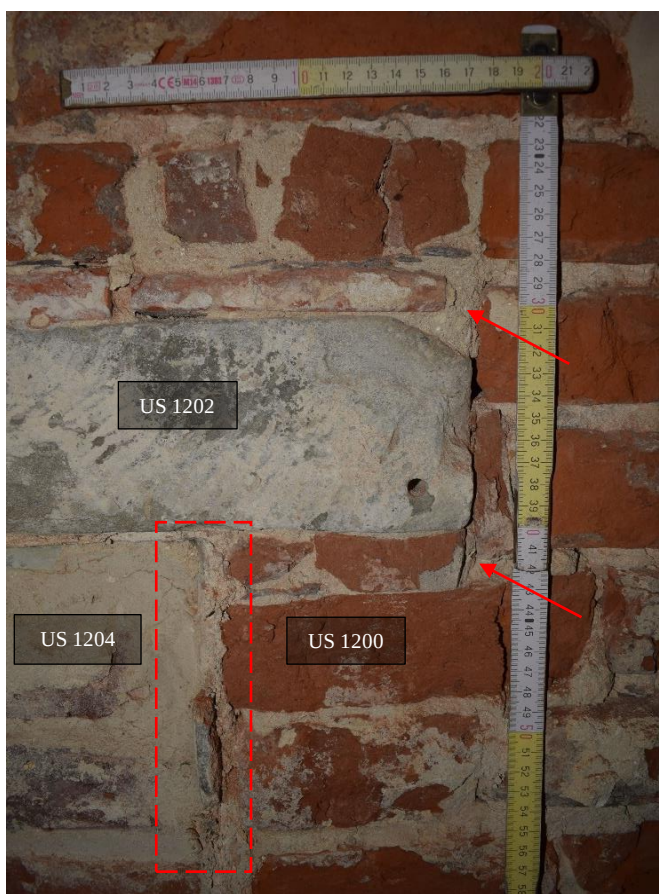


Fig. 200. Détail de l'intégration de l'US 1202 et interface entre les US 1200 et 1204, EB S1.4 MN, cliché de F. Van Boxem

La baie formée par l'intégration des deux éléments du linteau a été partiellement rebouchée (**US 1204**). Ce rebouchage partiel de la baie est réalisé avec des briques à matrice rouge foncé homogène de format 20 x 9 x 5,5 cm appareillées principalement en panneresses. Cette maçonnerie est liée par un mortier de chaux beige clair à joints beurrés qui en compliquent la lecture. Les embrasures supérieure et orientale de cette ancienne baie sont caractérisées par des couches de finition avec de l'enduit de chaux blanchâtre armé de fibres animales et des couches picturales de couleur verte (fig. 200). Ces éléments indiquent que la baie a été ouverte à un moment. La largeur et la hauteur de cette baie ne peuvent pas être identifiées puisqu'elle est partiellement cachée par le sanitaire lambrissé non étudié ici. L'**US 1204** présente également un retrait de *ca.* 2 cm par rapport au nu de l'**US 1200** et du linteau (**US 1202** et **1203**).

L'**US 1201**, située à 22,26 m, correspond au linteau en bois partiellement visible de la baie de porte actuelle. Son interface sud semble avoir été entaillée pour l'accroche d'une couche de finition. L'intégration de ce linteau semble avoir provoqué les mêmes perturbations que celles observées autour du linteau supérieur, avec la disparition de briques de l'**US 1200**.

L'**US 1205** est un percement de la maçonnerie de l'**US 1200** réalisé pour l'intégration d'un élément lithique (17 x 12 cm) non déterminé et non datable à 22,58 m. Aucune trace de taille n'a été observée sur cet élément.

Mur est

L'observation de ce mur offre un point de vue sur l'évolution du cadre bâti entre les actuels n° 120 et 122 de la rue de Flandre.

Le vestige qui semble constituer le témoignage le plus ancien de ce mur est un pignon à rampants droits sous pinacle (**US 1171**), dont cinq épis sont visibles depuis ce secteur. Ce qui semble être une console occupe la limite nord du pignon. Cette maçonnerie de briques à matrice rouge ocre homogène de format 19 x 9 / 9,5 x 4,5 cm est montée dans un appareil croisé. Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre avec des joints fins (1 cm). Dans la partie haute deux épis s'entremêlent pour donner naissance à la souche d'une cheminée surmontée à 23,09 m d'une pierre blanche de 42 x 10 cm bûchée et ne présentant pas de marque de taille. L'observation de l'interface ouest des briques n'indique aucun bûchage particulier, ce qui plaide en faveur de l'appartenance de ce pignon à un bâtiment arrière, ou *achterhuis*, situé chez l'actuel n° 120. La coupe longitudinale montre que ce pignon se poursuit dans le secteur 1.5 de l'ensemble D. Ce pignon est recoupé par la création d'un conduit de cheminée (**U 1173**).

L'édification de ce conduit de cheminée et de ses ancrages (**US 1173**), aujourd'hui bûchés ou arrachés, semblent être dus à l'occupant de l'actuel n° 122 sur le pignon du voisin. Ce conduit se compose de briques à matrice rouge foncé / noire qui présentent des taches noires et de format 19 / 20 x 9 / 9,5 x 5 / 5,5 cm. Cette maçonnerie est liée avec un mortier beige foncé constitué de nodules de chaux (de 0,1 à 0,2 cm) visibles et avec des joints fins à moyens (de 0,7 à 1,3 cm). Des traces de pigment noir sont visibles sur l'épiderme des briques de l'**US 1171** situées dans le prolongement de cette structure. Le coffre de cette cheminée faisait *ca.* 50 cm de largeur.

La souche de cheminée s'encastre dans deux épis du pignon au moyen de quatre assises de boutisses. Le restant de la souche est construit en utilisant un appareil particulier. En effet, chaque assise va voir alterner une boutisse puis deux panneresses. Ainsi, la première assise démarrera avec une boutisse au nord suivie de deux panneresses. Puis la deuxième assise démarrera avec deux panneresses au nord puis une boutisse. Cet appareil « boustrophédon » permet ainsi de superposer des boutisses une assise sur deux, ce qui permet de raidir les angles du conduit (fig. 201).

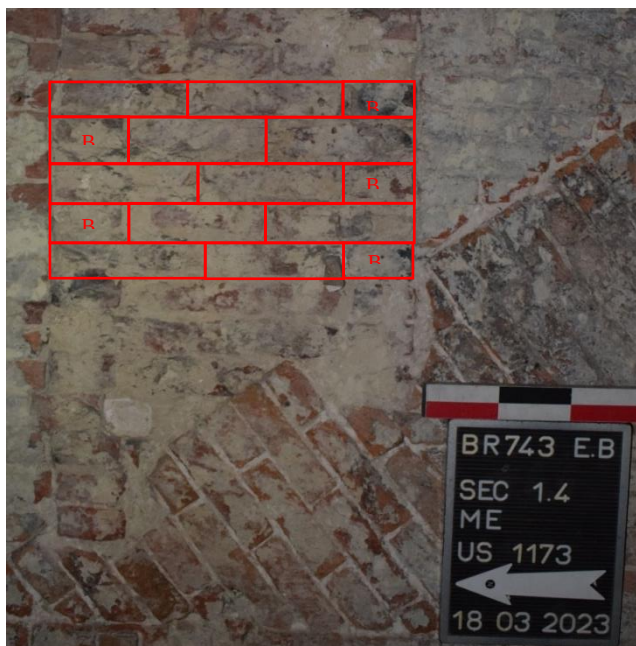


Fig. 201. Détail de l'appareil de l'US 1173, EB S1.4 ME, cliché de F. Van Boxem

La coupe longitudinale (annexe 2) montre que ce conduit de cheminée pourrait être mis en lien avec les traces des **US 489 – 490 – 491** visibles dans le secteur 0.4.

L'observation des couches de finition indique que la cheminée (**US 1173**) a existé sur le pignon durant un certain temps puisque des couches de badigeons gris de *ca.* 0,1 à 0,2 cm lient ces deux maçonneries (fig. 202).

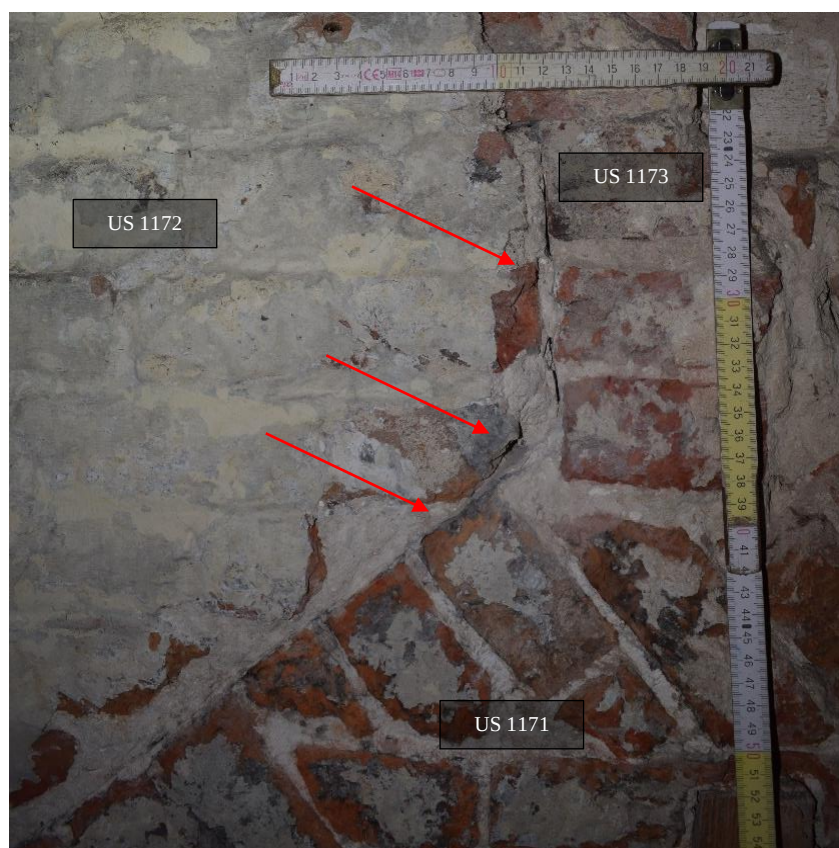


Fig. 202. Détail des couches de badigeon, EB S1.4 ME, cliché de F. Van Boxem

Cet état du pignon est recoupé par deux rebouchages (**US 1174**) peu soignés composés de fragments de briques et de terre cuite architecturale liés par une grande quantité de mortier blanc avec des nodules de chaux (de 0,2 à 1 cm) visibles.

Une première rehausse du pignon intervient avec l'**US 1172**. Cette maçonnerie de briques à matrice rosâtre / rouge foncé avec des taches noires, de format 19 / 19,5 x 9 x 4,5 cm, est montée dans un appareil croisé. Les briques sont liées par un mortier grisâtre avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm) visibles avec des joints fins (jusqu'à 1 cm).

L'interface nord de cette maçonnerie est caractérisée par quatre éléments lithiques en pierre blanche qui permettent de raidir l'angle de cette rehausse. En partant du bas :

- Pierre blanche située à 21,18 m, de 16 x 9 cm qui possède des traces de taille oblique par rapport aux arêtes et réalisées au ciseau. L'observation montre *ca.* 21 coups par 10 cm et une largeur de sillon de *ca.* 0,3 cm.
- Pierre blanche située à 21,75 m, de 35 x 9 cm qui possède des traces de taille oblique par rapport aux arêtes et réalisées au ciseau. L'observation montre *ca.* 23 coups par 10 cm et une largeur de sillon de *ca.* 0,3 cm.
- Pierre blanche située à 22,46 m, de 20,5 x 8,5 cm qui ne présente aucune trace de taille.
- Pierre blanche située à 22,94 m, de 48,5 x 9 cm qui ne présente aucune trace de taille.

L'**US 1153** est le dernier état du conduit, qui recouvre les **US 1171 – 1172**, d'une cheminée d'angle adossée arraché lors des travaux récents et dont la voussette du secteur 0.4 permettait de renforcer la trémie. Le haut du coffre est encore visible à partir de 23,22 m et a une dimension de 44 x 31 cm (fig. 203). Le coffre fait une demi-brique d'épaisseur et a été monté avec des assises de panneresses chaînées aux angles. Tout l'intérieur de ce conduit est couvert de suie. Cette cheminée adossée a été liée aux maçonneries est et sud du secteur grâce à l'encastrement de certaines briques dans ces parois.

A l'exception de l'**US 1173** et de la bande d'une largeur de *ca.* 50 cm qui la prolonge en partie inférieure et dans l'**US 1153** où la suie empêche toute observation, l'ensemble des **US 1171** et **1172** a été couvert d'au moins trois couches picturales d'abord en gris, puis en vert et enfin en blanc sur *ca.* 0,1 à 0,2 cm d'épaisseur.



Fig. 203. Restant du coffre de cheminée, EB S1.4 ME, cliché de F. Van Boxem

Une seconde rehausse du mur est (**US 1170**) construite sur la maçonnerie inférieure (**US 1175**). Celle-ci, située à partir de *ca.* 20,95 m, s'agrafe dans l'**US 1172**, où une couture verticale très nette est observable, au sud et se place contre la maçonnerie d'angle non identifiée à son extrémité nord. Cette maçonnerie se compose de briques très difformes à matrice rouge foncé voire noire de format 19,5 / 20,5 x 9 / 9,5 x 5,5 / 6 cm et montées sans appareil spécifique. Une assise de dix boutisses sur chant est observable à *ca.* 21 m (fig. 204). Les briques sont liées par un mortier très abondant gris clair / blanc hétérogène avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,6

cm) visibles et armé de fibres animales avec des joints fins à épais (de 0,5 à 2 cm). Cette rehausse utilise deux agrafes de briques situées à 22,07 m et 22,78 m pour s'accrocher à la maçonnerie préexistante de l'US 1172.

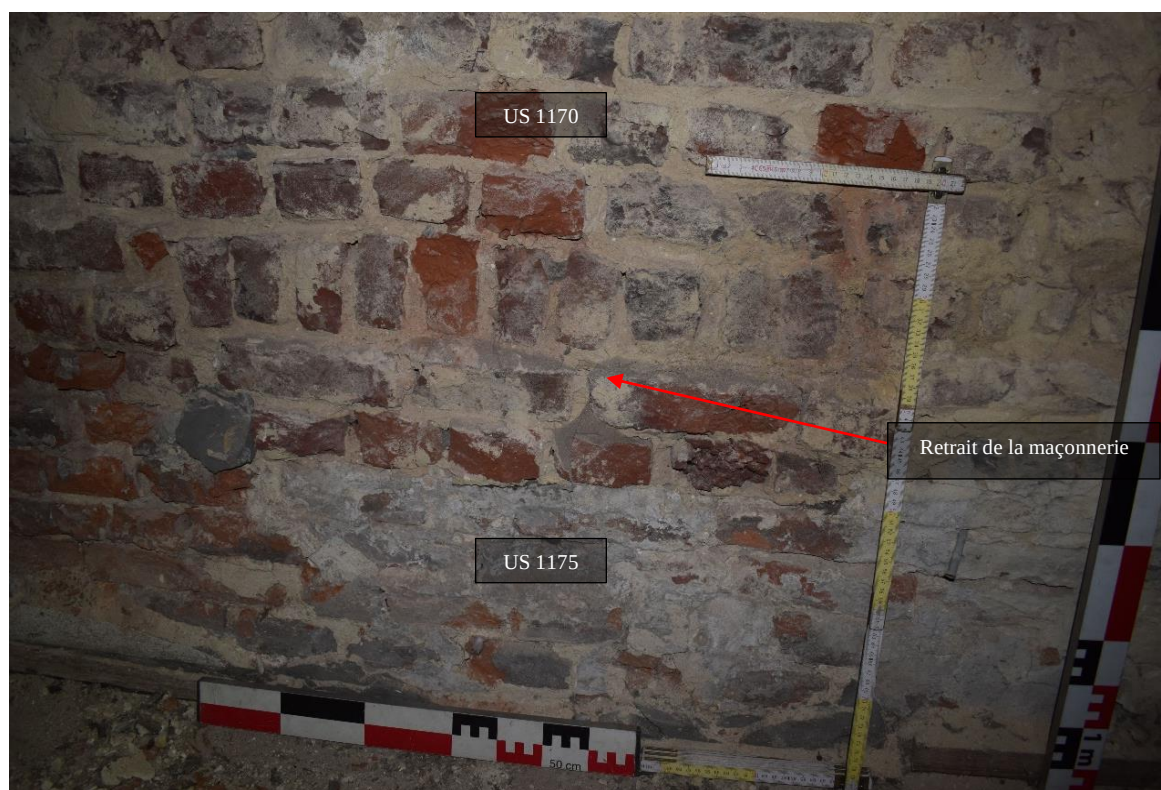


Fig. 204. Assise de dix boutisses sur chant et retrait de maçonnerie, EB S1.4 ME, cliché de F. Van Boxem

Cette seconde rehausse (**US 1170**) présente un léger retrait de *ca.* 3,5 cm par rapport à l'**US 1175** sur laquelle elle repose (fig. 204). L'**US 1175** est une maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 27 / 27,5 x 12,5 / 13 x 5,5 / 6 cm sans appareillage particulier. Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre avec des joints fins à moyens (de 0,7 à 1,5 cm). Cette maçonnerie se pose contre le premier état du pignon en partie sud (**US 1171**).

Une couche d'enduit de chaux blanc épaisse (*ca.* 3,5 cm) a été appliquée sur les **US 1170** et **1175** afin d'égaleriser la surface et de rattraper le retrait.

Mur sud

Cette maçonnerie correspond à la façade antérieure de l'ensemble D. Il s'agit de la seule zone n'ayant pas été rejointoyée au ciment encore visible. L'extrémité orientale était occupée par une cheminée d'angle arrachée lors des récents travaux. Une baie de porte rebouchée est également visible à l'ouest. Par manque de stabilité du plancher, il n'a pas été possible d'analyser les éléments en partie supérieure (trous de boulins et oculus).

La maçonnerie (**US 1150**) de briques à matrice rouge homogène de format 19 / 19,5 x 9 / 9,5 x 5 cm est montée dans un appareillage croisé. Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre très homogène avec des joints fins (de 0,5 à 1 cm). Cette maçonnerie intègre deux trous de boulins à 23,09 m composé de deux pierres blanches de *ca.* 25 / 30 x 12 cm et dont les piédroits sont faits de deux assises de briques de *ca.* 11 / 12 cm de hauteur. Des traces de taille

au ciseau avec des sillons obliques par rapport aux arêtes semblent être visibles. Les trous sont actuellement comblés par deux boutisses.

Un oculus de 53 cm de diamètre, situé à 23,39 m, occupe la partie supérieure de la maçonnerie. Celui-ci se compose d'environ trente-deux panneresses rayonnantes, les espaces générés par l'écartement des panneresses sont comblés avec des fragments de briques.

La maçonnerie principale (**US 1150**) est percée d'une baie de porte (92 x 175 cm) aujourd'hui rebouchée. Les piédroits de la baie ont une interface accidentée et recouverte de ca. 0,1 cm de badigeons blanc et gris (au moins trois couches). L'interface accidentée semble plaider pour un percement *a posteriori*. Le linteau de bois de 103 x 6,5 cm est situé à 22,51 m et couvert de onze clous devant permettre l'accroche de couches de finition. La partie inférieure de la baie est couverte de ca. 3,5 cm d'enduit de ciment qui empêche de vérifier si un seuil est encore présent.

La baie de porte est actuellement rebouchée (**US 1151**) par une maçonnerie de briques à matrice rouge foncé homogène de format 19,5 / 20 x ? x 4,5 / 5 cm montées en panneresses. Les briques semblent liées par un mortier de ciment gris clair (fig. 205) avec des joints moyens à épais (de 1,5 à 2 cm).

Le rebouchage de la baie de porte est lui-même recoupé par un rebouchage (**US 1152**), situé à 20,72 m, composé de six fragments de briques à matrice hétérogène liés avec un mortier de ciment gris foncé.



Fig. 205. Détail de l'enduit recouvrant le piédroit oriental de la baie, EB S1.4 MS, cliché de F. Van Boxem

La disparition du coffre de la cheminée (**US 1153**) permet d'observer à la fois un trou de boulin et une agrafe en fer forgé (**US 1154**) emprisonnée dans le conduit lors de l'installation de la cheminée d'angle. L'agrafe (**US 1154**) est située à 22,80 m avec des dimensions de 48 x 2 x 2 cm et correspond à l'ancrage d'une lambourde du secteur 1.5.

Mur ouest

Ce mur correspond au mur gouttereau occidental de l'ensemble B. Le mur fait une brique d'épaisseur, ca. 20 cm et s'élève jusqu'à 23,38 m d'altitude. Une baie est percée en son centre et éclaire le secteur. Au nord, un sanitaire lambrissé occupe l'espace et ne sera pas étudié. Une petite baie est percée afin de ventiler et d'éclairer le sanitaire.

La maçonnerie est homogène. L'**US 586** occupe l'entièreté du mur. C'est une maçonnerie de briques très difformes à matrice rouge foncé / noire de format 19,5 / 20 x 9 / 9,5 x 5,5 cm dans un appareil qui semble vertical. Les briques sont liées par un mortier gris très abondant à

nodules de chaux (de 0,1 à 1 cm) visibles avec des joints moyens (de 1 à 1,5 cm). Les traces d'un enduit de chaux blanc armé de fibres animales de *ca.* 2 cm d'épaisseur sont visibles sur toute l'US.

Les piédroits de la baie ne présentent aucune interruption ou perturbation. Ceci plaide en faveur d'une intégration de la baie dès l'origine. L'interface sud de l'US s'appuie contre la façade antérieure du bâtiment arrière (ensemble D) et s'y agrafe avec trois briques à 22,91 m.

La baie centrale se trouve à 21,11 m et fait 162 x 187 cm. Elle est comprise entre un appui en bois, situé à 21,11 m, avec 171 x 2 x 12 cm et un linteau en bois, situé à 23,01 m, avec 186 x 18 cm visible. Le châssis à simple frappe en bois est divisé en partie inférieure par un dormant au sud et deux ouvrants au nord. Les ouvrants sont à mouton et gueule-de-loup. La jonction entre les ouvrants et les dormants est à gorge et à noix afin d'assurer une herméticité complète. Une imposte occupe toute la largeur de la partie supérieure du châssis. Des petits carreaux à simple vitrage et à motifs étoilés sont présents dans les petits bois (fig. 206). Les vitres sont fixées au châssis grâce à des pointes de métal et du mastic de vitrier. Une crémone permet de fermer les ouvrants. La face intérieure est vernie, la face extérieure est couverte d'une couche picturale bleue. Ces éléments peuvent approximativement être datés du XIX^e siècle¹⁷⁰ ou du début du XX^e siècle.



Fig. 206. Vue extérieure du châssis, EB S1.4 MO, cliché de F. Van Boxem

Couvrement

Par manque de temps, il n'a pas été possible de réaliser une analyse détaillée de ce couvrement. Cependant, l'observation générale permet d'identifier une structure à deux niveaux (fig. 207) pour le couvrement.

Un premier niveau de solives repose sur une lambourde qui longe le mur gouttereau oriental et sur un retrait de la maçonnerie du mur gouttereau occidental.

Un second niveau composé de sablières qui reposent sur les solives du premier niveau supporte les chevrons de la toiture. Ces derniers reposent sur la panne faîtière. Des voliges, sur lesquelles sont accrochées les tuiles, reposent sur les chevrons. Les chevrons sont des rondins de bois de section ronde à peine équarris.

¹⁷⁰ BABYLAS N., BOXUS I. et JANNES L., *op. cit.*, p. 18 - 21.

Les solives du premier niveau sont de section carrée de *ca.* 9 cm. Deux solives ont une plus forte section et sont ancrées dans les maçonneries orientale et occidentale. Ces dernières sont également liaisonnées à la faîtière par un poinçon.



Fig. 207. Vue du couvrement vers le sud, EB S1.4
Couvrement, cliché de F. Van Boxem

Revêtement de sol

Le revêtement se compose de planches de *ca.* 1,5 cm d'épaisseur avec des assemblages à rainures et languettes (fig. 208). L'interface supérieure semble être constituée de lamelles de bois collées qui simulent un parquet. L'action de l'humidité semble entraîner le détachement de cette dernière couche.



Fig. 208. Vue du revêtement de sol, EB S1.4
Couvrement, cliché de F. Van Boxem

4.3. Cour (Ensemble C)

4.3.1. Structuration générale

La cour (ensemble C) est divisée entre les secteurs 0.5 et 0.6. Au nord, le secteur 0.5, de plan rectangulaire, occupe une superficie de 11 m². Ce secteur est couvert d'une dalle en béton coulé. Au sud, le secteur 0.6, de plan rectangulaire, occupe une superficie de 5,83 m². Le secteur 0.6 se situe *ca.* 15 cm plus bas que le secteur 0.5.

4.3.2. Rez-de-chaussée¹⁷¹

1. Secteur 0.5

Mur nord

Cette maçonnerie est très largement percée pour donner un accès plus large au secteur 0.3. Ce percement ne laisse que deux moignons situés aux extrémités est et ouest. La maçonnerie orientale est constituée de briques modernes liées au ciment et ne sera pas étudiée ici.

L'US 272 constitue la plus grande partie de la maçonnerie située à l'ouest. Cette dernière, analysée dans le mur sud du secteur 0.3 (cf. 4.1.5.3. Secteur 0.3, mur sud), semble constituer la maçonnerie de base qui a permis d'édifier la façade postérieure de l'ensemble A.

L'interface occidentale de l'US 272 est caractérisée par l'absence de chaînage avec l'US 549 de la maçonnerie ouest du secteur. L'interface orientale de l'US 272 est accidentée. C'est sur cette dernière que se greffe l'US 275. Cette maçonnerie est caractérisée par une bande de largeur variable d'une maçonnerie de briques de format 15,5 x 8 x 4,5 cm liée au ciment. Ce phénomène résulte peut-être du percement et de l'intégration de la poutre en « I » au niveau du rez-de-chaussée de la façade postérieure.

L'US 272 est interrompue par le rebouchage de l'US 276. Cette dernière, située à 19,56 m, se caractérise par une brique grise de 20 x 9 x ? cm posée sur chant. Cette brique est accompagnée d'un autre fragment de brique plus petit, les deux sont posées avec un mortier blanc qui déborde et recouvre le mortier beige clair de l'US 272. Une hypothèse pourrait être que ce rebouchage ait été intégré à la maçonnerie d'origine pour combler le vide laissé par la suppression d'un élément.

A 20,08 m se situe l'ancre (US 277) de la lambourde sud de l'US 600. Plusieurs couches de finition sont observables sur cet élément (fig. 209) : au moins deux couches d'enduits de chaux armés de fibres



Fig. 209 Détail des finitions de l'ancre (US 277) et de la poutrelle, EC S0.5 MN, cliché de F. Van Boxem

¹⁷¹ Voir annexe 3, Secteur 0.5

animales (la première de couleur beige foncé, la deuxième blanche), puis au moins deux couches de peinture (la première blanche, la deuxième gris bleu) également visibles sur la poutre en « I ». C'est au-dessus de cette ancre que repose la poutre en « I » qui maintient toute la maçonnerie de la façade postérieure située au-dessus du percement réalisé entre les secteurs 0.3 et 0.5.

En termes de finition, le bas de la face nord de l'US 272 est recouvert d'une couche de ciment sur une hauteur de ca. 65 cm et d'une épaisseur de ca. 1,5 cm qui se poursuit sur le mur occidental du secteur 0.3.

Mur est

Cette maçonnerie correspond au mur gouttereau occidental de l'aile du bâtiment de liaison (ensemble B). Ce mur est percé de deux baies en partie supérieure. Actuellement, l'entièreté de ce mur est couverte d'une couche de finition comprenant des carrelages blancs (20 x 20 cm) couverts de bandes bleues et de liserés rouges (fig. 210).

En partie centrale inférieure, un rectangle de 160 x 75 cm laisse apparaître des couches de finition sous-jacentes qui comprennent du ciment et des couches picturales blanches et bleues. L'ensemble des finitions en carrelages (US 590) semble être en relation avec le bain et l'évier présents sur le plan de 1998 (Mettre plan p34) de la demande de Guy Wolles pour le commerce d'animaux vivants. Ces couches datent probablement de la seconde moitié du XX^e siècle.



Fig. 210. Détail des finitions (US 590), EC S0.5 ME, cliché de F. Van Boxem

Mur sud

Cette maçonnerie (fig. 211) de briques à matrice orangée de format (? x 10 x 5 cm) est liée au ciment de 10 cm d'épaisseur. Elle permet de soutenir la dalle de béton coulée du couvrement (US 590). La maçonnerie est percée à l'est d'une baie de porte donnant accès au secteur 0.6 et d'une baie clôturée par des dalles de verre (18,5 x 18,5 x 8 cm). Une couche pigmentée blanche recouvre toute la maçonnerie.



Fig. 211. US 590, EC S0.5 MS, cliché de F. Van Boxem

Mur ouest

Ce mur correspond à un mitoyen séparant la cour du n° 122 et l'ensemble du n° 120 de la rue de Flandre. Une série d'équipements datables du XX^e siècle est encore visible en partie sud (tableau électrique et prises de courant).

Ce mur est constitué d'une extension de ca. 90 cm du bâtiment à front de rue du n° 124 (US 459). Cette extension semble constituer le vestige le plus ancien de la zone nord de ce mur ouest. Cette maçonnerie se compose de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 12 / 13 x 5 / 5,5 cm. Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre dont les nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm) sont visibles. Cette maçonnerie intègre une niche « à mitre » (US 457), qui semble stratigraphiquement contemporaine à cette extension. Cette niche de 28 x 50

cm est actuellement rebouchée avec des fragments de briques liés par un mortier de ciment gris très hétérogène. Une comparaison visuelle montre que ce mortier de ciment paraît semblable à celui utilisé dans l'US 83. L'intérieur de la niche était couvert d'au moins deux couches de badigeon gris encore visibles sur le pourtour (fig. 212).



Fig. 212. Détail des couches de finitions de la paroi nord de la niche (US 457), EC S0.5 MO, cliché de F. Van Boxem

Outre cet équipement, un muret de séparation est observable jusqu'à 19,58 m dans la maçonnerie. Cette dernière est plusieurs fois recoupée par des rebouchages difficilement datables (US 451 à 456 – 458). Une grosse reprise en sous-œuvre avec des panneresses est également visible dans l'US 450. Cette reprise, qui pourrait correspondre à un ragréage, utilise des briques du même format (18,5 / 19 x 9 x 4,5 cm) que celles de l'US 40 mais elles sont liées par un mortier beige foncé légèrement différent du mortier blanchâtre de l'US 40.

La partie sud de ce mur ouest est occupé par l'**US 464** qui rejoint le muret formé par l'**US 459**, qu'elle prolonge de 58 cm. Ensuite, elle crée une rehausse de 43 cm pour atteindre l'altitude de 20,01 m sur le dernier mètre. Cette maçonnerie est montée avec un appareillage croisé très soigné avec des joints fins à moyens (de 0,7 à 1,5 cm). Les briques ont un format de 26,5 / 27 x 13 x 5 / 6 cm et sont liées par un mortier gris clair.

L'interface verticale entre les **US 464 – 460 – 461** (fig. 213) pourrait indiquer un état antérieur du bâtiment arrière de l'actuel n° 124 de la rue de Flandre. La façade nord de ce dernier aurait été reculée de presque 200 cm pour être là où elle se situe actuellement. L'**US 521** semble témoigner de la reconstruction de la façade ainsi que de la rehausse de ce bâtiment arrière avec des briques et un mortier différents des **US 464, 512, 513 et 520**.

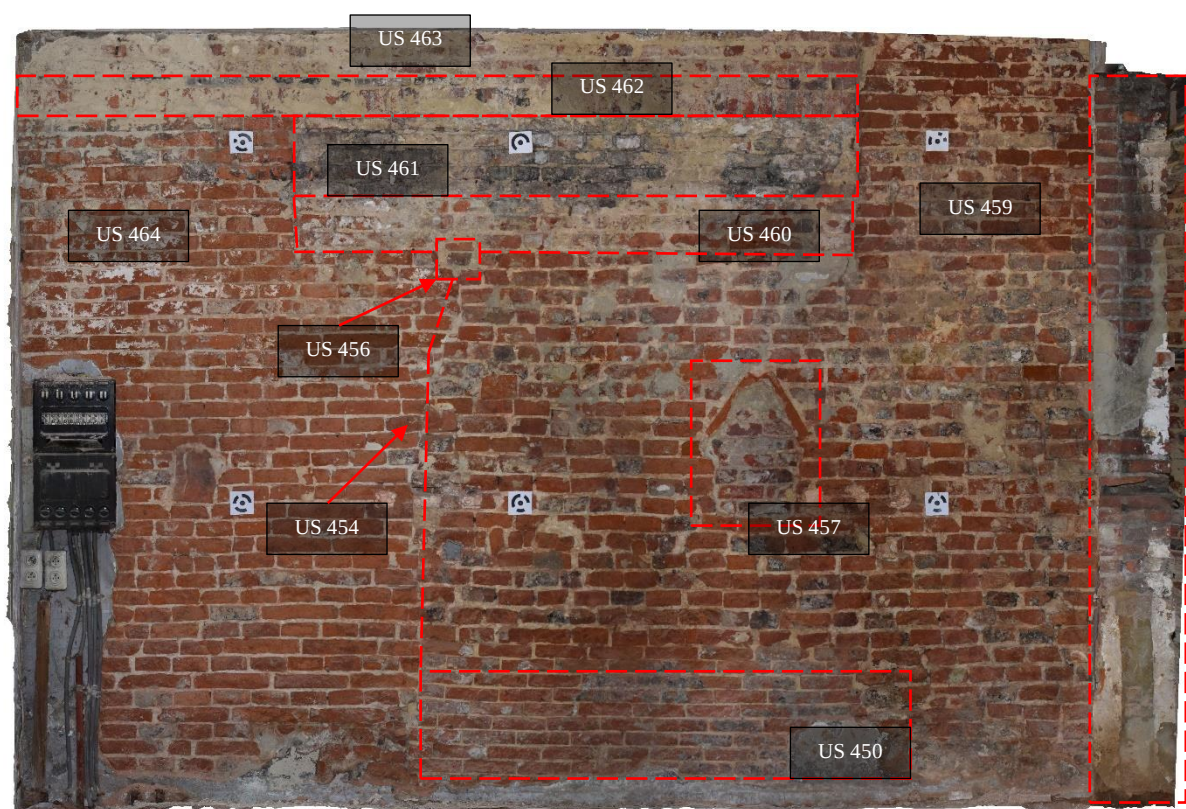


Fig. 213. Espace de la cour aujourd'hui couverte, EC S0.5 MO, photogrammétrie de F. Van Boxem

Cet état pourrait correspondre à celui présent dans le plan de Lefebvre d'Archambault en 1774 dans lequel le bâtiment arrière du n° 124 semble liaisonné au bâtiment avant par un édifice. En 1821, le relevé de Bastendorff montre qu'une modification est intervenue avec la présence d'une séparation nette entre le bâtiment avant et le bâtiment arrière du n° 124 (fig. 214 et 215).

L'espace ainsi généré de 43 cm de décrochement en partie haute est d'abord comblé par trois lits de briques (**US 460**) de grand format (27 / 27,5 x 12 / 13 x 5 / 5,5 cm). Une deuxième rehausse, constituée de cinq lits de briques (**US 461**) de plus petit format (18,5 / 19 x 9 x 4,5 cm) qui permet d'atteindre la hauteur maximale de l'**US 464**. Cette deuxième rehausse est unie à l'**US 464** par la pose d'un rang de boutisses sur chant (**US 462**) de format également plus petit (? x 8,5 / 9 x 4,5 / 5 cm). Enfin, une troisième rehausse (**US 463**), toujours de format réduit (19 x 8,5 x 4,5 cm), se prolonge dans l'**US 510** et correspond à la hauteur actuelle de 21,26 m d'altitude absolue du muret de séparation entre les n° 122 et 124 de la rue de Flandre.



Fig. 214. Indication de la liaison du n° 124 (parcelle du n° 122 surlignée en orange), Plan de Lefebvre d'Archambault, 1774, ©AVB



Fig. 215. Indication de la liaison du n° 124 (parcelle du n° 122 surlignée en orange), Plan de Bastendorff vectorisé, 1821 ©Urban.brussels

Un rebouchage (**US 465**) non datable est visible dans la maçonnerie de la zone sud de ce mur ouest (**US 464**). Sous l'ancien tableau électrique situé au sud, une couche d'enduit de ciment de plusieurs centimètres qui recouvrait l'entièreté de cette maçonnerie du secteur 0.5 avant le décapage est encore visible.

Couvrement

Le couvrement du secteur est assuré par une dalle de béton de *ca.* 20 cm d'épaisseur qui prend appui sur les quatre maçonneries qui limitent le secteur (fig. 216). Cette dalle est percée de deux lucarnes inamovibles. Elle est comprise dans l'**US 590** et ne sera pas analysée en détail par manque de temps. Cet aménagement peut être daté de la seconde moitié du XX^e siècle.

Revêtement de sol

A l'exception d'une bande de *ca.* 70 à 80 cm longeant les maçonneries sud et ouest, qui ne sera pas étudiée, l'ensemble est couvert de dalles de granito (**US 591**) analysées ci-dessus (cf. 4.1.5.1. Secteur 0.1, revêtement de sol, fig. 216).



Fig. 216. Détail du couvrement et du revêtement de sol, EC S0.5, cliché de F. Van Boxem

2. Secteur 0.6¹⁷²

Mur nord

Ce mur percé à l'est d'une baie de porte menant au secteur 0.5 et à l'ouest d'une baie vitrée correspond à l'**US 590** déjà analysée dans le secteur 0.5 (cf. 4.3.2.1. Secteur 0.5, mur sud).

Mur est

Cette maçonnerie correspond au mur gouttereau occidental du bâtiment de liaison. Dans ce secteur la maçonnerie est percée en son centre d'une baie de porte qui donne accès au secteur 0.4.

En partie inférieure, c'est l'**US 582** qui semble occuper la majorité de la maçonnerie et correspondre au vestige le plus ancien de ce mur. Cette US s'élève jusqu'à 20,23 m d'altitude avec des briques à matrice rouge foncé homogène de format 19,5 / 20 x 8,5 / 9 x 4,5 / 5 cm montées dans un appareillage vertical. Les briques sont liées par un mortier de chaux beige clair pulvérulent avec des joints moyens à épais (de 1 à 2,5 cm). Malheureusement, l'interface intérieure des piédroits de la baie n'est pas lisible car elle est partiellement enduite d'une couche de *ca.* 1 cm de ciment recouvert d'une couche picturale blanche.

La maçonnerie principale (**US 582**) intègre un linteau en pierre bleue (144 x 27 cm) situé à 19,86 m (**US 583**). Le mortier de pose de cet élément semble être celui de l'**US 582**. L'interface de l'**US 583**, tout comme celle de l'**US 582**, est nette et ne présente pas de briques cassées ou taillées. Ceci pourrait donc témoigner de la contemporanéité stratigraphique des deux US. Ce linteau est plus large de 23,5 cm que l'ouverture actuelle de la baie de porte (83,5 x 259 cm). Des traces de taille au ciseau, d'une largeur de *ca.* 4,5 / 5 cm, perpendiculaires à l'arête supérieure sont visibles. Les sillons font *ca.* 0,5 cm de largeur. L'observation a permis de relever *ca.* 25 coups par 10 cm.

Les 23,5 cm résultants de l'ouverture supplémentaire donnée par le linteau ont été rebouchés avec l'**US 581**. Cette maçonnerie est faite de briques à matrice rouge clair homogène. Le format complet n'est pas lisible mais les briques font 4,5 à 5 cm d'épaisseur. Les briques sont liées par un mortier de ciment qui recouvre en partie les briques. Ce rebouchage est visible depuis 18,12 m et sur 23,5 x 187 cm.

L'interface entre les **US 581** et **582** est une couture nette qui semble indiquer que l'**US 582** a été chaînée pour former un angle. La partie inférieure de l'**US 581** semble être caractérisée par une excroissance. La largeur du linteau et la présence de l'**US 581** semblent s'expliquer par une modification dans l'ouverture de la baie qui a été rétrécie de 23,5 cm. L'excroissance inférieure de l'**US 585** pourrait également être le témoignage d'un éventuel appui. Un élément qui semble lithique, de type pierre blanche, termine cette excroissance et repose sur une ardoise (fig. 217). Les traces de taille semblent être faites au ciseau et sont légèrement oblique par rapport aux arêtes. Ceci pourrait placer cette pièce dans la phase IIb (1425 -)¹⁷³. L'hypothèse de la transformation d'une baie en baie de porte au moyen d'un rétrécissement et de la disparition de l'allège semble envisageable.

¹⁷² Voir annexe 3, Secteur 0.6

¹⁷³ DOPERE F., *op. cit.*, p. 207 - 208.



Fig. 217. Détail de l'excroissance inférieure de l'US 581, EC S0.6 ME, cliché de F. Van Boxem

L'US 585 se compose de deux blochets en bois situés à 18,53 m et 19,53 m. Le blochet supérieur est posé avec un mortier de ciment qui recouvre l'US 582, ce qui semble plaider pour une intégration *a posteriori*. La lecture de l'interface est compliquée par la présence de ce mortier de ciment qui recouvre l'US 582.



Fig. 218. Poignée béquille extérieure, EC S0.6 ME, cliché de F. Van Boxem



Fig. 219. Poignée bouton intérieure, EC S0.6 ME, cliché de F. Van Boxem

L'huissierie de la baie de porte (**US 580**) se compose d'un ouvrant en bois (84 x 212 x 3,5 cm) situé à 17,36 m. Celui-ci est composé de deux panneaux de bois compris entre la traverse basse et la traverse intermédiaire et de neuf panneaux de verre texturé à motifs étoilés compris entre la traverse intermédiaire et la traverse supérieure. L'ouvrant est vissé (vis en croix récentes) au dormant par l'entremise de trois paumelles à trois nœuds. La quincaillerie se compose d'une poignée béquille à l'extérieur et d'une poignée bouton à l'intérieur qui reprennent le même type de forme annelée (fig. 218 et 219). Une imposte de 85 x 44,5 cm surmonte la porte. Cette huisserie est la seule encore en place pour les ensembles A, B et C. Elle est vernie du côté intérieur et couverte d'une couche picturale verte en extérieur.

Cette huisserie repose sur un seuil en pierre bleue (93 x 6,5 x 18 cm). Des traces de taille perpendiculaires aux arêtes ont été observées mais sont très effacées avec des sillons de *ca.* 0,4 cm.

L'ensemble de la maçonnerie décrite ci-dessus est surmonté par l'**US 586** (fig. 220). Cette US démarre à 20,23 m avec un léger retrait de *ca.* 1 cm pour monter jusqu'à 23,38 m, ce qui correspond à la hauteur maximale de ce gouttereau. Cette maçonnerie de briques à matrice homogène rouge foncé voire noire de format 20 x 9 x 5 / 5,5 cm est montée avec un appareillage croisé peu soigné. La maçonnerie est encore en grande partie recouverte par une couche d'enduit de chaux beige pulvérulent. Cette maçonnerie de *ca.* 20 cm d'épaisseur (une brique) a déjà été analysée dans le secteur 1.4 (cf. 4.2.3.1. Secteur 1.4, mur ouest).



Fig. 220. Retrait de l'US 586 par rapport à l'US 582, EC S0.6 ME, cliché de F. Van Boxem

Mur sud

Par manque de temps cette maçonnerie comprenant une fenêtre à guillotine n'a pas pu être étudiée.

Mur ouest

Cette maçonnerie est le prolongement du mur mitoyen observé dans le secteur 0.5 avec l'actuel n° 124 de la rue de Flandre. Le mur prolonge d'ailleurs les US visibles dans le secteur 0.5.

La partie inférieure nord de ce mur est constitué d'une maçonnerie de briques (**US 512**) à matrice rouge homogène de format 27 x 13 / 13,5 x 5 / 5,5 cm avec un appareillage vertical. Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre avec des joints fins (de 0,4 à 1 cm). Cette US est visible de ca. 18,46 jusqu'à 19,99 m. Son interface sud est masquée par un enduit de ciment. Cette US semble s'inscrire dans le prolongement de l'**US 464** du secteur 0.5.

Sur cette première maçonnerie vient reposer une assise de boutisses à matrice rouge homogène de format ? x 8,5 / 9 x 4,5 / 5 cm posées sur chant (**US 511**). Les boutisses sont liées par un mortier de ciment. Cette assise a permis d'égaliser l'ensemble du mur lors de la seconde rehausse du muret de séparation visible depuis le secteur 0.5. Cette US correspond au prolongement de l'**US 462**.

Enfin, en partie supérieure une maçonnerie (**US 510**) de ca. 4,6 m² (417 x 110 cm) constituée de briques à matrice rouge foncé homogène de format 18,5 / 19 x 9 x 4,5 cm montée en appareillage croisé repose sur l'assise de briques sur chant (**US 511**). Cette dernière maçonnerie fait actuellement le lien entre les bâtiments avant et arrière de l'actuel n° 124 de la rue de Flandre. Les briques de cette maçonnerie sont liées par un mortier de chaux blanchâtre avec des joints moyens (1,5 cm). L'**US 510** correspond au prolongement de l'**US 463**.

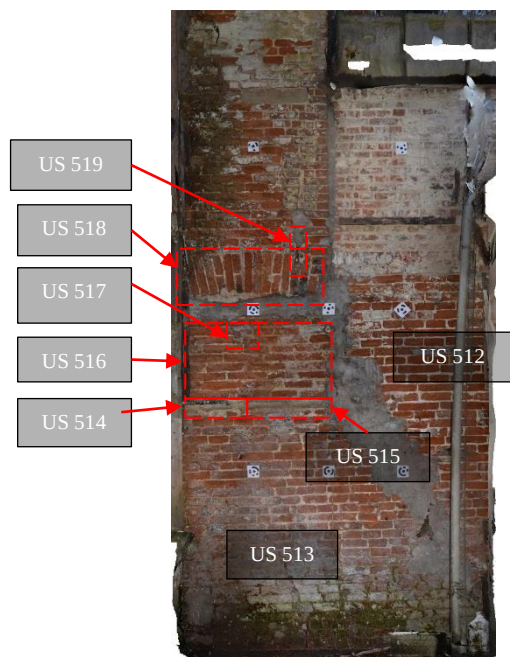


Fig. 221. Détail d'une ancienne baie rebouchée, EC S0.6 MO, photogrammétrie de F. Van Boxem

Dans la zone inférieure sud de ce mur ouest se trouve une maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 27 x 13 x 5 / 5,5 cm montée sans appareillage apparent (**US 513**). Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre à joints fins (de 0,4 à 1 cm). Cette US est visible jusqu'à 19,03 m. Son interface supérieure est caractérisée par une traverse en pierre blanche. Son interface nord n'est pas lisible à cause d'un enduit de ciment. De même que la lecture de la relation stratigraphique qu'elle entretient avec l'**US 512** est rendue délicate par les dégradations dues aux intempéries et à la végétation. Son interface sud semble se poursuivre dans l'ensemble D.

Une ancienne baie constituée d'un arc de décharge (**US 518**, fig. 221) et d'une traverse constituée de deux éléments en pierre blanche (**US 514** et **515**) est visible au-dessus de cette maçonnerie. La traverse est située à 19,03 m et n'est pas entièrement visible, l'**US 514** semble se poursuivre

dans l'ensemble D. Les deux éléments possèdent des traces de taille au ciseau qui sont parallèles à l'orientation du profil de la traverse. Ce type de taille au ciseau est actuellement repris dans la phase IIb de la chronologie des techniques de taille des pierres blanches brabançonnaises et flamandes établie par Frans Doperé. Cette phase apparaît dès 1425 et se poursuit bien après le XVI^e siècle¹⁷⁴. Les sillons semblent avoir de *ca.* 0,2 à 0,3 cm de large. La pierre étant très usée et les dimensions assez restreintes, il n'a pas été possible de calculer le nombre de coups sur une bande de 10 cm. Cependant, *ca.* 15 coups ont été relevés sur 5 cm. Les cavets supérieur et inférieur présentent au moins quatre à six couches picturales grises (fig. 222).

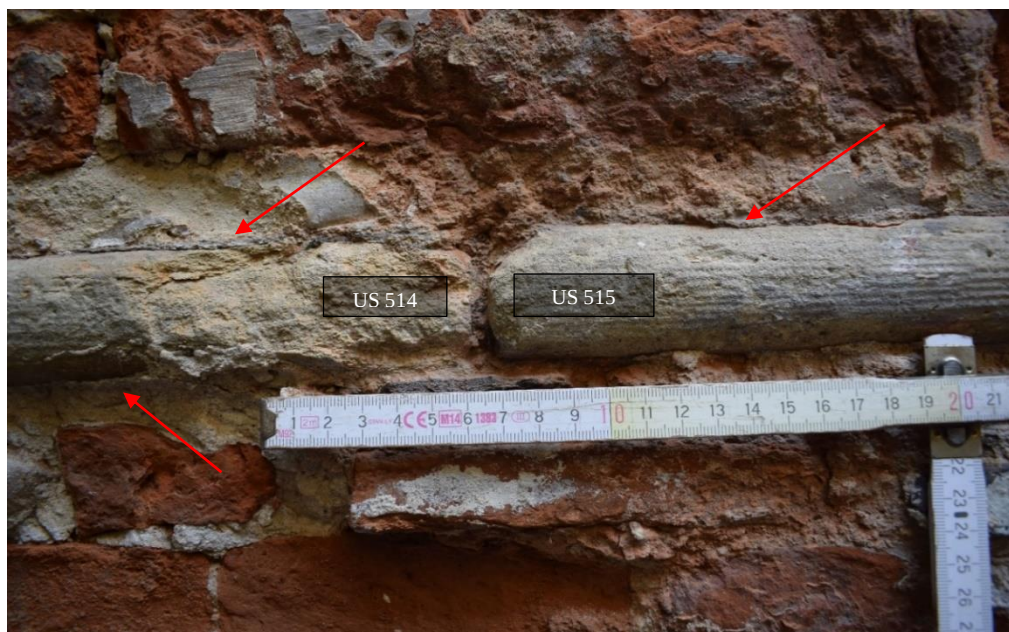


Fig. 222. Détail des couches de finition (pointées en rouge) et des marques de taille, EC S0.6 MO, cliché de F. Van Boxem

L'arc de décharge (**US 518**), dont la clé centrale est à 19,81 m, est composé de quinze claveaux de briques alternant panneresse et superposition de deux boutisses. Cette maçonnerie est composée de briques à matrice rouge homogène de format 27 x 13 x 5 cm. Ces briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre, des ardoises comblent également les joints trop larges du claveau central. L'ancre de l'**US 519** interrompt l'interface supérieure de cet arc et s'y encastre.

Un dégagement partiel de la couche de ciment qui recouvre l'interface inférieure de l'arc a mis au jour une structure de briques (fig. 223). L'hypothèse que ces dernières aient été placées pour remplacer un linteau préexistant est envisageable.

L'espace de la baie situé entre la traverse et l'arc de décharge a été rebouché par l'**US 516**. Cette maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27,5 x ? x 5,5 cm est appareillée uniquement en panneresses. Ces dernières sont liées par un mortier beige / brun avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,7 cm) visibles. Des couches de finition de badigeons bruns puis gris sont observables.

¹⁷⁴ DOPERE F., *op cit.*, p. 207 - 208.



Fig. 223. Dégagement partiel de la couche de ciment, 02-05-23, EC S0.6 MO, cliché de F. Van Boxem

Le rebouchage de la baie est lui-même recoupé par un autre rebouchage (**US 517**) réalisé avec des fragments de briques liés par un mortier de ciment à 19,47 m sur une surface de *ca.* 14 x 14 cm.

L'**US 520** repose par-dessus l'arc de décharge (**US 518**), à 20,10 m, et est observable sur *ca.* 110 cm de haut (au-dessus des couches de badigeon sont encore présentes et montent jusqu'à la toiture du bâti arrière du n° 124 ce qui empêche la lecture). Cette maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 27 / 27,5 x 13 / 13,5 cm est montée en appareillage croisé. Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre avec des joints fins (de 0,9 à 1 cm).

L'**US 520** est recoupée par la maçonnerie d'angle en briques de format 17 / 18,5 x 8,5 x 4,5 cm rouge foncé et homogènes posées avec un mortier gris / beige de l'**US 521**. Cette US semble former tout le restant de la hauteur de l'angle du bâtiment. Cependant, l'observation est compliquée par la présence de couches de badigeons (au moins trois observables : gris, vert, beige) qui recouvrent en grande partie la maçonnerie supérieure.

Cette même **US 520** reçoit d'une part les ancres des niveaux actuels des poutres du bâtiment (dont l'**US 519** située à 20,01 m) ainsi qu'une pierre blanche (**US 522**) à 21,09 m dont les marques de taille sont peu lisibles.

Aucune observation n'a pu être réalisée au-delà de 21 m d'altitude faute de matériel adéquat.

Couvrement

Cour ouverte.

Revêtement de sol

Le revêtement (US 523) est assuré par des tomettes à motif floral (fig. 224) de 18 cm posées avec un joints très fins (0,1 cm).



Fig. 224. Détail du revêtement de sol (US 523), EC S0.6 Revêtement de sol, clichés de F. Van Boxem

4.4. Le bâtiment en fond de parcelle (Ensemble D)

Les maçonneries de ce bâtiment sont entièrement enduites ou badigeonnées ce qui a empêché une analyse approfondie de la structuration et de la constitution des murs. L'étude de cette zone sera donc plus sommaire et se basera essentiellement sur les résultats de l'étude dendrochronologique et de l'étude historique.

4.4.1. Structuration générale

Ce bâtiment construit en fond de parcelle occupe la zone sud. Ce dernier volume (ensemble D) occupe une surface au sol de 45,79 m². L'édifice s'élève sur trois niveaux (un rez-de-chaussée de plain-pied et de deux étages). Ces niveaux sont chacun composés d'une pièce de plan trapézoïdal rectangulaire. Le système de poutraison est porté par les murs gouttereaux et se développe donc parallèlement à la voirie.

La pièce du rez-de-chaussée correspond au secteur 0.7 dont le seuil est à 17,43 m d'altitude absolue. L'unique accès à ce rez-de-chaussée se fait par la baie de porte sud du secteur 0.4. Une large baie vitrée est percée dans le mur nord et qui assure un éclairage naturel de l'espace. Un escalier de meunier situé le long du mur gouttereau oriental est l'unique accès au niveau supérieur.

Le premier étage, secteur 1.5, est éclairé par une baie percée au centre du mur nord. Un escalier en vis situé dans l'angle nord-ouest donne accès au troisième et dernier niveau.

Le deuxième étage, secteur 2.4, est un niveau de comble à surcroît éclairé naturellement par une lucarne située au centre du versant oriental de la toiture. Une fenêtre de service occupe le centre du mur nord.

4.4.2. Façade antérieure

Cette façade (fig. 225) s'élève sur 6,72 m, jusqu'à 24,15 m d'altitude et fait une brique et demi d'épaisseur (*ca.* 27 / 27,5 cm). Le rez-de-chaussée est percé d'une fenêtre à guillotine. Une baie est percée au centre du premier étage. Cette dernière est partiellement occultée par le mur gouttereau occidental de l'aile de liaison. Une fenêtre de service occupe la partie centrale du deuxième étage. Cette dernière est entourée de deux oculi dont seul celui situé à l'ouest est visible depuis l'extérieur. Deux trous de boulins sont visibles sous ce dernier. L'oculus oriental ainsi que deux trous de boulins sont pris dans le secteur 1.4 de l'aile de liaison. Trois ancras, une au rez-de-chaussée et deux au deuxième étage, sont visibles.

La fenêtre à guillotine qui occupe l'essentiel du rez-de-chaussée est placée sous une poutre en « I » qui se loge sur toute la largeur visible de la façade. Les lambeaux de maçonnerie qui subsistent à ce niveau sont enduits de ciment. Malheureusement, toute la partie supérieure de la façade a été rejointoyée au ciment, ce qui empêche d'avoir une lecture fine du mortier de pose. Une partie de cette maçonnerie a été préservée du rejointoyage dans la maçonnerie sud du secteur 1.4 (cf. 4.2.3.1. Secteur 1.4, mur sud) dans l'**US 1150**. Le type de maçonnerie décrit dans l'**US 1150** peut être appliquée à toute la partie supérieure de la façade.



Fig. 225. Vue de la façade antérieure, rez-de-chaussée (ci-dessus) et des parties supérieure (à droite), ED façade antérieure, clichés de F. Van Boxem



4.4.3. Secteur 0.7



Fig. 226. Vue du secteur 0.7 : maçonnerie nord (ci-dessus), mur gouttereau occidental (ci-dessus à droite), mur gouttereau oriental avec l'escalier et les baies obturées (à droite), ED S0.7, clichés de F. Van Boxem



L'ensemble des maçonneries de ce secteur sont enduites de ciment (fig. 226).

La maçonnerie nord est percée d'une baie de porte à l'est et d'une fenêtre à guillotine à l'ouest. La maçonnerie située sous la fenêtre à guillotine présente un retrait de *ca.* 8 cm par rapport au nu du mur sur une longueur de *ca.* 190 cm. Cet élément pourrait être le témoignage d'un ancien système de baie de porte assez large.

Le mur gouttereau oriental possède deux baies obturées. La baie nord est située à 19,32 m et fait 99 x 82 cm. La baie sud est située à 19,38 m et fait 90 x 78 cm. Un escalier de meunier à limons droits passe devant la baie nord. Les contremarches présentent des traces de sciage régulier et perpendiculaire aux arêtes, ce qui pourrait indiquer un sciage mécanique.

Une perturbation verticale semble perceptible dans cette maçonnerie orientale à *ca.* 147 cm du mur nord. L'hypothèse d'un ancien conduit de cheminée dévoyé et traversant les trois niveaux semble vraisemblable. Un dégagement serait nécessaire afin de vérifier cette proposition. Si celle-ci est vérifiée cela pourrait confirmer l'hypothèse que le système de circulation verticale ne pouvait pas se situer là où il se trouve actuellement puisqu'il prendrait naissance dans la cheminée.

L'étude dendrochronologique des deux poutres maîtresses du plafond a abouti à une datation de l'abattage des arbres mis en œuvre entre 1627 et 1640¹⁷⁵. Cette datation est la même pour les deux entrails des fermes du deuxième étage. Ces pièces sont toutes les quatre en chêne et ne présentent aucune trace de remploi visible.

Le couvrement de sol est actuellement réalisé avec du ciment. Une tranchée a été creusée pour le réseau d'égouttage (fig. 227). Sous le ciment se trouve un sol de briques, format 17,5 / 18 x 8,5 x 4,5 / 5 cm¹⁷⁶, posées à plat sur une couche de sable.



Fig. 227. Détail du revêtement de sol, EC S0.7 Revêtement de sol, cliché de F. Van Boxem

¹⁷⁵ WEITZ A., *op. cit.*, p. 38.

¹⁷⁶ MODRIE S., *op. cit.*, p. 19.

4.4.4. Secteur 1.5

Ce secteur reprend le même plan et la même structure que le secteur 0.7 (fig. 228 et 229). La maçonnerie nord est percée en son centre d'une baie qui reçoit un châssis à battant métallique et à simple vitrage. Dans sa partie orientale, une baie de porte rebouchée (US 1151 – 1152, cf. 4.2.3.1. Description S1.4, mur sud) est visible sous les couches pigmentées de couleur blanche.

Le mur gouttereau oriental présente également deux baies vitrées, à 21,72 m, obturées par de la maçonnerie. La dernière partie du pignon à épis appartenant à un bâtiment de l'actuel n° 120 est également visible. Malheureusement, les maçonneries sont enduites, ce qui les rend illisibles. Pourtant, la présence de ce pignon questionne. Selon une logique de chronologie relative, la présence de ce pignon serait antérieure à la maçonnerie du mur gouttereau oriental, du moins la partie située au-dessus de ce pignon. En suivant cette logique, l'hypothèse d'un premier bâtiment arrière de l'actuel n° 122 qui soit moins étendu qu'actuellement semble envisageable. En effet, le plan de Lefebvre d'Archambault de 1774 montre uniquement la présence d'un bâtiment arrière pour l'actuel n° 122 (fig. 214, p. 200). En outre, les baies obturées visibles sur tous les niveaux de l'ensemble D plaident pour l'absence de construction sur sa face orientale. En se basant sur le rapport dendrochronologique et sur l'analyse des maçonneries constitutives de la façade antérieure, l'hypothèse d'un agrandissement du bâtiment arrière se traduisant par une avancée de la façade antérieure est envisageable.

L'escalier en vis utilise les maçonneries nord et ouest comme murs d'échiffres. Les marches sont marquées au ciseau avec des chiffres romains. Des traces de sciage et d'herminette sont observables sur les marches et contremarches¹⁷⁷. L'étude dendrochronologique propose une datation avec un *terminus post quem* en 1715¹⁷⁸ pour cet élément.

Pour le couvrement, le système de poutres maîtresses et de solivage ne possède aucune trace visible de remploi ou de modification. Au sol, les lames du plancher sont partiellement couvertes de balatum.

¹⁷⁷ MODRIE S., op. cit., p. 19.

¹⁷⁸ WEITZ A., op. cit., p. 38.



Fig. 228. Vue du secteur 1.5 : Escalier en vis (ci-dessus), mur nord (ci-dessus à droite), mur gouttereau oriental avec pignon à épis et baies obturées (à droite), ED S1.5, clichés de F. Van Boxem



Fig. 229. Mur sud, ED S1.5 MS, cliché de F. Van Boxem

4.4.5. Secteur 2.4

Ce secteur (fig. 230) reprend également les mêmes caractéristiques de plan que les deux précédents. Ce dernier niveau correspond à un niveau de comble. Une fenêtre de service occupe la partie centrale de la maçonnerie nord. L'huisserie est en peuplier et n'a pas pu être datée par dendrochronologie. Deux oculi occupent les extrémités est et ouest de cette maçonnerie.

Trois baies rebouchées semblent décelables sous les couches de finition du mur gouttereau oriental. Un retrait de maçonnerie de *ca.* 8 cm est observable au sud de la ferme n° II. Ce retrait semble être en relation avec les trémies présentes dans la menuiserie du plancher et dans la charpente. Ces trémies pourraient témoigner du passage d'un ancien conduit de cheminée dévoyé, venant du rez-de-chaussée, qui a été supprimé.

Le mur sud présente un arc de *ca.* 197 cm de largeur sous lequel la maçonnerie a un retrait de *ca.* 10 cm par rapport au nu du mur. Cet arc pourrait être mis en lien avec des perturbations de maçonnerie qui semblent être présentes sur le mur sud du secteur 1.5. Cet arc pourrait également être mis en lien avec le plan de Bastendorff de 1821. Ce dernier montre une « accroche » entre la parcelle de l'actuel n° 122 et de la parcelle de l'actuel n° 9 de la rue du Rempart des moines. Ce mur sud présente également cinq creusements de plan rectangulaire de *ca.* 30 cm de longueur en son centre.

La charpente est composée de deux fermes dont les entrails sont encastrés dans les murs gouttereaux est et ouest. Cette charpente (fig. 231) relève du type 2.4.3.c, déjà observé dans le cadre de la ferme du secteur 3.1 de l'ensemble A, qui se caractérise par des fermes à deux niveaux de portiques en trapèze contreventés par des pannes et placés dans un comble à surcroît. Le portique se compose « [...] d'un entrail, de deux jambes de forces, de deux aisseliers et d'un faux-entrail. Un poteau étayé de deux guettes et de deux liens longitudinaux soutiennent la panne faîtière. Le contreventement est complété par un rang de panne posée face aplomb sur le faux-entrail [...]. Les fermes sont numérotées au ciseau « I » et « II » (du sud vers le nord) avec une contremarque à l'est. Les marques « I » et « II » ont également été observées dans le sens longitudinal sur les poteaux, les liens longitudinaux et la panne faîtière¹⁷⁹ ». Cette charpente se compose d'éléments en chêne (*Quercus* sp.) et en orme (*Ulmus* sp.). Des traces de remploi caractérisés par des assemblages vides sont visibles sur les éléments en chêne des fermes. La sablière occidentale ne repose pas sur le surcroît mais elle est soutenue par des consoles en pierre.

Le couvrement de sol est assuré par des lames de plancher dont les assemblages ont un profil en « S » et se font à mi-bois¹⁸⁰.

¹⁷⁹ WEITZ A., *op. cit.*, p. 26.

¹⁸⁰ MODRIE S., *op. cit.*, p. 21.



Fig. 230. Vue du secteur 1.5 : Mur nord (ci-dessus), mur sud (ci-dessus à droite), mur gouttereau oriental avec l'arrachement et le retrait de maçonnerie (à droite), ED S2.4, clichés de F. Van Boxem

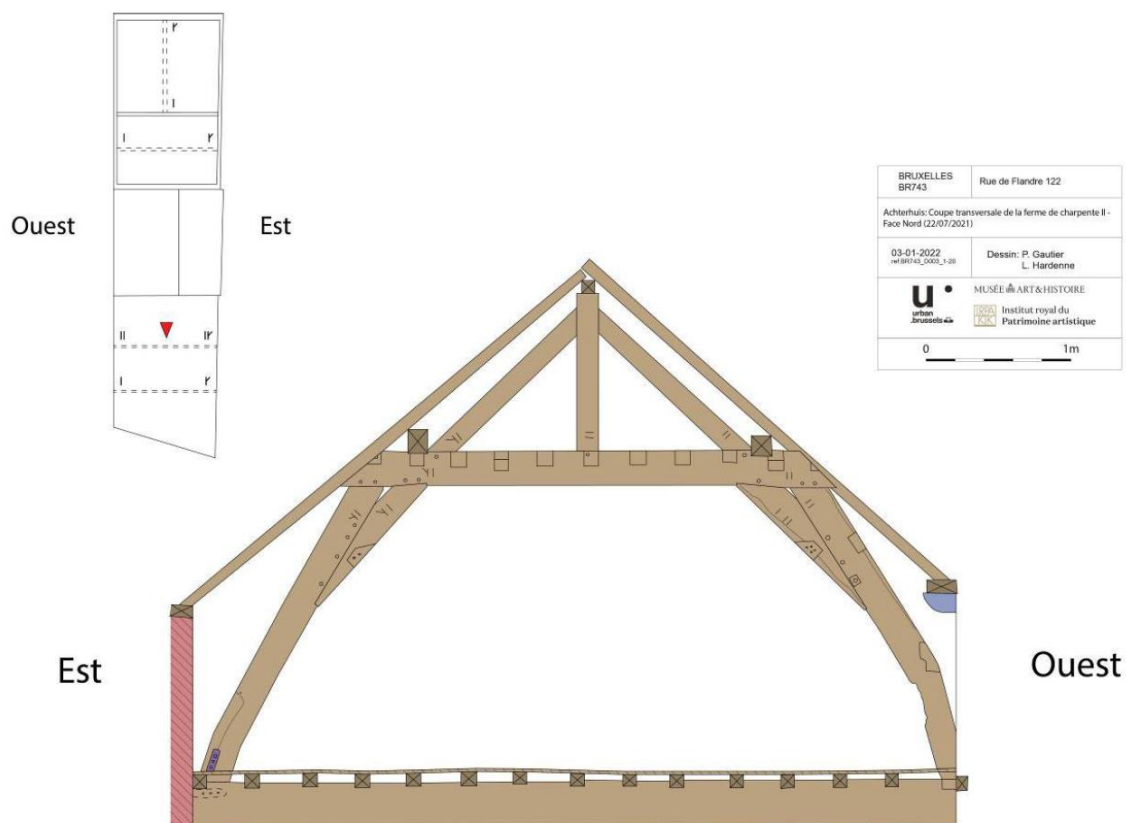


Fig. 231. Relevé de la ferme n° II, ED S2.4 Couvrement, DAO P. Gautier, L. Hardenne, ©Urban.brussels, Musée Art et Histoire, Institut royal du Patrimoine artistique

5. Interprétation de l'ensemble et proposition de chronologie

En annexe 9 se trouvent trois plans généraux qui reprennent les différentes propositions de phases pour l'évolution des maçonneries étudiées. La lecture de proposition d'interprétation ci-dessous doit se faire en regard de ces plans généraux.

5.1. Bâtiment avant (Ensemble A)

L'analyse des vestiges matériels a permis d'identifier plusieurs périodes dans l'évolution de cet ensemble situé à front de rue. Quatre phases principales ont été délimitées. Par manque de marqueurs chronologiques absolus certaines phases recouvrent une large période. Ainsi, la première phase s'étend du XIV^e au XVI^e siècle. Les phases s'échelonnent jusqu'au XXI^e siècle. Par manque de marqueurs chronologiques fiables, certains vestiges n'ont pu être datés avec précision. En outre, des enduits de chaux ou de ciment recouvrent encore certaines maçonneries et en empêchent toute observation ou analyse. En conséquence, certaines propositions restent des hypothèses.

1. Phase I : XIV^e – XVI^e siècles

L'état le plus ancien actuellement identifié sur le site se situe dans les murs gouttereaux. C'est principalement au niveau du rez-de-chaussée que sont situés les vestiges. Une maçonnerie située en cave ainsi que quelques éléments au premier et deuxième étage ont pu être rattachés à cette phase I. Actuellement, aucune analyse par AMS¹⁴C n'a été réalisée pour éventuellement permettre d'affiner cette fourchette chronologique.

Aucun lien stratigraphique clair n'a été observé entre les murs gouttereaux, ce qui complique la lecture de l'ensemble. Cependant, un point commun entre toutes les maçonneries de cette phase réside dans la matière constitutive des briques. En effet, l'analyse visuelle révèle la présence d'inclusions noires dans les matrices. Les études menées par Philippe Sosnowska ont pu démontrer qu'actuellement cette caractéristique se rencontre pour la période des XIV^e – XVI^e siècles¹⁸¹.

De légères différences au niveau des formats de briques ou de la teinte du mortier permettent d'observer quatre groupes de maçonneries relevant de cette phase I sur le mur gouttereau occidental :

1. Maçonnerie uniquement présente sur le mur gouttereau occidental et en cave (respectivement **US 25 – 251 – 268**, ainsi que le mur nord-ouest du secteur -1.4). Aucune réponse à ces maçonneries n'a été identifiée dans le mur gouttereau oriental. Ces maçonneries sont observables de 15,07 m d'altitude (à la limite de la ceinture de béton dans le secteur -1.4) jusqu'à 19,47 m d'altitude. En cave, le mur nord-ouest du secteur -1.4 présente deux particularités. La première est dans un arc de décharge partiellement

¹⁸¹ SOSNOWSKA P., « C'est au pied du mur qu'on voit le maçon... », *op. cit.*, p. 804 – 805.

observable dont la fonction reste indéterminée. La seconde est que cette maçonnerie ne fait d'une demi-brique d'épaisseur ce qui pose la question de savoir si cette maçonnerie avait à l'origine un rôle porteur.

Au rez-de-chaussée, une niche à mitre (**US 258**) ainsi que deux éléments lithiques (**US 262 – 263**), un encastrement vide (**US 265**) et deux briques posées sur chant (**US 273**) pourraient être envisagés comme des équipements destinés aux habitants de l'actuel n° 122, avec une niche à lumière et éventuellement les restes d'une cheminée. L'**US 268** présente sur son interface sud un chaînage en besace qui indique que cette maçonnerie formait l'angle d'un mur appartenant à l'actuel n° 124. L'**US 25** possède plusieurs briques prises dans une gangue de mortier blanc, ce qui pourrait indiquer un éventuel remploi, un sondage effectué dans le mortier n'a pas pu déterminer que le mortier de pose brun était dû à un éventuel rejointoyage.

Ces maçonneries se composent de briques à matrice rouge hétérogène de format 26,5 / 27,5 x 13 x 5 / 5,5 cm. Toutes ces maçonneries sont liées par un mortier de chaux brun foncé pulvérulent à joints fins à moyens (de 0,5 à 1,5 cm). Plusieurs fragments de couches de finitions et d'enduits qui recouvrent ces maçonneries sont observables. Une première couche de badigeon de couleur beige clair puis grise est recouverte par un enduit blanchâtre armé de fibres animales de *ca.* 1,5 cm d'épaisseur.

Cette combinaison de briques à matrice hétérogène et de mortier brun foncé a notamment été rencontrée lors de l'étude du n° 180 de la rue de Flandre. Les analyses par AMS¹⁴C ont permis de dater l'exécution de ces maçonneries entre 1290 et 1410¹⁸².

Cependant, dans ce cas les maçonneries présentaient un format de 26,5 x ? x 5,5 cm et étaient constituées de briques essentiellement fragmentaires. L'exécution des maçonneries de l'actuel n° 122 semble plus soignée et présente plus de briques entières que ce qui a pu être observé au n° 180.

En effet, les maçonneries de ce dernier étaient très fragmentaires, voire à l'état de briquillons, et présentaient de grandes disparités d'assises avec des joints parfois très épais (jusqu'à 4 cm) pour compenser l'usage d'éléments très fragmentaires¹⁸³. De la même manière, les briques de l'actuel n° 122 peuvent atteindre jusqu'à 1 cm de plus pour les panneresses. Ces éléments pourraient-ils témoigner d'une construction un peu plus coûteuse que ce qui a été observé au n° 180 ?

2. Une maçonnerie uniquement présente dans le secteur 0.1. L'**US 24** s'élève de 17,40 m jusqu'à 19,14 m d'altitude, elle se situe en partie basse et occupe les deux tiers de la largeur totale du mur occidental de ce secteur. Les briques sont à matrice rouge / brun clair hétérogène et de format 26,5 / 27,5 x 12 / 13 x 5 / 5,5 cm. Le mortier de chaux est

¹⁸² BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA P., *op. cit.*, p. 47.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 48.

de couleur beige clair avec quelques nodules de chaux (de 0,1 à 1 cm) visibles dans des joints moyens à épais (de 1 à 2,5 cm). Cette US intègre l'**US 1** qui pourrait être le témoignage d'une réserve prévue dans la maçonnerie pour l'actuel n° 124, éventuellement une niche.

3. Une maçonnerie qui semble présente dans les secteurs 0.1, 0.3 et 1.3 (respectivement les **US 23 – 250 – 267 – 1020**). Le lien stratigraphique direct est interrompu entre ces US. Cependant, une comparaison du format et de la matrice des briques ainsi que du mortier de pose amène l'hypothèse soit d'une réhausse du mur gouttereau soit d'un changement d'approvisionnement de briques et de mortier de chaux. Cette maçonnerie présente de nombreuses briques cassées. Les quelques briques entières qui ont pu être identifiées sont à matrice rouge clair hétérogène de format 26 / 27 x 12,5 / 13 x 5,5 / 6 cm. Les briques sont liées par un mortier de chaux brun clair hétérogène avec une présence très visible de nodules de chaux (de 0,2 à 2,5 cm) ainsi que ce qui semble être des inclusions de terre (de 0,1 à 0,5 cm). Les joints sont moyens à épais (de 1 à 2,5 cm). Ces maçonneries s'élèvent de 19,14 m jusqu'à 20,91 m.

Au rez-de-chaussée, à *ca.* 20 m d'altitude plusieurs ardoises ont été observées. L'**US 10** est composé d'une assise d'ardoises qui pourrait être mise en lien avec l'**US 11**. Ces éléments pourraient être le témoignage d'un élément intégré horizontalement dans la maçonnerie. Cela pourrait soulever l'hypothèse de la présence d'un ancien élément de pan de bois ou d'une lambourde pour un niveau de plancher qui aurait aujourd'hui disparu. Des ardoises sont également observables à cette altitude dans l'**US 250**. Dans l'hypothèse où les **US 10** et **11** témoigneraient d'un ancien niveau de plancher, une réponse pourrait éventuellement être identifiée dans les **US 51 à 55** et **56** du gouttereau oriental du secteur 0.1. Bien qu'une différence d'altitude de *ca.* 5 cm est mesurable entre les deux gouttereaux.

Plusieurs fragments de couches de finitions et d'enduits qui recouvrent ces maçonneries sont notamment situés derrière les lambourdes et observables. Une première couche de badigeon de couleur gris-beige est recouverte par un enduit armé de fibres animales de *ca.* 1,7 cm d'épaisseur. Ce dernier est lui-même recouvert de couches pigmentées de couleur d'abord grise puis verdâtre. Enfin, un papier peint géométrisant recouvre l'ensemble.

Au premier étage, l'interface sud de l'**US 1020** présentent un chaînage en besace qui semble indiquer la rehausse d'une maçonnerie pour l'actuel n° 124. Cette interface sud s'aligne avec l'interface sud de l'**US 267** du rez-de-chaussée qui repose sur un rebouchage constitué de deux boutisses en léger retrait (*ca.* 4cm) par rapport à l'interface sud de l'**US 268**. Des couches de finitions avec d'abord un badigeon beige clair recouvert d'un enduit blanc armé de fibres animales et d'une épaisseur de *ca.* 0,1 cm sont visibles.

4. La maçonnerie des **US 1023** et **1044** sont recoupées par un conduit de cheminée mais une comparaison visuelle semble indiquer qu'il puisse s'agir d'un même ensemble. Ces maçonneries sont composées de briques à matrice rouge foncé hétérogène de format 26 x 13 x 5 / 5,5 cm. Elles sont liées par un mortier de chaux beige clair caractérisé par une forte présence de nodules de chaux (de 0,1 à 1 cm) posé avec des joints fins à moyens (de 0,8 à 1,5 cm). Les deux US montent jusqu'à *ca.* 21,42 – 45 m d'altitude. Cette limite supérieure est caractérisée par la présence de quatre éléments lithiques (**US 1024 – 1025 – 1026 – 1027**). Une hypothèse pourrait envisager que ces éléments lithiques témoignent de la limite haute d'une maçonnerie qui aurait pu accueillir des éléments destinés à la toiture d'un édifice. Les mêmes couches de finitions que celles observées pour le troisième groupe sont visibles ici.

Pour le mur gouttereau occidental, une chronologie relative semble décelable horizontalement avec les recouvrements de mortier des US qui composent les quatre types de maçonnerie développés ci-dessus. Le schéma semble être le suivant : la maçonnerie n° 4 repose sur la maçonnerie n° 3 qui elle-même repose sur la maçonnerie n° 1. Un joint de mortier de la maçonnerie n° 1 sépare les maçonneries n° 2 et 3 ce qui semble difficilement explicable. Une hypothèse pourrait être que la maçonnerie n° 2 soit une reprise en sous-œuvre dans la maçonnerie n° 1. Cela n'explique pas entièrement comment une seule ligne de joint du mortier brun foncé de la maçonnerie n° 1 a pu être conservée à 19,14 m d'altitude.

Pour le mur gouttereau oriental, au moins trois groupes de maçonneries ont pu être observée pour la phase I :

5. Au rez-de-chaussée, les maçonneries dominantes des secteurs 0.1 et 0.2 (respectivement **US 48 – 63 – 321**) présentent des caractéristiques communes bien que les liens stratigraphiques directs soient interrompus. Les maçonneries sont caractérisées par des briques à matrice rouge-brune hétérogène de format 27,5 / 28 x 12,5 / 13 x 5,5 / 6 cm. Les briques sont liées par un mortier de chaux de couleur brun-beige (et légèrement rosé dans le secteur 0.2) avec des nodules de chaux très présents (de 0,1 à 0,5 cm). Aucun appareillage apparent en semble décelable à l'exception de l'**US 46** composée avec un appareillage « norvégien » (alterne sur un même lit de briques deux paneresses et une boutisse) à 19,52 m d'altitude comprise dans l'**US 48**. Cette dernière intègre également un élément en bois (**US 56**) placé horizontalement sur des corbeaux de pierre (**US 51 – 52 – 53 – 54 – 55**) et partiellement caché par les **US 57** et **59**. A l'heure actuelle, deux hypothèses semblent envisageables pour cette structure. Soit il s'agit du restant d'une sablière haute d'un pan de bois pris dans la maçonnerie lors de la pétrification, soit il s'agit du restant d'une structure soutenant un élément de type lambourde témoignant d'un ancien niveau de plancher. L'**US 63** possède une couche de finition particulière constituée de ce qui semble être de la terre crue de couleur brun clair.

L'**US 321** reçoit un équipement particulier avec trois assises de paneresses posées sur chant et alternées de lits de briques (**US 322**). Les briques de l'**US 321** qui surmontent cette **US 322** sont montées uniquement sur paneresses sur une surface de *ca.* 3,6 m².

Cet appareillage en panneresses permet de générer un retrait chez le n° 120. Cette structure pourrait donc être à mettre en lien avec le bâtiment voisin. Cependant, les traces d'une cheminée sont présentes au niveau des **US 321** et **322** dans l'actuel n° 122. L'**US 321** possède jusqu'à *ca.* 1,5 cm de couches de finitions prises sous les lambourdes du palier d'escalier. Les trois premières couches de badigeon sont très noircies, ce qui empêche d'en déterminer la couleur. Puis une couche de *ca.* 1 cm d'épaisseur d'enduit gris-beige armé de fibres animales est recouvert de plusieurs couches de badigeons (blanc, gris puis beige). Enfin, une couche de papier peint à motifs floraux recouvre l'ensemble.

6. Au premier étage, dans le secteur 1.1 l'**US 1059** semble également pouvoir être rattachée à cette phase avec des fragments de briques à matrice rouge foncé hétérogène. Malheureusement, l'épiderme de cette maçonnerie est couvert d'une couche noire (poussière, suie ?) et il n'a pas été possible de mesurer un format complet. Cette maçonnerie présente une interface nord plus ou moins rectiligne mais a été très perturbée par le percement de la baie de porte du mur de refend.
7. Au deuxième étage, dans le secteur 2.2 les **US 2050** et **2053** possèdent encore des briques à matrice rouge hétérogène de format 27,5 / 28 x 13 / 13,5 x 5,5 / 6 cm. Cette maçonnerie fait une brique d'épaisseur. L'**US 2050** est appareillée verticalement et liée par un mortier gris clair à joints fins (de 0,5 à 1 cm) et monte jusqu'à 23,96 m d'altitude. L'**US 2053** est appareillée essentiellement avec des panneresses et liée par un mortier beige rosâtre à joints moyens à épais (de 1 à 2 cm). Celle-ci semble avoir été recoupée par l'intégration de l'**US 2050** vu la présence de mortier de cette dernière à l'interface entre les deux.

L'**US 2050** est encore partiellement couverte de *ca.* 1,5 cm d'épaisseur d'enduit armé de fibres animales recouverte de badigeon blanc puis brun. L'**US 2053** possède encore des traces d'un badigeon gris clair puis gris foncé. Ces derniers sont recouverts par *ca.* 0,5 cm de ciment.

Le manque de visibilité dû au mortier de ciment présent sur le mur est du secteur 1.2 rend la mise en relation des trois types de maçonneries décrit ci-dessus difficile à déterminer. En outre, la possibilité du remploi reste une éventualité, notamment pour les parties supérieures.

Pour cette phase I, les dissonances entre les maçonneries des murs gouttereaux et le peu d'équipements clairement destinés aux habitants de l'actuel n° 122 posent la question du cadre bâti.

En effet, cette phase s'étend sur une longueur de *ca.* 8,65 m sur le gouttereau occidental et sur *ca.* 9,38 m pour le gouttereau oriental. De la même manière, cette phase s'élève jusqu'à 21,45 m d'altitude absolue sur le gouttereau occidental et potentiellement jusqu'à 23,96 m d'altitude absolue sur le gouttereau oriental. En outre, les formats observés sur le gouttereau oriental semblent plus grands que ceux observés sur le gouttereau occidental, ce pourrait amener l'hypothèse d'une possible antériorité du gouttereau oriental sur l'occidental. Le peu

d'équipements clairement destinés aux occupants de l'actuel n° 122 pose également question. En effet, seule une niche, un éventuel conduit de cheminée et une structure en arc de fonction indéterminée se situent du côté du gouttereau occidental, et seule une cheminée a été identifiée du côté du gouttereau oriental.

Aucun lien formel n'a pu être établi entre les deux murs à l'exception d'une possible assise commune dans l'hypothèse d'un ancien niveau de plancher. La portée étant trop importante, une maçonnerie parallèle aux gouttereaux aurait pu scinder ce volume rectangulaire en deux espaces.

Les équipements des gouttereaux semblent témoigner d'une fonction première orientée vers les actuels n° 120 et 124. Toutefois, cela n'empêche pas postérieurement l'intégration d'équipements destinés à l'actuel n° 122.

Il est également important de souligner le fait que ces observations ne sont que partielles. Plusieurs maçonneries des gouttereaux sont cachées par des enduits (secteurs 1.1, 1.2 et 2.1) et sont actuellement des zones d'ombre dans la lecture de l'ensemble et la mise en place d'une chronologie relative.

2. Phase II : XVII^e siècle¹⁸⁴

Cette période va être caractérisée par d'importants travaux qui vont en grandes parties aboutir au volume actuel du bâtiment. C'est la première attestation certaine d'un bâtiment destiné aux occupants de l'actuel n° 122. C'est également de cette période que datent les premières mentions identifiées dans les archives grâce à l'*huizenonderzoek*.

La construction de la façade postérieure semble être un moment charnière pour le bâtiment. La base décrite dans la phase I va être allongée vers le sud, rehaussée et se déployer sur un niveau de cave. Le mur gouttereau occidental témoigne sur toute sa hauteur de cette phase dans les secteurs -1.4, 0.3, 1.3 et 2.3.

La façade postérieure, à pignon débordant, a l'épaisseur d'une brique. Elle est composée de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27,5¹⁸⁵ x 12,5 / 13 x 5 / 6 cm. La maçonnerie est liée par un mortier de chaux de couleur beige clair avec des nodules de chaux visibles (de 0,1 à 1 cm). Dans le secteur 0.3 des nodules de ce qui semble être de la terre crue sont également présents dans le mortier. Une différence de traitement est visible dans la maçonnerie (cf. description de l'ensemble A, secteur 0.3, mur sud). La face d'établissage, plus plane, semble se situer au sud de cette maçonnerie. Une différence d'appareillage ainsi que de hauteur des joints de mortier est perceptible entre ces deux faces.

Dans le secteur 1.4, une couche de finition particulière (fig. 232) a pu être observée sur une hauteur de *ca.* 90 cm en partie inférieure. Une première couche de *ca.* 0,6 cm d'épaisseur d'un

¹⁸⁴ Période chronologique établie sur la datation par dendrochronologie de l'abattage des bois de la charpente du volume arrière (secteur 3.3) entre 1642 et 1653.

¹⁸⁵ Les paneresses de 27,5 cm ne semblent se rencontrer que sur la face sud de la façade, donc du côté « extérieur ».

enduit armé de fibres animales sur lequel au moins deux couches de chaulage¹⁸⁶ de couleur blanchâtre puis grise ont été appliquées. Ce premier ensemble a été entaillé pour favoriser l'accroche d'un enduit blanchâtre de ca. 2 cm d'épaisseur. Ce dernier est armé de fibres animales plus longues et présentent en plus grand nombre que dans la première couche. La couche supérieure passe sous les gaines électriques.



Fig. 232. Détail de la couche de finition entaillée (US 1200), EB S1.4 MN, cliché de F. Van Boxem

La construction de cette façade permet d'allonger le mur gouttereau occidental de 63 cm vers le sud. Ceci porte la longueur du volume à 955 cm pour une largeur comprise entre 617 cm (façade antérieure) et 547 cm (façade postérieure). Dans les secteurs 1.4 et 2.2 l'absence de liaison entre la maçonnerie de la façade postérieure et celle du mur gouttereau oriental plaide pour l'antériorité de ces maçonneries orientales. La façade postérieure semble donc venir « refermer » l'espace situé entre les deux murs gouttereaux en se posant contre le mur oriental et en élargissant le mur occidental. Cet élément pourrait indiquer que la maison appartenait peut-être au type des maisons « trois-quarts¹⁸⁷ » qui se caractérisent par trois façades construites en briques ou en pierres et une façade en pan de bois. Cette éventuelle « pétrification » a par exemple été observée lors de l'étude du n° 180 de la rue de Flandre¹⁸⁸. Le manque de visibilité de la connexion entre la façade antérieure et les murs gouttereaux dans les secteurs 1.1 et 2.1

¹⁸⁶ Le chaulage, d'aspect mat et lisse, se différencie du badigeon par les traces de cordage visibles et laissées par les poils du pinceau ou de la brosse. Voir : ALGROS J.-J. et DE PIERPONT J., « Fiche n° 17. Chaulage et badigeon », dans *Enduit, rejointoiement, badigeon*, Namur, Institut wallon du patrimoine, 2016, p. 5.

¹⁸⁷ HEYMANS V., *Les maisons de la Grand-Place de Bruxelles*, Bruxelles, CFC éditions, 2007, p. 27 - 29; HOUBRECHTS D., *Le logis en pan-de-bois dans les villes du bassin de la Meuse moyenne (1450 – 1650)*, TOLLET R. (éd.), Liège, Commission royale des monuments, sites et fouilles, 2008, p. 228. (*Dossier de la CRMSF*, 12) ; CHARRUADAS P. et SOSNOWSKA P., « La ville de bois, de pierre et de brique. La « pétrification » de la maison urbaine du point de vue des parcelles (Bruxelles, XIII^e – XVI^e siècles) », dans *Ædificare. Revue internationale d'histoire de la construction*, 2021 – 1, n° 9, p. 183 - 184.

¹⁸⁸ BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA P., *op. cit.*, 2011, p. 49.

couplé à la présence de la façade-corniche ne permet actuellement pas de répondre formellement à cette hypothèse.

En cave, la maçonnerie de cette façade postérieure semble liaisonnée avec la voûte du secteur -1.4. L'étude des caves par le projet BAS amène la conclusion provisoire que le secteur -1.1 recevait également une voûte et que ces deux secteurs puissent être liés à une même phase de construction. Phase durant laquelle la maçonnerie d'une demi-brique, comprenant l'arc de décharge, de la phase I aurait été doublé et intégré à ces deux caves indépendantes dans un premier temps. La cave du secteur -1.1 occupe une surface de 508 x 352 cm. La cave du secteur -1.4 occupe une surface de 381 x 352 cm.

Au premier étage, cette maçonnerie se pose sur le mur gouttereau occidental préexistant (US 1020 et 1044) à partir de 21,43 m d'altitude et rehausse la maçonnerie au moins jusqu'à 24 m d'altitude dont les probables trous de boulins (US 2021 et 2022) sont observables dans le secteur 2.3.

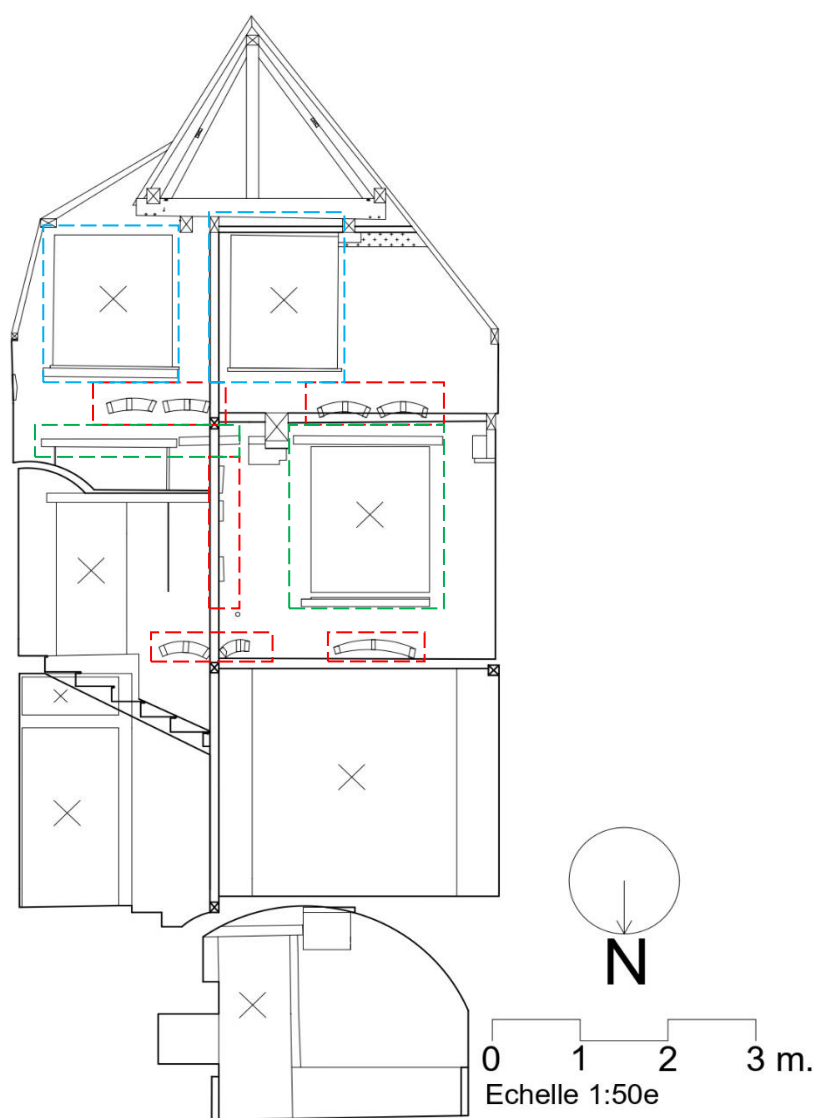


Fig. 233. Proposition de typologie des baies de la façade antérieure :
1^{er} type (rouge), 2^{ème} type (vert) et 3^{ème} type (bleu),
Coupe transversale est-ouest de la façade antérieure, DAO F. Van Boxem

Cette façade est actuellement percée de trois baies vitrées et de trois baies de portes. L'analyse des maçonneries semble indiquer une évolution dans les baies. Trois types de baies ont pu être observés (fig. 233) :

-Le premier type est caractérisé par la présence d'arcs de décharge et d'un encadrement lithique. Ce type comprend la baie rebouchée dans la maçonnerie sud du secteur 0.4 (**US 405 à 412, 1101 et 1300**) ainsi que la baie partiellement rebouchée sur la maçonnerie sud des secteurs 1.2 et 2.2 (**US 1102, 1304 à 1307 et 2030**).

-Le deuxième type est caractérisé par la présence d'arcs de décharge, l'absence d'éléments lithiques dans l'encadrement et d'éventuels rehausses ou élargissements. Ce type comprend la baie actuelle de la maçonnerie sud du secteur 1.3 (**US 1309**) ainsi que la baie de porte de la maçonnerie sud du secteur 1.2 qui résulte du rebouchage partiel d'une baie de ce type (**US 1103 et 2031**).

-Le troisième type est caractérisé par l'absence d'arcs de décharge. Ce type pourrait comprendre la baie actuelle de la maçonnerie sud du secteur 2.2 (**US 2033**) ainsi que la baie actuelle du secteur 2.3 (**US 2063**). Cependant, en l'absence de visibilité sur la présence ou non d'arcs de décharge en partie supérieure il est impossible de l'affirmer.

A l'intérieur de ce volume, un mur de refend transversal va être intégré. Est-ce que celui-ci remplace un mur ou une cloison préexistante ? Le mur de refend divise le grand volume rectangulaire du bâtiment avant en deux plus petits, le premier au nord et le second au sud. La superposition des plans des caves et du rez-de-chaussée indique un léger décalage des maçonneries. Cela pourrait amener l'hypothèse d'une édification en deux temps. Actuellement, le mur de refend s'élève jusqu'à 26,12 m de haut pour former le surcroît sud du secteur 3.1. Les maçonneries de ce mur ne semblent pas liées avec celles des murs gouttereaux. Des éléments tels que le format des briques, leurs appareillages ou la composition du mortier de chaux, qui sont développés ci-dessous, posent question sur le lien entre d'un côté le rez-de-chaussée et le premier étage, et le deuxième étage d'un autre côté.

Pour les rez-de-chaussée et premier étage, la maçonnerie se compose de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 12,5 / 13 x 5 / 5,5 cm. La maçonnerie est montée avec un appareillage vertical (**US 85**), irrégulier (**US 84**) ou mixte (**US 1350**). Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,6 cm) visibles et avec des joints fins à épais (de 0,7 à 2 cm). Sur ces deux niveaux la face d'établissage semble se situer du côté sud avec une maçonnerie plus plane. Ces deux niveaux ont également été percé à l'est d'une baie de porte. Le percement de ces baies a entraîné un bûchage de la maçonnerie pour ramener l'épaisseur du mur de *ca.* 27 cm à *ca.* 20 cm au niveau des piédroits occidentaux des baies.

Au premier étage, une baie rebouchée de 163,5 cm est située à l'ouest de la maçonnerie (**US 1355 et 1356**). Cette baie se caractérise par la présence d'un linteau et l'absence d'appui. Ce qui pourrait amener l'hypothèse d'une fonction de baie de porte pour ce percement et indiquer un ancien système de circulation. L'**US 1350** (maçonnerie dominante du mur de refend à cet étage) semble préparer cette baie dans le montage des briques.

Au deuxième étage, la maçonnerie se compose de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 13 x 5,5 / 6 cm montées avec un appareillage vertical irrégulier. Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre armé de fibres animales avec des joints fins à moyens

(de 0,5 à 1,5 cm). Le mortier déborde des joints et vient beurrer en partie les briques de la face sud. La face d'établissage semble se situer sur la face nord. La baie de porte située à l'est présente un piédroit très homogène et intégré à la maçonnerie. La maçonnerie est d'une épaisseur constante de 27 cm et n'a pas été bûchée pour le percement de la baie de porte.

Les différences de mises en œuvre, de format de briques et d'intégration des baies de porte entre le rez-de-chaussée et le premier étage d'une part et le deuxième étage d'autre part pourraient indiquer deux phases différentes de construction du mur de refend.

Cette construction en deux temps du mur de refend pose question. Cet élément pourrait amener une hypothèse liée à la charpente du bâtiment. En effet, actuellement l'édifice est couvert d'une ferme de charpente positionnée perpendiculairement à la voirie dans le secteur 3.1 et d'une fermette positionnée parallèlement à la voirie dans le secteur 3.3.

L'étude dendrochronologique a pu fixer une datation pour l'abattage des arbres de la fermette du secteur 3.3 entre 1642 et 1653. L'analyse de cette fermette, marquée au ciseau du chiffre I, montre que des assemblages vides sont situés aux extrémités inférieures de l'entrait (cf. description de l'ensemble A, secteur 3.3, couvrement). Ces éléments amènent l'hypothèse selon laquelle cette fermette aurait pu être soutenue anciennement par deux jambes de force renforcées par deux aisseliers¹⁸⁹. Une proposition de reconstitution de cette ferme à portique a été réalisée lors de l'étude (fig. 170, p. 168).

La projection de cette reconstitution de ferme pourrait aboutir au niveau de l'**US 1028** qui est un élément lithique (21 x 9 cm) situé à 22,57 m d'altitude dans le mur gouttereau occidental du secteur 1.3. Cette ferme se situe à *ca.* 200 cm de distance de la façade postérieure. En projetant une ferme de ce type tous les 200 cm, en plus de la fermette existante, il est possible de projeter trois fermes sur la longueur actuelle du bâtiment. Une quatrième ferme de ce genre pourrait être envisagé mais avec un porte-à-faux de 100 cm au-delà de la façade antérieure actuelle. Cette dernière supposition reste très hypothétique. Cependant les projections de la deuxième et de la troisième ferme tombe au niveau des **US 1067** et **1072** situées sur le mur gouttereau oriental du secteur 1.1. Ces US pourraient ainsi être la trace de l'ancien encastrement des entrails de ferme.

Malheureusement, les maçonneries des murs est du secteur 1.2 et ouest du secteur 1.1 sont enduites de ciment et ne permettent pas de voir si une correspondance à ces encastresments existe. En outre, cette hypothèse n'explique pas la présence des **US 1062 à 1066, 1068 à 1071** et **1074**. Ces derniers semblent alignés sur un même axe horizontal et correspondent également à des rebouchages d'encastresments.

Cette hypothèse amènerait donc un scénario différent de ce qui est actuellement présent. Il est important de remarquer que la proposition de reconstitution de cette charpente (fig. 234) utilise comme base l'écart présent entre la ferme du secteur 3.2 et la façade postérieure. Ceci aboutit à une charpente potentielle de quatre fermes dont la première se situe à *ca.* 46 cm de la façade antérieure actuelle. Cependant, les murs gouttereaux ne possèdent aucune trace visible ou couture qui pourrait indiquer que la façade antérieure se situait exactement à cet emplacement. En outre, l'étude des caves a permis d'identifier le possible piédroit en pierre d'une entrée côté voirie ce qui semble indiquer que l'emplacement actuel de la façade antérieur n'ait pas été modifié. Si ce scénario de charpente est envisageable, il est possible que de légères

¹⁸⁹ WEITZ A., *op. cit.*, p. 21.

compensations au niveau de la longueur des pannes aurait permis de rattraper ces *ca.* 46 cm et ainsi d'atteindre le volume actuel.



Fig. 234. Proposition de reconstitution (tirets rouge) de la charpente sur base de la fermette du secteur 3.2 et du plancher du premier étage (à gauche : état existant ; à droite proposition de reconstitution, Ensemble A, DAO J.-L. Vanden Eynde et F. Van Boxem

Cela proposerait un bâtiment possédant un niveau de cave, de deux niveaux d'habitation (un rez-de-chaussée et un premier étage) et d'un niveau sous comble. Le plancher de ce niveau sous comble se situerait entre *ca.* 30 et 40 cm plus bas que le niveau actuel. De la même manière le plancher du premier étage pourrait également se situer *ca.* 40 cm plus bas que le niveau actuel. Ceci placerait ce plancher au niveau des **US 51 à 59** actuellement visibles sur le mur gouttereau oriental du secteur 0.1. Ce niveau de plancher du premier étage situé *ca.* 40 cm plus bas donnerait également une hauteur de *ca.* 200 cm à la baie de porte rebouchée dans le mur de refend sud du secteur 1.1, actuellement le linteau est situé à 163,5 cm du plancher.

Tout ce schéma amènerait la possibilité d'une façade-pignon différente de ce que l'on observe actuellement et avec un système de poutraison placé parallèlement à la voirie. En effet, la façade antérieure actuelle ne répond pas à cette proposition d'ancien niveau situé plus bas. Il faut également noter que le lien stratigraphique entre la façade antérieure et les murs gouttereaux au premier et deuxième étage est masqué par des enduits et ne permet pas de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'une modification de la façade.

Il faut ici mentionner la représentation réalisée par Martin de Tailly en 1640 (cf. étude historique) qui semble indiquer la présence d'une potentielle façade-pignon sur le bâtiment. Cependant, il ne peut s'agir d'une preuve formelle en soi car une certaine réserve critique (fidélité de la représentation, licence artistique) doit être émise sur cette image.

Une autre hypothèse pourrait être que la maison ait connu un développement en deux temps. D'abord un volume avant clos par le mur de refend. Puis dans un second temps le développement du volume arrière avec l'arrivée de la façade postérieure à pignon débordant.

Un argument pour cette deuxième hypothèse réside dans le fait que le mur gouttereau occidental du secteur 2.3 semble se poser contre le mur de refend. Les deux hypothèses pourraient donc être envisagées.

Au niveau de la fonction des espaces, les premières mentions des archives signalent la présence d'une maison avant et de ses dépendances. Les renseignements fournis sur les occupants montrent qu'en 1672 la maison est liée au débit de bière. Ce lien pourrait d'ailleurs être étayé par la présence du puits situé dans l'angle nord-ouest du secteur -1.1 en cave. Il n'existe pas de mention précise de l'utilisation des locaux. Vu la mention dans les archives de cette période de la présence d'activités liées à la production et au commerce d'alcool, il semble envisageable que le rez-de-chaussée corresponde à un espace dédié au commerce, les étages à l'habitation et le comble à un espace de stockage éventuel.

3. Phase III : XVIII^e siècle ?

Le paysage urbain bruxellois va connaître une transformation radicale à partir du XVIII^e siècle. Jusque-là de nombreuses façades se terminent par un pignon, conséquence de l'orientation de la toiture dont les versants sont positionnés perpendiculairement à la voirie. Dans un cadre densément urbanisé dans lequel la plupart des maisons sont accolées cela amène deux inconvénients majeurs : cela favorise la propagation des incendies et cela peut amener des conflits de voisinage concernant l'évacuation des eaux de pluies dans la gouttière commune. Si cette dernière n'est pas entretenue correctement cela peut mener à des infiltrations d'eau dans la maçonnerie sous-jacente.

Dès 1703 les autorités communales interdisent ce type d'orientation pour les nouvelles constructions. Ces dernières devant adopter une façade-corniche dans laquelle les versants de toiture se positionnent parallèlement à la voirie. Cette interdiction ne vise pas les constructions déjà existantes et ce ne sera qu'au gré des transformations et reconstructions que cette transformation pourra progressivement se mettre en place. Cette interdiction ne fait pas totalement disparaître les façades-pignon. Certaines de ces façades anciennes subsistent d'ailleurs toujours aujourd'hui et dans les nouvelles constructions certains propriétaires vont ajouter une lucarne-pignon ou un pignon purement décoratif¹⁹⁰.

Cette interdiction pourrait avoir eu une influence directe sur le bâtiment. Cela pourrait expliquer la toiture à versants parallèles à la voirie dans le volume avant (secteur 3.1) et à versants perpendiculaires à la voirie dans le volume arrière (secteur 3.3). Les pignons actuels du volume avant témoignent d'une évolution en deux étapes.

Un premier état de ces pignons est identifiable dans les **US 3030** et **3044** du pignon oriental. L'**US 3030** se compose de briques à matrice rouge clair / ocre de format 25,5 / 26,5 x 13 x 5,5 / 6 cm et montées sans appareil régulier. Elles sont liées par un mortier de couleur gris beige très homogène avec des joints fins à moyens (de 0,4 à 1,5 cm). L'**US 3044** semble être une ancienne souche de cheminée. Cette dernière est située dans le plan de la maçonnerie, ne présente aucune trace de suie ou d'arrachement du conduit. Ces éléments plaident pour que cette ancienne souche de cheminée soit prévue à l'origine pour l'actuel n° 120.

¹⁹⁰ LOIR C., *op. cit.*, p. 171 – 173.

Ce premier état est également identifiable dans les **US 3001 à 3006** et **3010** du pignon occidental du secteur 3.1. L'**US 3001** se compose de briques à matrice rouge clair homogène de format 26,5 / 27 x 12,5 / 13 x 5 / 6 cm montées sans appareil particulier. Elles sont liées par un mortier de couleur beige avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm) visibles avec des joints moyens à épais (de 1,5 à 2 cm). Les cinq épis visibles en partie nord sont composés de la même maçonnerie. La proposition de reconstitution (fig. 235) du cinquième épi (**US 3003**) semble aboutir à la façade antérieure actuelle, au pied du surcroît actuel. Ceci pourrait donc plaider pour que ces épis correspondent à un premier état de pignon occidental.

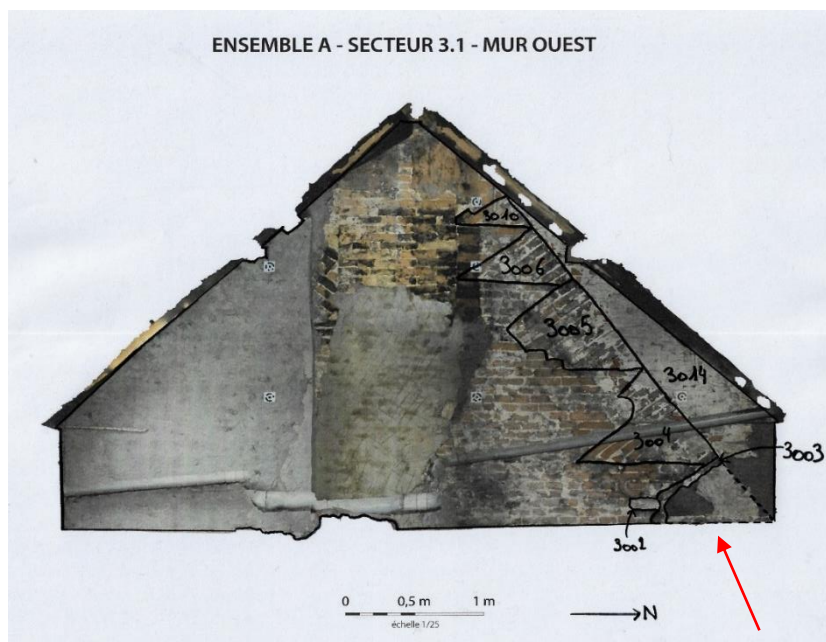


Fig. 235. Proposition de reconstitution de l'épi (US 3003) avec des tirets (indiqué par la flèche rouge) du pignon ouest, EA S3.1 MO, photogrammétrie de F. Van

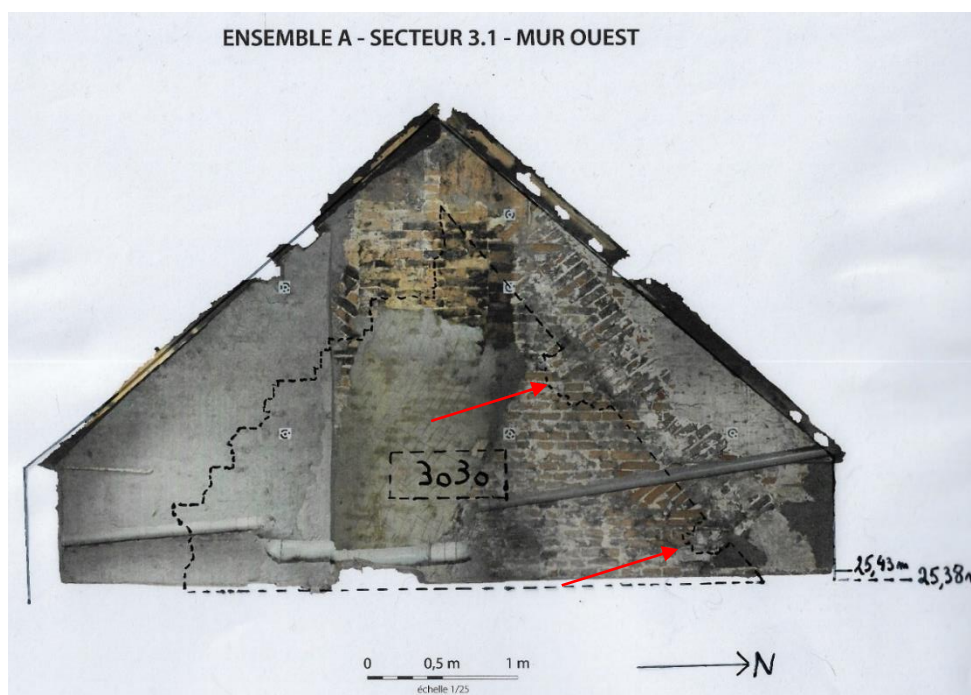


Fig. 236. Superposition du relevé de l'US 3030 (pointillés) avec le profil de la toiture (traits continus) du pignon est sur la photogrammétrie du pignon ouest, EA S3.1 MO, photogrammétrie de F. Van Boxem

Ces maçonneries semblent répondre à un niveau de toiture antérieur au système actuel. La superposition de ces deux pignons (fig. 236) indique deux perturbations qui pourraient correspondre à l'encastrement de la sablière et de pannes. L'US 3002 pourrait être une console qui avait pour fonction de soutenir la sablière dans le pignon occidental.

Une hypothèse vraisemblable serait que le pignon oriental aurait à l'origine été construit pour l'actuel n° 120 (la cheminée semble en attester). C'est dans ce premier pignon que l'occupant de l'actuel n° 122 serait venu encastrer ses éléments de charpente et créer un solin. A l'ouest, l'occupant du n° 122 aurait construit un pignon débordant à épis. Ce faisant, le volume avant du bâtiment aboutit au nord à la façade antérieure actuelle et au sud au mur de refend. Les surcroûts actuels ne s'intègrent pas à ce schéma.

Les surcroûts actuels du secteur 3.1 semblent être dus au rehaussement de la toiture. Le surcroût nord est chaîné avec les US 3014 et 3033 qui correspondent à la rehausse de la charpente. Au sud, seule l'US 3045 du pignon oriental est visible. Ces trois US présentent le même type de maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 13 x 5,5 / 6 cm montées sans appareillage régulier. Les briques sont liées par un mortier gris beige avec quelques inclusions de fragments de charbon et à joints fins à moyens (de 0,4 à 2 cm). Cette rehausse est agrafée à l'aide de longues quatre longues pièces de fer forgé (US 3012 - 3013 - 3034 - 3038) qui la lient mécaniquement aux surcroûts. La construction de ces derniers pourrait donc être mise en lien avec cette rehausse.

L'analyse typologique a montré que la ferme appartient au type 2.4.3.c des charpentes en région bruxelloise actuellement datée par dendrochronologie entre le deuxième tiers du XVII^e siècle et le dernier quart du XVIII^e siècle. L'analyse dendrochronologique de la ferme n'a pas su dater l'abattage des arbres.

L'analyse visuelle de la jambe de force I sud a permis d'identifier quatre poinçons « IB » sur les faces équarries nord (fig. 237). La consultation du registre du greffe du tribunal de Foresterie en forêt de Soignes par Paulo Charruadas a permis d'identifier la marque de marchand de Joseph Brena (fig. 238). Cette marque est enregistrée le 24 janvier 1727. Cet enregistrement indique le début de l'activité de marchand dans la forêt de Soignes¹⁹¹. Ce *terminus post quem*



Fig. 237. Poinçon « IB » sur la face nord de la jambe de force sud, EA S3.1
Couvremet, cliché de F. Van Boxem

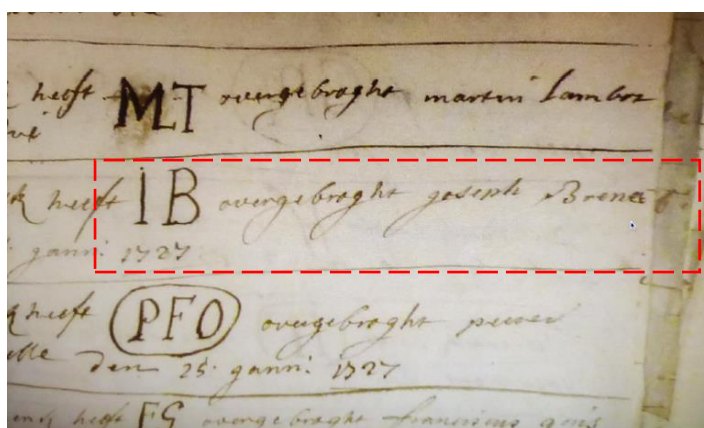


Fig. 238. Marque de marchand « IB » attribuée à Joseph Brena en 1727, Registre du greffe du tribunal de la Foresterie (1603 – 1789), cliché de P. Charruadas, ©ULB – Urban.brussels

¹⁹¹ WEITZ A., *op. cit.*, p. 17.

de 1727 permet d'affiner un peu plus la chronologie offerte par l'étude de la typologie de charpente.

Cette datation offre donc un marqueur chronologique important pour la rehausse de la toiture et l'éventuelle création en parallèle des surcroîts. Deux zones d'ombres persistent.

La première vise la datation de la façade antérieure actuelle. Aujourd'hui, elle est approximativement datée du XVII^e ou XVIII^e siècle par l'analyse stylistique. La présence de linteaux lithique biparties dans les encadrements de fenêtres pourraient plaider pour la présence d'anciennes croisées. La croisée en pierre va progressivement être supplantée par une croisée en bois intégrée au châssis dès la fin du XVII^e siècle¹⁹². La façade pourrait donc résulter du remplacement d'une façade antérieure, celle-ci aurait peut-être été en pan de bois, durant le XVII^e siècle. Le lien entre la façade et les murs gouttereaux n'a pas pu être observé pour le premier et le deuxième étage.

La deuxième pourrait découler de la première et concerne la datation d'un éventuel mouvement de rehausse des niveaux de plancher du premier et deuxième étage. Ce mouvement est particulièrement perceptible dans le secteur 1.3 avec les **US 1032 - 1308 – 1310 – 1401**. Les **US 1062 à 1074** du mur gouttereau oriental du secteur 1.1 pourraient aussi témoigner de ce mouvement de rehausse de *ca.* 30 à 40 cm. De même que les allèges situées entre les baies du premier et du deuxième étage (**US 5002 et 5003**) présentent des perturbations sur la façade antérieure. Une rehausse aurait-elle pu se produire durant ces réaménagements et transformations ?

Au niveau du second œuvre le couvrement du secteur 2.1 est très intéressant. Les lames de planchers possèdent des traces de sciage qui semblent régulières et perpendiculaires aux arêtes, ce qui pourrait amener l'hypothèse d'un sciage mécanique. Les planches ont des assemblages à profil en « S ». Actuellement, ce genre de profil n'est identifié que jusqu'au XVIII^e siècle alors que le sciage mécanique n'est attesté qu'à l'extrême fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle. Aucune trace visible de remploi n'a pu être identifiée sur ces lames de plancher. Ceci semble donc plaider pour un plancher correspondant au niveau donné par l'entrait de la ferme de charpente qui possède un *terminus post quem* de 1727. La question de l'usage potentiel d'un sciage mécanique combiné à l'utilisation d'assemblage à profil en « S » reste ouverte quant à la datation de ces lames de plancher.

En outre, la présence de deux poutres maîtresses dans le couvrement du secteur 2.1 paraît inhabituelle. La poutre maîtresse occidentale (**US 2201**) pourrait s'expliquer par la présence d'un conduit de cheminée d'une épaisseur importante. Dans celui-ci, les différents conduits de cheminée ne s'aligneraient pas comme, par exemple dans des constructions du XIX^e siècle, mais seraient placés les uns devant les autres. Cela aurait pu entraîner l'existence d'un conduit d'une épaisseur aussi grande et *in fine* l'installation d'une seconde poutre maîtresse contre ce conduit. Le restant d'une importante trémie semble en partie encore décelable dans les pièces du solivage (**US 28 – 34 – 35**).

Les mentions dans les archives restent très stables sur des fonctions liées au commerce de la bière ou la fabrication d'eau-de-vie pour l'ensemble. Ces transformations et rehausse successives pourraient éventuellement témoigner d'un enrichissement des habitants et de la nécessité d'augmenter la taille des espaces de vie et de travail. Le plan levé en 1774 par Lefebvre d'Archambault atteste de la présence de l'habitation à front de rue et d'une *achterhuis*.

¹⁹² BABYLAS N., BOXUS I. et JANNES L., *op. cit.*, p. 16.

En termes d'équipements, des cheminées sont attestées dans toutes les pièces. Les cheminées semblent toujours placées sur les murs gouttereaux, pas sur le mur de refend ni dans les coins.

4. Phase IVa : 1804 ?

Le début du XIX^e siècle est marqué par de nouveaux aménagements du gros œuvre et du second œuvre du bâtiment. L'aménagement de la cage d'escalier, qui remplace un équivalent préexistant ?, est réalisé grâce à la construction d'un mur en pan de bois hourdis de briques (**US 700**) à matrice rouge de format 19,5 / 20 x 9,5 / 10 x 4,5 / 5 cm montées en panneresses. Ces briques sont également caractérisées par la présence de taches noirâtres pouvant aller jusqu'à 1 cm de diamètre sur l'épiderme. Ces briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre armé de fibres végétales et avec quelques inclusions de ce qui pourrait être de la terre (de 0,1 à 0,5 cm).

Ce pan de bois fait une épaisseur d'une demi-brique et s'élève sur trois niveaux. Pour son installation, les sablières ont été encastrées dans le mur de refend nord et dans le mur de la façade postérieure au sud. L'encastrement dans le mur sud se fait sous les arcs de décharge des baies du premier type (cf. Phase II). L'étude du pan de bois (cf. Description ensemble A, mur ouest, secteurs 0.2, 1.2 et 2.2) montre que le même schéma constructif a été réalisé au rez-de-chaussée et au premier étage et diffère légèrement au deuxième étage. Cette différence pourrait trouver son origine dans le besoin de ménager un espace cloisonné pour un système d'accès aux combles depuis le secteur 2.3.

Le pan de bois repose partiellement sur un mur bahut d'une épaisseur d'une brique et situé dans le secteur -1.4, ce mur bahut vient interrompre la voûte du secteur -1.4 de la cave.

Aujourd'hui, tout le pan de bois a ses maçonneries apparentes mais des traces d'un enduit blanchâtre sont encore visibles. Les éléments de menuiseries sont entaillés pour favoriser l'accroche de couches de finitions.

Ce mur en pan de bois sert à délimiter l'espace dédié à la cage d'escalier mais également de structure pour l'escalier. Ce dernier démarre au rez-de-chaussée et donne accès aux niveaux supérieurs (premier et deuxième étages). L'escalier sert de marqueur chronologique grâce au balustre de départ de rampe signé et millésimé au nom de Guillaume Van Cutsem et Barbara Torné en 1804 (cf. étude historique). L'étude historique a permis d'identifier Guillaume Van Cutsem et Barbara Torné, sa femme, comme occupants du bâtiment dès 1812. Guillaume Van Cutsem est identifié comme distillateur d'eau-de-vie et comme propriétaire du bâtiment. Ceci pourrait témoigner d'une relative aisance financière permettant des aménagements conséquents pour l'ensemble des bâtiments.

Les maçonneries du pan de bois semblent similaires par le format à celles présentes dans le secteur -1.5 des caves. Ce dernier pourrait être compris comme une cave à charbon dont un accès pouvait donner dans la cour de l'ensemble.

Il est ici important de souligner que les niveaux définis par le pan de bois sont actuellement ceux de l'ensemble du bâtiment. Aucune trace de mouvement des niveaux de plancher n'est observable sur le pan de bois.

Les couvrements des paliers de l'escalier ont été changé durant le XX^e ou XXI^e siècle (les lames de plancher du palier du premier étage sont gravées « Made in West Germany »). Le plancher

du secteur 1.3 est cohérent au niveau du solivage à l'exception de la trémie de cheminée qui semble avoir été élargie (cf. description ensemble A, couverture, secteur 0.3). En conséquence les lames de plancher actuelles sont postérieures à cette modification non datable. Le plancher du secteur 2.3 à son solivage caractérisé par des éléments de remplois. En effet, plusieurs solives possèdent des marques au ciseau mais qui ne se suivent plus (cf. description ensemble A, couverture, secteur 1.3). Les lames de plancher de ce niveau présentent un système de fiches en bois qui traversent certaines planches dont la fonction n'est pas encore déterminée.

5. Phase IVb : 1861

En 1861, une demande de modification de la façade pour l'aménagement d'une devanture vitrée reçoit un avis favorable¹⁹³. Cette demande est introduite par Marie Elisabeth Verbrugghen. L'étude historique a permis de relier cette demande pour le n° 120 de la rue de Flandre à l'actuel n° 122 (cf. étude historique). En effet, jusqu'en 1890 l'actuel n° 122 portait le n° 120. Cette demande est accompagnée de la première vue en élévation de la façade encore conservée et de la situation projetée. L'état antérieur témoigne d'un rez-de-chaussée accessible par une baie de porte installée à l'est et éclairé par deux baies percées côté ouest. Cette première représentation de la façade est accompagnée d'une coupe de profil qui indique la hauteur du rez-de-chaussée (3 m), du premier (2,65 m) et du deuxième étage (2,60 m). Cet élément pose la question des niveaux et de leurs modifications. Actuellement, la hauteur de l'élévation intérieure prise depuis le sol jusqu'au solivage du rez-de-chaussée est de 2,82 m, du sol jusqu'au solivage du premier étage à 2,75 m et du sol jusqu'au solivage du deuxième étage à 2 m. Le changement de niveau du rez-de-chaussée pourrait être expliqué par la construction de la dalle de béton qui a remplacé le sol et son couvrement préexistant au cours du XX^e siècle. En revanche, la différence des niveaux supérieurs est plus complexe à appréhender. En effet, les niveaux du premier et du deuxième étage présent dans le volume avant (secteur 1.1 et 2.1) sont sur le même plan que ceux du volume arrière (secteurs 1.2, 1.3, 2.2 et 2.3). Aucun changement de niveau n'est observable dans le pan de bois (cf. Phase IVa). Plusieurs hypothèses sont envisageables :

- 1. Le pan de bois est plus tardif que la phase IVa, ce qui paraît peu probable vu le lien structurel qu'il entretient avec l'escalier.
- 2. Un décalage existait entre les niveaux du volume avant et ceux du volume arrière avec éventuellement un système de marche pour compenser l'écart.
- 3. Les mesures reprises sur le profil du projet ne correspondaient pas entièrement à la réalité des niveaux.

Le projet prévoyait l'installation d'une devanture scandée de trois colonnes en pierres bleues avec une porte située à l'est. L'étude archéologique a permis d'identifier les traces de cette installation. Le projet montre que deux poutres métalliques en « I » doivent être installées au-dessus de la devanture. Le permis stipule que deux arcs en briques d'une hauteur minimale de 36 cm doivent être intégrés à la façade et que les colonnes en pierres bleues situées aux extrémités doivent être engagées dans les maçonneries afin de n'avoir un hors plan maximal de 9 cm par rapport au nu de la façade. L'étude archéologique a permis d'identifier la présence de ces deux arcs à deux rouleaux (**US 5001**) réalisés avec des briques de format 18 x 8,5 x 4,5 cm et reposant sur des coussins en pierre de taille ainsi que des restants des colonnes en pierre bleue (**US 7 et 43**).

¹⁹³ AVB, Travaux publics, n° 11191.

6. Phase V : XIX^e siècle

Cette phase se caractérise par l'ornementation de la façade avec l'approche néoclassique. Des moulurations stuquées vont être ajoutées aux encadrements de fenêtres ainsi que des clés décorées d'anneaux et flanquées de guirlandes. Deux bandeaux profilés horizontaux, dont seul le bandeau inférieur a été conservé suite à l'enlèvement de l'enduit au XX^e siècle, sont peut-être également à ajouter à cette période. La corniche sur modillons à pendentif et la lucarne axiale du comble pourraient également s'inscrire dans cette phase « d'embellissement » de la façade. L'étude archéologique a permis d'identifier la trace des clous dans la ferme de charpente et les chevrons du volume avant. Ces clous servaient à la fixation du revêtement de toiture sous la lucarne axiale actuelle ce qui indique que dans son état initial le versant nord du volume avant ne recevait pas de lucarne.

La datation de ces ajouts est compliquée. Ceux-ci pourraient intervenir durant les aménagements des phases IVa ou IVb. Une autre hypothèse soulevée par Lohri Mahmoudian dans son étude historique associerait ces transformations à la demande de permis, actuellement perdue, réalisée en 1845 par le propriétaire de l'actuel n° 124 pour des travaux. En effet, l'ornementation entre l'actuel n° 122 et l'actuel n° 124 est très similaire. Il serait possible qu'un lien existe entre les deux. Cependant, pour vérifier cette hypothèse il faudrait avoir accès à cette demande de permis afin de voir si elle visait bien des transformations pour la façade.

7. Phase VI : XX^e – XXI^e siècles

Cette phase se caractérise par plusieurs transformations et l'ajout d'une cave au nord-est (secteur -1.2). L'essentiel de ces modifications se situent au rez-de-chaussée. Un revêtement homogène composé de dalles de granito posées au ciment est présent dans tout le rez-de-chaussée.

Pour le rez-de-chaussée, l'état le plus proche de ce qui est actuellement visible est observable sur le plan joint à la demande réalisée en 1998 par Guy Wolles auprès de l'hygiène publique pour ses activités commerciales¹⁹⁴.

Dans le secteur 0.1, ces transformations entraînent le remplacement du sol par une dalle de béton coulé, la modification de la devanture du magasin, l'élargissement des percements dans le mur de refend entre les secteurs 0.1 et 0.3 (entre 1953 et 1998 ?) ainsi que la construction d'un nouveau piédroit (**US 69**) pour la baie de porte donnant accès au secteur 0.2.

Dans le secteur 0.2, l'installation du nouveau revêtement de sol avec des dalles de granito (**US 591**) a peut-être fait disparaître la première marche de l'escalier. L'étude archéologique a permis d'identifier une trace pour l'intégration du nez à astragale de la première marche dans la cloison située sous la première volée de marches (cf. description ensemble A, secteur 0.2, revêtement).

Dans le secteur 0.3, l'élargissement du percement de la façade postérieure entre les secteurs 0.3 et 0.5 a entraîné une modification de la maçonnerie formant l'angle du piédroit occidental (**US 275**) et du piédroit oriental.

¹⁹⁴ AVB, Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14, Demande datée du 12 février 1998.

Dans les combles (secteurs 3.1, 3.2 et 3.3), cette phase se caractérise par le remplacement de la couverture avec des tuiles, l'ajout d'une sous-toiture et la modification de plusieurs chevrons.

5.2. Bâtiment de liaison (Ensemble B)

La maçonnerie nord de ce bâtiment correspond à la façade postérieure de l'ensemble A et a déjà été traitée dans le point précédent. Les murs gouttereaux ont été édifiés à différents moments et ont subis des transformations diverses. La maçonnerie sud ne sera envisagée que pour le secteur 1.4 et dans le point lié à l'analyse du bâtiment arrière (ensemble D).

1. Phase III : XVIII^e siècle ?

Le mur gouttereau oriental actuel résulte d'une édification en plusieurs phases. Le noyau le plus ancien occupe tout le rez-de-chaussée (secteur 0.4) avec l'**US 480**. Cette maçonnerie se compose de briques à matrice rouge homogène de format 27 / 27,5¹⁹⁵ x 13 x 5,5 / 6 cm liées par un mortier de chaux homogène blanchâtre à joints fins à moyens (de 0,7 à 1,5 cm). Le format des briques pourrait également rattacher cette maçonnerie à la phase II. Cependant, les données fournies par les plans et relevés cadastraux semblent placer cette édification dans la phase III. Le plan levé en 1774 par Lefebvre d'Archambault n'indique pas la présence de ce mur de séparation entre l'actuel n° 122 et le n° 120. Une réserve critique peut être émise sur la possibilité que ce mur de séparation n'a pas été repris lors de la réalisation du plan. Il faut attendre le relevé cadastral de Bastendorff en 1821 pour constater la présence de ce mur. L'édification de cette maçonnerie pourrait donc se situer dans le dernier quart du XVIII^e siècle.

Une niche (**US 488**) est intégrée dans cette maçonnerie. Sous cette niche la maçonnerie est montée avec un appareillage croisé. Au-delà de cette limite il n'a plus été observé d'appareil particulier. L'observation de l'interface nord semble indiquer l'édification *a posteriori* de l'**US 480** sur le piédroit oriental de la baie de porte (**US 420 à 425 et 427 – 428**). L'interface sud de l'**US 480** n'a pas pu être observée car l'enduit de la maçonnerie sud la recouvre.

En termes de finition, cette maçonnerie est recouverte par au moins quatre couches de badigeon alternant une pigmentation grise et blanche. Ces couches sont ensuite recouvertes par un enduit de chaux blanchâtre armé de fibres animales qui est lui-même recouvert par au moins deux couches de badigeons blanc puis gris.

Le premier étage de ce mur gouttereau oriental permet d'observer un mouvement de rehausse progressif et d'évolution du cadre bâti de l'intérieur de l'îlot. Un pignon, dont cinq épis sont visibles dans ce secteur, à rampants droits sous pinacle (**US 1171**) est construit par l'occupant de l'actuel n° 120. La maçonnerie de ce pignon est composée de briques à matrice rouge ocre homogène de format 19 x 9 / 9,5 x 4,5 cm montées dans un appareil croisé. Les briques sont liées par un mortier de chaux blanchâtre avec des joints fins (1 cm). Dans la partie haute deux épis s'entremêlent pour donner naissance à la souche d'une cheminée surmontée d'une pierre blanche.

¹⁹⁵ Une brique a été mesurée à 28 x ? x 6 cm.

La construction d'un bâtiment de liaison par l'occupant de l'actuel n° 122 a entraîné l'édification d'une cheminée (**US 489 – 490 – 491 – 1173**) dont les accroches sont visibles depuis le secteur 0.4. La souche de cette cheminée (**US 1173**) repose sur le rampant nord du pignon. La maçonnerie de cette souche se compose de briques à matrice rouge foncé / noire qui présentent des taches noires de format 19 / 20 x 9 / 9,5 x 5 / 5,5 cm. Les briques de la souche sont montées avec un appareillage particulier alternant une boutisse et deux paneresses et inversement selon les assises. Cet appareil « boustrophédon » permet ainsi de superposer des boutisses une assise sur deux, ce qui permet de raidir les angles du conduit (fig. 239).



Fig. 239. Détail de l'appareil de l'US 1173, EB S1.4
ME, cliché de F. Van Boxem

Cette maçonnerie est liée au mortier beige foncé avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,2 cm) visibles et des joints fins à moyens (de 0,7 à 1,3 cm). Des traces de pigment noir sont visibles sur l'épiderme des briques de l'**US 1171** situées dans le prolongement de cette structure. Le coffre de cette cheminée faisait ca. 50 cm de largeur.

Des couches de badigeons gris de ca. 0,1 à 0,2 cm lient les deux maçonneries (**US 1171** et **1173**) et indique que la souche de la cheminée a coexisté avec le pignon durant un certain temps.

Enfin, l'occupant de l'actuel n° 120 rehausse son bâtiment avec la maçonnerie de l'**US 1172** dont l'angle nord est raidi par quatre éléments en pierre blanche. Cette maçonnerie de briques à matrice rosâtre / rouge foncé avec des taches noires de format 19 / 19,5 x 9 x 4,5 cm est montée dans un appareil croisé. Les briques sont liées par un mortier grisâtre avec des nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm) visibles avec des joints fins (jusqu'à 1 cm).

Le format et la couleur de matrice de cette maçonnerie interpellent. Ces deux caractéristiques n'ont pas été observées ailleurs dans l'ensemble étudié. Les études menées par Philippe Sosnowska ont permis d'identifier trois formats particuliers de briques d'importation utilisés durant la reconstruction des quartiers situés autour de la Grand-Place suite au bombardement de 1695. Ces trois formats sont caractérisés par des dimensions plus réduites ainsi que des couleurs différentes comparativement aux briques locales¹⁹⁶. Ce genre de brique n'est actuellement relevé avec certitude que pour des contextes de la fin du XVII^e siècle.

Cependant, le relevé réalisé en 1774 par Lefebvre d'Archambault n'indique la présence que d'un bâtiment arrière de l'actuel n° 122. La première mention d'une construction voisine (chez l'actuel n° 120) n'est présente qu'en 1821 avec la réalisation du cadastre primitif par

¹⁹⁶ « Trois formats ont ainsi déjà été relevés : des briques de 16,5 / 18,5 sur 7,5 / 8,5 sur 3,5 cm, des briques de 18,5 / 19 sur 9 sur 4 cm et enfin des briques de 21 / 23 sur 10,5 / 11,5 sur 4,5 / 5 cm. Leurs couleurs se distinguent également du modèle bruxellois et varient dans des tons rosâtres à rougeâtres ou se déclinent dans la gamme des jaunes [...]. ». Voir : SOSNOWSKA P., « C'est au pied du mur qu'on voit le maçon... », *op.cit.*, p. 8.

Bastendorff (fig. 214 et 215 p. 200). Ceci pourrait amener l'hypothèse que l'édification du pignon voisin (**US 1171**) ainsi que de la cheminée (**US 1173**) et finalement de la rehausse du pignon (**US 1172**) ne soient datables au plus tôt qu'après 1774.

2. Phase IVa : 1804 ?

Le mur gouttereau occidental semble présenter le même type de maçonnerie que celui identifié dans le pan de bois de la cage d'escalier du bâtiment avant. En effet, les **US 540** et **582** sont caractérisées par des briques à matrice rouge foncé qui présentent des taches noires (de 0,2 à 1,5 cm de diamètre) et de format 19 / 20 x 9 / 9,5 x 4,5 / 5 cm. Les briques sont liées par un mortier de chaux gris armé de fibres végétales avec des joints fins à moyens (de 0,8 à 1,5 cm). Ce mur gouttereau semble alors effectivement percé de trois baies. La baie sud semble correspondre à une ancienne baie de fenêtre avec la présence d'un linteau en pierre bleue plus large (**US 583**) et de l'éventuel comblement d'un ancien appui (**US 581**) visible sur la face ouest depuis le secteur 0.6. La date à laquelle la fenêtre est devenue porte n'est pas identifiable. Les baies centrale et nord sont plus difficilement lisibles suite aux rebouchages partiel (**US 544** et **546**) et au recouvrement par des couches de finitions (**US 548** et **549**). L'**US 547** semble indiquer que la baie centrale était destinée à une fenêtre. La baie nord semble présenter ce qui pourrait être interprété comme des blochets ou les restants d'un linteau de bois avec les **US 541** et **543** et aucune trace d'appui n'a été observée dans le piédroit nord de la baie. La baie nord pourrait ainsi avoir été à l'origine une baie de porte qui aurait pu être en lien avec l'accès à la cave à charbon du secteur -1.5. Une lunette située dans l'angle nord-ouest de cette dernière semble indiquer la présence d'un ancien accès.

3. Phase V : XIX^e siècle

Le premier étage du bâtiment de liaison (secteur 1.4) semble résulter d'une même phase réalisée par l'occupant de l'actuel n° 122. En effet, tout le gouttereau occidental (**US 586**) et la moitié nord du gouttereau oriental (**US 1170**) sont réalisés avec une même maçonnerie pour s'élever jusqu'à 23,38 m d'altitude. Cette dernière se compose de briques très difformes à matrice rouge foncé / noire de format 19,5 / 20 x 9 / 9,5 x 5,5 cm monté avec un appareil qui semble vertical. Les briques sont liées par un mortier gris très abondant à nodules de chaux (de 0,1 à 1 cm) visibles avec des joints moyens (de 1 à 1,5 cm). Les traces d'un enduit de chaux blanc armé de fibres animales de ca. 2 cm d'épaisseur sont visibles. L'**US 586** présente un retrait de ca. 1 cm sur sa face ouest par rapport au nu de la maçonnerie sur laquelle elle repose (**US 582**).

Le châssis installé dans la baie percée dans l'**US 586** présente plusieurs éléments caractéristiques du XIX^e siècle avec fermeture des ouvrants par une crémone, présence d'une noix à la jonction entre les ouvrants et les dormants et les vitres à simple vitrage moulurées à motifs en étoiles sont fixées au châssis à l'aide de pointes en métal et de mastics de vitrier¹⁹⁷. En intérieur le châssis est verni, en extérieur il est couvert d'une couche pigmentée bleue qui s'observe sur toutes les menuiseries du premier étage situées autour de la cour.

Par manque de temps, l'analyse du couvrement du rez-de-chaussée et du premier étage n'a pas pu être approfondie. Cependant, la présence de marques de sciage très régulières et perpendiculaires aux arêtes semblent indiquer que le système des lames de plancher du premier étage sont à dater du XIX^e siècle. De la même manière, les solives en rondins à peine équarris

¹⁹⁷ BABYLAS N., BOXUS I. et JANNES L., *op. cit.*, p. 18 - 21.

semblent pouvoir être daté d'une phase à situer au XIX^e siècle. Le couvrement de la toiture est assuré par des tuiles.

Le revêtement de sol du rez-de-chaussée est composé de carreaux de ciment de format 20 x 20 x 2 cm. Ils sont ornés d'un motif à fleurs octogonal géométrisé entouré d'hexagones étirés et de quadrilobes rouges et beiges. Ces motifs sont réalisés en mélangeant du ciment fin et des colorants sur la couche supérieure des carreaux. Ce décor central est entouré d'une frise à motif floral et géométrique qui court tout le long des maçonneries du secteur. Les carreaux de ciment sont posés avec un mortier de *ca.* 1 à 2,5 cm de ciment qui repose sur une couche de sable.

Ce type de carreaux apparaît en Belgique dès les années 1850. Il faudra attendre les années 1870, avec la création en 1871 des usines Fiévé & Cruls à Gand, pour qu'il soit fréquemment utilisé en Belgique¹⁹⁸. C'est également à partir des années 1850 que ces éléments sont posés de préférence sur un lit de mortier au ciment sur sable¹⁹⁹.

4. Phase VI : XX^e – XXI^e siècles

Cette phase est visible au rez-de-chaussée dans les **US 548** et **549** qui sont les couches de finition posées avec du ciment ou du plâtre dans le secteur 0.4. L'**US 545** est composé d'une maçonnerie de briques creuses en béton cellulaire blanc qui peut être mise en lien avec l'aménagement d'un évier et d'un bain visible dans le plan de 1998 fourni par Guy Wolles pour sa demande de permis auprès de l'hygiène publique. De la même manière, la couche de finition en carrelage de l'**US 590** qui recouvre la face ouest du mur gouttereau occidental et visible depuis le secteur 0.5.

¹⁹⁸ BAECK M., *op. cit.*, p. 72.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 262.

5.3. Cour (Ensemble C)

1. Phase III : XVIII^e siècle

Le mur gouttereau occidental témoigne d'une évolution progressive du cadre bâti pour l'actuel n° 124. Deux grandes maçonneries sont observables sur ce mur.

La première est constituée de l'**US 459** dans laquelle une niche (**US 457**) est intégrée. Cette maçonnerie est composée de briques à matrice rouge homogène de format 26,5 / 27 x 12 / 13 x 5 / 5,5 cm. Les briques sont liées par un mortier beige clair / blanchâtre avec quelques nodules de chaux (de 0,1 à 0,5 cm) visibles et avec des joints fins à épais (de 0,7 à 2,5 cm). Les briques sont montées sans appareillage particulier. Cette US témoigne de l'agrandissement de *ca.* 90 cm vers le sud du bâtiment à front de rue de l'actuel n° 124. Cette extension vient reposer contre la façade postérieure du bâtiment avant de l'actuel n° 122 (**US 272**).

La seconde est constituée des **US 464 – 512 – 520**. Cet ensemble se compose d'une maçonnerie de briques à matrice rouge homogène de format 26 / 27,5 x 13 / 13,5 x 5 / 6 cm liées par un mortier blanchâtre homogène avec des joints fins à moyens (de 0,4 à 1,5 cm) et montées avec un appareillage croisé. Cette maçonnerie était percée d'une baie (**US 518 – 514 – 515**) aujourd'hui rebouchée (**US 513 et 516**). Cet ensemble de maçonneries pourrait témoigner du fait que la façade antérieure du bâtiment arrière de l'actuel n° 124 ait été reculée de près de 221 cm vers le sud. Ceci pourrait expliquer qu'aujourd'hui la façade antérieure de ce bâtiment tombe au droit du jambage nord de la baie rebouchée.

Dans le secteur 0.5, la jonction entre ces deux ensembles de maçonneries est caractérisée par une couture verticale accidentée qui aboutit à 19,58 m d'altitude à un premier muret de séparation, d'une largeur de 202 cm, entre l'actuel n° 122 et le 124. Ce muret sera réhaussé à au moins trois reprises (**US 460** puis **461** et enfin **463 / 510**). La première rehausse semble réalisée avec des briques d'Ancien Régime d'un format plus grand. Il n'est cependant pas possible d'être plus précis dans la datation de cet événement.

2. Phase V : XIX^e siècle

Cette phase semble se matérialiser sur le mur gouttereau occidental dans le mouvement de rehausse progressif du muret de séparation (**US 461 – 462 / 511 - 463 / 510**) pour aboutir à la hauteur actuelle de 21,26 m d'altitude. Ces maçonneries présentent des formats de briques plus réduits oscillants entre 18,5 / 19 x 8,5 / 9 x 4,5 / 5 cm liées par un mortier de chaux. L'**US 462** semble être une exception posée avec un mortier de ciment.

Ces également de cette phase que semble relever la reconstruction de la façade antérieure du bâtiment arrière de l'actuel n° 124 suit au recul du bâtiment. L'**US 521** vient recréer un chaînage d'angle pour le bâtiment et semble totalement recouvrir l'**US 520** en partie supérieure. Malheureusement, cette partie supérieure est encore enduite et n'a pas pu être étudiée. Les briques de l'**US 521** sont à matrice rouge homogène de format 17 / 18,5 x 8,5 x 4,5 cm liées par un mortier de chaux blanchâtre.

5.4. Bâtiment arrière (Ensemble D)

Ce bâtiment n'a pas été étudié de manière approfondie avec l'étude archéologique car l'ensemble des maçonneries intérieures sont couvertes de couches de finition qui empêche toute observation d'ordre stratigraphique.

1. Phase II : XVII^e siècle

L'analyse dendrochronologique a permis de dater l'abattage des arbres qui composent les poutres maîtresses du plafond du rez-de-chaussée et du premier étage entre 1628 et 1640. Ces poutres sont placées dans un axe est-ouest qui place ce bâtiment dans la catégorie des *diephuis*. Les deux fermes de charpente du secteur 2.4 appartiennent également au type 2.4.3.c. des charpentes en région bruxelloise qui sont actuellement datées par dendrochronologie entre le deuxième tiers du XVII^e siècle et le dernier quart du XVIII^e siècle. Une cohérence globale semble donc pouvoir être établie par ces éléments d'ordre typologique et dendrochronologique. En outre, l'*huizenonderzoek* a permis de trouver des mentions relatives à la présence d'une habitation et à ses dépendances, ce qui pourrait confirmer la présence d'un bâtiment arrière dès cette période.

2. Phase III : XVIII^e siècle

C'est durant cette phase que la cartographie devient plus précise et qu'elle permet de fournir des informations sur l'état du bâti construit. En effet, en 1774 le plan réalisé par Lefebvre d'Archambault permet d'observer la présence d'un bâtiment arrière, implanté à la limite sud de la parcelle. Aucun bâtiment n'est représenté du côté de l'actuel n° 120. Cet élément semble donc corroborer la présence de sept baies obturées sur le mur gouttereau oriental.

Cependant, il est important de noter la présence du pignon à épis, d'une *achterhuis* de l'actuel n° 120, pris dans le quart nord du bâtiment arrière. En l'absence de toute visibilité sur les relations stratigraphiques entre ce pignon à épis et le restant des maçonneries du bâtiment arrière, il est impossible de pouvoir répondre avec précision à la question de l'évolution de ce bâtiment. Cependant, une hypothèse pourrait être que le noyau ancien du bâtiment arrière, celui qui peut être relié au système de poutraison analysé dans la phase II, se situerait dans les trois quarts sud du bâtiment. Ce premier noyau pourrait ainsi être celui présent sur le plan de Lefebvre d'Archambault.

L'analyse dendrochronologique a également pu dater l'abattage des arbres destinés à la construction de l'escalier en vis donnant accès du premier étage au comble du bâtiment avec un *terminus post quem* de 1715.

3. Phase V : XIX^e siècle

Une partie de la façade antérieure du bâtiment a pu être analysée au niveau de la maçonnerie sud du secteur 1.4 du bâtiment de liaison. La maçonnerie principale de cet ensemble (**US 1150**) se compose de briques à matrice rouge homogène de format 19 / 19,5 x 9 / 9,5 x 4,5 / 5 cm. Ces briques sont montées en appareillage croisé, sont liées par un mortier de chaux blanchâtre et ont des joints fins (de 0,5 à 1 cm). Deux oculi sont placés symétriquement en partie haute de la façade à 23,39 m d'altitude. L'une des ancrs de la façade (**US 1154**) a pu être observée. Celle-ci semble présenter un profil plus épais que celles présentes sur la façade postérieure du bâtiment avant.

La relation entre cette façade antérieure du bâtiment arrière et l'US 540 du mur gouttereau occidental du bâtiment de liaison au rez-de-chaussée n'est pas suffisamment claire pour pouvoir en déduire le lien. En partie supérieure en revanche, l'US 586 vient clairement se poser contre la façade et même obturer en partie la baie de fenêtre du premier étage du bâtiment arrière. La baie de porte actuellement rebouchée (US 1151) semble avoir été percée *a posteriori* dans la maçonnerie de la façade antérieure.

Ces éléments pourraient amener l'hypothèse que le noyau de la phase II aurait été agrandi vers le nord et que de cette manière le pignon de l'*achterhuis* de l'actuel n° 120 aurait pu être pris dans la maçonnerie orientale du bâtiment arrière de l'actuel n° 122. Cet agrandissement aurait de fait nécessité la construction d'une nouvelle façade antérieure pour le bâtiment arrière de l'actuel n° 122. L'agrandissement de ce bâtiment aurait ainsi donné l'espace nécessaire pour l'installation d'un remploi potentiel de l'escalier en vis (daté par dendrochronologie de 1715) qui donne aujourd'hui accès au comble.

Enfin, l'évolution du cadre bâti autour de ce bâtiment arrière dans le courant du XIX^e puis du XX^e siècle aurait amené l'obturation progressive des baies de fenêtres présentes sur le mur gouttereau oriental du bâtiment. Ceci combiné à la disparition d'un conduit de cheminée dévoyé qui montait du rez-de-chaussée jusqu'au comble aurait permis l'installation de l'escalier de meunier qui donne aujourd'hui accès au premier étage à partir du rez-de-chaussée.

4. Phase VI : XX^e – XXI^e siècles

Cette phase est surtout marquée par l'ajout d'enduit de ciment et de couches pigmentées blanches sur l'ensemble des maçonneries intérieures et sur le couvrement de sol en briques du rez-de-chaussée. Les châssis des baies du rez-de-chaussée et du premier étage pourraient également être rattachés à cette période. L'ensemble de la façade antérieure a également été rejointoyée au ciment durant cette période, à l'exception de l'US 1150.

Conclusion

Le 9 juin 2005 l'ensemble des bâtiments situés au n° 122 de la rue de Flandre sont classés comme « monument » de par leurs intérêts « historique » et « esthétique ». Il s'agit de l'aboutissement d'une reconnaissance de la haute valeur patrimoniale de l'ensemble bâti et des vestiges qu'il conserve. L'étude ci-présente est une proposition d'explication de l'évolution du site basée sur une observation des vestiges matériels par l'archéologie du bâti. Cette observation montre toute la richesse et la complexité des informations présentes dans un tel palimpseste urbain.

Le champ de vision de l'analyse a été élargi et a bénéficié d'une approche interdisciplinaire combinant histoire, histoire de l'art et dendrochronologie. L'apport de ces différentes disciplines représente un avantage important pour ce patrimoine et pour les nouvelles hypothèses d'évolution qu'elles proposent.

Cette analyse s'est développée en trois grandes étapes. La première consiste en l'établissement de la fiche signalétique et de l'état de la question sur les informations disponibles pour l'ensemble. La deuxième s'attache à la réalisation d'une étude historique qui permet, au travers de l'approche de l'*huizenonderzoek*, de retracer l'histoire des bâtiments et du quartier Sainte-Catherine du XIV^e siècle jusqu'à nos jours grâce aux sources écrites et iconographiques. Enfin, la troisième étape consiste en une étude d'archéologie du bâti basée sur l'enregistrement, l'observation et la description des vestiges matériels.

L'association de ces trois étapes a permis d'aboutir à une proposition d'interprétation composée de sept phases pour l'ensemble des constructions. Ces phases s'échelonnent de la période tardo-médiévale (XIV^e – XVI^e siècle) jusqu'à aujourd'hui (XXI^e siècle) et semblent témoigner de l'urbanisation progressive du quartier et de l'accroissement des besoins en espaces intérieurs des habitants. En effet, les bâtiments sont agrandis à plusieurs reprises, principalement au XVII^e et XVIII^e siècles. Au XIX^e siècle, l'escalier principal du bâtiment avant est modifié, une cave et le couloir de liaison entre le bâtiment avant et le bâtiment arrière sont ajoutés et des modifications sont apportées aux façades avant des bâtiments à front de rue et de fond de parcelle. Les XX^e et XXI^e siècles sont marqués par l'agrandissement des espaces intérieurs du rez-de-chaussée via le couvrement partiel de la cour et par le dérochage extensif des récents travaux.

C'est également le cadre bâti à la fois sur le site et autour du site qui est documenté. Ainsi, la phase I (XIV^e – XVI^e siècle) pose la question de savoir si un bâtiment était présent sur le site en raison du peu d'éléments actuellement attribuables à d'éventuels habitants (une niche, une cheminée, un possible étage entre le rez-de-chaussée et le premier étage, une structure en cave de fonction indéterminée). L'exemple de la phase II (XVII^e siècle), probablement marquée par l'apparition de l'*achterhuis* (datation par dendrochronologie de l'abattage des arbres servant pour les poutres maîtresses entre 1628 et 1640). Celle-ci possède un système de baies percées dans le mur oriental du bâtiment qui indique qu'aucune construction n'était directement voisine du côté oriental, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le dépouillement des archives a également permis de documenter la fonction de l'ensemble qui est lié au monde de la production et de la vente d'alcool dès le XVII^e siècle ainsi que le profil socio-économique des habitants qui l'ont occupé. Ainsi, par exemple, le couple formé par Guillaume Van Cutsem et Barbara Torné qui occupent la maison durant le premier tiers du XIX^e siècle. Ce couple semble avoir eu un impact important sur le bâtiment avant, notamment

sur le second œuvre, comme en témoigne la construction de l'escalier signé et millésimé de 1804. L'étude a également permis de rattacher un projet de devanture pour la façade antérieure du bâtiment avant daté de 1861 actuellement attribué au n° 120 de la rue de Flandre. En effet, l'étude historique a permis d'attester du changement de numérotation des maisons (en 1861 l'actuel n° 122 portait le n° 120) ainsi que de la présence des occupants (Marie Elisabeth Verbrugghen qui a signé le projet pour la demande de transformation de la façade antérieure). L'étude archéologique des vestiges *in situ* a montré la présence des traces de cette transformation (piliers en pierre bleue, arcs décharges en briques combiné à des « coussins » en pierre de taille).

Cependant, plusieurs pistes restent encore inexploitées et pourraient compléter les connaissances de l'ensemble. Plusieurs fragments de charbon ont été identifiés afin de permettre une éventuelle étude par AMS-C14 afin de permettre d'affiner les marqueurs chronologiques de certaines maçonneries : **US 9 - 15** (EA S0.1 MO), **US 49 - 50** (EA S0.1 ME), **US 301** (EA S1.3 MO).

Plusieurs zones d'ombre subsistent notamment en raison de la présence d'enduits qui masquent les maçonneries. Dans le bâtiment avant, il n'a pas été possible d'observer la face sud de la façade antérieure au premier et au deuxième étages, ni la relation que cette façade entretient avec les murs gouttereaux. La présence d'enduits sur la maçonnerie occidentale du secteur 1.1, la maçonnerie orientale du secteur 1.2, les maçonneries orientale et occidentale du secteur 2.1 empêchent une lecture stratigraphique des maçonneries et des liens entretenus par le mur de refend avec une partie des murs gouttereaux. Dans l'*achterhuis*, l'ensemble des maçonneries intérieures sont masquées par des enduits, ce qui en a empêché l'observation. Dans le cas où ces zones seraient dérochées, il serait très intéressant d'analyser les maçonneries afin de permettre de confirmer ou d'infirmer les hypothèses d'évolution émises dans cette étude. Dans le cas de l'*achterhuis* cela pourrait ouvrir la voie à de nouvelles hypothèses.

Un sondage pourrait également être réalisé au niveau du seuil de la baie de porte située entre les secteurs 0.2 et 0.4. Ceci afin de déterminer si un niveau de circulation plus ancien est décelable par la présence d'un éventuel congé de la moulure du piédroit oriental et/ou d'un seuil plus ancien.

L'étude des couvrements n'a pu être réalisée que depuis le bas, ne permettant ainsi pas d'observer la face supérieure de ces menuiseries. Dans le cas où les lames de plancher seraient enlevées, il serait intéressant de documenter la face supérieure des solives et des poutres maîtresses. Ceci afin de voir si des marques d'assemblage ou des traces de remploi sont visibles. Particulièrement dans le cas du couverture du secteur 1.3 dans lequel plusieurs solives possèdent des marques d'assemblage qui pourraient témoigner d'un remploi éventuellement interne au site. Une étude plus approfondie des traces d'outils et notamment des marques de sciage pourrait également être réalisée. En effet, dans plusieurs secteurs (0.1, 0.3, 1.3 et 2.1) l'observation des lames de plancher semble indiquer la possibilité d'un sciage mécanique combiné avec des assemblages en « S ». Si la présence de ces deux caractéristiques s'avérait juste cela pourrait permettre d'affiner la chronologie des techniques de mise en œuvre de ces pièces à Bruxelles.

Un autre élément important réside dans la réserve archéologique située sous l'ensemble. En effet, des caves peu profondes ont été creusées sous le bâtiment avant. Malheureusement, de récents travaux de rempiètement ont éliminé plusieurs dizaines de centimètres de terre. Cependant, les caves n'occupent pas l'ensemble du site, ce qui offre une véritable réserve de

données intactes. La cour documentée sur le plan de Bastendorff en tant que « jardin » pourrait ainsi offrir des données sur les matériaux, les techniques ou les espèces végétales présentes dans cet espace. En outre, la présence ou non de divers vestiges archéologiques offriraient la possibilité de mieux documenter l'aspect socio-économique des habitants qui se sont succédés sur ce site. L'*achterhuis* constitue la plus grande réserve archéologique du site car elle est construite à même le sol, sans caves, bien que des travaux récents d'installation de conduites aient créés deux tranchées perpendiculaires mais peu profondes. L'étude des sédiments pourrait ici permettre d'observer si des traces du ruisseau de fond de parcelle cités dans les premières archives (XVII^e siècle) sont présentes et ainsi, de mieux comprendre la structuration du parcellaire dans cet îlot.

Bibliographie

ALGROS J.-J. et DE PIERPONT J., « Fiche n° 17. Chaulage et badigeon », dans *Enduit, rejointoiement, badigeon*, Namur, Institut wallon du patrimoine, 2016, 33 p.

BABYLAS N., BOXUS I. et JANNES L., *Travaux de menuiserie. Menuiserie extérieure. Châssis & portes en bois*, Namur, Institut de patrimoine wallon, 2010, 59 p.

BAECK M., *Splendeurs domestiques. Les carrelages de sol et de mur en céramique et en ciment en Belgique*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2013, 336 p. (*Les dossiers de l'IPW*, n° 11)

BURNOUF J., « Archéologie de l'espace urbain – Un champ d'application prometteur : archéologie du bâti et maison de ville », dans *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 2020, p. 207.

BYL S., CHARRUADAS P., DEVILLERS C. et SOSNOWSKA P., *Etude archéologique du bâti d'une habitation sise rue de Flandre 180 à Bruxelles (BR247). Evolution d'une habitation du Moyen Age à nos jours (XIV^e – XXI^e siècle)*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles. Centre de Recherche en Archéologie et Patrimoine, 2011, 65 p. + Annexes.

BYL S., CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *Etude archéologique et historique des caves de la maison rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles (BR 743-01 – BAS0111)*, BLARY F. (dir.), Urban.brussels – ULB, rapport inédit, 53 p.

CHARRUADAS P., *Molenbeek-Saint-Jean. Un village bruxellois au Moyen Âge*, Bruxelles, 2004, 160 p.

CHARRUADAS P. et SOSNOWSKA P., « La ville de bois, de pierre et de brique. La « pétrification » de la maison urbaine du point de vue des parcelles (Bruxelles, XIII^e – XVI^e siècles) », dans *Ædificare. Revue internationale d'histoire de la construction*, 2021 – 1, n° 9, p. 165 - 197.

CHARRUADAS P. et SOSNOWSKA P., « « Petrification » of Brussels architecture. An attempted explanation between construction methods, supply of building materials and social context (13th-17th centuries) », dans *17th International Conference on Cultural Heritage and New Technologies (5 – 7 novembre 2012)*, 17, Vienne, p. 6 – 7.

CREMER S., FRAITURE P. et SOSNOWSKA P., « Contribution to the history of Brussels floorings, Belgium (16th – 19th centuries) : Initial results of an archeological and dendrochronological investigation », dans *Between Carpentry and Joinery. Wood finishing work in european medieval and mordern architecture*, FRAITURE P., CHARRUADAS P., GAUTIER P. et al. (dir.), Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, 2017, p. 78 – 111. (*Scientia Artis* 12).

DANCKAERT L., *Bruxelles, cinq siècles de cartographie*, Tielt – Knokke, Lannoo – Mappamundi, 1989, 144 p.

DANCKAERT L., *L'évolution territoriale de Bruxelles. La cartographie de +- 1550 à 1840*, Bruxelles, Arcade, 1968, 164 p. + 6 planches de cartes dans un boîtier.

DE BEULE M., *Bruxelles, histoire de planifier : urbanisme aux 19^e et 20^e siècles*, Bruxelles, Mardaga, 2017, 495 p.

DEGRE S., *Brasseries au quartier Sainte-Catherine*, Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1995, 214 p. (*Archéologie à Bruxelles*, 2).

DEMETER S., « Le patrimoine bâti bruxellois comme objet d'étude archéologique », *L'archéologie des bâtiments en question. Un outil pour les connaître, les conserver et les restaurer*, Actes du colloque international, Liège, les 9 et 10 novembre 2010, Namur, 2010, p. 237 - 247. (*Études et Documents, Archéologie*, 35)

DOPERE F., *Dater les édifices du Moyen Âge par la pierre taillée*, Bruxelles, Editions Safran, 2018, 540 p.

HENNE A. et WAUTERS A., *Histoire de la Ville de Bruxelles*, nlle éd., 4 t. + index, Bruxelles, Editions Culture et Civilisation, 1968 - 1972.

HEYMANS V., *Les maisons de la Grand-Place de Bruxelles*, Bruxelles, CFC éditions, 2007, 229 p.

HOUBRECHTS D., *Le logis en pan-de-bois dans les villes du bassin de la Meuse moyenne (1450 – 1650)*, TOLLET R. (éd.), Liège, Commission royale des monuments, sites et fouilles, 2008, 314 p. (*Dossier de la CRMSF*, 12).

LEHOËRFF A. et GILIGNY F., « 2. Le travail de terrain – La stratigraphie : principes et enregistrement des données », dans *Guide des méthodes de l'archéologie*, 4^{ème} édition, Paris, La Découverte, 2020, p. 77.

LOIR C., *Bruxelles néoclassique. Mutation de l'espace urbain 1775-1840*, nlle. éd. revue et complétée, Bruxelles, CFC éditions, 2017, 304 p.

Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles : Pentagone, vol. 1A, Mardaga, Bruxelles, 1989, LXXXVIII + 458 p.

Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles : Pentagone, vol. 1B, Mardaga, Bruxelles, 1993, 600 p.

MAHMOURIAN L., *Etude historique et architecturale de l'immeuble sis rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles*, Bruxelles, 2021, 35 p.

MEHAUDEN A. et VANWELKENHUYZEN M., *La ville de Bruxelles : ses habitants, leurs métiers et leurs adresses vers 1767*, Bruxelles, 1998, 330 p.

MODRIE S., *Evaluation patrimoniale, Bâtiment sis rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles*, Département Patrimoine archéologique, Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine, Bruxelles, 2021, 21 p.

MODRIE S. et SOSNOWSKA P., « Aperçu de l'apport de l'archéologie à l'étude du matériau », dans *Le commerce de la pierre bleue à Bruxelles sous l'Ancien Régime. Des Le Prince à Rutty*, Bruxelles, Editions Safran, 2021, p. 161 - 176. (*Histoire*, n° 11).

MODRIE S. et SOSNOWSKA P., « L'expertise archéologique au service du chantier. Dialogues autour des options de restauration », *Bruxelles patrimoines*, n° 25, 2017, p. 52 - 61.

OSLET G., *Traité de charpente en bois*, Paris, H. Chairgrasse fils, 1890, 552 p.

SOSNOWSKA P., « Approach on brick and its use in Brussels from the 14th to the 18th century », dans *Fresh approaches to brick production and use in the Middle Ages. Proceedings of the session « Utilisation of brick in the medieval period – Production, Construction, Destruction*, du 29 août au 1 septembre 2012, Helsinki ; p. 27 – 38.

SOSNOWSKA P., « C'est au pied du mur qu'on voit le maçon... », dans *Les temps de la construction : processus, acteurs, matériaux. Recueil de textes issus du deuxième congrès francophone d'histoire de la construction*, FLEURY F., BARIDON L., MASTRORILLI A. et al. (dir.), Lyon, 29, 30 et 31 janvier 2014, p. 803 - 814.

SOSNOWSKA P., « L'habitat ordinaire de l'ancien régime. Richesse et diversité », *Bruxelles patrimoines*, Hors-série, 2013, p. 74 - 77.

SWINNEN H. et al., *De volkstelling van 1702 in Brussel en omgeving*, vol. 1, Louvain, Familiekunde Vlaanderen Regio Leuven, 2018, p. 564.

VANNIEUWENHUYZE B., « Le cartographe Jacques Deventer à Bruxelles », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 89, fasc. 2, 2011, p. 873 – 887.

WEITZ A., *Rapport d'analyse dendrochronologique, rue de Flandre 122, Bruxelles (BR743)*, Institut Royal du Patrimoine Artistique, 2023, 59 p.

Sources internet

Base de données de l'IRPA, BALat : [<https://balat.kikirpa.be/>].

Biens de la rue de Flandre repris à l'Inventaire du patrimoine architectural : [<https://monument.heritage.brussels/index.php?street=10003065§ion=buildings&lg=fr>], consulté le 17-11-22.

CHARRUADAS P. et DEMETER S., « Méthodologie *Huizenonderzoek* pour l'étude historique (régressive) des maisons à Bruxelles », version du 12 septembre 2017, [https://www.academia.edu/32101383/M%C3%A9thodologie_Huizenonderzoek_pour_l%C3%A9tude_historique_r%C3%A9gressive_des_maisons_%C3%A0_Bruxelles], consulté le 19/04/22.

CHARRUADAS P., SOSNOWSKA P., MODRIE S. *et al.*, « L'archéologie de la maison médiévale et post-médiévale en Région de Bruxelles-Capitale (Belgique). Programmes de recherche, cadres méthodologiques, opérations préventives », dans *Archéologie du bâti. Aujourd'hui et demain* [en ligne], [<https://books.openedition.org/artehis/27720?lang=fr#cite>], consulté le 14-07-23, Dijon, Artehis Editions, 2022.

Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) : [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2004040935&table_name=loi], consulté le 13-11-22.

OpenPermit.brussels : [<https://openpermits.brussels/>]

Opac, catalogue général de la KBR : [<https://opac.kbr.be/>]

Pallas, site des AVB : [http://www.pallas.be/pls/opac/plsp.getplsdoc?lan=F&htdoc=general/opac_avb_f.htm]

Table des illustrations

L'ensemble des clichés de cette étude sont de l'auteur à l'exception des images et clichés repris ci-dessous :

Fig. 1. Localisation du 122, rue de Flandre dans la ville de Bruxelles, © BruGIS.

Extrait de : *BruGis, site cartographique de la Région de Bruxelles-Capitale*, [https://gis.urban.brussels/brugis/#/], consulté le 17-11-22.

p. 15

Fig. 2. Orthophotoplan du 122, rue de Flandre dans son contexte actuel, © BruGIS.

Extrait de : « Orthophotoplans 2021 Est-Ouest », *BruGis, site cartographique de la Région de Bruxelles-Capitale*, [https://gis.urban.brussels/brugis/#/], consulté le 17-11-22.

p. 15

Fig. 3. *Contexte patrimonial actuel de l'îlot* : -Rose (n° 122, classé comme monument) ; -Vert (rue de la Cigogne, classée comme monument + site) ; -Mauve (n° 140 et 142, classé comme ensemble) ; -Pastille rouge (biens repris à l'Inventaire) ; -Zone encadrée en bleu (zone de protection), © BruGIS.

Extrait de : *BruGis, site cartographique de la Région de Bruxelles-Capitale*, [https://gis.urban.brussels/brugis/#/], consulté le 17-11-22.

p. 17

Fig. 4. Plan parcellaire de Bastendorff avec identification de la parcelle de l'actuel n° 122, rue de Flandre, image mise à disposition par Modrie S. ©Urban.brussels, ©AVB, Cartes et plans de Bruxelles et de la région bruxelloise 48.

BASTENDORFF J. P., *Plan parcellaire de Bruxelles, levé par sections, à très grande échelle et par plusieurs géomètres*, 1821, Plan de Bruxelles grand format n° 48, AVB.

p. 25

Fig. 5. Identification du numéro de la parcelle durant le XVIIIe siècle, P. Charruadas, 2022.

Extrait de : CHARRUADAS P., « Vue synoptique et chronologique des mentions des maisons et bâtiments du front sud de la (longue) rue de Flandre 120 à 124 – Ancienne section n° 23 dite *Vlaamse steenweg wijck*, maisons 16 à 18 », dans *Rapport d'intervention n° 21. Rue de Flandre 122 (BR743-01 – BAS0111)*, BLARY F. (dir.), Brussels Archaeological Survey, 2023, p. 34.

p. 26

Fig. 6. Détail de la *Langen Steenwech*, Plan de la Ville de Bruxelles et de ses environs par Jacques de Deventer, © KBR.

DEVENTER J., *Atlas des villes des Pays-Bas*, Ms 22.090, Opac, Catalogue général de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR), [https://uurl.kbr.be/1810348], consulté le 30-07-23.

p. 29

Fig. 7. Détail de la *Langen Steenwech, Bruxella nobilissima Brabantiae civitas An° 1640* par Martin de Tailly, © KBR.

DE TAILLY M., *Bruxella nobilissima Brabantiae civitas an[n]o 1640*, 1640, Opac, Catalogue général de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR), [<https://uurl.kbr.be/1044570>], consulté le 31-07-23.

p. 31

Fig. 8. Détail de la *Langen Vlaemsche Steen Wegh, Plan de la ville de Bruxelles* par Jacques Harrewyn, © KBR.

HARREWYN J., *Plan de la ville de Bruxelles*, Opac, 1708, Catalogue général de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR), [<https://uurl.kbr.be/1043486>], consulté le 31-07-23.

p. 32

Fig. 9. Détail de la *Langen Steenwech, Plan détaillé de la ville de Bruxelles* par Pierre Lefebvre d'Archambault, © AVB, plan de Bruxelles n° 2.

LEFEBVRE D'ARCHAMBAULT P., *Plan détaillé de la ville de Bruxelles*, 1774, Plan de Bruxelles grand format n° 2, AVB.

p. 33

Fig. 10. Détail de la *Langen Steenwech, Plan détaillé de la ville de Bruxelles* par Pierre Lefebvre d'Archambault, © AVB, plan de Bruxelles n° 120.

LEFEBVRE D'ARCHAMBAULT P., *Plan détaillé de la ville de Bruxelles*, 1774, Plan de Bruxelles grand format n° 120, AVB.

p. 33

Fig. 11. Relevé de la signature et du millésime de 1804.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 36

Fig. 13. Détail du n° 1793 de la *rue de Flandre, Plan parcellaire de Bruxelles* par J. P. Bastendorff, © AVB.

BASTENDORFF J. P., *Plan parcellaire de Bruxelles, levé par sections, à très grande échelle et par plusieurs géomètres*, 1821, Plan de Bruxelles grand format n° 48, AVB, cliché de F. Van Boxem le 18-07-23.

p. 38

Fig. 14. Détail de la parcelle n° 71 qui renvoie à l'article n° 2250, *Matrice cadastrale*, © KBR.

POPP P. C., *Plan parcellaire de la ville de Bruxelles avec les mutations. Tableau Indicatif Primitif ou Liste Alphabétique des Propriétaires*, 1866, Opac, Catalogue général de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR), [<https://uurl.kbr.be/1004147/>], consulté le 01-08-23.

p. 39

Fig. 15. Détail de l'article n° 2250 renvoyant à la parcelle n° 71 de la section n° 3, *Matrice cadastrale*, © KBR.

POPP P. C., *Plan parcellaire de la ville de Bruxelles avec les mutations. Tableau Indicatif Primitif ou Liste Alphabétique des Propriétaires*, 1866, Opac, Catalogue général de la Bibliothèque royale de Belgique (KBR), [<https://uurl.kbr.be/1004147/>], consulté le 01-08-23.
p. 39

Fig. 16. Détail de la mention des noms sur le plan, © AVB.

Extrait de : AVB, *Travaux publics*, n° 11191, cliché de F. Van Boxem le 18-07-23.
p. 40

Fig. 17. Plan annexé à l'autorisation d'un permis pour la construction d'une vitrine (7 octobre 1861), © AVB.

Extrait de : AVB, *Travaux publics*, n° 11191, cliché de F. Van Boxem le 18-07-23.
p. 41

Fig. 18. Demande de *commodo incommode*, échelle 5 mm/m, 10 septembre 1953 ?, © AVB.

Extrait de : AVB, *Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14*, cliché de F. Van Boxem le 18-07-23.
p. 44

Fig. 19. Vue de la façade du n° 122, années 1960 – 1970 ?, © IRPA.

BALaT, « Maison, Bruxelles, rue de Flandre, 122 », [<https://balat.kikirpa.be/photo.php?path=M073428&objnr=11031266&nr=1>], consulté le 01-08-23.
p. 45

Fig. 20. Vue de la façade du n° 122, mars 1977, © AVB.

AVB, *Atelier photographique de l'urbanisme C-22044*, cliché de F. Van Boxem le 18-07-23.
p. 46

Fig. 21. Détail de la vue de la façade du n° 122, 1978, © Monument.heritage.brussels.

Inventaire du patrimoine architectural bruxellois, « Rue de Flandre 122 », [https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_de_Flandre/122/32492#&gid=null&pid=2], consulté le 02-08-23.
p. 47

Fig. 22. Plan du rez-de-chaussée du n° 122, 26 juin 1981, © AVB.

AVB, *Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14*, cliché de F. Van Boxem le 18-07-23.
p. 48

Fig. 23. Orthophoto du n° 122 rue de Flandre, 1996, © BruGIS.

Extrait de : « Orthophotoplans 1996 », *BruGis, site cartographique de la Région de Bruxelles-Capitale*, [<https://gis.urban.brussels/brugis/#/>], consulté le 02-08-23.

p. 49

Fig. 24. Plan du rez-de-chaussée du n° 122, 1998, © AVB.

AVB, *Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14*, cliché de F. Van Boxem le 18-07-23.

p. 50

Fig. 25. Caves du bâtiment avant, 2004, © Urban.

Extrait de : CRMS, *Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122*, cliché de F. Van Boxem le 15-03-22.

p. 51

Fig. 26. Balustre de départ de l'escalier du rez-de-chaussée du bâtiment avant, 2004, © Urban.

Extrait de : CRMS, *Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122*, cliché de F. Van Boxem le 15-03-22.

p. 51

Fig. 27. Poutre maîtresse et solives apparentes du premier étage du bâtiment avant, 2004, © Urban.

Extrait de : CRMS, *Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122*, cliché de F. Van Boxem le 15-03-22.

p. 51

Fig. 28. Poutre maîtresse et faux-plafond du deuxième étage du bâtiment avant, 2004, © Urban.

Extrait de : CRMS, *Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122*, cliché de F. Van Boxem le 15-03-22.

p. 51

Fig. 29. Combles du bâtiment avant, 2004, © Urban.

Extrait de : CRMS, *Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122*, cliché de F. Van Boxem le 15-03-22.

p. 52

Fig. 30. Façade postérieure du bâtiment avant, 2004, © Urban.

Extrait de : CRMS, *Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122*, cliché de F. Van Boxem le 15-03-22.

p. 52

Fig. 31. Façade antérieure du bâtiment arrière, 2004, © Urban.

Extrait de : CRMS, *Dossier 2.1783, Rue de Flandre, 122*, cliché de F. Van Boxem le 15-03-22.

p. 52

Fig. 38. Vue du puits partiellement recouvert d'un élément lithique mouluré, EA S-1.1 MN, © Urban.brussels - ULB

Extrait de : BYL S, CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *Etude archéologique et historique des caves de la maison rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles* (BR 743-01 – BAS0111), BLARY F. (dir.), inédit, p. 13.

p. 62

Fig. 39. Vue générale du mur nord comprenant à l'ouest un segment d'arc (indiqué par la flèche), EA S-1.4 MN, © Urban.brussels – ULB

Extrait de : BYL S, CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *Etude archéologique et historique des caves de la maison rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles* (BR 743-01 – BAS0111), BLARY F. (dir.), inédit, p. 17.

p. 63

Fig. 40. Vue générale du mur nord et détail d'un piédroit avec battée en calcaire gréseux, EA S-1.1 MN, © Urban.brussels - ULB

Extrait de : BYL S, CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *Etude archéologique et historique des caves de la maison rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles* (BR 743-01 – BAS0111), BLARY F. (dir.), inédit, p. 8 et 10.

p. 64

Fig. 41. Vue générale du mur sud dont la voûte est liaisonnée avec la maçonnerie ouest et avec trace d'un accès rebouché (encadré), EA S-1.4 MN, © Urban.brussels - ULB

Extrait de : BYL S, CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *Etude archéologique et historique des caves de la maison rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles* (BR 743-01 – BAS0111), BLARY F. (dir.), inédit, p. 21.

p. 65

Fig. 42. Vue du nouvel escalier et du mur bahut (indiqué par la flèche) qui viennent interrompre la voûte du secteur -1.3, EA S-1.3, © Urban.brussels – ULB

Extrait de : BYL S, CHARRUADAS P. et VAN NIEUWENHOVE B., *Etude archéologique et historique des caves de la maison rue de Flandre 122 à 1000 Bruxelles* (BR 743-01 – BAS0111), BLARY F. (dir.), inédit, p. 20.

p. 65

Fig. 51. Détail du bâtiment avant de la demande de *commodo incommode*, échelle 0,5 cm/m, 10 septembre 1953 ?, © AVB.

Extrait de : AVB, *Hygiène publique 6170, Boîte 2010 n° 14*, cliché de F. Van Boxem le 18-07-23.

p. 74

Fig. 57. Détail du couvrement du secteur 0.1, EA S0.1.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 80

Fig. 67. Détail des éléments de la structure du palier couvrant le secteur 0.2.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 87

Fig. 72. Main courante avec un profil à gorge asymétrique, EA S2.2 Equipement particulier.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 90

Fig. 73. Détail d'assemblage de « Marches actuellement employées » dans : G. OSLET, *Traité de charpente en bois*, p. 213, ©BnF, Gallica.

G. OSLET, « Marches actuellement employées », *Traité de charpente en bois*, [<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k872975z/f217.item.r=Oslet,+Gustave.langFR>], consulté le 09-07-23, p. 213.

p. 91

Fig. 74. Détail d'assemblage des marches de l'escalier, EA S0.2 Escalier.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde

p. 91

Fig. 79. Rythmique de *ca.* 28 cm entre les solives (accolades rouge) et indication des solives hors rythmique (flèches rouge) dans la sablière haute, EA S0.3 ME.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 95

Fig. 87. Détail du couvrement du secteur 0.3, EA S0.3.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 102

Fig. 98. Détail du couvrement du secteur 1.1, EA S1.1.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 113

Fig. 104. Structure du palier de repos (US 653), EA S1.2 Couvrement.

Dessin assisté par ordinateur de F. Van Boxem.

p. 118

Fig. 105. Détail de la structure d'un palier de repos, dans : G. OSLET, *Traité de charpente en bois*, p. 207, ©BnF, Gallica.

G. OSLET, « Marches actuellement employées », *Traité de charpente en bois*, [<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k872975z/f217.item.r=Oslet,+Gustave.langFR>], consulté le 09-07-23, p. 207.

p. 118

Fig. 108. Structure du palier d'arrivée du deuxième étage (US 655), EA S1.2 Couvrement.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 121

Fig. 117. Structure du couvrement du secteur 1.3 (US 1500 et 1501), EA S1.3 Couvrement.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 129

Fig. 126. Structure du couvrement du secteur 2.1 (US 2200, 2201 et 2202), EA S2.1 Couvrement.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde.

p. 137

Fig. 152. Relevé de la ferme, EA S3.1 Couvrement, DAO P. Gautier, J. De Valck, L. Hardenne, ©Urban.brussels, Musée Art et Histoire, Institut royal du Patrimoine artistique.

WEITZ A., *Rapport d'analyse dendrochronologique, rue de Flandre 122, Bruxelles (BR743)*, Institut Royal du Patrimoine Artistique, 2023, p. 20.

p. 158

Fig. 156. Marque de marchand « IB » attribuée à Joseph Brena en 1727, Registre du greffe du tribunal de la Foresterie (1603 – 1789), cliché de P. Charruadas, ©ULB – Urban.brussels.

WEITZ A., *Rapport d'analyse dendrochronologique, rue de Flandre 122, Bruxelles (BR743)*, Institut Royal du Patrimoine Artistique, 2023, p. 19.

p. 160

Fig. 170. Relevé de la ferme de charpente (US 3201) et proposition de reconstitution du portique inférieur (traits tillés), EA S3.3 MN, DAO P. Gautier, L. Hardenne, ©Urban.brussels, Musée Art et Histoire, Institut royal du Patrimoine artistique.

WEITZ A., *Rapport d'analyse dendrochronologique, rue de Flandre 122, Bruxelles (BR743)*, Institut Royal du Patrimoine Artistique, 2023, p. 23.

p. 168

Fig. 214. Indication de la liaison du n° 124 (parcelle du n° 122 surlignée en orange), Plan de Lefebvre d'Archambault, 1774, ©AVB.

LEFEBVRE D'ARCHAMBAULT P., *Plan détaillé de la ville de Bruxelles*, 1774, Plan de Bruxelles grand format n° 120, AVB.

p. 200

Fig. 215. Indication de la liaison du n° 124 (parcelle du n° 122 surlignée en orange), Plan de Bastendorff vectorisé, 1821 ©Urban.brussels.

Extrait de : *BruGis, site cartographique de la Région de Bruxelles-Capitale*, [https://gis.urban.brussels/brugis/#/], consulté le 17-11-22.

p. 200

Fig. 231. Relevé de la ferme n° II, ED S2.4 Couvrement, DAO P. Gautier, L. Hardenne, ©Urban.brussels, Musée Art et Histoire, Institut royal du Patrimoine artistique.

WEITZ A., *Rapport d'analyse dendrochronologique, rue de Flandre 122, Bruxelles (BR743)*, Institut Royal du Patrimoine Artistique, 2023, p. 30.

p. 215

Fig. 233. Proposition de typologie des baies de la façade antérieure : 1^{er} type (rouge), 2^{ème} type (vert) et 3^{ème} type (bleu), Coupe transversale est-ouest de la façade antérieure, DAO F. Van Boxem

Dessin assisté par ordinateur de F. Van Boxem.

p. 223

Fig. 234. Proposition de reconstitution (tirets rouge) de la charpente sur base de la fermette du secteur 3.2 (à gauche : état existant ; à droite proposition de reconstitution, Ensemble A.

Dessin assisté par ordinateur de J.-L. Vanden Eynde et F. Van Boxem.

p. 226

Fig. 238. Marque de marchand « IB » attribuée à Joseph Brena en 1727, Registre du greffe du tribunal de la Foresterie (1603 – 1789), cliché de P. Charruadas, ©ULB – Urban.brussels.

WEITZ A., *Rapport d'analyse dendrochronologique, rue de Flandre 122, Bruxelles (BR743)*, Institut Royal du Patrimoine Artistique, 2023, p. 19.

p. 229